



EXTRAIT du REGISTRE
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de Frontignan

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE
LE 03 AVRIL A 18 HEURES 30

LE CONSEIL MUNICIPAL DE CETTE COMMUNE, REGULIEREMENT CONVOQUE LE 27 MARS 2024, S'EST REUNI AU NOMBRE PRESCRIT PAR LA LOI, SALLE VOLTAIRE A FRONTIGNAN EN SESSION ORDINAIRE, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME CLAUDIE MAINGUEZ, ADJOINTE AU MAIRE.

PRESENTS : Michel ARROUY (maire), Claudie MINGUEZ, Olivier LAURENT, Georges MOUREAUX, Caroline SALA, Eric BRINGUIER, Renée DURANTON-PORTELLI, Jean-Louis MOLTO (adjoints) - Kelvine GOUVERNAYRE, Nathalie GLAUDE, Frédéric ALOY, Sophie CWICK, Chantal CARRION, Patrick BOURMOND, Isabel VILAVERDE-FIUZA, Jean-Louis BONNERIC, Nancy SUBITANI, David JARDON, Jean-Louis PATRY, Béatrice BUJ, Georges FORNER, Gérard PRATO, Claude COMBES, Gilles ARDINAT, Marie-France BRITTO, Olivier RONGIER, Laura ANDREOLETTI, Patricia ANDRIEU (conseillers municipaux).

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES : Youcef EL AMRI (procuration à Georges MOUREAUX), Valérie MAILLARD (procuration à Claudie MINGUEZ), Caroline SUNE (procuration à David JARDON), Loïc LINARES (procuration à Jean-Louis MOLTO), Max SAVY (procuration à Eric BRINGUIER), Fabien NEBOT (procuration à Patrick BOURMOND), Yannick COQUERY (procuration à Nancy SUBITANI).

OBJET : Administration générale : Désignation des membres de la commission communale des impôts directs.

N/REF : MA/PM/NT/TK/FC/FAA - N°2024-131.

M. Michel Arrouy rappelle que l'article L.1650 du code général des impôts prévoit qu'il doit être institué, dans chaque commune de plus de 2 000 habitants, une commission communale des impôts directs composée, outre le maire ou l'adjoint délégué, président, de 8 membres titulaires et 8 membres suppléants. Cette commission, qui se réunit en général une fois par an, assiste les services fiscaux dans la détermination des valeurs locatives foncières des locaux d'habitation, servant de base aux impôts directs locaux.

Il indique que ces membres doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de ladite commission.

Après le renouvellement du Conseil municipal en 2020, une nouvelle Commission Communale des Impôts Directs (CCID) a été constituée pour la durée du mandat.

Suite au départ de cinq commissaires et dans le cadre de l'article 1650 du code général des impôts, il est nécessaire de dresser la liste des contribuables susceptibles d'être désignés comme membres de la commission communale des impôts directs.

M. Michel Arrouy demande donc au conseil municipal de se prononcer sur la liste des contribuables suivants à proposer à M. le directeur départemental des finances publiques étant précisé que 11 membres avaient déjà été choisis par l'administration fiscale en 2020 :

- Mme Françoise Adelino (membre titulaire)
- M. Claude Soutadé (membre titulaire)
- M. Lucien Trémelat (membre titulaire)
- Mme Sophie Allibert (membre suppléant)
- Mme Marie Esther Cubedo (membre suppléant)



- Mme Pascale Gregogna (membre suppléant)
- M. Michel Granier (membre suppléant)
- Mme Simone Tant (membre suppléant)
- M. Dominique Coquery (membre suppléant)
- M. Sylvio Cuciniello (membre suppléant)
- M. Michel Sala (membre suppléant)

- M. Gérard Arnal
- Mme Arlette Alcouffa
- Mme Josiane Arnold
- Mme Nadia Boutouba
- M. Mathieu Hernadez
- Mme Rhariba Kaoui
- Mme Jacqueline Licalsi
- Mme Martine Malpièce
- M. Alain Mauran
- Mme Marion Mazel
- Mme Viviane Olivan
- Mme Catherine Caldichouri
- Mme Yannic Sabatier
- M. Jean-Pierre Guillamon
- M. Guilhem Audran
- M. Tascon Jean-Gildas
- M. Alain Chenuet
- M. Dominique Benod
- Mme Sabine Vandeborde
- Mme Nicole Forner.
- Mme Corinne Weron Jaoul

Constatant que cette liste constitue une candidature unique.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
LE RAPPORTEUR ENTENDU,
APRÈS EN AVOIR DELIBERE,**

- **PREND acte** de la liste de contribuables élus ci-dessus, qui sera proposée à M. le directeur départemental des finance publiques.



**Pour extrait conforme, Frontignan
Les jour, mois et an que dessus**

**Michel Arrouy
Maire**



EXTRAIT du REGISTRE
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de Frontignan

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE
LE 03 AVRIL A 18 HEURES 30

LE CONSEIL MUNICIPAL DE CETTE COMMUNE, REGULIEREMENT CONVOQUE LE 27 MARS 2024, S'EST REUNI AU NOMBRE PRESCRIT PAR LA LOI, SALLE VOLTAIRE A FRONTIGNAN EN SESSION ORDINAIRE, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME CLAUDIE MAINGUEZ, ADJOINTE AU MAIRE.

PRESENTS : Michel ARROUY (maire), Claudie MINGUEZ, Olivier LAURENT, Georges MOUREAUX, Caroline SALA, Eric BRINGUIER, Renée DURANTON-PORTELLI, Jean-Louis MOLTO (adjoints) - Kelvine GOUVERNAYRE, Nathalie GLAUDE, Frédéric ALOY, Sophie CWICK, Chantal CARRION, Patrick BOURMOND, Isabel VILAVERDE-FIUZA, Jean-Louis BONNERIC, Nancy SUBITANI, David JARDON, Jean-Louis PATRY, Béatrice BUJ, Georges FORNER, Gérard PRATO, Claude COMBES, Gilles ARDINAT, Marie-France BRITTO, Olivier RONGIER, Laura ANDREOLETTI, Patricia ANDRIEU (conseillers municipaux).

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES : Youcef EL AMRI (procuration à Georges MOUREAUX), Valérie MAILLARD (procuration à Claudie MINGUEZ), Caroline SUNE (procuration à David JARDON), Loïc LINARES (procuration à Jean-Louis MOLTO), Max SAVY (procuration à Eric BRINGUIER), Fabien NEBOT (procuration à Patrick BOURMOND), Yannick COQUERY (procuration à Nancy SUBITANI).

OBJET : Administration générale : Renouvellement des membres de la commission de suivi de site du dépôt pétrolier GDH.

N/REF : MA/PM/NT/TK/FAA - N°2024-132

M. Michel Arrouy rappelle aux membres du conseil que le dépôt pétrolier exploité par GDH sur le territoire de la ville de Frontignan constitue une installation classée pour la protection de l'environnement soumise à autorisation qui appelle à ce que les risques et pollutions qu'elle peut générer soit particulièrement surveillés.

C'est dans ce cadre qu'est mis en place par le représentant de l'Etat dans le département une commission de suivi de ce site, constituée de 5 collèges de membres parmi lesquels figurent les élus des collectivités territoriales concernées.

Lors de sa séance du 29 juillet 2020, le conseil municipal avait désigné dans ce cadre M. le maire en tant que membre titulaire et M. le maire-adjoint délégué à la transition écologique, la prévention des risques environnementaux et la qualité de l'air, en tant que membre suppléant pour siéger à cette commission.

Il indique que dans le cadre du renouvellement du mandat des membres de cette commission, il est nécessaire de procéder à de nouvelles désignations.

M. Michel Arrouy propose au conseil municipal, selon les modalités qui lui sembleront les mieux adaptées, de confirmer la désignation de M. le maire en tant que membre titulaire et de M. le maire-adjoint délégué à la transition écologique, la prévention des risques environnementaux et la qualité de l'air en tant que membre suppléant de cette commission.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
LE RAPPORTEUR ENTENDU,
APRES EN AVOIR DELIBERE,



- **DECIDE** à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations ;
- **DESIGNE** à l'unanimité :
 - En tant que membre titulaire : M. le maire.
 - En tant que membre suppléant : M. le maire adjoint délégué à la transition écologique, la prévention des risques environnementaux et la qualité de l'air.

VOTES	
CONTRE	0
ABSTENTION	0
POUR	35

Pour extrait conforme, Frontignan
Les jour, mois et an que dessus

Michel Arrouy
Maire





EXTRAIT du REGISTRE
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de Frontignan

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE
LE 03 AVRIL A 18 HEURES 30

LE CONSEIL MUNICIPAL DE CETTE COMMUNE, REGULIEREMENT CONVOQUE LE 27 MARS 2024, S'EST REUNI AU NOMBRE PRESCRIT PAR LA LOI, SALLE VOLTAIRE A FRONTIGNAN EN SESSION ORDINAIRE, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME CLAUDIE MAINGUEZ, ADJOINTE AU MAIRE.

PRESENTS : Michel ARROUY (maire), Claudie MINGUEZ, Olivier LAURENT, Georges MOUREAUX, Caroline SALA, Eric BRINGUIER, Renée DURANTON-PORTELLI, Jean-Louis MOLTO (adjoints) - Kelvine GOUVERNAYRE, Nathalie GLAUDE, Frédéric ALOY, Sophie CWICK, Chantal CARRION, Patrick BOURMOND, Isabel VILAVERDE-FIUZA, Jean-Louis BONNERIC, Nancy SUBITANI, David JARDON, Jean-Louis PATRY, Béatrice BUJ, Georges FORNER, Gérard PRATO, Claude COMBES, Gilles ARDINAT, Marie-France BRITTO, Olivier RONGIER, Laura ANDREOLETTI, Patricia ANDRIEU (conseillers municipaux).

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES : Youcef EL AMRI (procuration à Georges MOUREAUX), Valérie MAILLARD (procuration à Claudie MINGUEZ), Caroline SUNE (procuration à David JARDON), Loïc LINARES (procuration à Jean-Louis MOLTO), Max SAVY (procuration à Eric BRINGUIER), Fabien NEBOT (procuration à Patrick BOURMOND), Yannick COQUERY (procuration à Nancy SUBITANI).

OBJET : Vœu relatif aux agriculteurs.

N/REF : MA/PM/NT/PM/FAA - N°2024-133.

M. Michel Arrouy rappelle aux membres du conseil que dans la continuité de son annonce lors du Conseil municipal du 6 février dernier, il a souhaité, avec l'équipe municipale, prendre le temps des échanges et de la concertation afin de préparer un vœu à destination des agriculteurs.

Il indique que tout comme l'AMF, ils entendent la détresse qu'exprime le monde agricole sur leurs conditions de vie professionnelle. Mobilisés depuis plusieurs mois, et en particulier à l'échelle européenne, ils sont en attente de réponses et de soutiens des autorités publiques.

Petit-fils d'agriculteur, il est particulièrement attaché à ce secteur d'activité, tout comme l'équipe municipale qui a choisi d'apporter un soutien sans faille à ce secteur, si important pour la ville où prédomine la viticulture avec son célèbre muscat.

Les annonces du Président comme du Premier Ministre apparaissent bien éloignées des enjeux de cette filière, et pour l'instant non réellement suivi d'effets, au contraire du Conseil régional d'Occitanie, de sa Présidente et de son Vice-Président en charge de la souveraineté alimentaire qui ont pris toutes leurs responsabilités en organisant deux nouvelles aides à destination de cette filière.

Il rajoute que dans ce soutien, l'Union Européenne a toute sa place, mais elle doit veiller au strict respect des délais de paiement des subventions ainsi que des normes mises en place, avec surtout une application égale sur l'ensemble du territoire européen pour protéger les agriculteurs français de la concurrence de certains produits importés.

Aussi, M. Michel Arrouy soumet le vœu suivant à l'assemblée :

« Le Conseil Municipal de la ville de Frontignan, attaché au secteur de l'agriculture, et soucieux d'un accompagnement et d'un soutien à une agriculture respectueuse de l'environnement et assurant à notre pays une nécessaire souveraineté alimentaire, apporte tout son appui à ce secteur face aux difficultés croissantes que subissent nos agriculteurs.

La ville de Frontignan prendra toute sa part, dans la limite de ses compétences, pour appuyer les mesures mises en œuvre par le Conseil régional d'Occitanie, le Conseil départemental de l'Hérault, les Chambres consulaires, l'État et toute initiative venant au soutien de cette filière. »



**LE CONSEIL MUNICIPAL,
LE RAPPORTEUR ENTENDU,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

- **ADOpte** le vœu.

VOTES	
CONTRE	0
ABSTENTION	0
POUR	35

**Pour extrait conforme, Frontignan
Les jour, mois et an que dessus**



**Michel Arrouy
Maire**



DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2024

Publication le 24/04/2024

(2nd Partie)



EXTRAIT du REGISTRE
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de Frontignan

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE
LE 03 AVRIL A 18 HEURES 30

LE CONSEIL MUNICIPAL DE CETTE COMMUNE, REGULIEREMENT CONVOQUE LE 27 MARS 2024, S'EST REUNI AU NOMBRE PRESCRIT PAR LA LOI, SALLE VOLTAIRE A FRONTIGNAN EN SESSION ORDINAIRE, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME CLAUDIE MAINGUEZ, ADJOINTE AU MAIRE.

PRESENTS : Michel ARROUY (maire), Claudie MINGUEZ, Olivier LAURENT, Georges MOUREAUX, Caroline SALA, Eric BRINGUIER, Renée DURANTON-PORTELLI, Jean-Louis MOLTO (adjoints) - Kelvine GOUVERNAYRE, Nathalie GLAUDE, Frédéric ALOY, Sophie CWICK, Chantal CARRION, Patrick BOURMOND, Isabel VILAVERDE-FIUZA, Jean-Louis BONNERIC, Nancy SUBITANI, David JARDON, Jean-Louis PATRY, Béatrice BUJ, Georges FORNER, Gérard PRATO, Claude COMBES, Gilles ARDINAT, Marie-France BRITTO, Olivier RONGIER, Laura ANDREOLETTI, Patricia ANDRIEU (conseillers municipaux).

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES : Youcef EL AMRI (procuration à Georges MOUREAUX), Valérie MAILLARD (procuration à Claudie MINGUEZ), Caroline SUNE (procuration à David JARDON), Loïc LINARES (procuration à Jean-Louis MOLTO), Max SAVY (procuration à Eric BRINGUIER), Fabien NEBOT (procuration à Patrick BOURMOND), Yannick COQUERY (procuration à Nancy SUBITANI).

OBJET : Aménagement / urbanisme : Bilan des acquisitions et cessions foncières et immobilières – Année 2023.

N/REF : MA/PM/NT/AA/FAA - N°2024-111.

M. Frédéric Aloy rappelle que dans un souci de transparence dans la gestion publique et de bonne utilisation des deniers publics, selon les dispositions de l'article L.3222-2 du Code général de la propriété des personnes publiques et de l'article L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales, les communes de plus de 2 000 habitants doivent chaque année délibérer sur le bilan des acquisitions et cessions immobilières opérées sur leur territoire.

Les opérations visées sont celles réalisées par la commune ou pour son compte, portant sur des immeubles ou des droits réels immobiliers et dont l'accord des parties sur la chose et le prix ayant entraîné un transfert de propriété a été réalisé dans l'année 2023.

Il précise que ce bilan des acquisitions et cessions, qui permet d'apprécier la politique foncière et immobilière menée par la commune, est présenté sous forme de tableau récapitulatif. Ce document doit être annexé au compte administratif.

Par ailleurs, dans le bilan 2022, trois opérations avaient été omises.

Par conséquent, M. Frédéric Aloy propose au conseil municipal de délibérer sur ces bilans, les tableaux récapitulatifs étant annexés au présent rapport.

Ce dossier a été soumis à la commission « Ville Active » le 02/04/2024 pour avis.

M. Frédéric Aloy demande donc au conseil municipal :

- D'approuver le bilan des acquisitions et cessions immobilières opérées au cours de l'année 2023 joint en annexe de la présente ;
- D'approuver le bilan des acquisitions et cessions immobilières opérées au cours de l'année 2022 joint en annexe de la présente ;
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.



**LE CONSEIL MUNICIPAL,
LE RAPPORTEUR ENTENDU,
APRÈS EN AVOIR DELIBERE,**

- **APPROUVE** le bilan des acquisitions et cessions immobilières opérées au cours de l'année 2023 joint en annexe de la présente ;
- **APPROUVE** le bilan des acquisitions et cessions immobilières opérées au cours de l'année 2022 joint en annexe de la présente ;
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Pour extrait conforme, Frontignan
Les jour, mois et an que dessus**



**Michel Arrouy
Maire**

VOTES	
CONTRE	0
ABSTENTION	0
POUR	35

BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIIONS IMMOBILIERES - ANNÉE 2022

La Commune de Frontignan a réalisé 5 opérations de transaction immobilière en 2022. L'Etat Occidentale a réalisé pour le compte de la commune 2 opérations en 2022.

ACQUISITIONS PAR LA COMMUNE

VENDEUR	ACQUEREUR	DESIGNATION CADASTRALE		SUPERFICIE (en m²)	ADRESSE	ZONAGE	MONTANT TRANSACTION	DATE DE L'ACTE	OBJET	DATE DELIBERATION / DECISION
		Section	Numéro							
Consentis PAVIE	Commune de FRONTIGNAN	BH	667	19	avenue d'Angid	UD	1,00 €	21/01/2022	Acquisition sur fondement de l'ER n°4 pour 220,95 m² de terrain	22/03/2017
		CH	774	101 m² local Commercial 214,40 m² + 450/1000 m² de parcelles constructibles surplantes	une Boucaille	UA	68 000,00 €	28/01/2022	ER n°4 n°4995*	18/11/2020
PROJON ORES	Commune de FRONTIGNAN	CH	778	211	Les Petites	UH	1,00 €	04/07/2022	Acquisition sur fondement de l'ER n°4 pour 200 m² de DUC/Préfabriqué	11/09/2022
M CHARLES	Commune de FRONTIGNAN	CH	942	1 580	46 Ormeau de la Coudrie	NU	10 000,00 €	24/05/2022	Prenant l'Esprit naturel sensibilisé	03/11/2021

ACQUISITIONS PAR L'ETAT OCCIDENTALE

VENDEUR	ACQUEREUR	DESIGNATION CADASTRALE		SUPERFICIE (en m²)	ADRESSE	ZONAGE	MONTANT TRANSACTION	DATE DE L'ACTE	OBJET	DATE DELIBERATION / DECISION
		Section	Numéro							
M BLANC	EPE d'Occidentale	CH	985	341	34 route de Montpellier	UH	102 000,00 €	29/08/2022	Projet de construction de logements sociaux FDI	23/03/2022
M BLANC	EPE d'Occidentale	CH	988	151	34 route de Montpellier	UH	58 000,00 €	29/08/2022	Projet de construction de logements sociaux FDI	23/03/2022

CESSION PAR LA COMMUNE

VENDEUR	ACQUEREUR	DESIGNATION CADASTRALE	SUPERFICIE (m²)	ADRESSE	ZONAGE	MONTANT TRANSACTION	DATE DE L'ACTE	OBJET	DATE DELIBERATION
Commune de FRONTIGNAN	SCPI PAFRANMED	CH	991	Le Bataillon	UC	9 000,00 €	30/11/2022	Pole médical de Borneu	10/02/2021

TABIEAU RECAPITULATIF TRANSACTIONS COMMUNE

NOMBRE	NATURE DES OPERATIONS	DEPENSES/RECETTES	SUPERFICIE	NOMBRE DE PARCELLES
1	Acquisition	50 002,00 €	146,40 m²	5
1	Cession	9 000,00 €	100 m²	1

TABIEAU RECAPITULATIF TRANSACTIONS EPE

NOMBRE	NATURE DES OPERATIONS	DEPENSES/RECETTES	SUPERFICIE	NOMBRE DE PARCELLES
2	Acquisition	155 000,00 €	487 m²	2
0	Cession			

BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIÈRES - ANNÉE 2023

La Commune de Frontignan a réalisé 4 opérations de transaction immobilière en 2023. L'EPF a réalisé pour le compte de la commune 1 opération immobilière en 2023.

ACQUISITIONS PAR LA COMMUNE

VENDEUR	ACQUEREUR	DESIGNATION CADASTRALE		SUPERFICIE (en m²)	ADRESSE	ZONAGE	MONTANT TRANSACTION	DATE DE L'ACTE	OBJET	DATE DELIBERATION / DECISION
		Section	Numéro							
CANTON DE FRONTIGNAN	Commune de FRONTIGNAN	A1	77	26 298	Chemin de Gargem	Nat	52 000,00 €	11/01/2023	Présomption Espace Naturel Sensible	13/09/2022
		A1	80	24 016	Rue de Castelnau	Nat				
NIVE POISS	Commune de FRONTIGNAN	AM	13	550	1 rue du Rindouk	Nat	3 100,00 €	05/04/2023	Présomption Espace Naturel Sensible	01/12/2022
		AM	74	2 116	Lieu dit Ramboulet	Nat				
SC CASAGEA	Commune de FRONTIGNAN	CH	777	lots 15 et 17 : 34,02 m² ; lots 16 et 18 : 58,05 m²	32 Bades, au Village Hugo	JA	210 000,00 €	25/08/2023	Passion des projets	05/11/2022

ACQUISITIONS PAR L'EPF OCCITANIE

VENDEUR	ACQUEREUR	DESIGNATION CADASTRALE		SUPERFICIE (en m²)	ADRESSE	ZONAGE	MONTANT TRANSACTION	DATE DE L'ACTE	OBJET	DATE DELIBERATION / DECISION
		Section	Numéro							
R. BILARD, Mme GAYSSAUD	EPF	CK	333	825	1, rue Pélage	PALE	410 000,00 €	03/11/2023	Réalisation de logements sociaux	18/09/2023
		CK	366	551	Rue de Montpellier	PALE / UB				
		CK	967	1 470	Rue de Montpellier	PALE / UB				

CESSIONS PAR LA COMMUNE

VENDEUR	ACQUEREUR	DESIGNATION CADASTRALE		SUPERFICIE (m²)	ADRESSE	ZONAGE	MONTANT TRANSACTION	DATE DE L'ACTE	OBJET	DATE DELIBERATION
		Section	Numéro							
Commune de FRONTIGNAN	IMBOLDI ET COMPAGNIE	L1	340	956	Avenue du Maréchal Juin	UB	75950	05/01/2023	Désinvestissement d'unités du logement public (coût constructif, augmentation surface cadastrale ALU)	05/02/2023 (délibération et cession)
		L1	336	137	Avenue du Maréchal Juin	UB				

TABEAU RECAPITULATIF TRANSACTIONS COMMUNE

NOMBRE	NATURE DES OPERATIONS	DÉPENSES/RÉCETTES	SUPERFICIE	OMBRE DE PARCELLES
3	Acquisition	325 100,00 €	53 570,53 m²	5
1	Cession	75 950,00 €	1 133 m²	2

TABEAU RECAPITULATIF TRANSACTIONS EPF

NOMBRE	NATURE DES OPERATIONS	DÉPENSES/RÉCETTES	SUPERFICIE	OMBRE DE PARCELLES
1	Acquisition	410 000,00 €	2 554 m²	3
0	Cession			



EXTRAIT du REGISTRE
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de Frontignan

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE
LE 03 AVRIL A 18 HEURES 30

LE CONSEIL MUNICIPAL DE CETTE COMMUNE, REGULIEREMENT CONVOQUE LE 27 MARS 2024, S'EST REUNI AU NOMBRE PRESCRIT PAR LA LOI, SALLE VOLTAIRE A FRONTIGNAN EN SESSION ORDINAIRE, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME CLAUDIE MAINGUEZ, ADJOINTE AU MAIRE.

PRESENTS : Michel ARROUY (maire), Claudie MINGUEZ, Olivier LAURENT, Georges MOUREAUX, Caroline SALA, Eric BRINGUIER, Renée DURANTON-PORTELLI, Jean-Louis MOLTO (adjoints) - Kelvine GOUVERNAYRE, Nathalie GLAUDE, Frédéric ALOY, Sophie CWICK, Chantal CARRION, Patrick BOURMOND, Isabel VILAVERDE-FIUZA, Jean-Louis BONNERIC, Nancy SUBITANI, David JARDON, Jean-Louis PATRY, Béatrice BUJ, Georges FORNER, Gérard PRATO, Claude COMBES, Gilles ARDINAT, Marie-France BRITTO, Olivier RONGIER, Laura ANDREOLETTI, Patricia ANDRIEU (conseillers municipaux).

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES : Youcef EL AMRI (procuration à Georges MOUREAUX), Valérie MAILLARD (procuration à Claudie MINGUEZ), Caroline SUNE (procuration à David JARDON), Loïc LINARES (procuration à Jean-Louis MOLTO), Max SAVY (procuration à Eric BRINGUIER), Fabien NEBOT (procuration à Patrick BOURMOND), Yannick COQUERY (procuration à Nancy SUBITANI).

OBJET : Aménagement / urbanisme : Ouverture partielle à l'urbanisation de la zone 1AUB du plan local d'urbanisme.

N/REF : MA/PM/NT/MB/FAA - N°2024-112.

M. Frédéric Aloy rappelle aux membres de l'assemblée que le conseil municipal a prescrit une révision générale du PLU par délibération adoptée lors de sa séance du 30 septembre 2021.

Cette procédure doit prendre en compte l'évolution du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Bassin de Thau, dont la révision est en cours.

Or, il apparaît que les délais pressentis pour mener à terme ces révisions ne seront pas compatibles avec le développement de l'opération de requalification du cœur de ville.

Il précise que cette opération est entrée depuis quelques mois en phase opérationnelle, tant en ce qui concerne les travaux de voirie, en hyper-centre ainsi que sur le quai Voltaire, que les travaux de construction du pôle culturel.

Ces éléments appellent à faire évoluer le PLU de la ville puisqu'ils impliquent la réalisation du parking du cœur de ville, situé sur une partie de l'emprise de l'ancienne raffinerie Mobil, actuellement en zone 1AUB du document d'urbanisme en vigueur, qui n'autorise à ce jour aucune construction ni aménagement.

Dès lors, il apparaît nécessaire de lancer en parallèle une procédure de modification du PLU en vigueur, dans le respect des limites offertes par cette procédure, afin de faire évoluer les règles de cette zone, uniquement pour permettre l'aménagement de ce parking.

Il rappelle que ce projet marquera le début de la requalification de cette friche industrielle et n'induit donc aucune consommation d'espace naturel ou agricole, mais peut consister en une ouverture à l'urbanisation qui doit être expressément motivée par le conseil municipal. Il s'agirait en tout état de cause d'une urbanisation très limitée, puisque strictement réservée à l'aménagement de ce parking, représentant une surface d'environ d'1,2 hectare, à comparer aux quelques 11 hectares de l'entière zone 1AUB.



Le parking dont il est ici question serait constitué d'environ 150 places de stationnement, surmontées d'ombrières, conformément aux obligations liées à la loi Climat et Résilience du 22 août 2021. A terme, ce parking desservira également le pôle culturel qui ouvrira ses portes en 2025, ainsi que le futur Pôle d'Echanges Multimodal. Avec la création de la passerelle piétonne du canal du Rhône à Sète, ce projet s'inscrit dans une politique globale cohérente, adaptée et ambitieuse, tournée vers la résilience, le renouvellement urbain et le changement de comportement dans la mobilité de nos concitoyens et des visiteurs.

Conformément à l'article L 153-38 du code de l'urbanisme, cette ouverture à l'urbanisation doit être appréhendée, d'une part au regard des éventuelles capacités inexploitées dans les zones déjà urbanisées, et d'autre part, au vu de la faisabilité éventuelle, dans ces zones, de l'aménagement objet des présentes.

Les zones déjà urbanisées du territoire, surtout en hyper centre, n'offrent pas une telle capacité et il serait tout à fait contraire à la logique de réhabilitation du centre-ville d'y insérer un pareil nombre de place de stationnement, même réparties en plusieurs points.

Pour les mêmes raisons, un tel équipement n'est pas réalisable dans ces zones, sauf à le priver de tout lien avec le centre-ville lui-même, le pôle culturel en cours de construction et le futur pôle d'échange multimodal.

Cet aménagement sur cette friche industrielle réhabilitée dans les conditions exigées par le droit de l'environnement par l'ancien exploitant industriel, paraît donc particulièrement pertinent.

M. Frédéric Aloy demande donc au conseil municipal :

- D'adopter ces motifs ci-avant exposés au soutien de la réalisation de cet équipement qui appellera la prescription d'une procédure de modification du plan local d'urbanisme de la ville limité à l'ouverture à l'urbanisation telle qu'identifiée sur le plan qui demeurera annexé à la délibération à intervenir ;
- D'émettre un avis favorable à la prescription de cette procédure de modification de droit commun du plan local d'urbanisme.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
LE RAPPORTEUR ENTENDU,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

- **ADOpte** ces motifs ci-avant exposés au soutien de la réalisation de cet équipement qui appellera la prescription d'une procédure de modification du plan local d'urbanisme de la ville limité à l'ouverture à l'urbanisation telle qu'identifiée sur le plan qui demeurera annexé à la délibération à intervenir ;
- **EMET** un avis favorable à la prescription de cette procédure de modification de droit commun du plan local d'urbanisme.

**Pour extrait conforme, Frontignan
Les jour, mois et an que dessus**

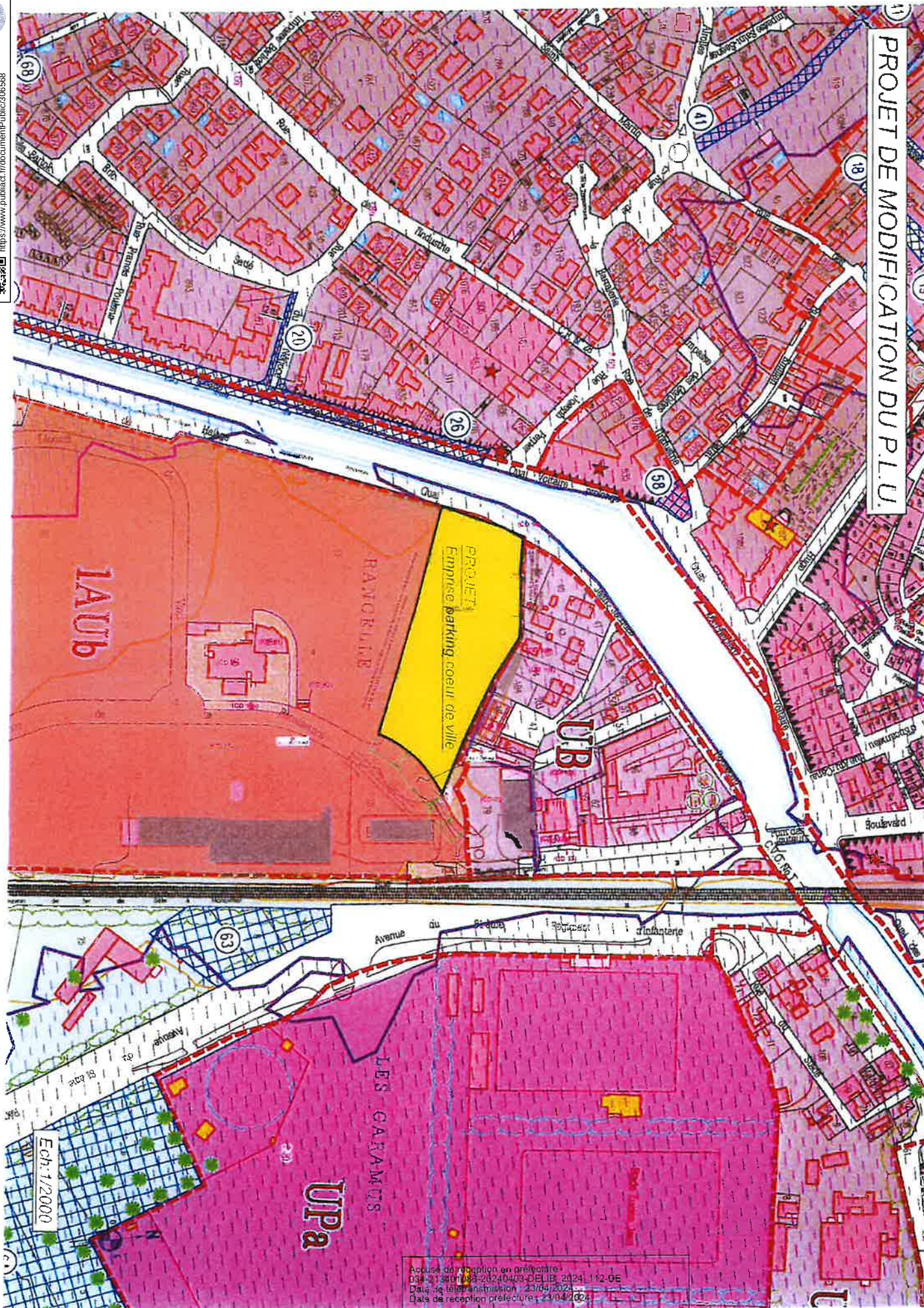
VOTES	
CONTRE	0
ABSTENTIONS	7
POUR	28



**Michel Arrouy
Maire**



PROJET DE MODIFICATION DU P.L.U.



Accusé de réception en préfecture
036-213401086-20240403-DELIB_2024_112-DE
Date de télétransmission : 23/04/2024
Date de réception préfecture : 23/04/2024

Accusé de réception en préfecture
034-213401086-20240403-DELIB_2024_112-DE
Date de télétransmission : 23/04/2024
Date de réception préfecture : 23/04/2024



EXTRAIT du REGISTRE
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de Frontignan

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE
LE 03 AVRIL A 18 HEURES 30

LE CONSEIL MUNICIPAL DE CETTE COMMUNE, REGULIEREMENT CONVOQUE LE 27 MARS 2024, S'EST REUNI AU NOMBRE PRESCRIT PAR LA LOI, SALLE VOLTAIRE A FRONTIGNAN EN SESSION ORDINAIRE, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME CLAUDIE MAINGUEZ, ADJOINTE AU MAIRE.

PRESENTS : Michel ARROUY (maire), Claudie MINGUEZ, Olivier LAURENT, Georges MOUREAUX, Caroline SALA, Eric BRINGUIER, Renée DURANTON-PORTELLI, Jean-Louis MOLTO (adjoints) - Kelvine GOUVERNAYRE, Nathalie GLAUDE, Frédéric ALOY, Sophie CWICK, Chantal CARRION, Patrick BOURMOND, Isabel VILAVERDE-FIUZA, Jean-Louis BONNERIC, Nancy SUBITANI, David JARDON, Jean-Louis PATRY, Béatrice BUJ, Georges FORNER, Gérard PRATO, Claude COMBES, Gilles ARDINAT, Marie-France BRITTO, Olivier RONGIER, Laura ANDREOLETTI, Patricia ANDRIEU (conseillers municipaux).

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES : Youcef EL AMRI (procuration à Georges MOUREAUX), Valérie MAILLARD (procuration à Claudie MINGUEZ), Caroline SUNE (procuration à David JARDON), Loïc LINARES (procuration à Jean-Louis MOLTO), Max SAVY (procuration à Eric BRINGUIER), Fabien NEBOT (procuration à Patrick BOURMOND), Yannick COQUERY (procuration à Nancy SUBITANI).

OBJET : Grand projet / opération cœur de ville : Attribution des subventions aux propriétaires dans le cadre de l'opération de ravalement et de restauration des façades pour le centre-ville de Frontignan et de La Peyrade.

N/REF : MA/PM/NT/MB/FAA - N°2024-116.

M. Frédéric Aloy rappelle aux membres du conseil qu'initée en 2019, l'opération de ravalement et de restauration des façades pour les centres-villes de Frontignan et du quartier de La Peyrade, s'oriente vers un projet de développement global du centre ancien et d'amélioration des façades en termes de qualité architecturale, urbaine et environnementale du patrimoine bâti.

C'est une partie fondamentale de l'opération de restauration du cœur de ville : la Ville a souhaité travailler sur la réhabilitation des façades de son cœur de ville pour stimuler l'attractivité et le dynamisme de celui-ci. L'opération « Façades » est l'outil qui permet d'intervenir de façon directe et rapide sur le cadre de vie des habitants, des commerçants, et de toutes les personnes qui d'une façon ou d'une autre vont contribuer « à la vie locale ».

Il s'agit d'un dispositif spécifique, qui s'inscrit dans le contrat « Bourg-Centre » que la Ville a établi avec la région Occitanie le 21 mai 2019, et qui vise la restauration et la valorisation des centres anciens. À ce titre, il a été mis en place un « guichet unique » pour le versement aux bénéficiaires de la subvention de la région Occitanie.

Pour rappel, il indique que les subventions auxquelles peuvent prétendre les propriétaires sont les suivantes :

1. Une subvention municipale de base égale à 35 % du montant hors taxes des études et travaux sur les façades éligibles, plafonnée à 5 000 €. Si l'immeuble est situé dans l'un des périmètres prioritaires fixé par arrêté municipal, la subvention municipale de base peut être majorée à 50 %.
Une subvention complémentaire égale à 50 %, plafonnée à 3 000 €, peut être versée si le bénéficiaire effectue des travaux d'intérêt patrimonial
2. Une subvention intercommunale de Sète agglomération méditerranéenne (SAM), encadrée par son propre règlement est fixée à un montant égal à celui de l'aide communale et plafonné à 2 000 € par immeuble. Cette subvention est octroyée par SAM directement aux propriétaires.
3. Une subvention de la Région Occitanie pour le cœur de ville historique de Frontignan égale à un taux maximum de 25 % du montant HT des études et travaux. Cette subvention ne doit pas dépasser le cumul des deux subventions Ville et Sète agglomération méditerranéenne.

Dans tous les cas, le cumul des aides publiques ne pourra pas excéder 80 % du montant HT des études et travaux éligibles.

Accusé de réception en préfecture
034-213401086-20240403-DELIB_2024_116-DE
Date de télétransmission : 23/04/2024
Date de réception préfecture : 23/04/2024



Le fonctionnement de l'Opération « Façade » est axé sur :

La prise en compte globale d'une façade qui peut être composée d'une partie commerce en rez-de-chaussée et logement à l'étage. Le projet doit être considéré dans la globalité quel que soit l'usage du bâtiment pour optimiser l'impact visuel et l'utilisation des financements publics ;
Un règlement fixe les conditions d'attribution des aides ;
Une ingénierie particulière d'un architecte, accompagne la Ville et les propriétaires dans leur démarche pour arriver à des rénovations de qualité ;
Une information des propriétaires potentiellement concernés.

Le règlement stipule que les travaux sont subventionnables si :

- Les travaux sont inscrits dans le cadre d'un programme d'ensemble faisant l'objet de programmes d'investissements annuels ;
- La façade est traitée dans son intégralité ;
- La façade traitée est visible depuis le domaine public ;
- Un traitement visant à conserver ou restaurer la composition architecturale d'origine est effectué ;
- Les matériaux et techniques adaptés au bâti ancien sont respectés ;
- Les travaux sont suivis par un maître d'œuvre et des entreprises qualifiées ;
- Un périmètre spécifique d'intervention est défini.

À ce jour, il indique que 21 dossiers ont été traités en commissions municipales et attribués dont 3 non réalisés.

Il s'agit maintenant de donner suite à l'intervention de la commission « façades » du mercredi 7 février 2024 qui s'est prononcée favorablement sur 2 dossiers, pour un montant total des travaux de **62 314.00 euros HT**.

Après étude des dossiers, le montant octroyé de subvention municipale porte sur un total de **8 838.75 euros HT**. Le montant total de l'aide régionale prévisionnelle s'élève à **10 762.50 euros HT** que la Ville avancera aux divers bénéficiaires, détaillé dans le tableau en annexe.

La demande de subvention de la Ville auprès de la région Occitanie porte donc sur un montant prévisionnel de **10 762.50 euros HT**.

Après étude des demandes et eu égard à l'intérêt que représente le dispositif d'aide au ravalement et à la restauration des façades, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le maire à allouer les subventions aux différents propriétaires, pour un montant total de **19 601.25 euros HT**.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
LE RAPPORTEUR ENTENDU,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

- **AUTORISE** M. le maire à allouer les subventions aux différents propriétaires, pour un montant total de **19 601.25 euros HT**.

VOTES	
CONTRE	0
ABSTENTION	0
POUR	35

**Pour extrait conforme, Frontignan
Les jour, mois et an que dessus**



**Michel Arrouy
Maire**



ANNEXE – DELIBERATION N°2024-116 – CONSEIL MUNICIPAL DU 03/04/2024

IDENTITE DU PROPRIETAIRE	ADRESSE DU PROJET	MONTANT TOTAL DES TRAVAUX (€ HT)	AIDE VILLE DE FRONTIGNAN (€ HT)	AIDE REGION OCCITANIE	TOTAL AIDE CONJOINTE Commune+Région
M. Lionel POTTIEZ	12, boulevard Gambetta /32, rue de la Font - 34110 Frontignan	59 264.00	8 000.00	10 000.00	18 000.00
SCI la Fabrerie	39, rue de la Fabrerie - 34110 Frontignan	3 050.00	838.75	762.50	1 601.25
TOTAUX		62 314.00	8 838.75	10 762.50	19 601.25

Accusé de réception en préfecture
034-213401086-20240403-DELIB_2024_116-DE
Date de télétransmission : 23/04/2024
Date de réception préfecture : 23/04/2024

Chaîne d'intégrité du document : F2 70 5E 79 57 A4 9C CD 98 AC CB 25 D2 2B 3F 86



Publié le : 24/04/2024
Par : ARROUY Michel
Document certifié conforme à l'original
<https://www.publiact.fr/documentPublic/306568>

Accusé de réception en préfecture
034-213401086-20240403-DELIB_2024_116-DE
Date de télétransmission : 23/04/2024
Date de réception préfecture : 23/04/2024



EXTRAIT du REGISTRE
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de Frontignan

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE
LE 03 AVRIL A 18 HEURES 30

LE CONSEIL MUNICIPAL DE CETTE COMMUNE, REGULIEREMENT CONVOQUE LE 27 MARS 2024, S'EST REUNI AU NOMBRE PRESCRIT PAR LA LOI, SALLE VOLTAIRE A FRONTIGNAN EN SESSION ORDINAIRE, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME CLAUDIE MAINGUEZ, ADJOINTE AU MAIRE.

PRESENTS : Michel ARROUY (maire), Claudie MINGUEZ, Olivier LAURENT, Georges MOUREAUX, Caroline SALA, Eric BRINGUIER, Renée DURANTON-PORTELLI, Jean-Louis MOLTO (adjoints) - Kelvine GOUVERNAYRE, Nathalie GLAUDE, Frédéric ALOY, Sophie CWICK, Chantal CARRION, Patrick BOURMOND, Isabel VILAVERDE-FIUZA, Jean-Louis BONNERIC, Nancy SUBITANI, David JARDON, Jean-Louis PATRY, Béatrice BUJ, Georges FORNER, Gérard PRATO, Claude COMBES, Gilles ARDINAT, Marie-France BRITTO, Olivier RONGIER, Laura ANDREOLETTI, Patricia ANDRIEU (conseillers municipaux).

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES : Youcef EL AMRI (procuration à Georges MOUREAUX), Valérie MAILLARD (procuration à Claudie MINGUEZ), Caroline SUNE (procuration à David JARDON), Loïc LINARES (procuration à Jean-Louis MOLTO), Max SAVY (procuration à Eric BRINGUIER), Fabien NEBOT (procuration à Patrick BOURMOND), Yannick COQUERY (procuration à Nancy SUBITANI).

OBJET : Aménagement / cœur de ville : Pôle culturel quai Voltaire : bail commercial avec la SARL « Le Resto à Nico ».

N/REF : MA/PM/NT/MB/FAA - N°2024-117.

M. Frédéric Aloy rappelle que dans le cadre du traité de concession portant sur l'opération de requalification du centre-ville confié à la société publique locale Territoire 34, la ville a signé avec cette société un bail emphytéotique de droit commun issu des articles L 451-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime, sur les anciens chais sis quai Voltaire, dits les « chais Botta », soit la parcelle CH 835 d'une superficie de 3.480 m².

Ce bail d'une durée de 18 années, confère à la société Territoire 34 un droit réel pendant toute sa durée d'exécution et fixe un régime précis pour les améliorations apportées au bien.

Le projet d'aménagement d'un pôle culture-loisirs a ainsi été intégré à la requalification du cœur de ville, et étant entré depuis plusieurs mois en phase de travaux.

Conformément à ses engagements, la société Territoire 34 s'est préoccupée de rechercher un preneur désirant exploiter un restaurant au sein de la cellule dédiée dans ce complexe, d'une surface utile de 224 m². Les procédures menées ont permis de désigner un porteur de projet local, la SARL « LE RESTO A NICO », dont le siège est à Frontignan, 87, route de Montpellier.

Il est donc aujourd'hui nécessaire d'autoriser Mme Claudie Minguez à intervenir, au nom et pour le compte de la commune, au bail commercial en l'état futur d'achèvement entre le concessionnaire (Territoire 34) et le futur exploitant du lot restaurant la SARL ci avant identifiée, inscrite au SIREN sous le numéro 213401086 et immatriculée au RCS de Montpellier.

Il précise que le bail intervient aux conditions suivantes :

Le loyer annuel principal hors taxes et hors charges de vingt-sept mille sept cent quarante-huit euros (27.748,00 €), hors droits, taxes et charges, que le preneur bénéficiaire s'obligera à payer au domicile ou siège du bailleur promettant ou à tout autre endroit indiqué par lui, en 4 termes égaux de six mille neuf cent trente-sept euros (6 937,00 €).

La destination des lieux à louer : activité de restauration à l'exclusion de toute autre, même temporairement.

La durée du bail commercial, conclu pour neuf (9) années pleines et entières, à compter de la date de livraison par la société Territoire 34, des locaux objets du bail, sus-désignés.



L'engagement rédigé comme suit : « En cas d'expiration de la concession signée entre la commune de Frontignan et la SPL Territoire 34 pour la requalification du cœur de ville, de résiliation pure et simple, soit de ladite concession, soit du bail conclu entre la commune de Frontignan et la SPL Territoire 34, la commune de Frontignan intervenant aux présentes, s'engage à reprendre les engagements résultant du présent acte, en sa qualité de bailleur éventuel, de sorte que le bail commercial poursuive son exécution pleine et entière.
En cas de désignation d'un nouveau concessionnaire, le nouvel attributaire de la concession se verra rendre opposable de plein droit le présent bail, dont une copie lui sera remise préalablement à la conclusion de la nouvelle concession. »

M. Frédéric Aloy demande donc au conseil municipal d'autoriser Mme Claudie Minguez 1^{er} adjointe au maire à signer, pour la commune en qualité d'intervenant, le bail commercial en l'état futur d'achèvement conformément aux dispositions ci-dessus visées.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
LE RAPPORTEUR ENTENDU,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

- **AUTORISE** Mme Claudie Minguez 1^{er} adjointe au maire à signer, pour la commune en qualité d'intervenant, le bail commercial en l'état futur d'achèvement conformément aux dispositions ci-dessus visées.

VOTES	
CONTRE	0
ABSTENTION	0
POUR	35

**Pour extrait conforme, Frontignan
Les jour, mois et an que dessus**

Michel Arrouy
Maire





EXTRAIT du REGISTRE
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de Frontignan

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE
LE 03 AVRIL A 18 HEURES 30

LE CONSEIL MUNICIPAL DE CETTE COMMUNE, REGULIEREMENT CONVOQUE LE 27 MARS 2024, S'EST REUNI AU NOMBRE PRESCRIT PAR LA LOI, SALLE VOLTAIRE A FRONTIGNAN EN SESSION ORDINAIRE, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME CLAUDIE MAINGUEZ, ADJOINTE AU MAIRE.

PRESENTS : Michel ARROUY (maire), Claudie MINGUEZ, Olivier LAURENT, Georges MOUREAUX, Caroline SALA, Eric BRINGUIER, Renée DURANTON-PORTELLI, Jean-Louis MOLTO (adjoints) - Kelvine GOUVERNAYRE, Nathalie GLAUDE, Frédéric ALOY, Sophie CWICK, Chantal CARRION, Patrick BOURMOND, Isabel VILAVERDE-FIUZA, Jean-Louis BONNERIC, Nancy SUBITANI, David JARDON, Jean-Louis PATRY, Béatrice BUJ, Georges FORNER, Gérard PRATO, Claude COMBES, Gilles ARDINAT, Marie-France BRITTO, Olivier RONGIER, Laura ANDREOLETTI, Patricia ANDRIEU (conseillers municipaux).

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES : Youcef EL AMRI (procuration à Georges MOUREAUX), Valérie MAILLARD (procuration à Claudie MINGUEZ), Caroline SUNE (procuration à David JARDON), Loïc LINARES (procuration à Jean-Louis MOLTO), Max SAVY (procuration à Eric BRINGUIER), Fabien NEBOT (procuration à Patrick BOURMOND), Yannick COQUERY (procuration à Nancy SUBITANI).

OBJET : Commande publique : Adhésion à un groupement de commande pour « l'achat d'énergies, de fournitures / services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique ».

N/REF : MA/PM/NT/FI/FAA - N°2024-118.

M. Olivier Laurent rappelle que par délibération n°76-2023 du 6 octobre 2023, le syndicat mixte d'Energies du Département de l'Hérault (Hérault Energie) a voté la dissolution du groupement de commandes constitué le 6 mars 2018 et portant sur l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique. Cette dissolution interviendra le 30 juin 2024.

Il indique que par cette même délibération, Hérault Energie a approuvé la constitution d'un nouveau groupement portant sur les mêmes prestations et ouverts à d'autres syndicats départementaux d'énergies. Les marchés conclus sous la coordination du précédent groupement resteront effectifs jusqu'au 31 décembre 2025, avant l'entrée en vigueur des nouveaux marchés qui interviendra au 1^{er} janvier 2026 prenant ainsi le relai des marchés actuels, à l'exception du marché de fourniture de gaz conclu par la ville de Frontignan avec notre prestataire actuel, et qui court jusqu'en 2028.

Compte-tenu de la phase d'analyse nécessaire des besoins menée par Hérault Energie sur le deuxième trimestre 2024, phase préalable au lancement des procédures de consultation prévues en juillet 2024, il est nécessaire de se prononcer sur cette adhésion dès à présent.

Considérant la complexité du marché de l'énergie et l'intérêt de pouvoir mener des négociations groupées pour bénéficier de tarifs plus avantageux, M. Olivier Laurent propose au conseil municipal :

- De prendre acte de la dissolution du précédent groupement de commandes ;
- De valider l'adhésion de la ville de Frontignan au groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » pour une durée illimitée ;
- D'autoriser M. le maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- D'autoriser M. le maire ou son représentant à faire acte de candidature aux marchés d'énergies (électricité, gaz naturel, propane, bois...) proposés par le groupement suivant les besoins de la ville de Frontignan ;
- D'autoriser le coordonnateur et le Syndicat d'énergies dont il dépend (syndicat « gestionnaire » de rattachement), à solliciter, autant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison ;

Accusé de réception en préfecture
034-213401086-20240403-DELIB_2024_118-DE
Date de télétransmission : 23/04/2024
Date de réception préfecture : 23/04/2024



D'autoriser le représentant du coordonnateur à signer tous les actes nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés correspondants issus du groupement de commandes pour le compte de la ville de Frontignan ;

D'approuver la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement et, notamment pour les marchés d'énergies ;

S'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la ville de Frontignan est partie prenante ;

S'engager à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la ville de Frontignan est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
LE RAPPORTEUR ENTENDU,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

- **PREND** acte de la dissolution du précédent groupement de commandes ;
- **VALIDE** l'adhésion de la ville de Frontignan au groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » pour une durée illimitée ;
- **AUTORISE** M. le maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- **AUTORISE** M. le maire ou son représentant à faire acte de candidature aux marchés d'énergies (électricité, gaz naturel, propane, bois...) proposés par le groupement suivant les besoins de la ville de Frontignan ;
- **AUTORISE** le coordonnateur et le Syndicat d'énergies dont il dépend (syndicat « gestionnaire » de rattachement), à solliciter, autant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison ;
- **AUTORISE** le représentant du coordonnateur à signer tous les actes nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés correspondants issus du groupement de commandes pour le compte de la ville de Frontignan ;
- **APPROUVE** la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement et, notamment pour les marchés d'énergies ;
- **S'ENGAGE** à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la ville de Frontignan est partie prenante ;
- **S'ENGAGE** à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la ville de Frontignan est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget.

Pour extrait conforme, Frontignan
Les jour, mois et an que dessus

Michel Arrouy
Maire



VOTES	
CONTRE	0
ABSTENTION	0
POUR	35



EXTRAIT du REGISTRE
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de Frontignan

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE
LE 03 AVRIL A 18 HEURES 30

LE CONSEIL MUNICIPAL DE CETTE COMMUNE, REGULIEREMENT CONVOQUE LE 27 MARS 2024, S'EST REUNI AU NOMBRE PRESCRIT PAR LA LOI, SALLE VOLTAIRE A FRONTIGNAN EN SESSION ORDINAIRE, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME CLAUDIE MAINGUEZ, ADJOINTE AU MAIRE.

PRESENTS : Michel ARROUY (maire), Claudie MINGUEZ, Olivier LAURENT, Georges MOUREAUX, Caroline SALA, Eric BRINGUIER, Renée DURANTON-PORTELLI, Jean-Louis MOLTO (adjoints) - Kelvine GOUVERNAYRE, Nathalie GLAUDE, Frédéric ALOY, Sophie CWICK, Chantal CARRION, Patrick BOURMOND, Isabel VILAVERDE-FIUZA, Jean-Louis BONNERIC, Nancy SUBITANI, David JARDON, Jean-Louis PATRY, Béatrice BUJ, Georges FORNER, Gérard PRATO, Claude COMBES, Gilles ARDINAT, Marie-France BRITTO, Olivier RONGIER, Laura ANDREOLETTI, Patricia ANDRIEU (conseillers municipaux).

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES : Youcef EL AMRI (procuration à Georges MOUREAUX), Valérie MAILLARD (procuration à Claudie MINGUEZ), Caroline SUNE (procuration à David JARDON), Loïc LINARES (procuration à Jean-Louis MOLTO), Max SAVY (procuration à Eric BRINGUIER), Fabien NEBOT (procuration à Patrick BOURMOND), Yannick COQUERY (procuration à Nancy SUBITANI).

OBJET : Développement durable : Economies d'énergie : Autorisation d'une convention d'habilitation dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie avec Hérault Energies.

N/REF : MA/PM/NT/FUFAA - N°2024-119.

M. Olivier Laurent rappelle aux membres du conseil que créé en juillet 2005, le dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE) constitue un des instruments phare de la politique de maîtrise de la demande énergétique.

Ce dispositif repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie, identifiés par la loi comme « obligés » (électricité, gaz, fioul...).

Un objectif triennal est défini et réparti entre les différents opérateurs en fonction de leurs volumes de ventes. En fin de période, ces vendeurs doivent justifier de l'accomplissement de leurs obligations par la détention d'un montant de certificats équivalent à ces obligations. En cas de non respect de leurs obligations, ils sont tenus de verser une pénalité libératoire de 2 centimes d'euros par KWh manquant.

Les transactions des certificats d'économies d'énergie sont organisées au sein d'un marché où s'échangent et s'achètent ces certificats. Mais pour accéder à ce marché des transactions, un volume minimal d'économies d'énergie est nécessaire.

Conscient que ce seuil minimal élevé interdit à la quasi-totalité des communes de l'Hérault de prétendre accéder individuellement à ce marché, et compte tenu de la complexité de la mise en œuvre du dispositif, Hérault Energies dont la Ville est membre, propose aux communes qui le souhaitent, une mutualisation des certificats d'économies d'énergie réalisées sur leurs installations d'éclairage public ainsi que dans leurs bâtiments. Cette mutualisation permettra d'atteindre les minima requis.

M. Olivier Laurent indique que pour y accéder, la Ville doit donc signer avec Hérault Energies une convention d'habilitation ayant pour objet :

- De mettre en œuvre le dispositif de regroupement prévu au premier alinéa de l'article 15 de la loi POPE et à l'article 78 de la loi ENE, pour permettre à la commune de valoriser les actions qu'elle entreprend en vue de maîtriser la demande d'énergie.

- D'habilitier Hérault Energies à obtenir les certificats correspondant aux actions de maîtrise de la demande d'énergie éligibles que le Ville a réalisé.

- De prévoir les conditions de la compensation financière ou actions pédagogiques que réalisera Hérault Energies pour la Ville en contrepartie de la vente de ces certificats.

Accusé de réception en préfecture
034-213401086-20240403-DELIB_2024_119-DE
Date de télétransmission : 23/04/2024
Date de réception préfecture : 23/04/2024



Il précise que la convention est conclue pour une durée de 4 ans. Elle est reconduite tacitement pour des durées successives correspondant aux différentes périodes d'obligations à venir.

M. Olivier Laurent demande donc au conseil municipal :

D'approuver les modalités de ce transfert, adoptées par le Conseil Syndical d'Hérault Energies ;

D'approuver le projet de convention entre Hérault Energies et la commune de Frontignan pour la collecte et la valorisation des actions éligibles aux certificats d'économie d'énergie ;

D'autoriser le transfert à Hérault Energies des certificats d'économie d'Energie liés aux travaux effectués par la commune pour réaliser des économies d'énergie au sein de son patrimoine, ce transfert étant effectué à des fins de valorisations de ces certificats auprès des obligés ;

Et d'autoriser M. Le maire à signer avec Hérault Energie ladite convention, les avenants y afférents ainsi que les documents se rapportant à cette décision.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
LE RAPPORTEUR ENTENDU,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

APPROUVE les modalités de ce transfert, adoptées par le Conseil Syndical d'Hérault Energies ;

APPROUVE le projet de convention entre Hérault Energies et la commune de Frontignan pour la collecte et la valorisation des actions éligibles aux certificats d'économie d'énergie ;

AUTORISE le transfert à Hérault Energies des certificats d'économie d'Energie liés aux travaux effectués par la commune pour réaliser des économies d'énergie au sein de son patrimoine, ce transfert étant effectué à des fins de valorisations de ces certificats auprès des obligés ;

AUTORISE M. Le maire à signer avec Hérault Energie ladite convention, les avenants y afférents ainsi que les documents se rapportant à cette décision.

**Pour extrait conforme, Frontignan
Les jour, mois et an que dessus**

**Michel Arrouy
Maire**



VOTES	
CONTRE	0
ABSTENTION	0
POUR	35



EXTRAIT du REGISTRE
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de Frontignan

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE
LE 03 AVRIL A 18 HEURES 30

LE CONSEIL MUNICIPAL DE CETTE COMMUNE, REGULIEREMENT CONVOQUE LE 27 MARS 2024, S'EST REUNI AU NOMBRE PRESCRIT PAR LA LOI, SALLE VOLTAIRE A FRONTIGNAN EN SESSION ORDINAIRE, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME CLAUDIE MAINGUEZ, ADJOINTE AU MAIRE.

PRESENTS : Michel ARROUY (maire), Claudie MINGUEZ, Olivier LAURENT, Georges MOUREAUX, Caroline SALA, Eric BRINGUIER, Renée DURANTON-PORTELLI, Jean-Louis MOLTO (adjoints) - Kelvine GOUVERNAYRE, Nathalie GLAUDE, Frédéric ALOY, Sophie CWICK, Chantal CARRION, Patrick BOURMOND, Isabel VILAVERDE-FIUZA, Jean-Louis BONNERIC, Nancy SUBITANI, David JARDON, Jean-Louis PATRY, Béatrice BUJ, Georges FORNER, Gérard PRATO, Claude COMBES, Gilles ARDINAT, Marie-France BRITTO, Olivier RONGIER, Laura ANDREOLETTI, Patricia ANDRIEU (conseillers municipaux).

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES : Youcef EL AMRI (procuration à Georges MOUREAUX), Valérie MAILLARD (procuration à Claudie MINGUEZ), Caroline SUNE (procuration à David JARDON), Loïc LINARES (procuration à Jean-Louis MOLTO), Max SAVY (procuration à Eric BRINGUIER), Fabien NEBOT (procuration à Patrick BOURMOND), Yannick COQUERY (procuration à Nancy SUBITANI).

OBJET : Développement durable : Travaux de désimperméabilisation des cours d'école du groupe scolaire des Terres Blanches : Approbation du dossier de consultation des entreprises et autorisation de signature.

N/REF : MA/PM/NT/AFO/FAA - N°2024-120.

M. Eric Bringuier rappelle que lors de sa dernière séance, le conseil municipal approuvait le programme des travaux de désimperméabilisation des cours d'écoles du groupe scolaire des Terres Blanches.

Pour mémoire, ce réaménagement porte sur 5 000 m² comprenant les 2 cours maternelles, les 2 cours élémentaires, le plateau sportif, la zone attenante à la cantine, ainsi que la jonction entre le plateau sportif et les cours élémentaires.

Il s'agit maintenant pour le conseil municipal de se pencher sur les projets de marchés publics d'exécution de ce programme, dans les conditions prévues par l'article L. 2122-21-1 du code général des collectivités territoriales :

Les travaux ont été découpés en 4 phases pour prendre en compte des contraintes du site (utilisation des cours) et se coordonner avec les travaux de rénovation thermique des bâtiments.

Ainsi la phase 1 concernera les cours maternelles, la phase 2 le plateau sportif, la phase 3 les cours élémentaires et la phase 4 l'espace de liaison entre le plateau sportif et les cours élémentaires.

Le planning prévisionnel prévoit la réalisation de la 1^{ère} phase pendant les vacances d'été 2024, puis les 3 autres phases seront réalisées en 2025.

Le dossier de consultation des entreprises comprendra donc 4 phases et chacune de ces phases sera décomposée en 2 lots, le lot 1 – voirie et réseaux divers et le lot 2 – aménagements paysagers.

Il précise que ces travaux sont estimés à :

Accusé de réception en préfecture
034-213401086-20240403-DELIB_2024_120-DE
Date de télétransmission : 23/04/2024
Date de réception préfecture : 23/04/2024



LOT 1		BASE	PSE	BASE + PSE
PHASE 1 : MATERNELLES	€HT	142 940,00 €	9 900,00 €	152 840,00 €
	€TTC	171 528,00 €	11 880,00 €	183 408,00 €
PHASE 2 : PLATEAU SPORTIF	€HT	193 608,00 €	- €	193 608,00 €
	€TTC	232 329,60 €	- €	232 329,60 €
PHASE 3 : ESPACES COMMUNS	€HT	68 670,00 €	2 100,00 €	70 770,00 €
	€TTC	82 404,00 €	2 520,00 €	84 924,00 €
PHASE 4 : ELEMENTAIRES	€HT	166 580,00 €	18 600,00 €	185 180,00 €
	€TTC	199 896,00 €	22 320,00 €	222 216,00 €
TOTAL EN €HT		571 798,00 €	30 600,00 €	602 398,00 €
TVA 20%		114 359,60 €	6 120,00 €	120 479,60 €
TOTAL EN €TTC		686 157,60 €	36 720,00 €	722 877,60 €

LOT 2		BASE	PSE	BASE + PSE
PHASE 1 : MATERNELLES	€HT	75 200,00 €	7 400,00 €	82 600,00 €
	€TTC	90 240,00 €	8 880,00 €	99 120,00 €
PHASE 2 : PLATEAU SPORTIF	€HT	116 370,00 €	- €	116 370,00 €
	€TTC	139 644,00 €	- €	139 644,00 €
PHASE 3 : ESPACES COMMUNS	€HT	41 015,00 €	- €	41 015,00 €
	€TTC	49 218,00 €	- €	49 218,00 €
PHASE 4 : ELEMENTAIRES	€HT	105 660,00 €	- €	105 660,00 €
	€TTC	126 792,00 €	- €	126 792,00 €
TOTAL EN €HT		338 245,00 €	7 400,00 €	345 645,00 €
TVA 20%		67 649,00 €	1 480,00 €	69 129,00 €
TOTAL EN €TTC		405 894,00 €	8 880,00 €	414 774,00 €

LOT 1 + LOT 2		BASE	PSE	BASE + PSE
PHASE 1 : MATERNELLES	€HT	218 140,00 €	17 300,00 €	235 440,00 €
	€TTC	261 768,00 €	20 760,00 €	282 528,00 €
PHASE 2 : PLATEAU SPORTIF	€HT	309 978,00 €	- €	309 978,00 €
	€TTC	371 973,60 €	- €	371 973,60 €



LOT 1 + LOT 2		BASE	PSE	BASE + PSE
PHASE 3 : ESPACES COMMUNS	€HT	109 685,00 €	2 100,00 €	111 785,00 €
	€TTC	131 622,00 €	2 520,00 €	134 142,00 €
PHASE 4 : ELEMENTAIRES	€HT	272 240,00 €	18 600,00 €	290 840,00 €
	€TTC	326 688,00 €	22 320,00 €	349 008,00 €

TOTAL EN €HT	910 043,00 €	38 000,00 €	948 043,00 €
TVA 20%	182 008,60 €	7 600,00 €	189 608,60 €
TOTAL EN €TTC	1 092 051,60 €	45 600,00 €	1 137 651,60 €

TOTAL LOT 1 et 2 avec PSE

- 235 440 €HT pour la phase 1,
- 309 978 €HT pour la phase 2,
- 111 785 €HT pour la phase 3
- 290 840 €HT pour la phase 4.

Au total, ces 4 phases sont estimées globalement à 948 043 €HT dont 602 398 €HT pour le lot 1 et 345 645 €HT pour le lot 2.

M. Eric Bringuier demande donc au conseil municipal d'approuver les termes de ce dossier de consultation des entreprises en tant que futurs marchés, et, dans le cadre de l'article L 2122-21-1 du code général des collectivités territoriales et de l'autoriser à les souscrire avec les entreprises dont les offres seront considérées comme économiquement les plus avantageuses en application des critères de la consultation.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
LE RAPPORTEUR ENTENDU,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

- **APPROUVE** les termes de ce dossier de consultation des entreprises en tant que futurs marchés, et, dans le cadre de l'article L 2122-21-1 du code général des collectivités territoriales,
- **AUTORISE** M. Eric Bringuier, à les souscrire avec les entreprises dont les offres seront considérées comme économiquement les plus avantageuses en application des critères de la consultation.

Pour extrait conforme, Frontignan
Les jour, mois et an que dessus

VOTES	
CONTRE	0
ABSTENTION	0
POUR	35

Michel Arrouy
Maire

Accusé de réception en préfecture
034-213401006-20240403-DELIB_2024_120-DE
Date de télétransmission : 23/04/2024
Date de réception préfecture : 23/04/2024

Chaîne d'intégrité du document : F2 70 5E 79 57 A4 9C CD 98 AC CB 25 D2 2B 3F 8



Publié le : 24/04/2024
Par : ARROUY Michel
Document certifié conforme à l'original
<https://www.publiact.fr/documentPublic/306568>

Accusé de réception en préfecture
034-213401086-20240403-DELIB_2024_120-DE
Date de télétransmission : 23/04/2024
Date de réception préfecture : 23/04/2024



EXTRAIT du REGISTRE
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de Frontignan

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE
LE 03 AVRIL A 18 HEURES 30

LE CONSEIL MUNICIPAL DE CETTE COMMUNE, REGULIEREMENT CONVOQUE LE 27 MARS 2024, S'EST REUNI AU NOMBRE PRESCRIT PAR LA LOI, SALLE VOLTAIRE A FRONTIGNAN EN SESSION ORDINAIRE, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME CLAUDIE MAINGUEZ, ADJOINTE AU MAIRE.

PRESENTS : Michel ARROUY (maire), Claudie MINGUEZ, Olivier LAURENT, Georges MOUREAUX, Caroline SALA, Eric BRINGUIER, Renée DURANTON-PORTELLI, Jean-Louis MOLTO (adjoints) - Kelvine GOUVERNAYRE, Nathalie GLAUDE, Frédéric ALOY, Sophie CWICK, Chantal CARRION, Patrick BOURMOND, Isabel VILAVERDE-FIUZA, Jean-Louis BONNERIC, Nancy SUBITANI, David JARDON, Jean-Louis PATRY, Béatrice BUJ, Georges FORNER, Gérard PRATO, Claude COMBES, Gilles ARDINAT, Marie-France BRITTO, Olivier RONGIER, Laura ANDREOLETTI, Patricia ANDRIEU (conseillers municipaux).

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES : Youcef EL AMRI (procuration à Georges MOUREAUX), Valérie MAILLARD (procuration à Claudie MINGUEZ), Caroline SUNE (procuration à David JARDON), Loïc LINARES (procuration à Jean-Louis MOLTO), Max SAVY (procuration à Eric BRINGUIER), Fablen NEBOT (procuration à Patrick BOURMOND), Yannick COQUERY (procuration à Nancy SUBITANI).

OBJET : Culture : Attribution de subventions dans le cadre de la convention généralisée d'éducation artistique et culturelle (CGEAC) 2024.

N/REF : MA/PM/NT/DD/CB/FAA - N°2024-121.

Mme Claudie Minguez informe les membres du conseil que composante essentielle de la formation intellectuelle et sensible des enfants, l'éducation artistique et culturelle (EAC) s'inscrit dans le cadre de la politique culturelle éducative du ministère de l'Education nationale et du ministère de la Culture et de la Communication.

Elle rappelle que depuis de nombreuses années la commune de Frontignan contribue à la généralisation de l'EAC sur son territoire par le financement de projets culturels menés auprès des jeunes au sein des établissements scolaires et/ou socioéducatifs de la ville.

Depuis le transfert de compétences effectué en 2021, la coordination de ce dispositif est assurée par Sète agglomération méditerranée mais les communes demeurent des partenaires financiers essentiels de ces projets.

Dans le cadre de l'appel à projets EAC 2024, plusieurs projets ont été déposés sur le territoire de la commune de Frontignan.

Après étude de ces demandes, Mme Claudie Minguez propose au conseil municipal d'allouer des subventions aux associations suivantes :

- Projet « La musique à travers le monde et le temps » en partenariat avec l'Ecole élémentaire Anatole France 2, l'ALP Anatole France et la Maison de retraite Anatole France, Association ActeCulture : 1 000 €.
- Projet « Ateliers théâtre – éveil de l'écoute » en partenariat avec l'Ecole élémentaire Anatole France 1 et l'ALP Anatole France, Association Les Hétéroclites : 500 €.
- Projet « La mer dans tous ses états » en partenariat avec l'Ecole maternelle des Terres blanches, Association Le Blob : 1 250 €.

Soit un total de 2 750€.



Mme Claudie Minguez demande au conseil municipal :

- D'allouer les subventions aux associations mentionnées ci-dessus ;
- D'autoriser M. le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Etant précisé que ces crédits sont inscrits au budget.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
LE RAPPORTEUR ENTENDU,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

- **DECIDE** d'allouer les subventions aux associations mentionnées ci-dessus ;
- **AUTORISE** M. le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Etant précisé que ces crédits sont inscrits au budget.

VOTES	
CONTRE	0
ABSTENTION	0
POUR	35

**Pour extrait conforme, Frontignan
Les jour, mois et an que dessus**

**Michel Arrouy
Maire**





EXTRAIT du REGISTRE
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de Frontignan

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE
LE 03 AVRIL A 18 HEURES 30

LE CONSEIL MUNICIPAL DE CETTE COMMUNE, REGULIEREMENT CONVOQUE LE 27 MARS 2024, S'EST REUNI AU NOMBRE PRESCRIT PAR LA LOI, SALLE VOLTAIRE A FRONTIGNAN EN SESSION ORDINAIRE, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME CLAUDIE MAINGUEZ, ADJOINTE AU MAIRE.

PRESENTS : Michel ARROUY (maire), Claudie MINGUEZ, Olivier LAURENT, Georges MOUREAUX, Caroline SALA, Eric BRINGUIER, Renée DURANTON-PORTELLI, Jean-Louis MOLTO (adjoints) - Kelvine GOUVERNAYRE, Nathalie GLAUDE, Frédéric ALOY, Sophie CWICK, Chantal CARRION, Patrick BOURMOND, Isabel VILAVERDE-FIUZA, Jean-Louis BONNERIC, Nancy SUBITANI, David JARDON, Jean-Louis PATRY, Béatrice BUJ, Georges FORNER, Gérard PRATO, Claude COMBES, Gilles ARDINAT, Marie-France BRITTO, Olivier RONGIER, Laura ANDREOLETTI, Patricia ANDRIEU (conseillers municipaux).

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES : Youcef EL AMRI (procuration à Georges MOUREAUX), Valérie MAILLARD (procuration à Claudie MINGUEZ), Caroline SUNE (procuration à David JARDON), Loïc LINARES (procuration à Jean-Louis MOLTO), Max SAVY (procuration à Eric BRINGUIER), Fabien NEBOT (procuration à Patrick BOURMOND), Yannick COQUERY (procuration à Nancy SUBITANI).

OBJET : Espaces balnéaires et littoraux : Attribution du sous-traité portant sur le lot 4 de la concession des plages naturelles.

N/REF : MA/PM/NT/FC/LP/FAA - N°2024-126.

M. Jean-Louis Molto rappelle aux membres de l'assemblée que lors de sa séance du 7 décembre dernier, le conseil municipal se penchait sur les conditions d'exploitation du lot n°4 constituant un des sous traités de la concession des plages naturelles accordée à la ville en 2013. Ce lot, implanté dans le secteur des Aresquiers, porte uniquement sur l'activité de location de matériels (matelas, transats, parasols) et appelle l'installation d'une structure légère.

Il indique que le conseil municipal ayant confirmé la poursuite de la gestion déléguée pour les deux saisons restant à exploiter dans le cadre de l'actuel traité de concession, la procédure de mise en concurrence prescrite par le code général de la propriété des personnes publiques et le code de la commande publique a, depuis lors, été mise en place.

Une publicité sur un journal d'annonces légales a permis de recueillir une seule offre qui a été soumise à la commission prévue par l'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales lors de sa séance du 9 février 2024.

Cette commission, après avoir agréé le dossier du seul candidat, la SNC Blue Bayou, a ensuite émis un avis très favorable à la poursuite de la procédure d'attribution avec cette société.

Au vu de la qualité initiale de l'offre, les négociations n'ont porté que sur des points de détails qui sont la suppression de la douche prévue au titre de la nécessaire économie de la ressource en eau ainsi que la formalisation d'un mode de calcul de la réduction de la redevance d'occupation 2024 liée au fait que le contrat, sous réserve de la décision du conseil municipal ainsi que de l'accord de M. le préfet, ne sera pas notifié avant le 1^{er} avril.

L'offre a été détaillée dans le rapport préalablement envoyé aux conseillers municipaux prévu par l'article L 1411-5 du code général des collectivités territoriales : elle prévoit notamment une redevance de 11.000 € par saison, l'aménagement précis de l'espace concédé et les conditions d'exploitation de celui-ci.



Dans ces conditions, M. Jean-Louis Molto propose au conseil municipal :

D'approuver le choix de la SNC Blue Bayou au capital social de 2 362 394 € domiciliée le Grau de Vendres, 34530 Vendres ;

D'approuver les termes du sous-traité de ce lot n°4, et, sous réserve de l'accord de M. le préfet tel que prévu à l'article R 2124-31 du code général de la propriété des personnes publiques ;

D'autoriser M. le Maire à le signer.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
LE RAPPORTEUR ENTENDU,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

APPROUVE le choix de la SNC Blue Bayou au capital social de 2 362 394 € domiciliée le Grau de Vendres, 34530 Vendres ;

APPROUVE les termes du sous-traité de ce lot n°4, et, sous réserve de l'accord de M. le préfet tel que prévu à l'article R 2124-31 du code général de la propriété des personnes publiques ;

AUTORISE M. le Maire à le signer.

VOTES	
CONTRE	0
ABSTENTION	0
POUR	35

Pour extrait conforme, Frontignan
Les jour, mois et an que dessus

Michel Arrouy
Maire





DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2024

Publication le 22/05/2024

(3ème Partie)



EXTRAIT du REGISTRE
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de Frontignan

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE
LE 03 AVRIL A 18 HEURES 30

LE CONSEIL MUNICIPAL DE CETTE COMMUNE, REGULIEREMENT CONVOQUE LE 27 MARS 2024, S'EST REUNI AU NOMBRE PRESCRIT PAR LA LOI, SALLE VOLTAIRE A FRONTIGNAN EN SESSION ORDINAIRE, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME CLAUDIE MAINGUEZ, ADJOINTE AU MAIRE.

PRESENTS : Michel ARROUY (maire), Claudie MINGUEZ, Olivier LAURENT, Georges MOUREAUX, Caroline SALA, Eric BRINGUIER, Renée DURANTON-PORTELLI, Jean-Louis MOLTO (adjoints) - Kelvine GOUVERNAYRE, Nathalie GLAUDE, Frédéric ALOY, Sophie CWICK, Chantal CARRION, Patrick BOURMOND, Isabel VILAVERDE-FIUZA, Jean-Louis BONNERIC, Nancy SUBITANI, David JARDON, Jean-Louis PATRY, Béatrice BUJ, Georges FORNER, Gérard PRATO, Claude COMBES, Gilles ARDINAT, Marie-France BRITTO, Olivier RONGIER, Laura ANDREOLETTI, Patricia ANDRIEU (conseillers municipaux).

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES : Youcef EL AMRI (procuration à Georges MOUREAUX), Valérie MAILLARD (procuration à Claudie MINGUEZ), Caroline SUNE (procuration à David JARDON), Loïc LINARES (procuration à Jean-Louis MOLTO), Max SAVY (procuration à Eric BRINGUIER), Fabien NEBOT (procuration à Patrick BOURMOND), Yannick COQUERY (procuration à Nancy SUBITANI).

OBJET : Aménagement / urbanisme : Opération de requalification du cœur de ville – convention technique et financière avec Hérault Energies.

N/REF : MA/PM/NT/LP/FAA - N°2024-113.

M. Frédéric Aloy informe les membres du conseil que dans le cadre de l'opération de requalification du Cœur de Ville, la Ville de Frontignan doit réaliser des travaux d'enfouissement des réseaux aériens d'électricité.

La Ville adhérent au syndicat mixte Hérault Energies depuis le 1^{er} janvier 2010, les travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité relèvent du champ de compétence de cette structure.

Les travaux seront donc réalisés sous maîtrise d'ouvrage d'Hérault Energies, pour un montant prévisionnel estimatif de 173 407,91 € TTC.

Il indique qu'en vue de ces travaux, le syndicat mixte Hérault Energies a adressé à la Ville un projet de convention technique et financière, qui prévoit le plan de financement suivant :

Montant total de l'opération :	173 407,91 € TTC
Participation Hérault Energies :	64 538,40 €
TVA déduite par Hérault Energies	28 023,91 €
Reste à charge pour la Ville	80 845,60 € TTC.

Au vu de ce qui précède, M. Frédéric Aloy propose au conseil municipal :

- D'approuver le projet d'enfouissement des réseaux pour l'opération Cœur de Ville pour un montant prévisionnel global de 173 407,91 € TTC ;
- D'accepter le plan de financement présenté ci-dessus ;
- De programmer la réalisation de cette opération pour le mois de mai 2024 ;
- D'autoriser M. le Maire à signer la convention technique et financière à intervenir avec Hérault Energies, ainsi que l'ensemble des documents liés à l'exécution de la présente décision ;
- De dire que la somme de 80 845,60 € est inscrite au budget.



**LE CONSEIL MUNICIPAL,
LE RAPPORTEUR ENTENDU,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

APPROUVE le projet d'enfouissement des réseaux pour l'opération Cœur de Ville pour un montant prévisionnel global de 173 407,91 € TTC ;

ACCEPTE le plan de financement présenté ci-dessus ;

- **DECIDE** de programmer la réalisation de cette opération pour le mois de mai 2024 ;
- **AUTORISE M. le Maire** à signer la convention technique et financière à intervenir avec Hérault Energies, ainsi que l'ensemble des documents liés à l'exécution de la présente décision ;
- **DIT** que la somme de 80 845,60 € est inscrite au budget.

Les jour, mois et an que dessus

**Michel Arrouy
Maire**



VOTES	
CONTRE	0
ABSTENTION	0
POUR	35



EXTRAIT du REGISTRE
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de Frontignan

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE
LE 03 AVRIL A 18 HEURES 30

LE CONSEIL MUNICIPAL DE CETTE COMMUNE, REGULIEREMENT CONVOQUE LE 27 MARS 2024, S'EST REUNI AU NOMBRE PRESCRIT PAR LA LOI, SALLE VOLTAIRE A FRONTIGNAN EN SESSION ORDINAIRE, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME CLAUDIE MAINGUEZ, ADJOINTE AU MAIRE.

PRESENTS : Michel ARROUY (maire), Claudie MINGUEZ, Olivier LAURENT, Georges MOUREAUX, Caroline SALA, Eric BRINGUIER, Renée DURANTON-PORTELLI, Jean-Louis MOLTO (adjoints) - Kelvine GOUVERNAYRE, Nathalie GLAUDE, Frédéric ALOY, Sophie CWICK, Chantal CARRION, Patrick BOURMOND, Isabel VILAVERDE-FIUZA, Jean-Louis BONNERIC, Nancy SUBITANI, David JARDON, Jean-Louis PATRY, Béatrice BUJ, Georges FORNER, Gérard PRATO, Claude COMBES, Gilles ARDINAT, Marie-France BRITTO, Olivier RONGIER, Laura ANDREOLETTI, Patricia ANDRIEU (conseillers municipaux).

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES : Youcef EL AMRI (procuration à Georges MOUREAUX), Valérie MAILLARD (procuration à Claudie MINGUEZ), Caroline SUNE (procuration à David JARDON), Loïc LINARES (procuration à Jean-Louis MOLTO), Max SAVY (procuration à Eric BRINGUIER), Fabien NEBOT (procuration à Patrick BOURMOND), Yannick COQUERY (procuration à Nancy SUBITANI).

OBJET : Aménagement / urbanisme : Opération de requalification du cœur de ville – convention de participation financière n°3 à intervenir dans le cadre du traité de concession.

N/REF : MA/PM/NT/LP/FAA - N°2024-114.

M. Frédéric Aloy rappelle que depuis le 10 octobre 2019, la ville de Frontignan a confié à la société publique locale « Territoire 34 », dont elle est actionnaire, une concession portant sur l'opération de requalification du centre-ville. Cette opération a été étendue par avenants au projet de pôle culturel sur l'ensemble immobilier des anciens chais sis quai Voltaire, puis à la réalisation d'une passerelle piétonne entre ce pôle à créer ainsi qu'un parking public sur le site anciennement Exxon Mobil en cours de dépollution.

Le bilan prévisionnel de cette concession se porte maintenant à plus de 19 millions d'euros sur 20 années, impliquant une participation de la ville de 9 millions d'euros, versée par tranche annuelle de 528.838 € HT.

Cette opération complexe s'exécute pour l'heure normalement, notamment du fait de la signature du bail emphytéotique entre la ville et son concessionnaire portant sur l'ensemble immobilier des anciens chais.

Cette concession a retenu l'attention des partenaires historiques de la ville de Frontignan, et il appartient au concessionnaire, de rechercher et d'obtenir le maximum de subventions possibles.

Il indique que cette démarche de revitalisation du cœur de ville s'insère dans les objectifs de nos partenaires financiers, et notamment du Conseil départemental de l'Hérault, de restructuration urbaine et économique des centres anciens victimes d'une lente déprise, formellement diagnostiquée en 2018 pour ce qui concerne Frontignan.

Depuis 2021, le conseil départemental de l'Hérault a contribué à hauteur de 716.000 € à cette opération et ce dernier envisage maintenant de faire bénéficier ce projet de 600.000 € supplémentaires, affectés à la création de la passerelle piétonne de franchissement du canal du Rhône à Sète.



Le versement de cette subvention interviendrait en application d'une convention tripartite entre le Conseil départemental, la Ville et son concessionnaire, formalisant l'accord de la Ville à ce que cette subvention soit affectée à cette opération, à ce que le Conseil départemental en contrôle les conditions d'emploi et prenant acte que cette subvention serait versée en une fois, sur l'exercice budgétaire 2024.

Frédéric Aloy propose donc au conseil municipal :

- D'agréer le versement de cette subvention à la SPL Territoire 34 dans le cadre de la concession de requalification du centre-ville ;
- D'approuver les termes de la convention tripartite à intervenir entre le Conseil départemental, la Ville et son concessionnaire ;
- D'autoriser M. le maire à la signer.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
LE RAPPORTEUR ENTENDU,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

- **AGREE** le versement de cette subvention à la SPL Territoire 34 dans le cadre de la concession de requalification du centre-ville ;
- **APPROUVE** les termes de la convention tripartite à intervenir entre le Conseil départemental, la Ville et son concessionnaire ;
- **AUTORISE** M. le maire à la signer.

**Pour extrait conforme, Frontignan
Les jour, mois et an que dessus**

**Michel Arrouy
Maire**



VOTES	
CONTRE	0
ABSTENTION	0
POUR	35



EXTRAIT du REGISTRE
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de Frontignan

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE
LE 03 AVRIL A 18 HEURES 30

LE CONSEIL MUNICIPAL DE CETTE COMMUNE, REGULIEREMENT CONVOQUE LE 27 MARS 2024, S'EST REUNI AU NOMBRE PRESCRIT PAR LA LOI, SALLE VOLTAIRE A FRONTIGNAN EN SESSION ORDINAIRE, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME CLAUDIE MAINGUEZ, ADJOINTE AU MAIRE.

PRESENTS : Michel ARROUY (maire), Claudie MINGUEZ, Olivier LAURENT, Georges MOUREAUX, Caroline SALA, Eric BRINGUIER, Renée DURANTON-PORTELLI, Jean-Louis MOLTO (adjoints) - Kelvine GOUVERNAYRE, Nathalie GLAUDE, Frédéric ALOY, Sophie CWICK, Chantal CARRION, Patrick BOURMOND, Isabel VILAVERDE-FIUZA, Jean-Louis BONNERIC, Nancy SUBITANI, David JARDON, Jean-Louis PATRY, Béatrice BUJ, Georges FORNER, Gérard PRATO, Claude COMBES, Gilles ARDINAT, Marie-France BRITTO, Olivier RONGIER, Laura ANDREOLETTI, Patricia ANDRIEU (conseillers municipaux).

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES : Youcef EL AMRI (procuration à Georges MOUREAUX), Valérie MAILLARD (procuration à Claudie MINGUEZ), Caroline SUNE (procuration à David JARDON), Loïc LINARES (procuration à Jean-Louis MOLTO), Max SAVY (procuration à Eric BRINGUIER), Fabien NEBOT (procuration à Patrick BOURMOND), Yannick COQUERY (procuration à Nancy SUBITANI).

OBJET : Grand projet / opération cœur de ville : Avenant au contrat Bourg-centre de 2^{ème} génération (2022/2028) avec Occitanie/ Pyrénées Méditerranée : autorisation de signature.

N/REF : MA/PM/NT/SBA/FAA - N°2024-115.

M. Frédéric Aloy rappelle aux membres de l'assemblée que située sur le territoire de Sète agglomération méditerranéenne, la ville de Frontignan, avec un important foncier mobilisable et une situation privilégiée, est porteuse d'enjeux majeurs pour son devenir et celui du territoire de Thau. Elle a fait le pari d'une attractivité renouvelée grâce à une politique audacieuse d'équipements publics du 21^{ème} siècle depuis de longues années.

Dans le cadre de la politique régionale territoriale d'Occitanie conduite dès 2017, la Région a porté une attention particulière aux bourgs-centres dans les zones péri-urbaines qui jouent un rôle essentiel de centralité et d'attractivité au sein de leur bassin de vie.

Au titre d'une politique territoriale conduite par la Région, Sète agglomération et les communes membres du territoire, c'est dans ce cadre que le Contrat Bourg-Centre de première génération, dont la ville a été signataire, a été élaboré permettant ainsi de conforter cette dynamique.

Parallèlement, en cohérence avec les priorités d'aménagement portées dans le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires - **SRADDET** Occitanie 2040 et les mesures de transformation définies par le **PACTE VERT**, la Région a renouvelé une nouvelle politique territoriale 2022-2028 qui a vocation à traduire, au niveau de chaque Territoire de Projet, une ambition collective : faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.

Dans ce nouveau cadre, la dynamique des Contrats Bourgs-Centres Occitanie est poursuivie pour la période 2022-2028.

Ces villes doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de la création d'emplois, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs ou de loisirs.

Et c'est donc dans cette démarche contractuelle que la Région Occitanie, Sète agglomération méditerranéenne et la Ville de Frontignan poursuivent la mise en œuvre du Contrat Bourgs centres approuvé en 2019, afin d'impulser l'énergie nécessaire pour un équilibre territorial qui prennent en compte les défis sociaux et écologiques présent et à venir.



Pour ce faire, la mise en œuvre d'un projet de renouvellement urbain majeur a été initié. Il a permis le développement de l'attractivité de la ville en investissant dans des projets d'aménagements urbains tels que :

La reconquête des friches industrielles avec le Projet Chai Botta ;

La requalification de ses espaces publics avec le projet Gare de Marchandise et ses axes structurants notamment avec le Projet requalification de l'ancienne route nationale en boulevard urbain dit Buc 7 ;

Le développement d'une action publique forte et coordonnée de requalification du centre-ville combinant des opérations de requalification de l'espace public, d'attractivité commerciale du cœur de ville et une politique de la lutte contre les logements dégradés, complémentaire de l'OPAH communautaire, permettant après réhabilitation, la mise en marché de logements locatifs sociaux ou de logements en accession sociale ;

- **La reconquête d'espaces, le développement touristique durable ainsi les projets innovants pour accompagner les transitions écologiques, sociales et urbaines.**

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie et son volet Contrat Bourgs-Centres Occitanie, la Région a adopté lors de ses Assemblées Plénières des 25 mars et 16 décembre 2021 les principes d'une nouvelle politique territoriale 2022-2028. Celle-ci visant à accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT Occitanie, fondement des politiques publiques régionales, qui repose sur trois piliers :

- La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
- Le rééquilibrage territorial ;
- L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

Comme dans le cadre des Contrats 1^{ère} génération, la ville de Frontignan s'inscrit complètement dans cette nouvelle génération de politique contractuelle territoriale 2022-2028 et poursuit son dynamisme en continuant à investir dans son projet de territoire tout en optimisant ses ressources.

Pour répondre à cette stratégie de mise en place de Projets d'Intérêt Régional (PIR), Frontignan entend conforter le Contrat Bourg-Centre de 1^{ère} génération approuvé le 21 mai 2019 et placer ce nouveau contrat Bourgs-centres et son intégration dans le Contrat Territorial Occitanie du territoire 2022-2028. Cette démarche implique pour la ville la mise à jour des actions prioritaires du Programme pluriannuel pour la période 2022-2024 et la planification des actions à moyen et long terme sur la période (2022-2028).

Au regard du diagnostic du territoire et de l'identification des enjeux en lien avec son projet Politique de Mandat, l'étude des besoins a permis d'aboutir à un programme d'actions composé de 30 fiches d'actions.

Cinq orientations stratégiques structurent ce programme d'actions ambitieux :

Agir pour une mobilité durable dans une logique d'intermodalité

Le développement d'une mobilité durable dans une logique d'intermodalité, avec notamment l'aménagement des Boulevards Urbains et les actions pour une mobilité partagée entre tous les usages (route, rail ou piste cyclable) ;

Transformer le cœur de ville pour le rendre plus attractif et résilient ;

Renforcer la cohésion sociale par la création et la rénovation d'équipements de proximité pour faciliter l'accès à la culture, au sport et promouvoir les liens sociaux ;

Investir pour la petite enfance et l'éducation pour promouvoir l'égalité des chances, la diversité sociale ;

Inventer le littoral de demain pour être capable de s'adapter aux effets du changement climatique et s'inscrire dans une logique de croissance bleue.



Le présent avenant a pour objet de conforter le Contrat Bourg-Centre de 1^{ère} génération, approuvé le 21 mai 2019 en prolongeant sa durée de validité pour le porter à échéance du 31 décembre 2028.

Comme le précédent contrat, la Région Occitanie et Sète agglomération méditerranéenne seront cosignataires, dans le cadre d'une gouvernance partagée et partenaires dans le respect de leurs axes prioritaires et modalités d'interventions.

Les partenariats avec l'Etat, l'Établissement Public Foncier Occitanie, le CAUE 34 ou tout autre acteur souhaitant s'associer à la démarche, seront poursuivis et renforcés.

Au regard de ces éléments, M. Frédéric Aloy propose au Conseil municipal d'approuver le présent avenant au Contrat Bourg-Centre Occitanie de 2^{ème} génération et de d'autoriser M. le maire à le signer avec la Région Occitanie et la communauté d'agglomération Sète agglomération méditerranéenne.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
LE RAPPORTEUR ENTENDU,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

- **APPROUVE** le présent avenant au Contrat Bourg-Centre Occitanie de 2^{ème} génération ;
- **AUTORISE** M. le maire à le signer avec la Région Occitanie et la communauté d'agglomération Sète agglomération méditerranéenne.

**Pour extrait conforme, Frontignan
Les jour, mois et an que dessus**

**Michel Arrouy
Maire**



VOTES	
CONTRE	0
ABSTENTION	0
POUR	35



EXTRAIT du REGISTRE
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de Frontignan

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE
LE 03 AVRIL A 18 HEURES 30

LE CONSEIL MUNICIPAL DE CETTE COMMUNE, REGULIEREMENT CONVOQUE LE 27 MARS 2024, S'EST REUNI AU NOMBRE PRESCRIT PAR LA LOI, SALLE VOLTAIRE A FRONTIGNAN EN SESSION ORDINAIRE, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME CLAUDIE MAINGUEZ, ADJOINTE AU MAIRE.

PRESENTS : Michel ARROUY (maire), Claudie MINGUEZ, Olivier LAURENT, Georges MOUREAUX, Caroline SALA, Eric BRINGUIER, Renée DURANTON-PORTELLI, Jean-Louis MOLTO (adjoints) - Kelvine GOUVERNAYRE, Nathalie GLAUDE, Frédéric ALOY, Sophie CWICK, Chantal CARRION, Patrick BOURMOND, Isabel VILAVERDE-FIUZA, Jean-Louis BONNERIC, Nancy SUBITANI, David JARDON, Jean-Louis PATRY, Béatrice BUJ, Georges FORNER, Gérard PRATO, Claude COMBES, Gilles ARDINAT, Marie-France BRITTO, Olivier RONGIER, Laura ANDREOLETTI, Patricia ANDRIEU (conseillers municipaux).

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES : Youcef EL AMRI (procuration à Georges MOUREAUX), Valérie MAILLARD (procuration à Claudie MINGUEZ), Caroline SUNE (procuration à David JARDON), Loïc LINARES (procuration à Jean-Louis MOLTO), Max SAVY (procuration à Eric BRINGUIER), Fabien NEBOT (procuration à Patrick BOURMOND), Yannie COQUERY (procuration à Nancy SUBITANI).

OBJET : Culture : FIRN 2024 – Partenariat entre la ville de Frontignan et Sète agglomération méditerranéenne.

N/REF : MA/PM/NT/DD/CB/FAA - N°2024-122.

Mme Chantal Carrion rappelle qu'au cœur des politiques de lecture publique de la ville de Frontignan et du territoire de Thau, le festival international du roman noir (FIRN), apporte depuis 1998 un regard neuf sur la littérature noire contemporaine qui, de sa place, a contribué à enrichir la littérature et l'analyse critique de notre monde.

La manifestation rayonne sur l'ensemble du Bassin de Thau à travers des actions de proximité avec le public et un travail de partenariat resserré avec le réseau des médiathèques de Sète agglomération méditerranéenne. Ainsi, ces dernières prennent une part active à la programmation du FIRN à travers des ateliers, des expositions, des spectacles.

Elle indique que dans le cadre de la programmation des actions du FIRN 2024, le partenariat est proposé comme suit :

• Sète agglomération méditerranéenne prendra à sa charge :

- Le cofinancement d'un programme diversifié d'ateliers, rencontres, expositions et animations à hauteur de **19 000 €**.
- La mise à disposition des personnels du réseau des médiathèques de Thau sur le temps du Festival (sessions jeux plateau, jeux vidéo et braderie de livres).

• La Ville de Frontignan prendra à sa charge :

- L'organisation générale du FIRN et notamment sa programmation ;
- La communication ;
- La mise en place des mobiliers et matériels ;
- Les frais d'assurances.



me Chantal Carrion demande au conseil municipal :

approuver les termes du partenariat avec Sète agglomération méditerranéenne dans le cadre de la programmation FIRN 2024 ;

autoriser Mme Valérie Maillard, en sa qualité de maire adjointe déléguée à la culture, au patrimoine et à l'égalité Hommes-Femmes, à le signer et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
LE RAPPORTEUR ENTENDU,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

APPROUVE les termes du partenariat avec Sète agglomération méditerranéenne dans le cadre de la programmation du FIRN 2024 ;

AUTORISE Mme Valérie Maillard, en sa qualité de maire adjointe déléguée à la culture, au patrimoine et à l'égalité Hommes-Femmes, à le signer et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Pour extrait conforme, Frontignan
Les jour, mois et an que dessus**

VOTES	
CONTRE	0
ABSTENTIONS	7
POUR	28

**Michel Arrouy
Maire**





EXTRAIT du REGISTRE
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de Frontignan

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE
LE 03 AVRIL A 18 HEURES 30

LE CONSEIL MUNICIPAL DE CETTE COMMUNE, REGULIEREMENT CONVOQUE LE 27 MARS 2024, S'EST REUNI AU NOMBRE PRESCRIT PAR LA LOI, SALLE VOLTAIRE A FRONTIGNAN EN SESSION ORDINAIRE, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME CLAUDIE MAINGUEZ, ADJOINTE AU MAIRE.

PRESENTS : Michel ARROUY (maire), Claudie MINGUEZ, Olivier LAURENT, Georges MOUREAUX, Caroline SALA, Eric BRINGUIER, Renée DURANTON-PORTELLI, Jean-Louis MOLTO (adjoints) - Kelvine GOUVERNAYRE, Nathalie GLAUDE, Frédéric ALOY, Sophie CWICK, Chantal CARRION, Patrick BOURMOND, Isabel VILAVERDE-FIUZA, Jean-Louis BONNERIC, Nancy SUBITANI, David JARDON, Jean-Louis PATRY, Béatrice BUJ, Georges FORNER, Gérard PRATO, Claude COMBES, Gilles ARDINAT, Marie-France BRITTO, Olivier RONGIER, Laura ANDREOLETTI, Patricia ANDRIEU (conseillers municipaux).

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES : Youcef EL AMRI (procuration à Georges MOUREAUX), Valérie MAILLARD (procuration à Claudie MINGUEZ), Caroline SUNE (procuration à David JARDON), Loïc LINARES (procuration à Jean-Louis MOLTO), Max SAVY (procuration à Eric BRINGUIER), Fabien NEBOT (procuration à Patrick BOURMOND), Yannick COQUERY (procuration à Nancy SUBITANI).

OBJET : Culture : FIRN 2024 – Convention d'action culturelle entre la ville de Frontignan et la société Française des intérêts des auteurs (SOFIA).

N/REF : MA/PM/NT/DD/CB/FAA - N°2024-123.

Mme Chantal Carrion informe les membres du conseil que la SOFIA (Société Française des Intérêts des Auteurs de l'Ecrit), organisme de gestion collective, est tenue d'utiliser à des actions d'aide à la création, au développement de l'éducation artistique et culturelle et à la formation, une partie des sommes perçues conformément à l'article L. 324-17 du Code de la propriété intellectuelle.

Au cœur des politiques de lecture publique de la ville de Frontignan et du territoire de Thau, le festival international du roman noir (FIRN) apporte depuis 1998 un regard toujours renouvelé sur la littérature noire contemporaine. En dehors du temps du festival, la ville de Frontignan développe tout au long de l'année un riche programme d'actions culturelles autour du livre et de la lecture.

La SOFIA apporte un soutien à la réalisation de ces actions municipales formalisé par une convention d'action culturelle. Conformément aux termes de la convention, la SOFIA s'engage à verser la somme de 9000 € (neuf mille euros) pour contribuer au financement des actions culturelles menées par la ville de Frontignan dans le cadre du FIRN 2024.

Mme Chantal Carrion demande au conseil municipal :

- D'approuver la convention d'action culturelle entre la ville de Frontignan et la SOFIA ;
- D'autoriser M. le maire ou Mme Valérie Maillard, adjointe déléguée à la culture, au patrimoine et à l'égalité hommes/femmes à la signer et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- D'inscrire les recettes correspondantes au budget communal.



**LE CONSEIL MUNICIPAL,
LE RAPPORTEUR ENTENDU,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

- **APPROUVE** la convention d'action culturelle entre la ville de Frontignan et la SOFIA ;
- **AUTORISE** M. le maire ou Mme Valérie Maillard, adjointe déléguée à la culture, au patrimoine et à l'égalité hommes/femmes à la signer et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- **INSCRIT** les recettes correspondantes au budget communal.

**Pour extrait conforme, Frontignan
Les jour, mois et an que dessus**

**Michel Arrouy
Maire**

VOTES	
CONTRE	0
ABSTENTIONS	7
POUR	28





EXTRAIT du REGISTRE
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de Frontignan

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE
LE 03 AVRIL A 18 HEURES 30

LE CONSEIL MUNICIPAL DE CETTE COMMUNE, REGULIEREMENT CONVOQUE LE 27 MARS 2024, S'EST REUNI AU NOMBRE PRESCRIT PAR LA LOI, SALLE VOLTAIRE A FRONTIGNAN EN SESSION ORDINAIRE, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME CLAUDIE MAINGUEZ, ADJOINTE AU MAIRE.

PRESENTS : Michel ARROUY (maire), Claudie MINGUEZ, Olivier LAURENT, Georges MOUREAUX, Caroline SALA, Eric BRINGUIER, Renée DURANTON-PORTELLI, Jean-Louis MOLTO (adjoints) - Kelvine GOUVERNAYRE, Nathalie GLAUDE, Frédéric ALOY, Sophie CWICK, Chantal CARRION, Patrick BOURMOND, Isabel VILAVERDE-FIUZA, Jean-Louis BONNERIC, Nancy SUBITANI, David JARDON, Jean-Louis PATRY, Béatrice BUJ, Georges FORNER, Gérard PRATO, Claude COMBES, Gilles ARDINAT, Marie-France BRITTO, Olivier RONGIER, Laura ANDREOLETTI, Patricia ANDRIEU (conseillers municipaux).

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES : Youcef EL AMRI (procuration à Georges MOUREAUX), Valérie MAILLARD (procuration à Claudie MINGUEZ), Caroline SUNE (procuration à David JARDON), Loïc LINARES (procuration à Jean-Louis MOLTO), Max SAVY (procuration à Eric BRINGUIER), Fabien NEBOT (procuration à Patrick BOURMOND), Yannie COQUERY (procuration à Nancy SUBITANI).

OBJET : Culture : FIRN 2024 – Contrat de parrainage entre la ville de Frontignan et Véolia.

N/REF : MA/PM/NT/DD/CB/FAA - N°2024-124.

Mme Chantal Carrion rappelle qu'au cœur des politiques de lecture publique de la ville de Frontignan et du territoire de Thau, le festival international du roman noir (FIRN), apporte depuis 1998 un regard neuf sur la littérature noire contemporaine qui, de sa place, a contribué à enrichir la littérature et l'analyse critique de notre monde. Initié par une association, ce grand rendez-vous culturel est porté depuis 2015 par la commune de Frontignan en régie directe. En dehors du temps fort qui réunit chaque année une trentaine d'auteurs venus du monde entier et plus de cinq mille festivaliers, le FIRN se décline tout au long de l'année en un riche programme de rencontres avec des auteurs, balades littéraires, ateliers d'écriture et actions culturelles auprès de publics variés tels que les élèves des établissements scolaires du territoire ou des personnes en parcours d'insertion.

Elle souligne que le festival fédère de nombreux partenaires publics et a retenu l'attention de la société Véolia Eau qui souhaite s'associer à cette manifestation culturelle et aux valeurs qu'elle porte : égalité femmes / hommes, éducation, ancrage territorial et promotion de la lecture et de la création littéraire.

Elle rajoute qu'afin d'organiser en toute transparence ce partenariat avec une société privée à but commercial, il sera formalisé par la signature d'un contrat de parrainage en précisant les modalités et annexé à la présente délibération. Véolia Eau s'engage notamment à verser à la commune une contribution forfaitaire de 4500€ HT concourant à la réalisation du 27^{ème} FIRN.

En compensation, la ville s'engage à assurer la présence de la marque et du logo de cette entreprise et lui offrira 10 places lors de la soirée inaugurale.

Mme Chantal Carrion demande au conseil municipal :

- D'approuver le contrat de parrainage entre la ville de Frontignan et Veolia ;
- D'autoriser M. le maire ou Mme Valérie Maillard, adjointe déléguée à la culture, au patrimoine et à l'égalité hommes/femmes à la signer et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.



**LE CONSEIL MUNICIPAL,
LE RAPPORTEUR ENTENDU,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

APPROUVE le contrat de parrainage entre la ville de Frontignan et Veolia ;
AUTORISE M. le maire ou Mme Valérie Maillard, adjointe déléguée à la culture, au patrimoine et à l'égalité
hommes/femmes à la signer et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VOTES	
CONTRE	7
ABSTENTION	0
POUR	28

**Pour extrait conforme, Frontignan
Les jour, mois et an que dessus**

**Michel Arrouy
Maire**





EXTRAIT du REGISTRE
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de Frontignan

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE
LE 03 AVRIL A 18 HEURES 30

LE CONSEIL MUNICIPAL DE CETTE COMMUNE, REGULIEREMENT CONVOQUE LE 27 MARS 2024, S'EST REUNI AU NOMBRE PRESCRIT PAR LA LOI, SALLE VOLTAIRE A FRONTIGNAN EN SESSION ORDINAIRE, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME CLAUDIE MAINGUEZ, ADJOINTE AU MAIRE.

PRESENTS : Michel ARROUY (maire), Claudie MINGUEZ, Olivier LAURENT, Georges MOUREAUX, Caroline SALA, Eric BRINGUIER, Renée DURANTON-PORTELLI, Jean-Louis MOLTO (adjoints) - Kelvine GOUVERNAYRE, Nathalie GLAUDE, Frédéric ALOY, Sophie CWICK, Chantal CARRION, Patrick BOURMOND, Isabel VILAVERDE-FIUZA, Jean-Louis BONNERIC, Nancy SUBITANI, David JARDON, Jean-Louis PATRY, Béatrice BUJ, Georges FORNER, Gérard PRATO, Claude COMBES, Gilles ARDINAT, Marie-France BRITTO, Olivier RONGIER, Laura ANDREOLETTI, Patricia ANDRIEU (conseillers municipaux).

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES : Youcef EL AMRI (procuration à Georges MOUREAUX), Valérie MAILLARD (procuration à Claudie MINGUEZ), Caroline SUNE (procuration à David JARDON), Loïc LINARES (procuration à Jean-Louis MOLTO), Max SAVY (procuration à Eric BRINGUIER), Fabien NEBOT (procuration à Patrick BOURMOND), Yannick COQUERY (procuration à Nancy SUBITANI).

OBJET : Culture : FIRM 2024 – Convention de mécénat entre la ville de Frontignan et la SAS le coin des filles.

N/REF : MA/PM/NT/DD/CB/FAA - N°2024-125.

Mme Chantal Carrion rappelle aux membres de l'assemblée que réuni lors de sa séance du 13/12/2022, le Conseil municipal a approuvé la mise en place d'une démarche de mécénat afin de favoriser le développement de partenariats permettant la réalisation d'actions d'intérêt général conformément aux dispositions des articles 200 et 238 bis du Code Général des Impôts.

Afin d'organiser en toute transparence ce partenariat avec une société privée à but commercial et conformément aux termes de la délibération n°2022-479 du 13/12/22, il sera formalisé par la signature d'une convention de mécénat en précisant les modalités. La société Le Coin des filles s'engage à fournir à la Commune une contribution en nature de 100 bouteilles isothermes noires d'une valeur estimée de 700€, concourant à la réalisation du 27^{ème} FIRM.

Mme Chantal Carrion demande au conseil municipal :

- D'approuver la signature de la convention de mécénat entre la ville de Frontignan et la société Le Coin des filles ;
- D'autoriser M. le Maire ou Mme Valérie Maillard, adjointe déléguée à la culture, au patrimoine et à l'égalité hommes/femmes à la signer et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.



**LE CONSEIL MUNICIPAL,
LE RAPPORTEUR ENTENDU,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

- **APPROUVE** la signature de la convention de mécénat entre la ville de Frontignan et la société Le Coin des filles ;
- **AUTORISE** M. le Maire ou Mme Valérie Maillard, adjointe déléguée à la culture, au patrimoine et à l'égalité hommes/femmes à la signer et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Pour extrait conforme, Frontignan
Les jour, mois et an que dessus**

**Michel Arrouy
Maire**

VOTES	
CONTRE	0
ABSTENTION	0
POUR	35





EXTRAIT du REGISTRE
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de Frontignan

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE
LE 03 AVRIL A 18 HEURES 30

LE CONSEIL MUNICIPAL DE CETTE COMMUNE, REGULIEREMENT CONVOQUE LE 27 MARS 2024, S'EST REUNI AU NOMBRE PRESCRIT PAR LA LOI, SALLE VOLTAIRE A FRONTIGNAN EN SESSION ORDINAIRE, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME CLAUDIE MAINGUEZ, ADJOINTE AU MAIRE.

PRESENTS : Michel ARROUY (maire), Claudie MINGUEZ, Olivier LAURENT, Georges MOUREAUX, Caroline SALA, Eric BRINGUIER, Renée DURANTON-PORTELLI, Jean-Louis MOLTO (adjoints) - Kelvine GOUVERNAYRE, Nathalie GLAUDE, Frédéric ALOY, Sophie CWICK, Chantal CARRION, Patrick BOURMOND, Isabel VILAVERDE-FIUZA, Jean-Louis BONNERIC, Nancy SUBITANI, David JARDON, Jean-Louis PATRY, Béatrice BUJ, Georges FORNER, Gérard PRATO, Claude COMBES, Gilles ARDINAT, Marie-France BRITTO, Olivier RONGIER, Laura ANDREOLETTI, Patricia ANDRIEU (conseillers municipaux).

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES : Youcef EL AMRI (procuration à Georges MOUREAUX), Valérie MAILLARD (procuration à Claudie MINGUEZ), Caroline SUNE (procuration à David JARDON), Loïc LINARES (procuration à Jean-Louis MOLTO), Max SAVY (procuration à Eric BRINGUIER), Fabien NEBOT (procuration à Patrick BOURMOND), Yannie COQUERY (procuration à Nancy SUBITANI).

OBJET : Plaisance : Résiliation amiable du contrat d'amodiation portant sur le lot n°2 de la zone technique du port de plaisance.

N/REF : MA/PM/NT/FC/LP/FAA - N°2024-127.

M. Jean-Louis Molto informe l'assemblée que depuis le 1^{er} janvier 1992, le lot n°2 de la zone technique du port de plaisance Frontignan fait l'objet d'un contrat d'amodiation attribué à la SARL Mataro Equipements Frontignan, aux fins d'y exercer une activité de vente de fournitures générales aux navires et de réparation.

Ce contrat s'est exécuté depuis lors sans incident.

Il indique que par courrier du 9 novembre dernier, la SARL Mataro Equipements Frontignan a manifesté son intention d'obtenir la résiliation anticipée de cette amodiation qui court jusqu'au 31 décembre 2026.

Les services municipaux se sont rapprochés de cet exploitant pour envisager les conditions de résiliation qui doit, normalement, entraîner la prise de possession par la ville du bâtiment construit par ses soins.

En effet, comme lors de toute fin d'amodiation, le bâtiment construit intègre le patrimoine municipal, impliquant donc pour la ville de prendre en charge son d'entretien. Il s'agit en l'espèce d'un hangar de 392 m2 en structure métallique saine doté de façades en maçonnerie ou bacs acier, normalement équipé au regard de sa destination et en état général satisfaisant.

Dans le cadre envisagé de cette résiliation, un protocole a été rédigé et soumis à la signature de l'occupant : il y renonce à tout droit sur le bâtiment, s'engage à libérer les lieux et fera son affaire personnelle de l'exploitation du fonds de commerce qu'il estime détenir par ailleurs. De son côté la ville assumera la gestion du bâtiment en l'état.

Dans ces conditions, rien ne s'oppose à ce que la demande de résiliation reçoive une suite favorable.

Il précise que cette résiliation prenant effet au 1^{er} juillet prochain, il appartiendra d'ici là à la ville de Frontignan, dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt, d'accorder un contrat de location à une entreprise développant une activité conforme à la destination portuaire des lieux.



Jean-Louis Molto propose donc au conseil municipal :

D'approuver les termes du protocole de résiliation du contrat d'amodiation portant sur le lot 2 de la zone technique du port de plaisance signé le 3 janvier 1992 avec la SARL Mataro Equipements Frontignan ;

D'autoriser M. Jean Louis Molto, maire adjoint à le signer avec Mme la gérante de cette société.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
LE RAPPORTEUR ENTENDU,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

- **APPROUVE** les termes du protocole de résiliation du contrat d'amodiation portant sur le lot 2 de la zone technique du port de plaisance signé le 3 janvier 1992 avec la SARL Mataro Equipements Frontignan ;

- **AUTORISE** M. Jean Louis Molto, maire adjoint à le signer avec Mme la gérante de cette société.

VOTES	
CONTRE	0
ABSTENTION	0
POUR	35

**Pour extrait conforme, Frontignan
Les jour, mois et an que dessus**

**Michel Arrouy
Maire**





EXTRAIT du REGISTRE
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de Frontignan

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE
LE 03 AVRIL A 18 HEURES 30

LE CONSEIL MUNICIPAL DE CETTE COMMUNE, REGULIEREMENT CONVOQUE LE 27 MARS 2024, S'EST REUNI AU NOMBRE PRESCRIT PAR LA LOI, SALLE VOLTAIRE A FRONTIGNAN EN SESSION ORDINAIRE, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME CLAUDIE MAINGUEZ, ADJOINTE AU MAIRE.

PRESENTS : Michel ARROUY (maire), Claudie MINGUEZ, Olivier LAURENT, Georges MOUREAUX, Caroline SALA, Eric BRINGUIER, Renée DURANTON-PORTELLI, Jean-Louis MOLTO (adjoints) - Kelvine GOUVERNAYRE, Nathalie GLAUDE, Frédéric ALOY, Sophie CWICK, Chantal CARRION, Patrick BOURMOND, Isabel VILAVERDE-FIUZA, Jean-Louis BONNERIC, Nancy SUBITANI, David JARDON, Jean-Louis PATRY, Béatrice BUJ, Georges FORNER, Gérard PRATO, Claude COMBES, Gilles ARDINAT, Marie-France BRITTO, Olivier RONGIER, Laura ANDREOLETTI, Patricia ANDRIEU (conseillers municipaux).

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES : Youcef EL AMRI (procuration à Georges MOUREAUX), Valérie MAILLARD (procuration à Claudie MINGUEZ), Caroline SUNE (procuration à David JARDON), Loïc LINARES (procuration à Jean-Louis MOLTO), Max SAVY (procuration à Eric BRINGUIER), Fabien NEBOT (procuration à Patrick BOURMOND), Yannick COQUERY (procuration à Nancy SUBITANI).

OBJET : Politique de la ville : Signature du contrat de ville 2024 – 2030 – « Quartiers 2030 ».

N/REF : MA/PM/NT/TL/FAA - N°2024-128.

M. Michel Arrouy rappelle aux membres de l'assemblée que le contrat de Ville de Sète Agglopôle Méditerranée (2015-2023), complété pour la ville de Frontignan, par une convention d'application territoriale et par un Protocole d'Engagements Réciproques et Renforcés, est arrivé à échéance au 31 décembre 2023. Dans le cadre de ce contrat, le quartier « les deux pins » était classé en Quartier Prioritaire de la Ville (QPV) et le quartier du centre-ville en « veille active ».

Conformément à la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, dite loi Lamy, la géographie prioritaire de la politique de la ville a permis une concentration de moyens et de dispositifs sur ces quartiers, au bénéfice de leurs habitants.

La circulaire du 31 août 2023 vient fixer les conditions et le calendrier d'élaboration de la nouvelle génération des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains

Par décret du 28 décembre 2023, modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains, l'Etat définit les nouveaux périmètres pour la période 2024-2030, cités ci-dessous pour le territoire de Sète Agglopôle Méditerranée :

- QPV « Ile de Thau » à Sète ;
- QPV « Centre-ville » à Sète ;
- QPV « Cœur de ville à Calmette » à Frontignan.

Le nouveau périmètre du QPV de la ville de Frontignan intègre donc une partie du centre-ville précédemment en veille active.

Au regard de l'arrêté préfectoral n°2023-08-drcl-04-09 relatif à la modification des compétences de Sète Agglopôle Méditerranée, l'EPCI est compétente en matière de politique de la ville. A ce titre, l'EPCI est chargée de l'élaboration du diagnostic du territoire et de la définition des orientations du contrat de ville, de l'animation et coordination du contrat de ville et de la mise en œuvre des actions relevant de ses compétences et de celles à portée intercommunales. La Ville de Frontignan assurera le suivi de l'appel à projet de l'agglomération, la coordination et la mise en œuvre des actions se déroulant sur son territoire.





ors du comité du pilotage du Contrat de ville le 17 novembre 2023, la Préfecture de l'Hérault a précisé que le nouveau Contrat de ville ne comportera pas de convention d'application territoriale, et par courrier du 18 janvier 2024, M. le Préfet indique les thématiques communes à tous les territoires, à savoir :

- L'éducation et la jeunesse,
- L'emploi,
- La tranquillité publique,
- L'accès aux droits.

Ces priorités peuvent s'ajouter celles définies localement, notamment en tenant compte des besoins exprimés par les habitants.

La mobilisation de l'ensemble des partenaires et acteurs de la politique de la ville et des politiques de droit commun a permis à l'EPCI et la ville de Frontignan d'établir un diagnostic et déterminer des enjeux et des orientations.

La ville de Frontignan, a également mobilisé les partenaires institutionnels, associatifs ainsi que les habitants afin d'établir un diagnostic et des préconisations qui ont permis de définir des enjeux et des orientations à mettre en œuvre sur la durée du contrat 2024-2030.

Trois catégories d'enjeux sont identifiées :

1/ Des enjeux transversaux aux territoires et thématiques

- La participation des habitants
- La lutte contre les discriminations
- La population des seniors

2/ Des enjeux communs aux trois quartiers prioritaires

- La sécurité et la tranquillité publique
- Le plein emploi
- Les transitions
- L'accès aux droits, la lutte contre la fracture numérique et l'aller-vers les personnes isolées

3/ Des enjeux spécifiques à Sète

- L'émancipation par l'éducation
- L'émancipation par la culture
- L'émancipation par le sport
- L'émancipation par la santé
- La coordination de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité

4/ Des enjeux spécifiques à Frontignan

- Lutter contre l'insécurité réelle ou ressentie en renforçant la mobilisation des forces de l'ordre.
- Mobiliser l'ensemble des leviers de l'insertion sociale en s'inscrivant dans les principes du développement social local et contribuant ainsi à l'émancipation des habitants et la désaffectation du QPV.
- Ouvrir le champ des possibles en progressant dans l'accompagnement des parcours scolaires des jeunes en difficultés.
- S'inscrire collectivement dans les 8 grands principes de la charte nationale de soutien à la parentalité.
- Améliorer la qualité du cadre de vie et des conditions de vie des habitants du QPV.
- Faire de l'accès à l'emploi un droit.



Le Contrat de ville prévoit ainsi une intervention différenciée et adaptée aux spécificités de chacun des trois quartiers prioritaires de la ville.

L'instruction de la secrétaire d'Etat chargée de la citoyenneté et de la ville, du 4 janvier 2024, en précise les modalités de gouvernance.

La signature du Contrat de ville est programmée le 30 avril 2024 à l'occasion de la réunion de son comité de pilotage stratégique. Les signataires seront :

- Le Président de Sète Agglopôle Méditerranée ;
- Les Maires des villes de Sète et de Frontignan ;
- Le Préfet de l'Hérault ;
- La Présidente du conseil Régional ;
- Le Président du conseil départemental ;
- Les représentants de la caisse d'allocations familiales ;
- Les bailleurs sociaux (Sète Thau Habitat et Hérault Logement) ;
- L'Education Nationale ;
- L'Agence Régionale de Santé ;
- L'Assurance Maladie ;
- La Caisse des Dépôts et consignations ;
- La Banque Publique d'Investissement de France (Bpifrance) ;
- La Chambre des Métiers et de l'Artisanat ;
- La Chambre du Commerce et de l'Industrie ;
- France Travail.

Le Contrat de ville pourra à tout moment s'enrichir de nouveaux partenariats concourant à la réalisation de ses objectifs.

Par conséquent, M. Michel Arrouy propose au conseil municipal :

- **D'approuver** les termes du Contrat de ville « Quartiers 2030-» ci-annexé. ;
- **D'autoriser** M. le maire ou le maire-adjoint délégué à la politique de la Ville à signer ce document ainsi que tous les documents s'y rapportant.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
LE RAPPORTEUR ENTENDU,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

- **APPROUVE** les termes du Contrat de ville « Quartiers 2030-» ci-annexé. ;
- **AUTORISE** M. le maire ou le maire-adjoint délégué à la politique de la Ville à signer ce document ainsi que tous les documents s'y rapportant.

VOTES	
CONTRE	0
ABSTENTION	0
POUR	35



**Pour extrait conforme, Frontignan
Les jour, mois et an que dessus**

**Michel Arrouy
Maire**



Publié le : 22/05/2024
Par : ARROUY Michel
Document certifié conforme à l'original
<https://www.publiact.fr/documentPublic/321733>





CONTRAT DE VILLE 2024-2030 "Quartiers 2030"



PRÉFECTURE DE L'HÉRAULT
26 AVR. 2024
D.R.C.L
GREFFE-PFRA





PLAN INTERACTIF

I- Préambule	8
II- Introduction	9
III- Contexte	10
A. Sète Agglopôle Méditerranée : présentation du territoire	10
1- Présentation du territoire et son histoire	10
a. La démographie et l'attractivité : situation et projection	14
b. Le patrimoine, la culture, le tourisme, les sports	27
c. Un schéma de développement touristique 2019-2023	34
d. Intermodalités et nouvelles mobilités	36
e. La transition énergétique et écologique	37
2- La structuration des partenariats : une vision stratégique à long terme	41
a. La Politique de la Ville intercommunale	41
b. La Convention Territoriale Globale – Sète	41
c. La Convention Territoriale Globale – Frontignan	42
d. Le Projet Educatif de Territoire (ville de Sète)	43
e. La Cité éducative (2021-2024)	45
f. Le Contrat Local de Santé (CLS) et Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) de Sète :	48
B. Le cadre de vie et Renouveau Urbain du Contrat de ville à Sète et Frontignan	50
1- À Frontignan,	51
2- A Sète	51
3- Plan guide et amplification du programme	53
a. Requalifier et diversifier le parc de logements pour faire rayonner le quartier	55
b. Attractivité du quartier et renforcement des polarités existantes	56
c. Favoriser le bien être des habitants et définir un quartier à hauteur d'enfants	56
C. Contexte juridique et réglementaire	59
D. Bilan et évaluation finale du CDV 2015-2023	65
1- Les évolutions sociales et démographiques des QPV : données générales	66
2- Mesure des impacts des crises successives	72
a. Evolution des revenus	73
b. Les fragilités numériques	82
c. La fragilité des enfants et des familles	84
d. Une monoparentalité toujours très importante	85
e. Les personnes âgées	92
f. Baromètre sur les besoins potentiels de santé	96
g. L'emploi et la dynamique des territoires	99
3- Le bilan d'activité : principaux enseignements	104
a. Généralités	104
b. Les financements et la mobilisation du droit commun	104

c. Les actions et les porteurs.....	105
4- Le résultat de l'évaluation finale.....	109
IV- La nouvelle géographie prioritaire	113
V- La construction du nouveau Contrat de ville- Quartier 2030	115
A. Méthode et calendrier.....	115
B. La participation des habitants.....	127
VI- Les enjeux Locaux "Quartiers 2030"	131
Education - Jeunesse.....	131
Accès aux Droits – Lien Social	131
Emploi – Entrepreneuriat.....	131
Cadre de vie et sécurité publique	131
Les enjeux transversaux.....	132
1- La participation des habitants	132
a. La GUSP:	132
b. La santé :	132
c. Le Plein Emploi et l'initiative économique :	132
d. La mise en place d'un Fonds de Participation des Habitants:	132
2- La lutte contre les discriminations.....	133
3- Les Séniors	133
VII- Priorités et plan d'action.....	172
VIII- Modalités de mise en œuvre	175
IX- La DATA : outil de gouvernance du CDV	176
X- Animation de la gouvernance et de la démarche d'évaluation	179
XI- Les engagements des partenaires	182
XII- ANNEXES	182



I- Préambule

DOCUMENT DE TRAVAIL

II- Introduction

DOCUMENT DE TRAVAIL

III- Contexte

A. Sète Agglopôle Méditerranée : présentation du territoire

1- Présentation du territoire et son histoire

La présence de l'étang au cœur du territoire, les paysages mêlant vignes et lagunes, massifs forestiers et mer méditerranée, sont autant d'éléments offrant un cadre de vie exceptionnel, attirant chaque année de nouveaux habitants et renouvelant l'attractivité touristique. De nombreux équipements sont présents sur le territoire : équipements sportifs, piscines dont un équipement intercommunal accueillant un bassin olympique, un conservatoire à rayonnement intercommunal de musique et d'art dramatique Manitas de Plata, des médiathèques, le Théâtre Molière – scène nationale, des musées et d'autres lieux culturels incontournables, ...

Le territoire de Sète Agglopôle Méditerranée (SAM) s'est étendu le 1^{er} janvier 2017 à la suite de la fusion entre de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau (CABT) et de la Communauté de communes du Nord bassin de Thau (CCNBT) créant ainsi une communauté d'agglomération unifiée. SAM est située dans le département de l'Hérault, en Occitanie dans le sud de la France.



Figure 1 : Carte de France avec un zoom sur l'Occitanie



Figure 2 : La ville de Sète sur la carte de France

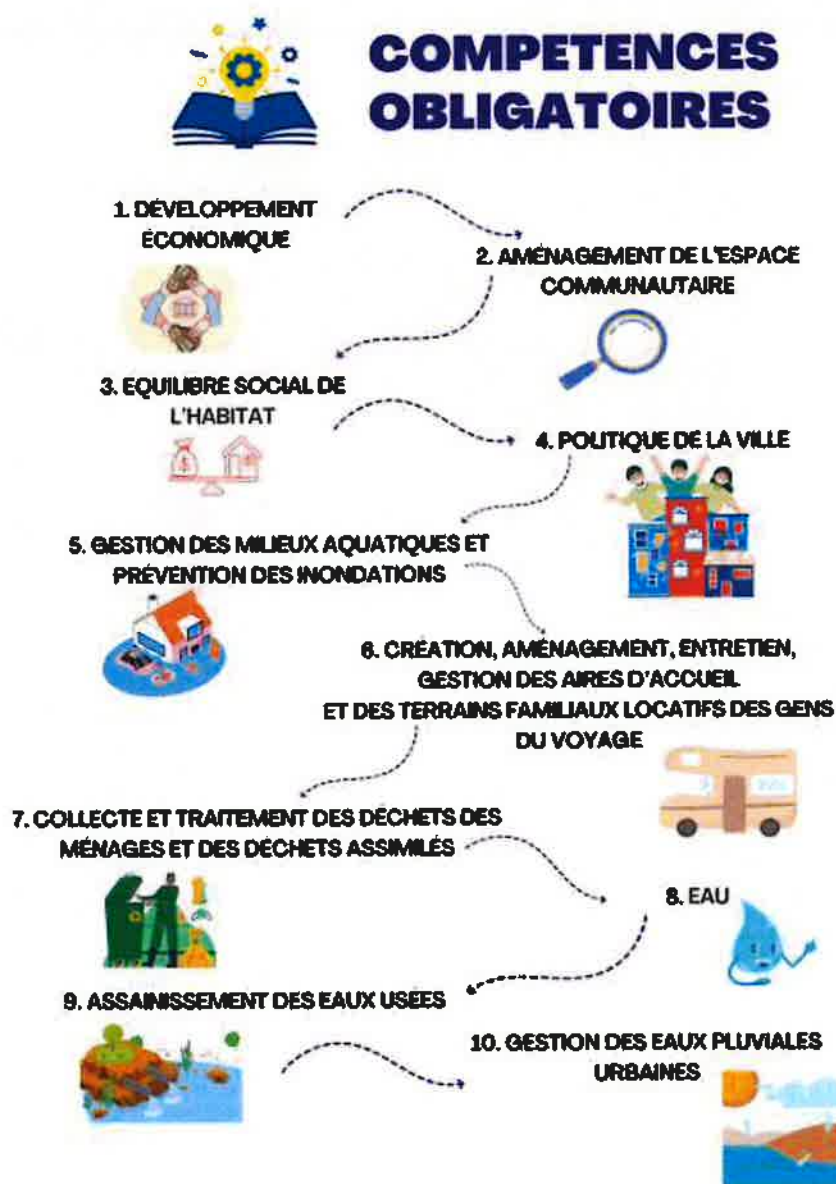
C'est la **2^{ème} agglomération de l'Hérault**. Elle couvre une **superficie de 310 km²**, avec une **population d'environ 126 376 habitants**, en 2019 (source INSEE).

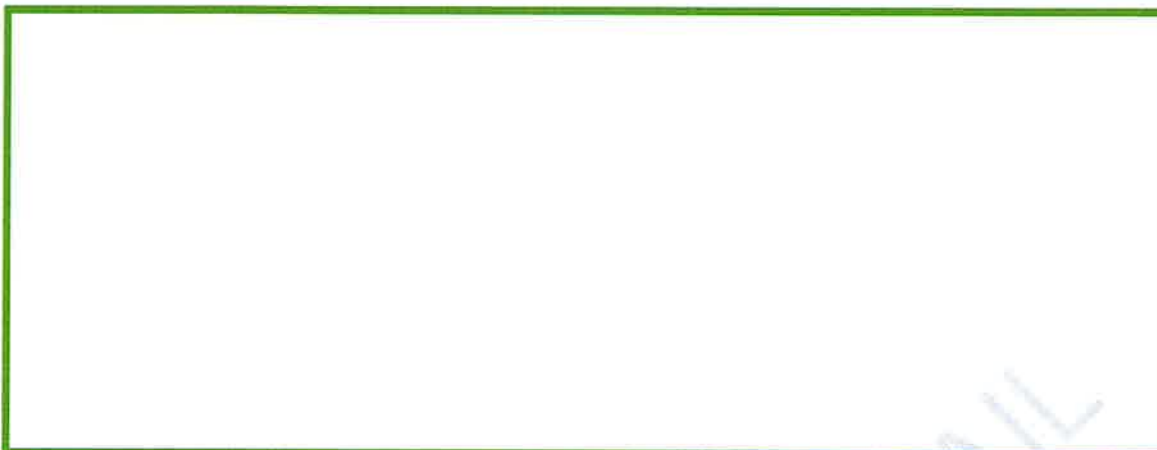
SAM rayonne autour de sa ville centre Sète et les 13 communes qui l'entourent : Frontignan, Mèze, Marseillan, Bouzigues, Balaruc-les-bains, Balaruc-le-vieux, Gigean, Poussan, Villeveyrac, Mireval, Vic-la-Gardiole, Loupian et Montbazin.





L'Agglopolé s'efforce de fournir aux résidents du territoire une diversité de services publics (transports, collectes et tri, médiathèques, ludothèques...), de mettre en œuvre des installations ou de mener à bien des plans de développement relevant de sa compétence. L'Agglopolé cherche ainsi à encourager l'esprit de solidarité et d'égalité entre les différentes communes qui constituent son territoire.





L'agglomération possède des **compétences obligatoires**, mais également des **compétences supplémentaires** qui lui sont propres.

DOCUMENT DE TRAVAIL

COMPETENCES SUPPLEMENTAIRES

- 1/ Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
- 2/ Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- 3/ Création ou aménagement, entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire
- 4/ Soutien à l'enseignement supérieur, à la recherche et à la vie étudiante : participation à la définition des orientations en matière d'enseignement supérieur et de recherche
- 5/ Soutien aux structures d'insertion économique et sociale, gestion du dispositif « atelier de pédagogie personnalisée » (APP)
- 6/ Création, entretien et exploitation des infrastructures de recharges pour véhicules électriques (IRVE) sur le territoire de la communauté d'agglomération
- 7/ Diagnostics et fouilles archéologiques préventives
- 8/ Mise en place et gestion d'un service d'enlèvement et gardiennage des véhicules
- 9/ Soutien par un fonds d'intervention aux sportifs de haut niveau pratiquant un sport individuel
- 10/ Installation, maintenance et entretien des abris voyageurs affectés au service public de transports urbains
- 11/ Capture des animaux dangereux ou errants et gestion d'une fourrière animale
- 12/ Collecte et traitement des déchets banals et professionnels et des déchets conchylicoles
- 13/ Enseignement de la musique et de l'art dramatique au sein des équipements communautaires
- 14/ Protection, entretien et mise en valeur des espaces naturels listés dans la délibération n°2018-235 du 20 décembre 2018.
- 15/ Etude, gestion et travaux nécessaires à la protection de la nappe Astienne
- 16/ Aménagement du Pôle d'échange multimodal
- 17/ Soutien à l'organisation du Festival de Thau
- 18/ Gestion d'une brigade de police rurale
- 19/ Animation et études d'intérêt général dans le cadre du Schéma d'aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), telles que visées par l'article L211-7 du Code de l'Environnement
- 20/ Soutien, par un fonds d'intervention, aux clubs sportifs de haut niveau et aux manifestations sportives d'envergure nationale, internationale et à rayonnement intercommunal.
- 21/ Coordination de la Convention de généralisation de l'éducation artistique et culturelle (CGEAC).

a. La démographie et l'attractivité : situation et projection

En moins de 30 ans, la population du territoire s'est accrue de 40%, ce qui représente une des expansions les plus fortes enregistrées sur le littoral méditerranéen français.

Outre la croissance démographique importante du territoire, le dynamisme touristique est un atout majeur : 7,7 millions d'excursionnistes en 2019 ont visité l'archipel de Thau. Au cœur de cette attractivité se trouve Sète, qui reçoit 400 000 visiteurs pour Escale à Sète¹ et plus de 300 000 visiteurs à la Saint-Louis, deux événements célébrant les traditions maritimes du territoire. La ville de Balaruc-les-Bains est, par ailleurs, la première station thermale de France avec plus de 53 000 curistes/an.

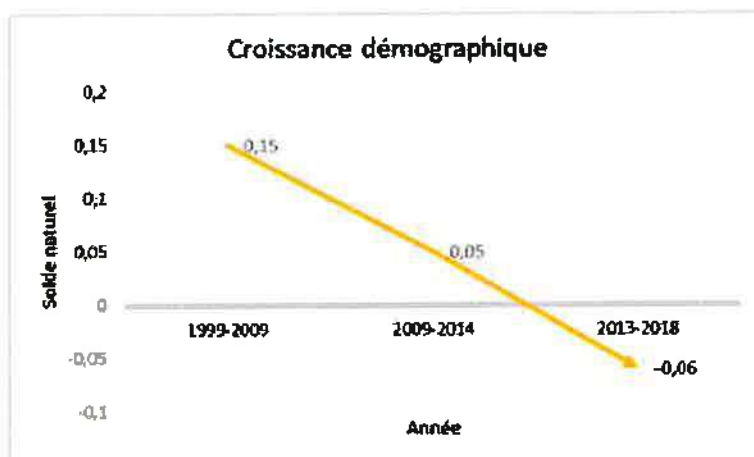


Avec une population totale de **126 300 habitants**, **Sète Agglopôle Méditerranée** a connu une **forte croissance démographique entre les années 2000 et 2010**, mais celle-ci **s'est progressivement ralentie depuis 2010**. Le taux d'évolution annuel étant de 1,68%/an entre 1999 et 2009, et de 1,08%/an entre 2009 et 2014. Sur la période 2013-2018, le taux d'évolution annuel de la population est passé à 0.23%,; taux inférieur à la moyenne nationale (0.35%).

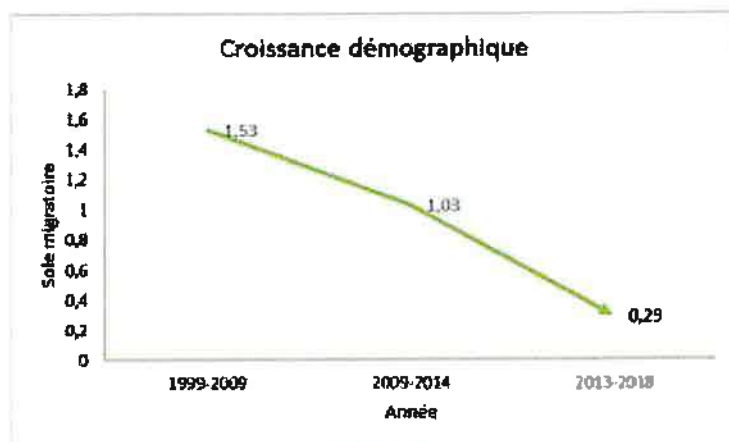
Cette croissance démographique est portée exclusivement par le solde migratoire.

¹ Fête des traditions maritimes de Méditerranée, bisannuelle, classée grand rassemblement depuis 2014. Escales à Sète propose une programmation où sont à l'honneur les vieux gréements, leurs équipages et la formation à la culture maritime.

Le solde naturel est aujourd'hui négatif, suivant une tendance à la baisse qui s'observe sur une période plus longue : +0,15% entre 1999 et 2009, +0,05% entre 2009 et 2014 puis -0,06% entre 2013 et 2018.



Le solde migratoire suit, lui aussi, une tendance à la baisse : le taux annuel



était de +1,53% entre 1999-2009, il est passé à +1,03% entre 2009 et 2014 et à +0,29% sur la période 2013-2018.

La partie nord de la Communauté d'Agglomération est celle dont la population croît le plus rapidement, à la fois en termes de solde naturel, mais également et surtout en termes de solde migratoire. Il s'agit cependant de communes plus petites comptant moins de 6 500 habitants.

Au sein du territoire de l'agglomération, des flux nets sortants sont identifiés, qui vont du Triangle urbain central (Sète - Frontignan - Balaruc) aux communes alentour. Les attractivités des sous-territoires de la Plaine de la Vène et collines de la Moure enregistrent un solde de migrations internes très important alimentées pour une large part par le Triangle urbain central.

L'activité économique et l'emploi



Le territoire de Sète Agglopolé se caractérise par une croissance continue de l'emploi alliant une part de la fonction emploi supérieure à celle des actifs.

Le taux d'évolution des emplois est très important dans l'agglomération, 0,88, alors qu'il ne dépasse pas les 0,02% à l'échelle nationale.

Cette évolution est principalement marquée dans le Triangle urbain central, la Plaine de la Vène et les collines de la Moure, avec respectivement 650 et 248 emplois supplémentaires entre 2008 et 2016. Bien que les communes du Nord connaissent la plus forte évolution sur la période 2008-

2016, le Triangle urbain central continue d'être le plus gros pôle d'emploi de l'agglomération avec un total de près de 25 000 emplois, **soit un emploi pour un actif du territoire.**

Une structure économique marquée par l'économie présentielle

L'économie de Sète Agglopolé Méditerranée est principalement portée par la sphère économique liée à l'économie présentielle. En effet, cette sphère est sur-représentée à l'échelle de tous les sous-territoires, mais particulièrement sur le Triangle Urbain Central qui concentre en son sein un certain nombre de services qui doit s'adresser à l'ensemble de la population du territoire. Les emplois au sein de la sphère présentielle sont par ailleurs en progression entre 2009 et 2014.

Les principales évolutions de l'emploi salarié privé entre 2008 et 2016 se situent dans les secteurs des services, de l'hébergement et de la restauration. Au sein des secteurs des services, la sous-catégorie "entretien corporel", qui correspond à l'activité thermale de Balaruc-les-Bains, contribue largement à cette augmentation.

Les retombées socio-économiques du Port de Sète-Frontignan



Le Port de Sète, propriété de la Région Occitanie, est le **second port français méditerranéen en eau profonde**.

Photo : Port de Sète, Sud de France, <https://sete.port.fr/port-de-sete/>

De par sa position stratégique, à la confluence

des routes maritimes, il constitue une porte d'entrée au Sud de l'Europe. Le port est un véritable levier de développement et de croissance économique essentiel à la compétitivité des entreprises productives régionales.

Une étude menée par l'Etablissement Public Régional (EPR) Port Sud de France en 2017 et mise à jour en 2022, montre que le port, avec ses 3 activités (commerce, pêche et plaisance), représente en 2015, 1540 emplois directs auxquels il faut rajouter 1070 emplois indirects. Les projections sur 2025, compte tenu des investissements de la Région, du projet stratégique du port et des investissements privés, atteignent 1970 emplois directs et 1500 emplois indirects pour plus de 1,6 milliards d'euros de retombées économiques.



L'habitat, enjeu de cohésion sociale, d'équilibre territorial et environnemental

Le territoire de l'agglomération, 14 communes et plus de 126 000 habitants, s'inscrit dans un bassin de vie tissant des liens étroits avec la métropole de Montpellier et l'agglomération d'Hérault Méditerranée.

40% de la surface artificialisée est dédiée à l'habitat, ce qui limite la consommation de terres, particulièrement importante ces dernières décennies en raison de l'étalement urbain. Cette limitation de la construction est reflétée dans un Plan de Prévention des Risques inondation (PPRI) couvrant les 14 communes et imposant des mesures de mitigation pour les zones résidentielles

Sur le plan climatique, ces **dernières années** ont été **marquées par des restrictions d'eau** fréquentes rappelant que le réchauffement climatique est bien réel.



Le **Plan Climat** établi sur le territoire a fait état d'un prévisionnel à 2100, sans modification des pratiques, d'une moyenne de température en été de 27.6° alors que celle observée de 1976 à 2005 était de 22°.

Toutefois, avec des actions dites « climatiques » la moyenne serait autour de 23,7°C.

Par ailleurs, le secteur du bâtiment est le deuxième secteur de consommation d'énergie finale du territoire. Les consommations sont issues à 79% du résidentiel, avec une performance énergétique des logements du territoire supérieure à la moyenne nationale, et les 21% des consommations restantes sont issues du tertiaire. Aussi, la raréfaction du foncier, les données environnementales et le changement climatique, obligent plus que jamais à changer le modèle de développement, à savoir :

- Poser les conditions d'une construction réduisant la surconsommation de ressources naturelles, limitant par ailleurs le recours à des équipements de confort qui augmente la consommation d'énergie.
- Anticiper l'impact climatique sur le trait de côte avec, à moyen terme, des relocalisations d'activités ou de logements ; sans oublier un autre sujet important : la gestion des bassins versants,
- Travailler dès à présent sur le Zéro Artificialisation Nette (ZAN)
- Par ailleurs, ce territoire est toujours plus attractif du fait de sa position en bordure du littoral, sa proximité de la métropole montpelliéraine et l'amélioration de la qualité de vie sur le territoire, résultat de plusieurs politiques publiques engagées.

Cette attractivité a pour conséquence des marchés de l'habitat et du foncier de plus en plus tendus. Ces tensions sont amplifiées depuis quelques années par la raréfaction du foncier urbanisable « facile », par le développement de logements en locatif meublé et de la résidence secondaire et par une défiscalisation de l'habitat, déconnectée des enjeux des politiques locales de l'habitat.

Les conséquences sont multiples :



- **un risque réel de frein au développement économique avec un processus d'éloignement des ménages en emploi**, en particulier les jeunes ménages, des lieux de l'activité économique. Le Scot souligne le développement des déplacements domicile-travail,
- **pour les foyers les plus modestes, des situations face au logement plus en plus difficiles** (captifs ou exclus du logement, des situations d'endettement...)
- **la nécessité de trouver un équilibre entre les besoins en logements permanents et les logements temporaires** (hébergement nécessaire à l'économie touristique, résidence secondaire qui représente 26,3 % en 2019 de l'offre, logements pour les étudiants et jeunes en parcours de formation, travailleurs saisonniers...),
- **des déséquilibres démographiques préoccupants** avec une surreprésentation des seniors sur la bande littorale et une installation des jeunes ménages sur le nord du bassin de Thau,
- **Des parcours résidentiels limités ou contraints pour un grand nombre de ménages.**

Pour prendre en compte ces enjeux, les collectivités sont engagées dans les politiques publiques structurantes notamment par :

- **Un Programme Local de l'Habitat (PLH) 2019-2024** a été approuvé en décembre 2019 et fixe les objectifs et la feuille de route pour conduire l'action.
- Le traitement des friches, dans une expérimentation du Zéro Artificialisation Nette, avec une problématique habitat de plus en plus prégnante ;
- Le développement :
 - * des transports en commun avec la réalisation ces dernières années d'un PEM (Pôle d'Echange Multimodal) à Sète et d'une GREM (Gare routière d'Echange Multimodal) en cours à Balaruc-le-Vieux,
 - * Des mobilités douces avec la création de pistes cyclables, l'augmentation de zones piétonnes ou d'espaces piétons.

Face à ces constats, les politiques arrêtées ont permis la mise en œuvre d'avancées, par exemple :

- Depuis 2017, année de création de Sète Agglopôle Méditerranée, ces dispositions ont permis, sur l'ensemble des 14 communes :
 - * la réalisation de 1 700 logements sociaux nouveaux et en accession à la propriété sociale, dont deux FJT pour les jeunes en insertion sociale et professionnelle.

Ci-dessous : la résidence Les Thocs, quartier du Villeroy, à Sète



- * la réhabilitation et/ou amélioration de 1300 logements dans l'ancien.



- **Dans le domaine opérationnel de l'habitat et de l'urbanisme :**

- Lancement d'opérations d'aménagement :
 - à Sète la ZAC Est rive Sud en cours de réalisation qui intègre un réseau caloporteur de type thalassothermie et la ZAC Est rive Nord à l'étude. D'ici 15 ans, ce sont 4000 logements intégrant une diversité d'offres, qui seront construits dans le cadre d'une opération de recyclage foncier.
 - A Balaruc les Bains, la réalisation d'une opération les Nieux, avec un objectif de logements à prix régulé (Logement Locatif Sociaux et accession sociale) et une approche environnementale.
- Réalisation à Mèze d'une opération de restructuration en cours de résidences de logements sociaux, dans une logique de démolition-reconstruction sur site.
- Des dispositifs d'amélioration de l'habitat sur l'agglomération (OPAH RU, OPAH) traitant de l'habitat indigne, des copropriétés dégradées et fragiles, de l'amélioration énergétique et de l'adaptation des logements à la perte d'autonomie... **A Sète, il existe une action coercitive intégrée à l'OPAH RU** pour traiter en profondeur la réhabilitation ou restructuration du centre ancien. **Frontignan est engagée** également dans un projet visant une action coercitive dans son centre ancien. Ces dispositifs mobilisent plusieurs outils (DUP/portage foncier...).

Ces dispositifs se déclinent en particulier dans :

- **Les Opérations de renouvellement urbain traitant de la qualité de « vie en ville » :**
 - A Sète dans le centre ancien (PNRQAD/ACV/OPAH RU) et dans le quartier prioritaire de l'Île de Thau (PRU) ;
 - A Frontignan, Poussan, Marseillan, Mèze, Mireval dans le cadre de la démarche Bourg-centre portée par la Région Occitanie;

- Opérations de redynamisation des centres anciens à Marseillan et Loupian, qui se traduisent également dans un le dispositif "Petite Ville de Demain".
- **En matière de foncier et d'urbanisme règlementaire :**
 - Mobilisation des dispositions des PLU
 - Partenariat engagé avec l'EPF dans le cadre des zones d'aménagement et dans les procédures de carence, qui se heurtent aux faibles opportunités ou à la cherté du foncier, au regard de l'ingénierie du logement social.
- **Quelques démarches en cours...**
 - L'étude en cours visant à définir des prescriptions en termes de typologie pour toutes catégories de logement,
 - La conduite de l'expérimentation Objectif ZAN dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt lancé par l'Ademe, portant sur des secteurs de Sète et de Montbazin (suite à la loi Climat et résilience).

L'enseignement supérieur et la recherche

Sète Agglopôle Méditerranée veut développer et renforcer l'offre de formation sur le territoire afin de favoriser un écosystème d'innovation nécessaire à la transition écologique, une économie à impact positif, mais également pour apporter une réponse aux différents acteurs locaux et aux lycéens du territoire. En lien avec l'économie bleue, l'objectif est de favoriser un mode de travail collaboratif entre les acteurs de l'écosystème de la formation, d'impliquer les acteurs de la recherche et de l'innovation, du transfert de technologie et du transport maritime, entre autres.

La participation de 2 instituts et unités de recherche d'envergure situés à Sète enrichissent fortement cette dynamique :



* le centre de recherche d'Ifremer;

- Le laboratoire de recherche sur la biodiversité marine le plus grand de France, l'UMR Marbec.

Par ailleurs, Sète Agglopôle Méditerranée est engagée dans l'ouverture, dès la rentrée universitaire 2024/2025, d'un pôle dédié à l'enseignement supérieur, aux formations professionnelles et qualifiantes. Situé à proximité immédiate du Pôle d'Echanges Multimodal, accessible en transports en commun ou en mobilités douces, Sète Agglopôle Méditerranée a

fait le choix de positionner ce projet dans les locaux de l'ancien collège Victor Hugo à Sète, représentant une surface totale de 2 300 m².



Cet équipement accueillera le Campus Connecté de Sète, une antenne du Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM), l'antenne de l'Ecole Régionale du Numérique et un espace pédagogique dédié aux Industries Culturelles et Créatives et les deux nouvelles sections de l'IUT Montpellier Sète (B.U.T Informatique et B.U.T Gestion des Entreprises et des Administrations) ouvertes en septembre 2021 et accueillies de manière transitoire au Conservatoire à Rayonnement Intercommunal (C.R.I) Manitas de Plata.

Futur lieu totem des services à la vie étudiante, un ensemble d'outils et d'offres de services seront également déployés sur le site : la Mission locale Jeunes qui pourra déployer au sein du bâtiment son dispositif « Contrat Engagement Jeunes », mais également faire connaître son offre de services auprès des étudiants (logement, mobilités, santé...).



Avec pour objectif la formation de 1 200 étudiants par an en 2026, le campus de Sète se préfigure comme un réseau de formations universitaires, professionnelles et qualifiantes, permettant d'accompagner les collectivités locales et les entreprises du territoire dans la transition écologique littorale et dans la création d'emplois pérennes à tous niveaux de qualification.



L'offre de formation existante est construite pour couvrir tous les champs économiques : traitement des déchets, permaculture de la mer, aquaponie, gestion et entretien des espaces littoraux, gestion de projets, économie circulaire, marinisation des activités terrestres, numérisation, informatisation et digitalisation des activités marines, qualité de l'eau et du milieu marin, résilience d'un territoire maritime et lagunaire exceptionnel.



La formation professionnelle : accompagner les acteurs économiques du territoire dans le développement vers les métiers de demain

Le CFA Municipal Nicolas ALBANO, propose des formations principalement en apprentissage dans les métiers de l'alimentaire, de la restauration, du commerce et du nautique.

Il accueille en moyenne 430 apprentis et 15 stagiaires de la formation professionnelle par an venant à 65 % d'un territoire extérieur de à celui de l'agglomération Sète Méditerranée. Plus de 50% des apprentis sont mineurs.



Pour accompagner le développement de la filière nautique, un nouveau plateau technique de formation est programmé. Il a pour enjeu de faire évoluer le plateau pédagogique actuel du CFA, en proposant, sur un nouveau site, un outil mieux adapté aux besoins de la formation et aux acteurs économiques du secteur, c'est-à-dire les entreprises.

L'activité agricole : plus de 40% du territoire classé en zone agricole, une filière économique majeure

Le Bassin de Thau représente le plus important potentiel productif de la façade méditerranéenne via ses activités maritimes et lagunaires traditionnelles. Sète Agglopôle Méditerranée garantit à la filière halieutique et conchylicole et aux activités annexes en amont ou en aval de la filière (transformation, maintenance, vente directe) des espaces dédiés à proximité des ressources qu'elles exploitent. Les lagunes de Thau et d'Ingril, ainsi que la bande littorale des 3 milles marins, bénéficient d'une vocation prioritaire de pêche.



Sète Agglopôle Méditerranée est également membre du comité de sélection et de pilotage du DLAL Bassin de Thau² et soutient notamment :

- Une procédure IGP « Huître de Thau » ;
- La requalification des espaces conchylicole et l'aménagement d'un pôle conchylicole à Frontignan ;
- Un projet de création d'un pôle d'excellence des produits de la mer, initié par la CCI
- La mise en valeur de la Criée de Sète, un lieu phare de l'identité maritime.

Sète Agglopôle Méditerranée constitue un éco-territoire de 37 000 ha, interface entre la terre et la mer. Plus de 40% du territoire est classé en zone agricole. Les espaces agricoles terrestres représentent 147 km² pour une SAU de 6 733 ha - 14 878 parcelles agricoles - 1 086 exploitations³.

² Le Développement Local par les Acteurs Locaux (Fonds Européens pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture : programme communautaire visant le maintien et le développement des activités de pêche et de cultures marines sur un territoire maritime.

³ 58% de professionnels répartis selon : viticulture : 43% ; Maraîchage : 4% ; Arboriculture : 3% ; Elevage : 3% ; le solde étant complété par la conchyliculture.



Ainsi, sur le territoire, l'activité agricole représente :

- une activité économique à part entière, pourvoyeuse d'emplois locaux de tous niveaux de qualification ;
- un milieu vivant, régulateur et ressource pour la biodiversité, sur un territoire où les espaces naturels sont souvent connexes, voire superposés avec la production agricole ;
- un rôle social et un espace porteur d'identités (cadre de vie pour les habitants et facteur d'attractivité) ;
- un territoire complémentaire au territoire urbain, avec lequel il interagit (production alimentaire de proximité, relations producteurs-consommateurs, ...) ;
- des vecteurs d'adaptation du territoire au changement climatique.

Le thermalisme et les activités liées au bien-être

La commune de Balaruc-les-Bains est la première station thermale de France dont l'activité s'étend de février à mi-décembre. Son activité génère 400 emplois directs, plusieurs centaines d'emplois indirects, dont ceux liés aux activités d'hôtellerie, de restauration, de tourisme et de loisirs. L'activité thermale de Balaruc participe pleinement à la dynamique touristique de l'Agglopolé.



b. Le patrimoine, la culture, le tourisme, les sports

La situation balnéaire du Bassin de Thau et son climat sont incontestablement de puissants vecteurs d'attractivité ; la richesse et l'authenticité de ses traditions maritimes et conchylicoles, la richesse de ses paysages et le dynamisme culturel du territoire le sont tout autant.



Un patrimoine naturel et patrimonial remarquable, préservé et restauré

Reconnu « *Territoires Engagés pour la Nature reconnus en Occitanie* », le territoire dénombre aujourd'hui 24 espaces remarquables représentant 15.067 hectares : les massifs de la Gardiole et de la Mourre, les gours de Maffre, du Payrollet et de Maldormir, l'île aux oiseaux, les Onglous, le lido de Thau, la corniche de Sète, les prés du Soupié et du Baugé, Bellevue, la conque de Mèze, la crique de l'Angle, les étangs des Mouettes, d'Ingril, de Vic, de Pierre Blanche, le Bois des Aresquiers, les salins de Frontignan, le marais de la Grande Palude.

Un patrimoine historique diffus de qualité :

- 16 sites classés ou inscrits aux Monuments Historiques ;
- Des sites et monuments de qualité, attirant chaque année de nombreux visiteurs :
 - l'Abbaye de Valmagne à Villeveyrac,
 - l'Abbaye Saint-Félix de Monceau à Gigean,

- La Villa Gallo-romaine à Loupian.



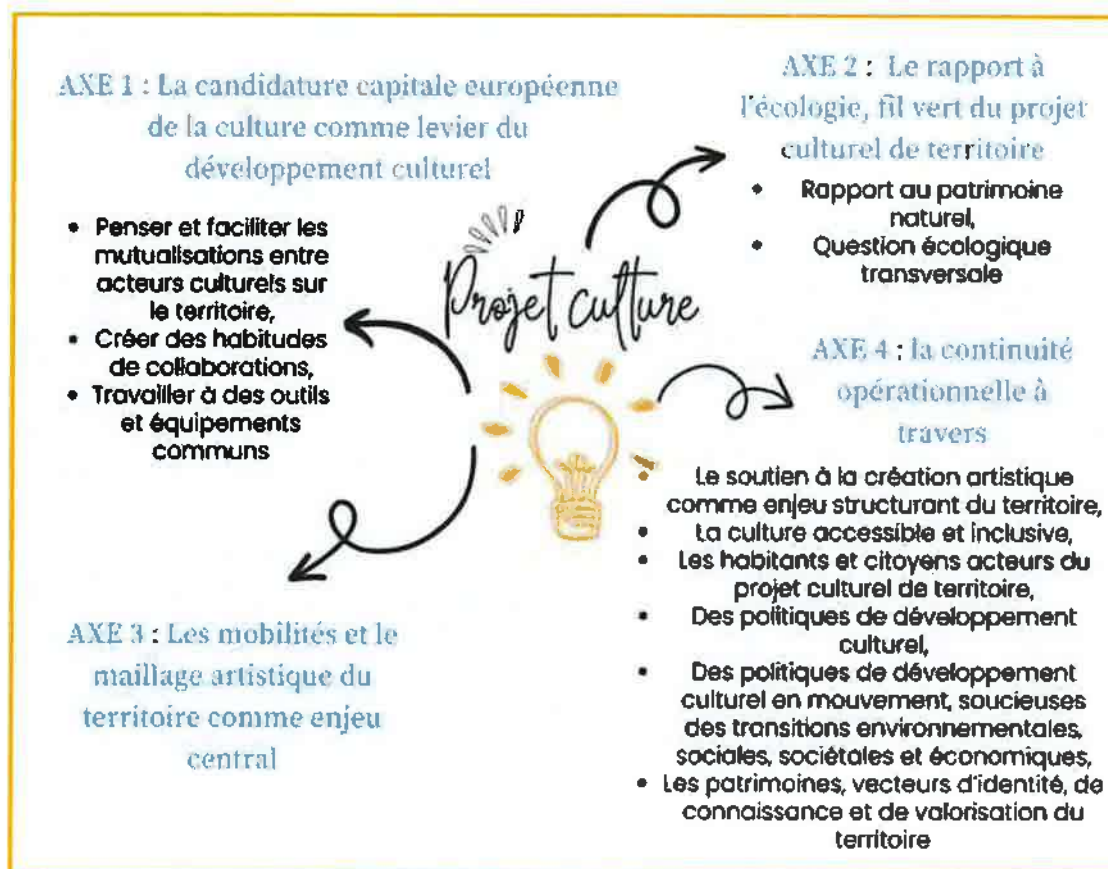
Sète a par ailleurs obtenu le label **Grand Site Occitanie/Sud de France** créé par la Région Occitanie dans le but de promouvoir ses sites patrimoniaux, culturels, historiques et favoriser ainsi l'attractivité et le développement économique des territoires. La Région a créé la collection des Grands Sites Occitanie / Sud de France, qui rassemble aujourd'hui 41 destinations et 300 lieux de visite majeurs, répartis sur l'ensemble du territoire régional.





Un projet culturel pour le territoire

Le projet de Sète Agglopolité Méditerranée s'organise en quatre axes :



Sète Agglopôle Méditerranée s'est également engagée dans l'accompagnement à la transition écologique et sociale auprès de ses acteurs culturels. Réalisée par le bureau des acclimations, cette initiative permettra de structurer, sur le temps long terme, les solutions et perspectives pour les acteurs culturels.

Le territoire est également doté de musées et de sites culturels très visités : le Musée Paul Valéry à Sète, l'Espace Brassens à Sète, le musée International des Arts Modestes à Sète, le Centre Régional d'Art Contemporain à Sète, le Jardin Antique Méditerranéen à Balaruc-les-Bains. S'ajoutent à ces derniers des événements culturels et traditionnels attractifs comme les événements au Théâtre de la Mer, Escala à Sète, la fête de la Saint-Louis...



La Convention de généralisation de l'éducation artistique et culturelle (CGEAC)

Le projet culturel de Sète Agglopôle Méditerranée est également repris dans une **Convention de Généralisation de l'Éducation Artistique et Culturelle** qui a pour enjeu de mieux sensibiliser et accompagner les habitants du territoire.

Signée entre Sète Agglopôle, la Préfecture, l'Education Nationale, la DRAC, la DDETS et la CAF, la CGEAC met en œuvre un programme d'actions annuelles ou pluriannuelles qui répond aux objectifs suivants:

- Favoriser l'accès à l'art, à la culture et au patrimoine pour l'ensemble des habitants ;
- Intervenir en tous lieux et toutes temporalités : temps scolaires, temps libres et de loisirs, d'apprentissage..
- Soutenir des projets novateurs portés par des réseaux d'acteurs reconnus et structurés ;
- Déterminer une programmation adaptée aux spécificités du territoire et au contexte local.



La CGEAC s'appuie sur 3 principes :



Pour mettre en œuvre un programme d'actions embrassant toutes les disciplines :

- Arts de la scène (théâtre, danse, cirque...)
- Arts plastiques
- Arts audiovisuels et numériques (éducation à l'image)
- Champ du patrimoine (éducation au patrimoine)
- Culture scientifique
- Lecture et écriture
- Musique

En 2023, les actions de la CGEAC se déploient plus particulièrement sur les QPV de Sète et Frontignan : sur les 21 actions programmées à l'échelle de l'agglomération, 10 se déroulent sur les QPV.

Plus précisément :

- Sur 5 actions à Frontignan, 2 sont mises en place en QPV ;
- Sur 9 actions à Sète, 8 sont en QPV.

La CGEAC contribue ainsi fortement à inscrire l'Éducation Artistique et Culturelle dans la durée et à instituer une marque de fabrique pour ce Contrat de ville.



Une politique de développement des pratiques sportives du territoire



L'action de l'intercommunalité s'oriente sur plusieurs axes forts :

- Le maillage du territoire en centres aquatiques permettant l'accès de la population à une offre dense d'activités organisées autour du savoir nager et de la gymnastique aquatique ;
- L'accompagnement des Jeux Olympiques 2024 de Paris par l'accueil du passage de la flamme olympique, de délégations nationales étrangères et d'un programme d'événements sportifs dans le cadre du label "Terre de jeux" ;
- Des résultats d'excellence pour les quatre sports de Haut-niveau accompagnés par Sète Agglopôle Méditerranée et évoluant pour trois d'entre eux dans l'élite de leur discipline. Il s'agit de l'Arago de Sète (Volley Ball), La Boule d'Azur de Balaruc les bains (sports Boules, Le Frontignan Thau Handball (Handball) et le Sète natation (Water-polo).

- Le rayonnement du Stand de Tir régional qui accueille une grande partie des compétitions de la Fédération Française de Tir.

c. Un schéma de développement touristique 2019-2023

“Sète, la Venise languedocienne, Frontignan, la capitale du Muscat, Marseillan et Mèze, escales de charme pour les plaisanciers du Canal du Midi et de l'étang de Thau, Bouzigues, berceau de la conchyliculture, Balaruc-les-Bains, sa source thermale et son jardin antique méditerranéen, Balaruc-le-Vieux, Gigan, et Poussan, typiques des villages médiévaux à circulades languedociennes, Villeveyrac et son généreux terroir, Mireval et son Muscat chanté par Rabelais, Vic-la-Gardiole, ses étangs et ses sites naturels classés, mais aussi l'exceptionnel patrimoine historique de Loupian et Montbazin, composent cette mosaïque colorée au parfum de Méditerranée.”

Élaboré en collaboration avec les cinq offices de tourisme du territoire ainsi que les socio-professionnels des 14 communes, **le schéma de développement touristique 2019-2023** a été approuvé par le Conseil communautaire en date du 16 mai 2019.

Le schéma de développement propose un plan d'actions décliné sous 4 axes stratégiques en ciblant plusieurs clientèles : séjour en famille, le « break » pour les citadins ; la clientèle itinérance et sport nature, les résidents et 3 cibles de clientèles spécifiques : les croisiéristes, les touristes d'affaires, les curistes.

Les axes stratégiques du schéma de développement touristiques sont :





d. Intermodalités et nouvelles mobilités

Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) 2020-2030 pour une « **Une ambition forte : réduire la place de la voiture** » a été adopté par le Conseil communautaire en date du 14 novembre 2019.

Le PDU s'articule autour de 4 grands objectifs interdépendants et intimement liés, constituant un véritable cercle vertueux de l'éco-mobilité pour le territoire :

- **Une mobilité apaisée sur les courtes et moyennes distances** : conforter la marche dans les centres des communes ; favoriser l'usage du vélo au quotidien et en toute sécurité ; accompagner et faciliter l'usage du vélo.
- **Des transports en commun plus performants et attractifs** : garantir les performances du réseau de bus, avec des sites propres ; améliorer l'offre de service de transports en commun ; faciliter l'accès extérieur au territoire en train ou en car ; mettre en œuvre un véritable réseau de lignes maritimes ; aménager des parkings-relais serviciels aux entrées de ville.
- **Un meilleur partage de l'espace public dans les centres des communes** : délester les centres villes de la circulation automobile au profit de la sécurité de tous ; redistribuer et réglementer l'offre de stationnement.



marchandises et les livraisons.

- **De nouvelles pratiques pour des déplacements plus harmonieux** : valoriser l'attractivité du territoire en favorisant l'écomobilité touristique ; déployer des plans de mobilité connectée pour les entreprises et les habitants ; soutenir l'autopartage et le covoiturage ; encourager la transition vers de nouvelles énergies ; maîtriser le transport des

e. La transition énergétique et écologique

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) 2021-2026 adopté par le Conseil communautaire le 21 octobre 2021.

Sète agglomération méditerranéenne a adopté son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) 2021-2026 pour lutter à l'échelle de son territoire, contre le réchauffement climatique, atténuer les pollutions, renforcer la sobriété énergétique et amplifier le développement des énergies renouvelables.



Cet outil stratégique et opérationnel de transition énergétique, de développement économique, d'attractivité et de qualité de vie s'inscrit dans la filiation de l'Accord de Paris, de la loi de transition énergétique pour une croissance verte et dans la trajectoire REPOS, Région à Énergie Positive, porté par la région Occitanie.

Le PCAET retient pour objectifs une baisse des consommations énergétiques de 25% entre 2015 et 2030. La stratégie posée permet d'envisager une réduction de 34% des émissions totales de gaz à effet de serre sur le territoire et de viser une production d'énergies renouvelables égale à 50% de la consommation à l'horizon 2030.

Pour cela, le plan d'actions 2021-2026 du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) se décline en 5 axes de travail, 15 orientations (et pas moins de 60 actions opérationnelles) :

Axe 1 : La mobilisation de tous les acteurs, pour engager la transition vers un bâti et un urbanisme post carbone



Le secteur du bâtiment est aujourd'hui le deuxième secteur de consommation d'énergie finale du territoire. Les consommations sont issues à 79% du résidentiel et à 21% du tertiaire. La priorité de cet axe est de permettre aux habitants de Sète Agglopolé méditerranée de bien vivre chez eux, dans un habitat adapté au réchauffement climatique permettant à la fois de garantir un confort thermique de vie hiver comme été, tout en limitant les dépenses énergétiques des ménages

Axe 2 : Le développement de la production et de l'usage des nouvelles énergies, pour des solutions d'avenir durables

Cet axe a pour objectif la mise en place d'une véritable stratégie territoriale de développement des énergies renouvelables locales permettant d'exploiter au mieux le potentiel local dans le respect des espaces naturels, agricoles et paysagers du territoire pour un développement pluriel des énergies renouvelables et soutenir les filières innovantes de la croissance verte.



Axe 3 : Conjuguer nature et innovation, pour la préservation des ressources du territoire

L'objectif de cet axe est de préserver les ressources naturelles du territoire et de les valoriser.



Axe 4 : Agir globalement, pour un développement et une consommation plus responsables

Cet axe vise à engager une véritable dynamique écologique au sein des entreprises et chez les consommateurs. Il revêt plusieurs objectifs, à commencer par l'accompagnement de la montée en

compétence des acteurs économiques sur les thématiques de l'économie circulaire, de l'écoconception, du réemploi et des bonnes pratiques.

Axe 5 : Pour une démarche innovante et participative, une véritable dynamique territoriale partagée

L'objectif de cet axe est d'assurer l'amélioration continue du PCAET, de créer une mobilisation des habitants et acteurs du territoire autour de ses enjeux et de permettre aux collectivités d'être exemplaires sur ces thématiques.

La mise en œuvre de l'économie circulaire à l'échelle territoriale

Dans un contexte de changement climatique et de raréfaction des ressources, le passage à un système économique circulaire est un des leviers les plus porteurs d'espoirs pour assurer la transition écologique. Se basant sur les concepts de résilience, de sobriété et d'optimisation, l'économie circulaire doit permettre de créer un système de boucles fermées localement par le biais des 5R :

L'enjeu de l'économie circulaire ne se limite pas aux enjeux environnementaux, mais intègre également le développement local et présente un potentiel de création d'emplois non délocalisables. L'économie circulaire représente donc une véritable opportunité pour le territoire de Sète Agglopôle Méditerranée en proposant une gestion plus optimisée des déchets, une décarbonation de l'industrie, une création de filières et d'emplois locaux, ainsi qu'une diminution du besoin de matières premières primaires.

La Prévention, Gestion et Valorisation du traitement des déchets

Sète Agglopôle a travaillé en partenariat, dès 2012, avec l'ADEME et la Région, pour l'établissement et le suivi d'un Programme Local de Prévention qui a permis la définition d'un programme voté en 2023.

La transition énergétique

Parallèlement aux actions d'efficacité énergétique à l'échelle des bâtiments et des logements, Sète Agglopôle Méditerranée s'est consacrée à différents outils, notamment le développement de la décote foncière sur les opérations d'aménagement d'ensemble labellisés HQE ou sur la reconversion des friches industrielles.



Sète Agglopôle Méditerranée s'est également mobilisée pour augmenter la production et l'utilisation des énergies renouvelables et de récupération d'énergie sur son territoire et y compris sur ses propres équipements.

Le développement d'un territoire « durable, résilient et intelligent », garant d'un cadre de vie ambitieux pour le territoire

Sète Agglopôle Méditerranée initie une démarche stratégique qui repense la conception et les usages des espaces urbains, en restituant les cœurs des villes et des villages aux habitants et à une économie de proximité. Elle ambitionne de construire des Éco-cités, Éco-quartiers ou des aménagements urbains HQE, aménagements urbains adaptés au changement climatique et ouverts à tous, proposant des habitats et des espaces publics intégrés et résilients face aux aléas naturels.

Le territoire entre mer, lagune, étangs, zones humides, a engagé de nombreux aménagements à forte vocation écologique et paysagère. Ces derniers portent sur des protections emblématiques du trait de côte des lidos de Sète-Marseillan et de Frontignan. Après des années de protection du littoral, le constat a été fait de la limitation de la durée de vie des protections et de leur impuissance à arrêter l'érosion et l'élévation du niveau de la mer, Sète Agglopôle méditerranée a engagé une réflexion sur la recomposition spatiale de son territoire.

Les Ateliers du territoire, premier cadre de réflexion, ont permis de faire émerger un plan d'action pour une adaptation du territoire au changement climatique et la transformation des activités économiques les plus impactées – conchyliculture, agriculture et hôtellerie de plein air.

La volonté politique de passer des réflexions à un projet opérationnel a conduit l'Agglopôle à s'engager dans un Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) de recomposition spatiale. Le projet consiste à établir les cartes de recul du trait de côte des trois communes littorales afin d'établir les vulnérabilités et de partager une connaissance des phénomènes qui permettent ensuite d'imaginer des scénarios de recomposition. Le projet s'attachera plus globalement à poser une vision prospective de l'aménagement du territoire qui intègre la Zéro Artificialisation Nette et la recomposition spatiale dans une réflexion conjointe. La démarche

du PPA s'inscrit pleinement dans la stratégie locale de gestion intégrée du trait de côte promue par la Région Occitanie dans son ambition littoral 21.



2- La structuration des partenariats : une vision stratégique à long terme

a. La Politique de la Ville intercommunale

Sète Agglopôle méditerranée s'est engagée dans un Contrat de Ville 2015-2020, prorogé jusqu'en 2023, avec une convention d'application territoriale déclinée au niveau de la Ville de Frontignan sur le pilier cohésion sociale, consolidée par un protocole d'engagements renforcés et réciproques. Le bilan et l'évaluation finale de ce Contrat de ville seront présentés ultérieurement dans ce document.

b. La Convention Territoriale Globale – Sète

Les deux CTG de Sète et Frontignan sont en renouvellement pour la période 2023 à 2027. Elles s'appuient pour leur mise en œuvre sur un certain nombre de structures, dont les deux centres sociaux de Sète (Centre-ville et Ile-de-Thau et l'Espace de Vie Sociale à Frontignan (les Deux-Pins).



La transition sociale, les solidarités et l'éducation sont à entendre comme facteur d'équilibre social, de développement économique, de qualité de vie et d'attractivité des territoires en termes d'équipements et de services aux familles et aux entreprises.

Le renouvellement de la CTG s'inscrit dans un agenda commun avec celui du Contrat de ville, du Projet Educatif de Territoire et du renouvellement de la Cité Éducative.

Elle fixe le contenu (ambitions et programmation) du volet éducatif et parentalité du Contrat de ville pour la ville de Sète.

Cette nouvelle génération de Convention territoriale Globale 2023-2027:

- Témoigne de l'évolution des équipements, des projets de territoires et de services,
- Traduit les nouveaux cadres de coopérations entre acteurs et partenaires du territoire,

La nouvelle CTG précise un projet à la fois territorialisé et sectoriel sur 5 ans :

Petite enfance / Prévention précoce

Enfance, jeunesse et réussite éducative

Jeunesse : les 12-25 ans

Le logement

L'accès aux droits

- Dégage les perspectives évolutives et les enjeux du territoire dans un contexte de continuité des actions programmées.

Mais elle s'inscrit aussi dans un agenda :

- De mise en cohérence des politiques contractuelles transversales, des moyens, et des dynamiques d'animations des projets infra- territoriaux et d'un bassin de vie,
- De coordination et de communication auprès des acteurs, des professionnels et d'implication des habitants.

c. La Convention Territoriale Globale – Frontignan



La CTG 2023-2027 de la ville de Frontignan est un outil incontournable pour la création et l'amélioration des services offerts aux familles. Véritable démarche d'investissement social et territorial, la CTG favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

Elle vise notamment à garantir la continuité des actions éducatives, à développer les logiques de parcours individuels, les actions de socialisation et d'inclusion pour mieux tenir compte des besoins spécifiques des enfants et de leurs familles, notamment les plus vulnérables dans une dynamique globale favorisant le bien vivre ensemble.

La CTG entre la commune de frontignan et la Caf se déclinent autour de 6 volets :

- l'accès aux droits sociaux,
- l'animation de la vie sociale,
- la parentalité,
- la petite enfance,
- L'enfance jeunesse
- le logement,

L'élaboration d'un diagnostic partagé avec les partenaires concernés a permis de définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté, tout en ayant le souci de rester en cohérence avec les autres dispositifs et politiques territoriales tels que le projet éducatif de territoire, le projet social ou encore le contrat de ville.

Ainsi, les axes suivants ont été retenus pour la CTG :

- L'émancipation, la citoyenneté et le vivre ensemble et le maintien du lien social, la participation des habitants.
- L'égalité des chances, l'inclusion et l'accompagnement des plus fragiles.
- Les liens familiaux, parentaux et intergénérationnels.

d. Le Projet Educatif de Territoire (ville de Sète)

Le PEDT concerne l'ensemble du territoire de la Ville et intègre naturellement les besoins spécifiques des quartiers en politique de la ville.

Le lien avec le contrat de ville a été organisé et se traduit par la mise en cohérence des instances et des objectifs éducatifs de la Cité Éducative 2021-2023 ; ce lien étant renouvelé pour la période 2023-2027.

Le Programme de Réussite Éducative (PRE), dispositif de lutte contre l'échec et le décrochage scolaire, est intégré aux objectifs de la Cité Éducative et en constitue un des axes structurants, en ce qui concerne ses dynamiques d'animation des acteurs du territoire. La Ville de Sète anime le contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS), c'est un programme qui s'adresse aux enfants scolarisés à partir du CP et jusqu'au collège qui ne disposent pas dans leur environnement familial et social de toutes les conditions nécessaires pour s'épanouir et réussir à l'école. Le CLAS est appliqué sur les écoles de Paul Bert, Anatole France, Georges Brassens, et le collège Paul Valéry.



Le PEDT concerne les enfants de 2-17 ans avec une extension 18-25 ans dans le cadre du cahier des charges de la Cité Éducative. L'âge de 2 ans correspond aux élèves scolarisés avant leur troisième année et intègre les questions liées aux passerelles et transitions entre les différents âges.

Les logiques d'interventions transversales et d'animations mutualisées sont privilégiées sur les champs des services aux familles et notamment sur les axes:

- Petite enfance
- Parentalité
- Enfance-Jeunesse
- Accompagnement à la scolarité...

La Ville de Sète a choisi d'élargir l'ensemble du périmètre des politiques éducatives **aux trois temps, à savoir scolaire, périscolaire et extrascolaire** dans une volonté de traduire l'objectif de continuité éducative, de concertation permanente et de gouvernance partagée avec les partenaires, les professionnels et les acteurs du territoire.





Une plus grande attention est portée sur les passerelles et les transitions entre les différents temps et sur l'accueil inclusif des enfants porteurs de handicap et ou à besoins spécifiques. En outre, les dynamiques de formations inter-catégorielles et interdisciplinaires sont valorisées dans l'objectif de développer l'appropriation d'une culture commune sur les questions éducatives et les enjeux du territoire, dans le respect et l'interconnaissance des compétences et des prérogatives de chacun. Enfin, l'implication des parents est systématiquement recherchée comme acteurs dans leur compétence éducative mais également comme « ressource » dans les espaces de concertation et d'évaluation du projet éducatif local.

Les orientations stratégiques partagées pour cette 3ème génération du PEDT de la ville de Sète valorisent les axes suivant:

- La Coopération et la gouvernance : traduire l'alliance éducative
- La Continuité éducative et le décroisement des pratiques professionnelles
- L'accueil inclusif des enfants porteurs de handicap
- La réussite éducative, dans l'objectif de favoriser la persévérance scolaire
- La prévention précoce et le développement d'espaces de scolarisation innovants
- L'éducation au numérique
- La pratique d'activité sportive et le sport santé
- L'Éducation artistique et culturelle

e. La Cité éducative (2021-2024)



Le projet des Cités éducatives consiste à déployer et coordonner des moyens humains et financiers publics supplémentaires dans les QPV. La Cité éducative de la ville de Sète figure parmi les 46 nouvelles Cités éducatives labellisées le 29 janvier 2021 par le Ministre de la ville et du logement et le Ministre de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

A Sète :

La ville de Sète en co-pilotage de l'Etat et de l'Education nationale déclinent un plan d'actions local de 23 actions réparties en 9 thématiques, afin de pour répondre aux trois axes du cahier des charges nationales :

- Conforter le rôle de l'école : structurer les réseaux éducatifs ; assurer une prise en charge précoce ; développer l'innovation pédagogique ; renforcer l'attractivité des établissements, etc.,
- Promouvoir la continuité éducative : implication des parents ; prises en charge éducatives prolongées et coordonnées ; prévention santé ; lutte contre le décrochage scolaire ; développement de la citoyenneté, etc.,

- Ouvrir le champ des possibles : insertion professionnelle en entreprises ; mobilité ; ouverture culturelle ; accès au numérique ; lutte contre les discriminations, etc.



Avant dernière année de la Cité Éducative avant son renouvellement espéré à mi-2024, 2023 a permis d'installer un programme d'actions sur l'ensemble des thématiques⁴ et de préciser les enjeux / conditions de son renouvellement.

L'évaluation de la Cité Éducative a permis de mettre en lumière les points suivants :

- Une Cité Éducative qui conforte le rôle de l'école avec une approche inclusive pour les enfants à besoins spécifiques.
- Des dynamiques partenariales engagées.
- Des dynamiques d'implication des parents amorcées avec des enjeux de renforcement, notamment en termes de communication.
- Une dynamique initiée sur la lutte contre le décrochage scolaire (instance-observatoire)
- Une réflexion à engager sur le potentiel de développement d'acteurs et d'actions à destination des 16-25 ans.

La forte implication des instances de pilotage et d'animation permet d'agir sur le décrochage scolaire nécessaire de l'offre et d'améliorer considérablement les logiques de coopération. La prise en compte des besoins spécifiques des lycéens et jeunes majeurs (les 16

⁴ 44 actions en 2022 et 57 en 2023.

– 25 ans) est à préciser, en, articulation avec les programmations Quartiers 2030 et celle de la MLI.



A Frontignan :

Le Programme de réussite éducative existe depuis 2008. Pour lutter contre le décrochage scolaire, la Ville s'inscrit depuis 2008 dans le cadre du Programme de Réussite Éducative , qui construit , avec les familles, des programmes d'actions individualisées pour rétablir la confiance, la motivation et la curiosité de l'enfant.

Mise en place du Contrat local d'accompagnement à la scolarité.

Les élèves qui le désirent peuvent bénéficier du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité. Dans un premier temps, ce dispositif (complémentaire des études surveillées), développe des activités au sein des écoles afin d'offrir un appui et des ressources aux enfants qui en ont besoin. Le

CLAS permet également une plus grande implication des parents. C'est un service entièrement gratuit co-financé par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et par l'ANCT. Son coût annuel s'élève à près de 30 000 €, assuré à hauteur de 15 000 € par la Ville.

La Ville est adhérente à l'association internationale des villes éducatrices.

International Association of
Educating Cities
 Association Internationale des
Villes Éducatrices
 Asociación Internacional de
Ciudades Educadoras



Tout au long de l'année, la Ville de Frontignan organise ou soutient de nombreuses manifestations dédiées à la jeunesse comme le Festipop, accueilli depuis plus de 10 ans et organisé par l'association Culture Urbaine Sans Frontière (CUSF), consacré à la culture urbaine sous tous ses aspects, mais aussi à la solidarité et à l'éco-citoyenneté.

Dans le cadre de ses manifestations festives et culturelles, la Ville propose des spectacles et des activités pour les jeunes. La saison culturelle est animée par des rendez-vous : activités et ateliers pendant le Festival international du roman noir (FIRN) par exemple.

Le projet éducatif territorial (PEDT) 2022-2025

Établi par l'initiative de la Ville, le projet éducatif territorial (PEDT) de Frontignan mobilise les ressources et compétences de tous les acteurs qui interviennent dans le domaine de l'éducation, pour proposer à chaque enfant un parcours cohérent et de qualité pendant, mais aussi avant et après l'école.

Il structure un partenariat durable avec l'Education nationale, la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) et la Caisse d'allocation familiale (CAF) pour coordonner les actions avec les enseignants, les parents d'élèves et les fédérations dédiées à la jeunesse. Il est également construit en cohérence avec le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), contrat d'objectifs et de co-financement conclu pour 4 ans entre la Ville et la CAF, afin de soutenir le développement des équipements et des services d'accueil des jeunes jusqu'à 18 ans.

f. Le Contrat Local de Santé (CLS) et Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) de Sète :



Annoncé dans le Contrat de ville 2015-2020, puis impulsé par la ville dès 2022, le Contrat Local de Santé a été signé le 8 novembre 2023 entre la ville, l'ARS et la CPAM.

Il vise à réduire les inégalités territoriales et sociales de santé et à mettre en cohérence les axes stratégiques du Projet Régional de Santé de l'ARS, incluant l'expression des dynamiques locales partagées entre acteurs et partenaires sur le terrain.

D'une durée de 5 ans (après 1 an de préfiguration : 2022-2023) à l'issue d'un diagnostic et du recrutement d'un coordinateur, le CLS définit les fonctions de chacun dans le domaine de la santé sur le territoire concerné et a pour objectifs de :

- Renforcer la cohérence intersectorielle et inter dispositifs des actions de santé en mutualisant les moyens ;
- Valoriser les actions existantes ;
- Être souple et adaptable au territoire, en répondant aux besoins de proximité ;
- S'appliquer à des zones prioritaires pour agir essentiellement sur la promotion de la santé, la santé mentale et l'accès aux soins.

Le CLS intègre un volet santé mentale : le Conseil Local en Santé Mentale (CLSM). Celui-ci sera développé en 2024 afin de mieux répondre aux besoins de la population, en agissant notamment sur la prévention et ce dès le plus jeune âge, l'accès aux soins et la coordination thérapeutique.

CLS et CLSM sont présentés plus en détails dans les enjeux locaux d'Engagements Quartiers 2030 présentés plus bas.

Ils conceptualisent et mettent ainsi en œuvre une politique de prévention et de promotion de la santé à l'échelle du territoire, en s'adaptant à toutes ses spécificités et avec un focus particulier sur la géographie Politique de la ville.

Ils ont vocation à incarner le volet « santé » du Projet de territoire.

En synthèse :

L'enjeu principal pour Sète Agglopôle Méditerranée consiste à poursuivre la recherche du bon équilibre entre protection de l'environnement et développement urbain et économique.

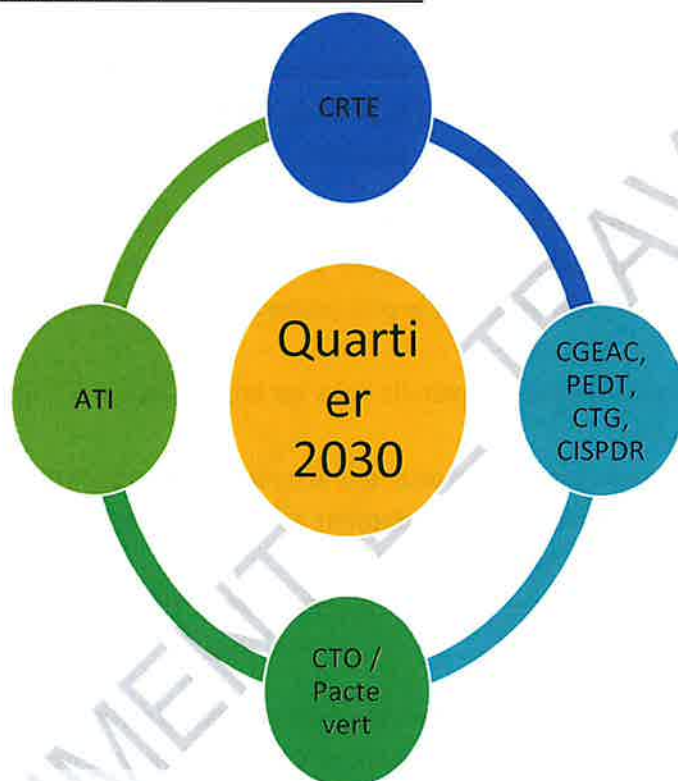
Les choix d'urbanisme et de maîtrise de la croissance démographique répondent à des enjeux mêlés de performance et de transition sociale, environnementale et économique et d'équilibres territoriaux dans un contexte de fragilité littorale et de bonne gestion de la ressource en eau.

La transition sociale, les solidarités et l'éducation sont à entendre comme facteur d'équilibre social mais aussi comme facteur de développement économique, de qualité de vie et d'attractivité des territoires en termes d'équipements et de services aux familles et aux entreprises.

Le Plan Climat Air Énergie Territorial permettra à Sète Agglopôle Méditerranée de consolider dans le temps ses initiatives en matière de transition énergétique et écologique, en soutenant la production et l'utilisation des énergies renouvelables et la conception des bâtiments à faible consommation énergétique, mais aussi en continuant d'agir pour la préservation et la valorisation des sites naturels et de la biodiversité.

Sète Agglopôle Méditerranée s'engage également dans la transition numérique en encourageant tous les investissements qui contribueront à réduire la fracture numérique et favoriser son usage dans tous les secteurs qui concourent à l'amélioration du cadre de vie et de la bonne gestion des ressources et des biens communs.

Le Contrat de ville 2024-2030 de Sète Agglopôle Méditerranée s'inscrit ainsi dans un cadre partenarial structurant avec l'Etat, le Département, la Région et la CAF, qui offre une vision globale et à long terme des relations contractuelles :



Ce contexte partenarial apporte au nouveau Contrat de ville de meilleures garanties pour sur-mobiliser les crédits de droit commun sur les parties du territoire qui en ont le plus besoin.

B. Le cadre de vie et Renouvellement Urbain du Contrat de ville à Sète et Frontignan

Les orientations stratégiques :

- Poursuivre et compléter les interventions urbaines d'envergure ;
- Améliorer la qualité urbaine des quartiers ;
- Offrir une vision sur les dynamiques d'occupation ;
- Améliorer le bien-être et la vie collective ;
- Proposer des modalités de participation citoyenne

Ces orientations sont formalisées en 3 axes :

- 1- Favoriser l'accès au logement pour tous, renforcer la mixité sociale et fluidifier les parcours résidentiels.
- 2- Améliorer les conditions d'habitat et le Cadre de vie.
- 3- Diversifier la fonction des quartiers prioritaires, favoriser leur ouverture et leur intégration

L'ensemble des opérations physiques de renouvellement urbain s'inscrit dans l'ATI, avec une diversité d'outils selon le territoire concerné :

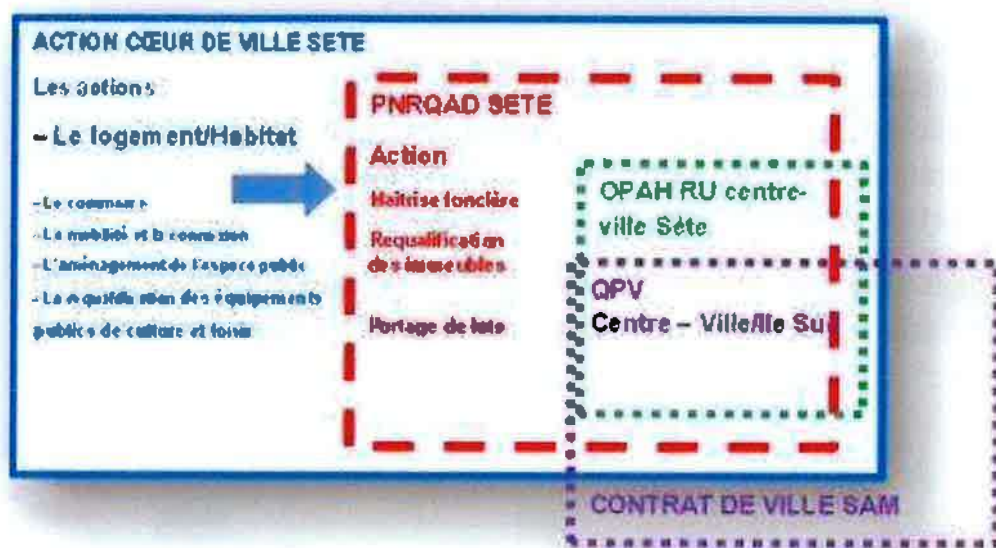


1- À Frontignan,

Une opération de **renouvellement urbain**/ ORU, dotée d'un budget de 15M€, est programmée sur 10 ans (2019 / 2029). L'aménagement d'espaces publics comme les entrées sud et est du coeur de ville, la place J. Jaurès, l'Hôtel de Ville et Combette sont envisagés. Des îlots de logements sociaux seront aussi rénovés.

2- A Sète

L'ensemble des opérations de renouvellement urbain et de requalification se structurent ainsi suivant la nature des outils utilisés :



NPNRU Ile-de-Thau: avancement

Le quartier de l'Île de Thau est marqué par un environnement exceptionnel et a célébré ses cinquante ans en 2023. Dans la mesure où il concentre à la fois des problèmes spatiaux et des difficultés sociales, ce quartier a été retenu par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) pour faire partie du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU). Ainsi, un Protocole de préfiguration a été signé le 22 Mars 2017 par l'ensemble des partenaires concernés (ANRU, Région, Action Logement, Bailleurs Sociaux).

Le protocole visait à préciser les orientations stratégiques, les études à conduire et les moyens d'ingénierie à mobiliser, ainsi que les engagements financiers des partenaires. Ce travail a permis d'aboutir à la formalisation d'une Convention Pluriannuelle pour le renouvellement Urbain du quartier, signée le 28 Février 2019, approuvée en Conseil d'Agglomération le 15 Novembre 2018, qui détermine les conditions de mise en œuvre opérationnelle et le partenariat financier.

Un **avenant N°1** à la convention Pluriannuelle approuvé en Conseil d'Agglomération le 11 Décembre 2020, a été signé le 06 Janvier 2023. L'avenant ayant pour objet des adaptations mineures du programme.

Le projet sur le quartier de l'Île de Thau, consiste à lui redonner l'ambition qu'il a pu avoir lors de sa création dans les années 1970, et de lui confier un rôle original et unique dans la Ville et l'Agglomération : **Il s'agira de faire de ce quartier un quartier populaire à haut niveau de service et à haute qualité environnementale**, jouant un rôle de centralité secondaire pour les quartiers environnants.

Le programme va agir sur plusieurs leviers :

- aménager des espaces publics qualitatifs, sécurisés et attractifs, vecteurs d'une nouvelle urbanité, en s'inscrivant tout particulièrement à l'échelle du piéton,
- favoriser l'attractivité résidentielle et la mixité fonctionnelle et sociale en anticipant les mutations foncières,
- réduire la précarité énergétique par des travaux de réhabilitation des logements.

Il a vocation à se décliner concrètement par les actions suivantes, qui font et feront également l'objet de temps de concertation :

- La création d'un pôle d'attractivité par la construction d'un nouveau centre commercial, d'un pôle de services publics, et d'une salle polyvalente.
- L'amélioration des espaces publics et de la sécurisation des cheminements piétons (*requalification de l'avenue Guynemer/Mermoz Pierre Mendès France, abords du centre commercial*)
- La mise en œuvre d'une nouvelle desserte du Nord du quartier comme alternative au passage sous le bâtiment du Globe (réalisation d'un nouveau pont)
- L'extension et la réhabilitation de l'école Anatole France,
- La réhabilitation du parc de logements sociaux
- La valorisation des berges de l'Étang de Thau



A DEROULER EN A3 IN DOCUMENT FINAL

3- Plan guide et amplification du programme



Un projet d'amplification du programme initial a été développé à la demande des partenaires afin d'étoffer le projet urbain, notamment sur le volet « habitat », et la stratégie de peuplement du quartier. Ce projet s'appuie sur trois axes forts, en réponse aux enjeux de sécurité, d'attractivité, d'amélioration du cadre de vie du quartier, et dans la logique de la démarche du label écoquartier dans laquelle l'Île de Thau est engagée :

- Requalifier et diversifier le parc de logements pour faire rayonner le quartier ;
- Favoriser le bien-être des habitants et définir un quartier à hauteur d'enfants ;
- Compléter et mettre en scène l'armature paysagère de ce site singulier ;

Le projet urbain consolidé à travers un plan guide horizon 2040 est aujourd'hui défini. Il garantit une feuille de route des actions de rénovation urbaine à mettre en œuvre dans les années à venir.

Le Comité d'Engagement a émis un avis favorable à l'accompagnement des opérations suivantes :

- La démolition des 64 LLS des résidences le Globe et Seinchole, sur la base d'une assiette de coût maximum de 60 k€ HT/logement et la reconstitution hors site de 64 LLS dont 60 % de PLAI, avec un montant maximum de concours financiers de 3,3 M€ de subventions et 690 k€ de prêts.
- La résidentialisation des immeubles du Globe avec un montant maximum de concours financiers de 500 k€ de subventions, ne comprenant pas les interventions sur les ascenseurs (dépenses non éligibles en résidentialisation).
- Les opérations d'aménagement de l'esplanade Saint Exupéry et du mail Seinchole, pour un montant maximum de concours financiers de 1,2 M€ de subventions.
- L'équipement public pôle de services avec un abondement de 800 k€ de subventions.
- Les actions de concertation avec un montant maximum de 20 k€ de subvention.

ÎLE DE THAU - PLAN GUIDE HORIZON 2040

Un éco-quartier populaire à haut niveau de service



A DEROULER EN A3 IN DOCUMENT FINAL

Le projet s'appuie sur une stratégie renforcée et vise les objectifs suivants :

- Consolider /Renforcer les polarités de services existants, l'attractivité du quartier ;
- Aménager des espaces publics qualitatifs, sécurisés et attractifs, vecteurs d'une nouvelle urbanité, en s'inscrivant tout particulièrement à l'échelle du piéton, des enfants ;
- Réhabiliter/résidentialiser les logements (réduction de la précarité énergétique) et les équipements publics ;
- Favoriser l'attractivité résidentielle et les mixités fonctionnelles et sociales en anticipant les mutations foncières.

Afin de répondre aux objectifs, des opérations ont été priorisées :

a. Requalifier et diversifier le parc de logements pour faire rayonner le quartier

Deux **démolitions partielles** sont ainsi identifiées dans le cadre du projet d'amplification soumis à l'ANRU : 54 logements sociaux pour le bâtiment du Globe (Sète Thau Habitat), et 10 logements pour le bâtiment de la Seinchole (Hérault Logement)

Objectif de ces deux opérations :

« Dé densifier » le quartier, ouvrir et décroisonner les espaces, afin d'améliorer la lisibilité et permettre une requalification des espaces publics.



L'ouverture du Mail de la Seinchole permet une reconnexion entre la polarité sud : espaces de commerces, services publics et le cœur du quartier, place de la Seinchole.

La démolition des deux porches du Globe déverrouille la partie centrale du quartier, répondant à des enjeux de sécurité.

b. Attractivité du quartier et renforcement des polarités existantes

Le futur pôle de services, qui devait initialement être configuré pour accueillir des services publics (Services sociaux du Centre Communal d'Action Sociale, Antenne de la Politique de la Ville de Sète Agglopôle) est conforté.

En effet, début 2022, le Département de l'Hérault a sollicité la Ville de Sète pour être partie prenante de ce projet et y intégrer les locaux du service territorial de la solidarité Ile de Thau et de la protection maternelle infantile pour maintenir un service de proximité et de qualité.

Objectifs de cette opération :

L'installation de services complémentaires vient ainsi étoffer la polarité de services et offrir un accueil mutualisé de services sociaux aux usagers.

c. Favoriser le bien être des habitants et définir un quartier à hauteur d'enfants

Dans le cadre de l'amplification du programme, il a également été retenu l'ouverture et la sécurisation des espaces publics afin de compléter le maillage déjà contractualisé, créer une colonne vertébrale Nord-Sud d'espaces publics à même d'irriguer toutes les centralités du quartier et d'intégrer au projet le secteur pavillonnaire hors QPV.

Objectifs de cette opération :

Les démolitions des porches du « Globe » et d'une partie du bâtiment de la Seinchole offrent la possibilité de créer de véritables espaces publics jusque-là évités, et marqués par l'insécurité :

- La création de l'esplanade St Exupéry pour devenir l'axe central des mobilités Nord-Sud, mettre à distance les 2 bâtiments du Globe séparés, permettre le redéploiement du marché ainsi que l'activation des pieds d'immeubles.
- La réalisation d'un mail piéton à travers le bâtiment de la Seinchole permettra un maillage entre le pôle des services et les espaces publics supports de vie sociale aux abords de la darse ouest et supprimer leurs mésusages.

Les actions concrètes prévues en 2024 :

SALLE LLENSE : Janvier 2024 : Mise en service de la salle Llense – gestion Vie des Quartiers

Coût global de l'opération 2.5 millions d'euros TTC



EX CENTRE COMMERCIAL : Février/Mars 2024- Démolition de l'ex centre commercial- Les travaux préparatoires sont en cours. Le désamiantage interviendra en début d'année pour laisser place à la phase de démolition.

Aménagement temporaire une fois le site libéré (espace transitoire) dans l'attente de la réalisation de la phase 3 des abords du Centre Commercial (esplanade du pôle de services)

Coût global de l'opération (acquisitions/indemnités de transfert et démolition)
2.2 millions d'euros TTC

POLE MEDICAL : Mars 2024 Livraison du futur pôle médical dans le nouveau centre commercial et emménagement des professionnels de santé. (Coût des travaux d'aménagement intérieurs)

Coût des travaux 173 000 euros TTC

ECOLE ANATOLE FRANCE/COUR Septembre 2024 : Livraison de la 2^{ème} phase de l'école Anatole France

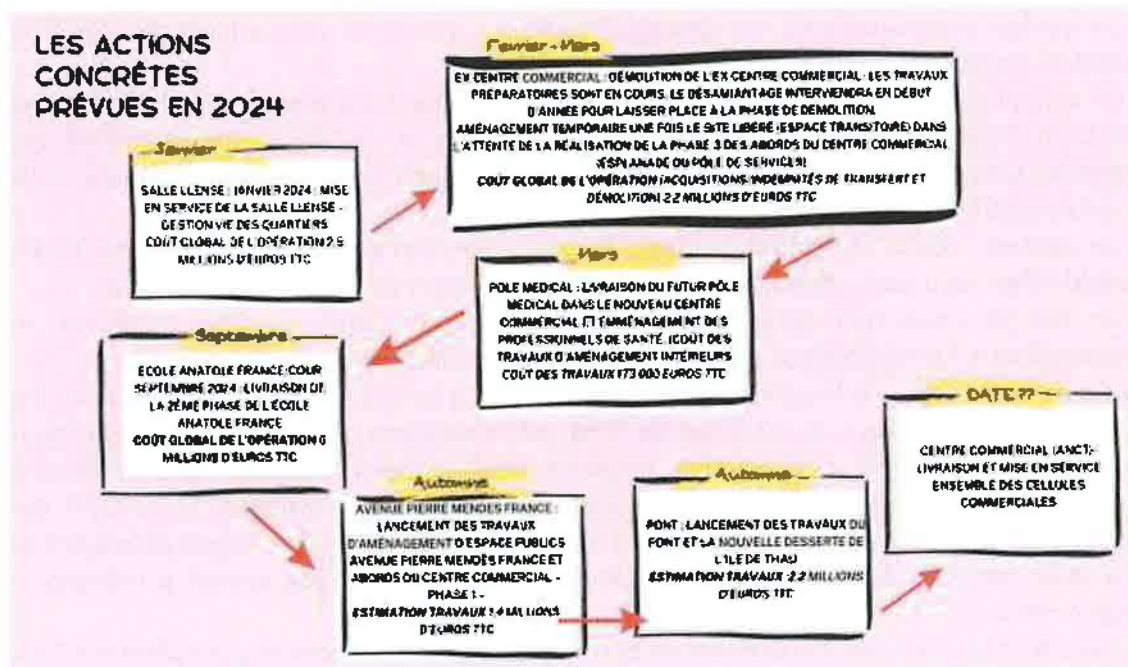
Coût global de l'opération 6 millions d'euros TTC



AVENUE PIERRE MENDÈS FRANCE : Automne 2024 : Lancement des travaux d'aménagement d'espace publics Avenue Pierre Mendès France et abords du centre commercial – phase 1 –
Estimation travaux 1.4 millions d'euros TTC

PONT : Automne 2024 : Lancement des travaux du Pont et la nouvelle desserte de l'île de Thau
Estimation travaux :2,2 millions d'euros TTC

CENTRE COMMERCIAL (ANCT)- livraison et mise en service ensemble des cellules commerciales au printemps 2024



De façon plus générale sur l'année 2024 et contribuant à l'amélioration du cadre de vie, de la gestion et de la sécurité dans le quartier (en lien avec GUSP/CISPDR/PM)

- Déploiement de la vidéosurveillance dans le quartier
- Mise en place de l'éclairage public sur les parkings du Vêradier et du Seinchole
- Travaux d'entretien courant et réparations – actions mises en œuvre lien Gestion Urbaine et Sociale de Proximité/Services Techniques
- Etude de programmation du futur pôle de services avec le futur prestataire et les services concernés (échange avec la Poste à venir)
- Travail préparatoire à la démolition de l'école Suzanne Lacore et à l'arrivée du programme des 22 logements en accession sociale -Promologis

C. Contexte juridique et réglementaire

Suite à la loi Lamy, un contrat de ville 2015 – 2020, prorogé jusqu'en 2023 :

En 2015, Thau Agglo et les communes qui la composent s'engagent conjointement dans la mise en œuvre de la politique de la ville, avec pour objectif de réduire les inégalités sociales, économiques et urbaines entre les quartiers, en ciblant des moyens et des actions sur les territoires identifiés comme les moins favorisés.

La loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine définit ce nouveau cadre contractuel. Elle fixe pour objectifs de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants en luttant notamment contre toute forme de discrimination. Elle redéfinit les instruments de la politique de la ville en s'appuyant notamment sur une nouvelle géographie prioritaire resserrée basée sur un critère unique : le taux de pauvreté. La circulaire du Premier ministre du 30 juillet 2014 relative à l'élaboration des contrats de ville de nouvelle génération et la circulaire du 15 octobre 2014 relative aux modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville en rappellent les principes structurants :

- Un contrat unique intégrant les dimensions sociale, urbaine et économique, adossé à un projet de territoire ;
- Un contrat piloté à l'échelle intercommunale dans le respect des prérogatives communales, dans un esprit de solidarité fonctionnelle et financière et un élargissement affirmé des signataires et des partenaires du Contrat de Ville, pour une mise en oeuvre opérationnelle résolument transversale, collaborative et co responsable ;
- **un contrat mobilisant prioritairement le droit commun de l'Etat et des collectivités territoriales**, lequel est consolidé par les crédits spécifiques de la politique de la ville ;
- un contrat s'inscrivant dans un processus de co-construction avec les habitants, les associations et l'ensemble des partenaires et acteurs du territoire.

Cette nouvelle étape de la politique de la ville avait déjà permis localement de mobiliser une diversité de partenaires : les services de l'Etat (administrations déconcentrées et opérateurs publics), de Thau Agglo (devenue Sète Agglopôle Méditerranée), des deux Villes concernées par la politique de la ville, du Conseil Régional, du Conseil Départemental, de la CAF, des bailleurs sociaux, des acteurs économiques et des associations qui ont travaillé de concert au sein des instances de pilotage et de plusieurs groupes thématiques, menés à l'échelle de l'agglomération.

La circulaire le prévoyant, les partenaires ont choisi le format d'un contrat cadre porté par Thau agglo et d'une convention d'application territoriale ciblant la commune de Frontignan : le quartier prioritaire et les quartiers « en veille active ». Elle a eu pour objet de définir, gérer et mettre en oeuvre les actions relevant du pilier « cohésion sociale » et leurs crédits spécifiques attribués par l'Etat et par les autres partenaires concernés.

L'Etat précise ses orientations dans la circulaire du 31 août 2023, puis dans le CIV du 27 octobre

QUELQUES REPERES REGLEMENTAIRES

1999 : renforcement de l'intercommunalité avec la loi Chevènement. La Politique de la ville devient alors une compétence obligatoire des CA & CU.

2000 - 2006 : premiers contrats de ville d'agglomération

2006 -2014 : suite à la loi Borloo de 2003, suppression des contrats de ville et mise en place des CUCS d'une part et des PRU d'autre part.

2014 : la loi Lamy conforte la compétence des CA, CU et Métropoles avec le retour des contrats de ville. Les EPCI sont chefs de file des contrats de ville avec un co-pilotage EPCI-Etat. L'enjeu sera de retisser des liens entre les volets sociaux, urbains et économiques sur un même territoire.

La note d'Olivier Klein, ministre délégué de la ville et du logement, annonçait les principales nouveautés d'Engagements Quartiers 2030 et fixait le calendrier de signature au 31/12. La circulaire du 31 août, dans l'attente du CIV, repousse la date de signature au 31/03/2024 et souligne la nécessité « d'ancrer » ce nouvel opus dans la réalité particulière de chacun des QPV concernés. Les nouveaux Contrat de ville pourront comporter un volet investissement et intervenir sur des poches de pauvreté identifiées se situant en dehors de la géographie arrêtée - d'où aussi l'importance d'animer une clause DATA au niveau local -. La circulaire revient également sur la généralisation des Conventions Pluriannuelles d'Objectifs et fixe le taux de 50 % d'associations comme objectif. En plus du renouvellement de la géographie prioritaire, ce CIV permet de préciser les mesures de l'Etat dans les différents domaines et notamment :



Et enfin dans l'instruction de la Secrétaire d'Etat du 4 janvier 2024

L'instruction de la Secrétaire d'Etat chargée de la citoyenneté et de la ville du 4 janvier 2024 complète cette séquence réglementaire en insistant sur :

- Tout d'abord la « mobilisation élargie » des partenaires sur chaque territoire ;
- Les modalités de la participation citoyenne ;
- Une nouvelle fois, la mobilisation du droit commun par l'articulation avec l'ensemble des contractualisations et l'animation de la gouvernance du Contrat de ville Quartiers 2030.

Concernant le rôle des collectivités territoriales, l'instruction reprend la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, en indiquant que l'EPCI assure le pilotage du Contrat de ville dès lors qu'il en exerce la compétence.⁵

« A ce titre, l'EPCI exerce avec l'Etat les fonctions de coordonnateur des actions portées par les signataires du contrat de ville et de garant de la bonne articulation entre le contrat de ville et les contrats globaux conclus à l'échelle du territoire ».

L'articulation avec l'ATI du contrat de ville, sa gouvernance et la participation des habitants seront précisés plus bas.

Dans le prolongement de cette instruction les orientations de l'Etat local figurent dans le courrier du préfet adressé au président de Sète Agglopôle Méditerranée le 18 janvier 2024 et retranscrit ci-après :

⁵ L'article 6 de la loi Lamy dispose que :

« Sur le territoire intercommunal, l'EPCI compétent en matière de politique de la ville est chargé du diagnostic du territoire, de la définition des orientations, de l'animation et de la coordination du Contrat de ville et, dans le cadre défini par ce dernier, de la mise en œuvre des actions relevant de ses compétences et de celles de portée intercommunale.



**Direction départementale de l'emploi
du travail et des solidarités**

Montpellier, le 18 janvier 2024

Le Préfet,

Monsieur le président,

L'année qui s'ouvre sera marquée par l'avènement de la nouvelle génération des contrats de ville.

Entamé depuis plus de six mois, le travail de coconstruction a démarré par une révision consensuelle du zonage prioritaire et s'est poursuivi par une phase de concertation citoyenne qui a suscité une bonne participation et fourni de nombreux enseignements.

L'écriture des documents de cadrage des appels à projets a quant à elle été l'occasion de formaliser les enjeux et priorités partagés de ce que sera notre intervention conjointe pour les six années à venir.

Je souhaite par la présente confirmer l'importance que revêt la prise en compte de ces invariants dans l'écriture des contrats eux-mêmes et dans leur structuration. Les thématiques communes à tous les territoires sont l'éducation et la jeunesse, l'emploi, la tranquillité publique et l'accès aux droits. À ces priorités peuvent s'ajouter celles définies localement, notamment en tenant compte des besoins exprimés par les habitants.

Ce resserrement des champs d'intervention doit se retrouver de la même façon dans la gouvernance, les principes de gestion et l'utilisation des crédits. Les approches thématique et territoriale, en particulier lorsque la collectivité établit un projet de quartier, doivent être en cohérence et complémentarité.

Au plan du pilotage stratégique, j'encourage toutes les initiatives trouvant une traduction dans l'unification des gouvernances. Le contrat de ville doit être intégrateur et, si le maintien de la comitologie opérationnelle propre à chaque dispositif n'est pas questionné, l'intérêt de disposer d'une instance transversale à un niveau stratégique est réel. Et ce, tout particulièrement, en ce qui concerne la sphère éducative, d'autant plus pour les territoires pourvus d'une cité éducative.

Monsieur Françoise CONNEIMNES
Président de Sète Agglopôle Méditerranée
Maire de Sète
4 avenue d'Aigues - BP 600
34110 FRONTIGNAN
Copie M. Michel ARROUY, Maire de Frontignan

Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités
GIS, Boulevard d'Antigone CS 10002
34064 MONTPELLIER Cedex 02
Entrée piétonne : rue de Crète
www.herault.gouv.fr



Par ailleurs, la rénovation urbaine et la tranquillité publique portent des moyens et des outils à articuler avec le contrat de ville.

S'agissant des principes de gestion, l'État affiche sa volonté de concentration et d'optimisation de son intervention financière, en instituant le principe d'un seuil de 2 000 euros pour les subventions allouées au titre des appels à projets et en recourant aux conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO).

Le souci constant d'une gestion optimisée des deniers publics me conduit par ailleurs à considérer que les crédits spécifiques qui sont mis à ma disposition doivent bénéficier aux seuls QPV et pas aux « poches de pauvreté ». L'extension notable du zonage labellisé, avec entre autres la naissance d'un nouveau contrat de ville sur Clermont l'Hérault, appelle cet arbitrage. Celui-ci est renforcé par la nécessité d'assurer le devenir des programmes de réussite éducative (PRE) et des cités éducatives. Concernant les cités éducatives, les besoins sans cesse croissants exigent un engagement toujours plus important que l'ANCT a fixé pour votre partie à hauteur de 30% des budgets dédiés.

Pour ce qui est de l'utilisation des crédits, il s'agit de privilégier les partenariats avec des opérateurs de proximité qui proposent une offre multi-service et structurante répondant aux attentes de la population et bien identifiées par elle. L'ancrage local sera un atout supplémentaire particulièrement apprécié. Il s'agit là d'un facteur évident d'adhésion du public-cible.

Conformément à la communication du comité interministériel des villes (CIV), cet effort de rigueur ne fait pas obstacle à la diversification et à la novation mais, au contraire, doit permettre de dégager des marges de manœuvre pour les favoriser. Dans le même ordre d'idée, l'État est favorable au principe du financement à titre exceptionnel de dossiers d'investissement et par ailleurs disposé, dès lors que vous le souhaitez, à financer un fonds de participation des habitants (FPH). L'engagement des habitants des QPV et leur appropriation des contrats de ville est une des clefs de leur succès. La dynamique de mobilisation constatée durant l'été doit être installée dans la durée et toucher le plus grand nombre, y compris les publics a priori les plus éloignés de ces démarches. Cela peut passer par les conseils citoyens là où ils sont force de proposition ou prendre des formes alternatives plus spontanées. La commission « Mechemache » donnera des recommandations à ce sujet. L'évaluation en continu est également un vecteur approprié pour associer la population afin de mesurer au plus près les effets de l'action publique et sa lisibilité par les citoyens. En revanche, il n'apparaît pas fondé de solliciter ces derniers pour contribuer d'une manière ou d'une autre aux travaux de programmation.

Enfin, au-delà des leviers propres à cette politique publique, il est indispensable que le droit commun soit activé au profit des QPV. Dans les semaines à venir, les discussions sur le rapprochement entre les zonages REP et politique de la ville seront une opportunité d'œuvrer pour mobiliser des moyens supplémentaires.

Je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

François-Xavier LAUCH

L'effet levier sur le droit commun : un leitmotiv toujours en forme de projet

Depuis ses origines, la politique de la ville propose un ensemble de dispositifs complémentaires aux politiques de droit commun et tente d'impulser la concentration de celles-ci sur les parties du territoire qui en ont le plus besoin. Elle se veut aussi une politique

du Développement, à la fois social, économique et urbain, en ouvrant des espaces d'innovations dont les résultats, objets de bilans et d'évaluations, pourront s'appliquer dans le cadre du droit commun et sur un plus vaste territoire.

Inscrite dans l'ADN de la politique de la ville, la sur-mobilisation du droit commun participe à sa définition, conditionne sa réussite et précise pour chaque territoire les conditions réelles de lutte contre les inégalités sociales et territoriales.



En la matière, les « rappels à la loi » sont nombreux :

- La circulaire du 4 avril 2002, relative aux règles d'utilisation des crédits concourants à la mise en œuvre de la politique de la ville. Où il est rappelé⁶ que les crédits spécifiques « ont pour vocation de venir en appui des crédits ministériels de droit commun qui doivent être mobilisés en priorité pour le financement des actions dans les différents domaines concernés ». De plus⁷, « les crédits spécifiques de la politique de la ville ne sauraient être mobilisés en substitution des crédits de droit commun de l'ensemble des ministères (...) ».
- La loi Lamy du 21 février 2014 reprend, dans son article 1, ces mêmes principes, élargis à l'ensemble des signataires des Contrats de ville : la politique de la ville « mobilise et adapte, en premier lieu, les actions relevant des politiques publiques de droit commun et, lorsque la nature des difficultés le nécessite, met en œuvre les instruments qui lui sont propres ». Puis dans son article 6 : « Sur la base d'un projet de territoire coproduit et partagé à l'échelle intercommunale, les signataires du contrat de ville s'engagent, dans le cadre de leurs compétences respectives, à mettre en œuvre les actions de droit commun concourant à la réalisation des objectifs énoncés au I de l'article 1er de la présente loi ».
- Focus sur les programmes de Réussite Éducative : l'Instruction de Mme Najat VALLAUD-BELKACEM, Secrétaire d'Etat chargée de la politique de la ville, du 10 octobre 2016, fournit un exemple de réponse pour prendre en compte le « besoin de définir un cadre d'intervention mieux structuré et plus cohérent, comprenant à la fois des moyens de droit commun, à titre principal, et de dispositifs dits « spécifiques » aux quartiers prioritaires de la politique de la ville, à titre complémentaire », en particulier dans son annexe 1⁸.
- Au lendemain de la crise COVID et suite à l'Instruction du Premier ministre du 18 février 2021 concernant la déclinaison du Plan de relance dans les QPV, Stanislas BOURRON, Directeur Général de l'ANCT transmet une note fixant les priorités de l'Etat pour 2021, au premier rang desquelles on retrouve la santé et l'emploi, et rappelant « la complémentarité entre les moyens de droit commun et les crédits du P 147, afin d'en faire de véritables leviers d'accès de l'ensemble des habitants des quartiers prioritaires aux opportunités qui leur sont offertes ».

⁶ Section 2.1.1 Titre III, Chap 37-60.

⁷ Section 3.1.

⁸ « Objectifs et contenu socle du PRE. « Un accompagnement reposant principalement sur la mobilisation du droit commun et des partenaires ».

- Enfin l'instruction du 4 janvier 2024 rappelle que l'articulation des Contrats de ville avec l'ensemble des contractualisations existantes sera primordiale, « notamment afin de s'assurer de la mobilisation du droit commun ».

Ainsi, Quartiers 2030 devra s'articuler avec l'ensemble des politiques de droit commun qu'il sollicitera prioritairement. Ce sera le cas par exemple avec les mesures prévues par le Pacte des Solidarités et des partenariats en cours de construction.

Les 25 mesures du Pacte

PACTE
DES
SOLIDARITÉS
ENFANCE

Axe 1 Prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance

- Garantir l'accès à des temps de socialisation avant 3 ans à toutes les familles
- Assurer un maillage du territoire en structures de soutien à la parentalité
- Un plan d'urgence pour les enfants mal logés
- Lutter contre la malnutrition infantile
- Un programme « Ouverture » pour garantir à chaque enfant l'accès à des loisirs de qualité

PACTE
DES
SOLIDARITÉS
EMPLOI

Axe 2 Amplifier la politique d'accès à l'emploi pour tous

- Une prime reprise d'activité pour lever les freins financiers ponctuels à l'accès à l'emploi
- Pérenniser et faire grandir les démarches expérimentées dans la Stratégie pauvreté en faveur de l'insertion des personnes très éloignées de l'emploi/Toucher 50 000 jeunes avec le CEJ-Jeunes en rupture/Une ambition pour les expérimentations Sève, Convergence et TAPAJ
- Un plan d'action global pour lever les freins périphériques à la reprise d'activité/Lever les freins liés à la garde d'enfant/Le programme ACSEL d'accompagnement simultané emploi-logement/Un meilleur accompagnement vers la santé pour les allocataires du RSA.

PACTE
DES
SOLIDARITÉS
ACCÈS AUX DROITS

Axe 3 Lutter contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits

- Un plan « 100% d'accès aux droits » pour garantir le dernier kilomètre de la solidarité à la source
- Prévenir les expulsions locatives pour éviter la bascule dans la grande pauvreté
- Une action renforcée pour lutter contre la grande exclusion/Un plan d'action « femmes précaires »/Soigner les personnes malades à la rue

PACTE
DES
SOLIDARITÉS
TRANSITION SOLIDAIRE

Axe 4 Construire une transition écologique solidaire

- Programme Mieux manger pour tous
- Dispositif "Cantine à 1€" et soutien aux communes pour l'amélioration de la qualité des repas
- Aides à l'achat de vélos pour les publics les plus précaires
- Lutter contre la hausse des dépenses contraintes des ménages : soutenir les collectivités dans la généralisation de tarifications progressives et sociales de l'eau ; améliorer le recours au chèque énergie.

Toutes thématiques que l'on retrouve amplifiées dans les 3 QPV de l'Agglopolé et qui sont également reprises dans les priorités de l'appel à projets 2024.

D. Bilan et évaluation finale du CDV 2015-2023

1- Les évolutions sociales et démographiques des QPV : données générales.

Entre la période de construction du CDV 2015-2023 et aujourd'hui, la réalité sociodémographique des 3 QPV de Sète Aggopôle Méditerranée a bien évolué, suivant les caractéristiques propres à chacun de ces quartiers, confortées par le cumul des crises sanitaires, financières et écologiques. L'observation de ces évolutions, habituellement alimentée par les recensements partiels de l'INSEE, s'est redoublée avec l'évaluation finale du CDV et de la préparation du nouvel opus. Elle a pu alors s'appuyer sur les données des recensements partiels de l'INSEE, mais aussi sur l'apport d'éléments statistiques provenant d'organismes signataires du Contrat de Ville (CDV) : le Département, la CAF, Pôle Emploi, les bailleurs sociaux, notamment. En effet, de par leur ancienneté relative (2017 et 2018) les recensements partiels de l'INSEE ne pouvaient, à eux seuls, décrire avec suffisamment de précision ces évolutions, alors même que ces quartiers connaissent en moyenne **un taux de mouvement résidentiel compris entre 6 et 10 % par an** – ce qui équivaut à un taux de renouvellement de la population de 40 à 50 % entre 2018 et 2024 -.

Cette première démarche de capitalisation de la DATA sur notre territoire nous invite à mettre en place un observatoire des évolutions socio démographiques des QPV, comparées aux différentes échelles territoriales de référence, de manière à alimenter les instances décisionnaires sur ces changements, les anticiper si possible et permettre les ajustements nécessaires.

Les données présentées sont celles qui ont nourri le dialogue avec les services de l'Etat pour déterminer la nouvelle géographie prioritaire et sont donc antérieures au 31 août 2023, date à laquelle les périmètres ont été arrêtés et communiqués.

Elles reprennent également l'analyse de la fragilité des quartiers prioritaires exposés aux cumuls de crises, réalisée par le cabinet Compas sur une commande de l'Etat, et basée sur le croisement des données INSEE (toujours RP 2017 et 2018) et Filosofi (données 2018 sur les revenus des ménages). Cette analyse de la fragilité, en se basant sur les 6 domaines d'observation - ou baromètres - suivants, a permis de dresser le portrait des QPV en comparaison de l'unité urbaine d'appartenance et du territoire national :



Nous insisterons sur les baromètres présentant un intérêt majeur au regard des caractéristiques du territoire, unanimement ressenties par les partenaires du CDV : les impacts économiques (le revenu par Unité de Consommation restant le principal critère d'approche pour l'Etat), la fragilité des personnes âgées, les besoins en santé et le numérique.

Données générales sur le peuplement des quartiers

Le périmètre choisi pour la mise en œuvre du CDV 2015 à 2023 à Sète Agglopôle Méditerranée compte 3 quartiers prioritaires : les Deux-Pins situé à Frontignan Le Centre-ville / Ile-Sud et l'Ile-de-Thau à Sète. Dans le cadre du portrait réalisé par le Compas, les contours des quartiers prioritaires sont approchés par les iris (6 iris concernés), un quartier prioritaire concernant le plus souvent plusieurs iris. Les 6 iris concernés sont alors comparés aux 28 iris composant l'unité urbaine Sète-Frontignan.

Liste des Iris concernés :

Quartiers Politique de la ville				Iris concernés par la politique de la ville				% pop QPV pop iris concernés
Commune	Nom QPV	Code QPV	Population municipale du QPV en 2013	Nombre d'iris concernés	Code iris concernés	Noms iris concernés	Population municipale des iris concernés 2017	
Frontignan	Frontignan - Les Deux Pins	QPE34016	1 231	1	341080302	Eus quartier Nord	3 302	37%
Sète	Sète - Ile De Thau	QPE34017	3 794	2	343010602 343010603	Ile de Thau 1 Ile de Thau 2	1 323 2 778	93%
	Sète - Centre Ville - Ile Sud	QPE34015	4 340	3	343010103 343010104 343011201	La Méditerranée La Marie La Marine	2 561 1 763 1 933	74%
	Ensemble des QPV de Sète Agglopôle Méditerranée : 8% de la population de la CA et 14% de la population de Frontignan et Sète			9 365	Ensemble des iris concernés par les QPV		13 260	71%

Source : ANCT, 2013 et Insee, RP 2017

Les quartiers prioritaires (QP) de la Communauté d'agglomération (CA) Sète Agglopôle Méditerranée représentent 14% de la population des 2 communes (5% à Frontignan et 18% à Sète) concernées et 8% de l'ensemble de la CA. Entre 2012 et

2017, la population des QP a diminué de 10%, soit 1 120 habitants de moins. A titre de comparaison, la population de la CA a légèrement augmenté de +1% sur la période. La population dans les QP reste une population jeune, comme on l'observe également sur l'ensemble du territoire national.

Le taux de jeunes pour l'ensemble des QP de Sète et Frontignan s'élevant à 20 %, il est donc supérieur à ce que l'on observe pour la CA Sète Agglopôle Méditerranée (16%). Ainsi, les quartiers prioritaires demeurent un réservoir démographique pour les territoires qui les entourent.

Indice de jeunesse en 2018 pour :

QPV des 2 Pins : 1.1 contre 0.8 sur la commune

QPV Centre-Ville/Ile Sud : 0.8 contre 0.5 à Sète

QPV Ile de Thau : 1.5 contre 0.5 à Sète

On note une diminution des moins de 18 ans sur les Iris en QP à Sète et Frontignan entre 2012 et 2017 (-12%) plus accentuée qu'en moyenne sur la CA (-4%). Les 25-59 ans sont légèrement sous-représentés dans les QP de Sète et Frontignan, au regard de la moyenne de la CA (41 contre 42%). Les enjeux sont donc globalement les mêmes pour ces quartiers au regard de l'emploi.

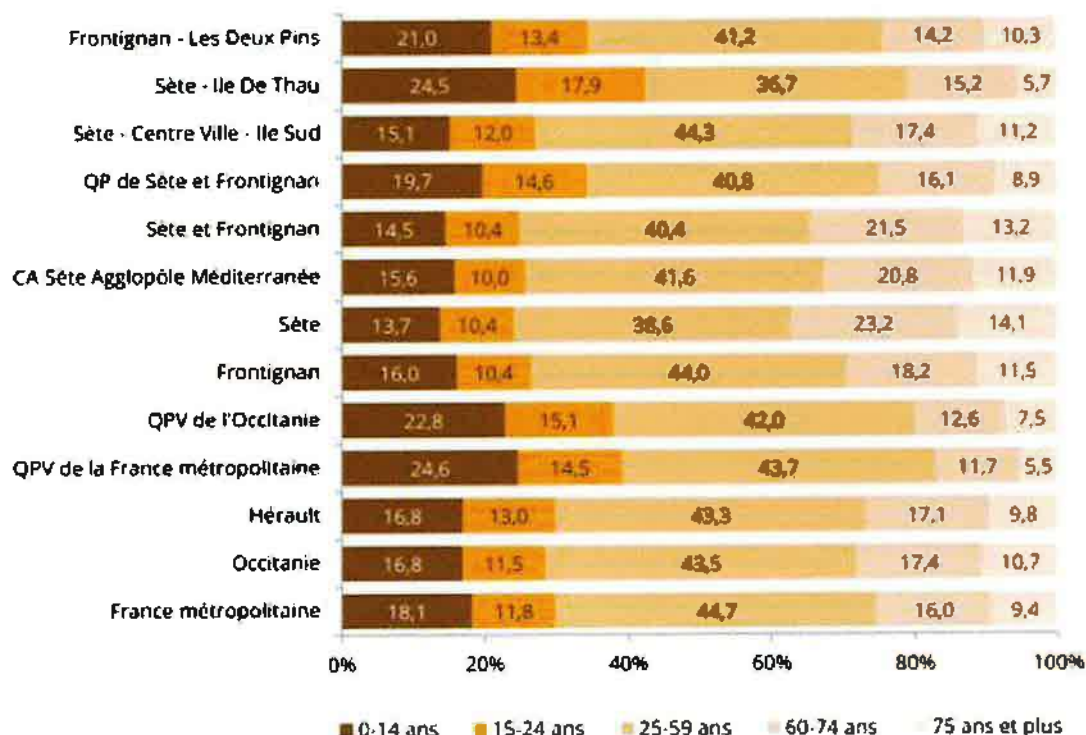
Evolution de la population selon l'âge

	Evolution de la population par tranche d'âge (%)						
	Moins de 18 ans				18-24 ans	25-64 ans	65 ans et plus
	0-2 ans	3-5 ans	6-10 ans	11-17 ans			
Frontignan - Les Deux Pins	-12,8	-11,9	-34,8	-39,8	-46,2	-20,9	-22,5
Sète - Ile de Thau	-23,7	-15,7	-13,6	+19,3	+0,5	-8,8	+14,8
Sète - Centre Ville - Ile Sud	-8,3	-31,9	-16,3	-3,5	+10,0	-11,2	-8,1
Iris de Sète et Frontignan en QP	-16,1	-21,5	-18,0	-0,8	-2,3	-11,7	-4,7
Iris de Sète et Frontignan hors QP	-6,0	-5,9	+0,4	-2,4	-17,7	-4,2	+13,9
Sète et Frontignan	-8,5	-9,8	-3,9	-2,1	-14,6	-5,4	+11,3
CA Sète Agglopôle Méditerranée	-10,7	-7,1	-4,5	-0,9	-10,2	-3,0	+16,4
Sète	-10,2	-15,8	-10,1	-0,5	-14,6	-7,3	+10,9
Frontignan	-5,4	+0,7	+7,3	-4,6	-14,6	-2,1	+12,1
Hérault	+0,9	+4,2	+8,8	+5,0	+1,5	+3,2	+17,8
Occitanie	-4,4	+1,0	+5,0	+4,6	-0,2	+0,9	+14,3
France métropolitaine	-6,0	-1,1	+2,4	+3,8	-3,5	-0,7	+13,9

Source : Insee RP, 2012-2017

Répartition de la population par tranches d'âge (%)

Source : Insee RP 2016



La taille moyenne des ménages

Pour l'ensemble des QP de Sète et Frontignan, le nombre de personnes par logement est similaire à celui observé au sein de la CA, soit 2,1 personnes par ménage. Mais le constat, basé sur des données plus récentes, de l'augmentation significative des familles monoparentales (voir chapitres suivants) et de la proportion de personnes vivant seules, nous invite à réviser cette analyse à partir de données postérieures à 2016.

Comme l'indique le tableau ci-dessous, alors qu'en France métropolitaine la taille moyenne des ménages diminue, les QP de Sète et Frontignan suivent plutôt une tendance à la hausse, également observée globalement dans les QP de la France métropolitaine. Il faut noter cependant une progression du nombre de ménages composés d'une seule personne, en particulier sur l'Île-de-Thau. Cette progression est le résultat aussi du vieillissement de la population. Sur le QPV du Centre-Ville, on observe une augmentation sensible du nombre de personnes / logement principal, en dépit là aussi du vieillissement de la population. Cette observation est à relativiser en l'absence de données plus récentes que celles du RP 2016, mais peut aussi s'expliquer par une plus grande mixité d'habitat sur ce quartier et par l'augmentation des loyers chez les bailleurs particuliers.

QPV - contours exacts	Nb de personnes par résidence principale		
	2010	2016	Evolution (2010-2016)
Frontignan - Les Deux Pins	2,30	2,30	+0,00
Sète - Ile De Thau	2,90	2,80	-0,10
Sète - Centre Ville - Ile Sud	1,30	1,70	+0,40
QP de Sète et Frontignan	1,79	2,11	+0,31
Sète et Frontignan	2,06	2,00	-0,07
CA Sète Agglopôle Méditerranée	2,18	2,10	-0,08
Sète	1,95	1,90	-0,05
Frontignan	2,33	2,21	-0,12
QPV de la France métropolitaine	2,30	2,40	+0,10
Hérault	2,17	2,11	-0,06
Occitanie	2,18	2,13	-0,05
France métropolitaine	2,25	2,21	-0,04

Source : Insee RP 2010-2016

La structure des ménages

Les données présentées par la suite concernant l'isolement résidentiel peuvent modifier la représentation souvent hâtive que le citoyen peut se faire des quartiers de la politique de la ville. Ainsi, 49% des ménages dans les QP de Sète et Frontignan sont composés de personnes seules, contre 38% en moyenne au sein de la CA.

Ménages



Ménages



Pour ces deux quartiers prioritaires la part des ménages composés d'une personne seule reste supérieure aux données de la ville de Frontignan et de Sète.

Ménages



Dans l'ensemble des quartiers prioritaires, la part des étudiants est beaucoup plus faible qu'en moyenne nationale et surtout, la part des populations âgées est plus réduite. Le nombre de ménages isolés a augmenté moins rapidement dans les QP de Sète et Frontignan qu'à l'échelle de la CA au cours des cinq dernières années. Pour autant, les réalités de l'isolement dans les QP sont très différentes en matière d'âge et de sexe. Si au-delà de 60 ans, il y a une certaine similitude entre les deux groupes de territoires (avec une très forte surreprésentation des femmes), entre 30 et 59 ans, l'isolement concerne également les hommes, aussi bien dans les QP qu'en dehors.

Des données à exploiter ? 2018

60 ans ou plus (%)	26,7	29,4
Femmes de 60 ans ou plus parmi les femmes (%)	28,4	31,3
60 ans ou plus (%)	27,2	38,8
Femmes de 60 ans ou plus parmi les femmes (%)	30,4	42,2
60 ans ou plus (%)	22,6	38,8
Femmes de 60 ans ou plus parmi les femmes (%)	25,0	42,2

les 2 pins / comparé à la ville de FR

Centre Ville / comparé à la ville de sète

Ile de Thau / idem

La monoparentalité est importante dans les QP puisque le taux d'allocataires (données Cnaf) étant dans cette situation dans les QP de Sète et Frontignan est de 17% (comme en moyenne pour la CA, contre 14% en moyenne départementale et nationale). Aborder la question de la monoparentalité ne doit pas être compris comme une remise en question d'un mode de vie ou d'un choix de vie. La catégorie de ménages ayant le taux de pauvreté le plus fort et le niveau de vie le plus faible est celle de la monoparentalité.

Les monoparents sont très majoritairement des femmes (90% dans les quartiers de la politique de la ville). Derrière la pauvreté des familles monoparentales, se cache la pauvreté des femmes. Par conséquent, au-delà même de la question d'une manière de vivre (choisie ou subie, les données ne nous permettent pas de distinguer ces deux approches), ces familles, sur représentées dans les QP, sont également beaucoup plus fréquemment soumises à des situations de fragilités, comparativement aux autres formes de ménages

L'isolement résidentiel des adultes

Le regroupement des ménages composés d'un seul adulte avec ou sans enfant (personnes seules et familles monoparentales) permet d'approcher l'ensemble des ménages pour lesquels il ne peut y avoir qu'une seule source de revenus (à moins que des enfants au sein d'une famille monoparentale ne disposent d'un revenu régulier, des apprentis par exemple). Pour les ménages dans les iris des QP, ce taux est de 63%, soit 2 points de plus qu'en 2012. Il est de 48% pour l'ensemble de la CA. Cette analyse permet de modifier des représentations générales admises sur les quartiers de la politique de la ville. L'isolement résidentiel des adultes est souvent considéré dans les territoires où il y a des étudiants ou des territoires vieillissants ce que ne sont pas les QP.

Les mobilités résidentielles

La part d'emménagés récents est plus élevée dans les Iris des QP (34%) qu'à l'échelle de la CA (28%). Bien souvent l'accroissement des écarts est expliqué à partir des flux et notamment par le départ de personnes disposant de plus de ressources (en termes de formation, d'emploi, mais aussi économiques,...) et l'arrivée de personnes plus fragiles. Or, ce sont généralement les QP qui connaissent le moins de mouvements de population (par le solde migratoire). L'analyse des profils des entrants au regard des «présents» depuis plus de 5 ans, met en évidence quelques caractéristiques :

- à l'image de la CA dans son ensemble, ceux qui arrivent sont plus fréquemment des jeunes de moins de 40 ans, au regard de ceux présents,
- les entrants sont plus fréquemment des personnes seules ou des familles monoparentales en QP ou hors QP,
- les arrivants dans les QP ont moins fréquemment un véhicule,
- ceux qui arrivent dans les QP sont plus souvent des personnes avec un haut niveau de formation,
- enfin, la part des actifs occupés est moins importante parmi les entrants que parmi les présents, en QP ou hors QPV.

2- Mesure des impacts des crises successives.

Synthèse des fragilités repérées

Sur la ville de Sète, la population des quartiers prioritaires représente 18,6% des habitants de la commune. A Frontignan, le QP représente 5,4% des habitants. Concernant l'indice jeunesse, il est là aussi inégal selon les quartiers. Le quartier de Sète Centre-ville - Île sud a un indice jeunesse inférieur à 1 et qui tend à diminuer, passant de 0,8 en 2015 à 0,7 en 2018.

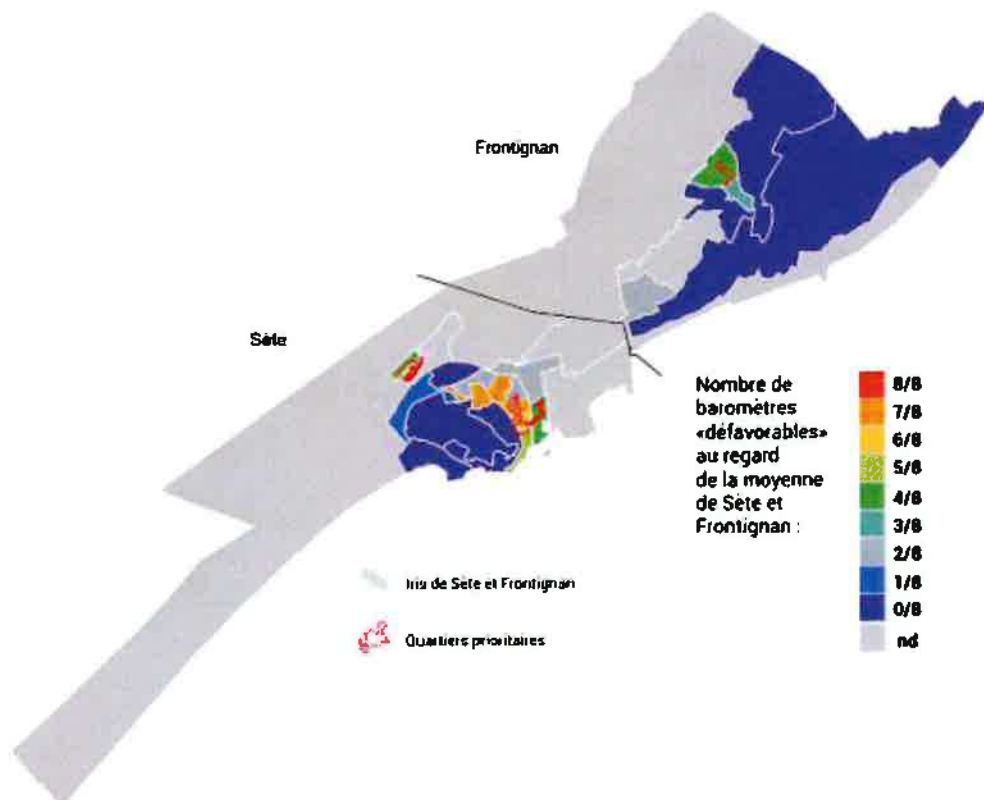
En moyenne, 49% des ménages dans les QPV de Sète et Frontignan sont composés de personnes seules, contre 38% en moyenne au sein de la CA. Entre 2010 et 2016, la taille moyenne des ménages est stable à Frontignan les deux Pins (2,30) et à Sète IDT (2,80 contre 2,70) et augmente à Sète Centre-ville Île Sud (1,70 contre 1,30).

Les données utilisées par le Compas sont essentiellement issues des recensements partiels de la population réalisés par l'INSEE, au rythme de 8 % des foyers / an, ce qui représente 40 % de la population totale recensée en 5 ans. C'est pourquoi cette analyse des fragilités sera complétée par une série de données actualisées fournies par certaines des administrations partenaires du CDV de SAM (Pôle Emploi, Département de l'Hérault, bailleurs sociaux..) afin d'avoir dans ces domaines un aperçu actualisé et plus ciblé.

Synthèse des fragilités du territoire

Cartographie des fragilités à Sète et Frontignan

Source : Insee RP 2017, Filosofi 2018, Pôle emploi janvier 2021 - Traitements et calculs : Compass



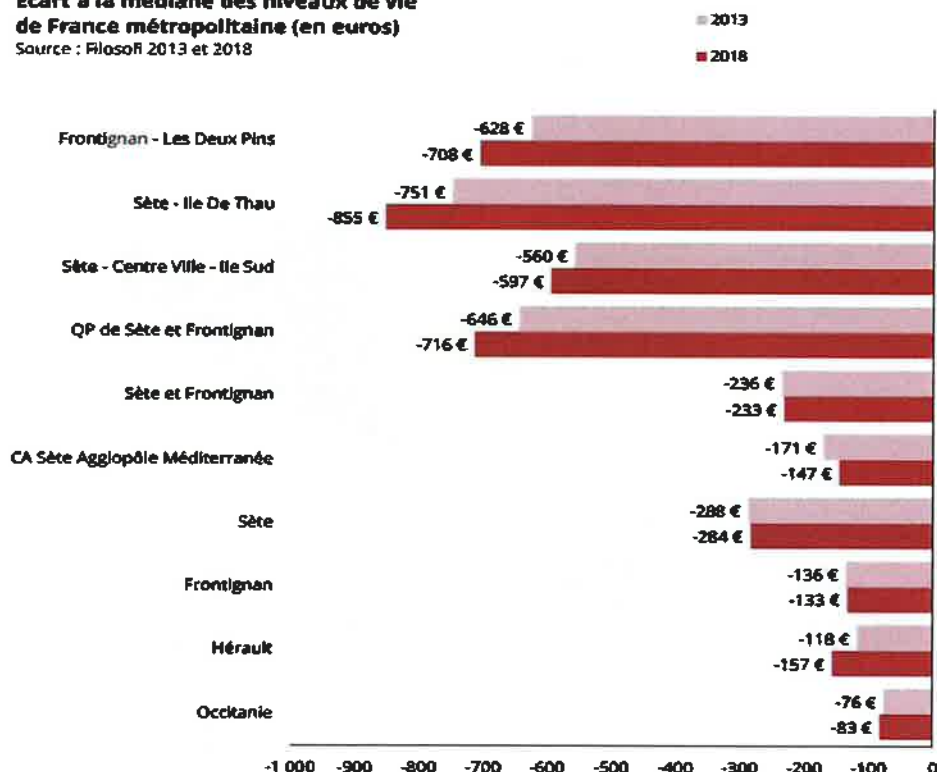
Cette cartographie permet de distinguer l'importante vulnérabilité des personnes vivant dans les quartiers prioritaires de Sète et Frontignan en comparaison des 28 Iris de référence. En effet, parmi les iris englobant les quartiers prioritaires, on observe que le nombre de baromètres défavorables au regard de la moyenne de Sète et Frontignan est important et souvent multi-dimensionnel, notamment pour le quartier prioritaire Sète - Ile de Thau.

Le diagnostic reprend les 6 baromètres principaux permettant d'étudier les écarts entre le territoire de référence (Sète-Frontignan) et les 3 QPV pris ensemble ou séparément, à partir des principales évolutions entre 2014 et les RP 2017-2018 de l'INSEE, corroborées par les données locales plus récentes.

a. Evolution des revenus

Plus on se rapproche de l'échelle QPV, plus l'écart à la médiane des niveaux de vie de France métropolitaine se creuse :

Ecart à la médiane des niveaux de vie de France métropolitaine (en euros)
 Source : Filosofi 2013 et 2018

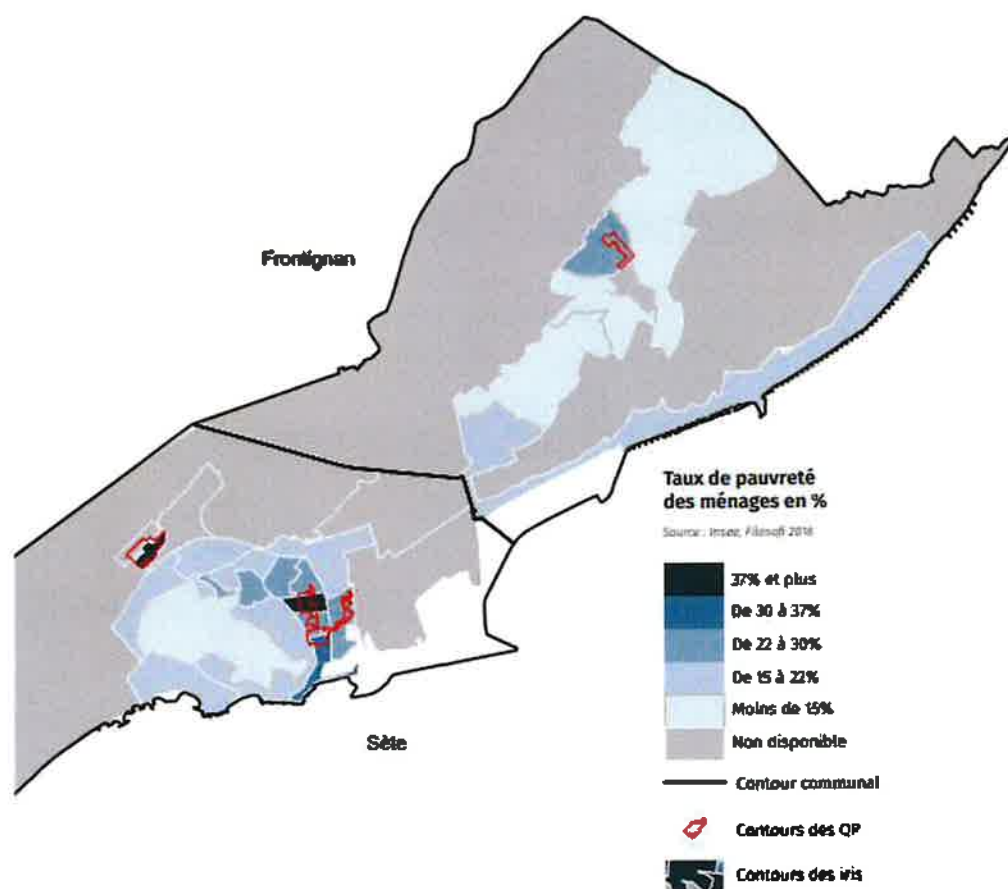


Excepté pour le QPV du Centre-Ville / Île-Sud à Sète, la moyenne des niveaux de vie des 1^{er} et 3^{ème} quartiles augmente deux fois plus au niveau national que sur les QPV :

QPV - contours exacts	Niveaux de vie 2018 (seuil de pauvreté à 60% : 1 663€)			Niveaux de vie 2013 (seuil de pauvreté à 60% : 1 600€)		
	1er Quartile	Médiane	3ème Quartile	1er Quartile	Médiane	3ème Quartile
Frontignan - Les Deux Pins	863	1 103	1 377	804	1 054	1 331
Sète - Ile De Thau	770	956	1 176	723	931	1 156
Sète - Centre Ville - Ile Sud	928	1 214	1 674	816	1 122	1 535
QP de Sète et Frontignan	866	1 112	1 452	788	1 051	1 373
Sète et Frontignan	1 138	1 578	2 129	1 062	1 446	1 955
CA Sète Agglopôle Méditerranée	1 203	1 654	2 201	1 120	1 511	2 008
Sète	1 078	1 527	2 115	1 003	1 394	1 939
Frontignan	1 256	1 678	2 155	1 177	1 546	1 987
Hérault	1 197	1 694	2 300	1 114	1 564	2 138
Occitanie	1 254	1 728	2 304	1 168	1 606	2 161
France métropolitaine	1 325	1 811	2 423	1 234	1 682	2 276

Source : Insee, Filosofi 2013 et 2018

Comme sur le périmètre de l'Opération de Revitalisation Territoriale, la mise en valeur des iris concentrant les taux de pauvreté les plus importants décrit un périmètre plus large que ceux des QPV existants, en particulier pour le Centre-ville de Sète :



Dans le détail des quartiers, l'indice d'impact de la crise sur le budget des ménages pèse de façon différenciée sur les 3 QPV. En référence à l'indice de Sète et Frontignan les écarts suivants peuvent être mis en avant :

- Le quartier Île de Thau se distingue avec des chiffres élevés pour l'ensemble des indicateurs.
- Plus de deux personnes sur cinq vivent sous le seuil de pauvreté et près d'un tiers se situe entre le seuil de pauvreté et 200€ au-dessus. Au total, près des trois quarts des ménages sont en situation de pauvreté ou de quasi-pauvreté.

Les données 2021 transmises par la CAF permettent de préciser, notamment, la typologie des allocataires en fonction des prestations perçues sur les 3 QPV :



Les prestations perçues

CENTRE VILLE - ILE SUD - QP034018 - Sète		Commune de SETE		
Les prestations perçues				
Accueil du jeune enfant				
Complément d'activité PAJE (+COLCA)	NS		1	0%
PREPARE	10	1%	86	1%
Complément mode de garde PAJE	15	1%	234	2%
Education et entretien des enfants				
Allocations Familiales	210	19%	2 265	20%
Allocation de base PAJE	91	9%	839	7%
Complément Familial	56	3%	535	5%
Allocation d'éducation de l'enfant handicapé	30	2%	319	3%
Allocation de soutien Familial	118	7%	746	7%
Allocation de rentrée scolaire	264	16%	2 275	20%
Solidarité et Insertion				
Allocation Adulte Handicapé	209	12%	1 277	11%
RSA Socle seulément (sans PA)	379	23%	1 852	16%
RSA Socle + PA	109	7%	556	5%
Total RSA	488	29%	2 488	21%
Prime d'activité	539	32%	3 841	34%
Aides au logement				
Allocation de Logement	875	52%	4 050	36%
Allocation Personnalisée Logement	256	15%	2 754	24%
Les pourcentages sont calculés sur le nombre total de ménages allocataires				

Les pourcentages sont calculés sur le nombre total de ménages allocataires

Les prestations perçues

	ILE DE THAU - QP034017 - Sète	
Accueil du jeune enfant		
Complément d'activité PAJE (+COLCA)	NS	
PREPARE	10	1%
Complément mode de garde PAJE	5	0%
Education et entretien des enfants		
Allocations Familiales	361	28%
Allocation de base PAJE	145	11%
Complément Familial	146	12%
Allocation d'éducation de l'enfant handicapé	68	5%
Allocation de soutien Familial	103	8%
Allocation de rentrée scolaire	372	29%
Solidarité et Insertion		
Allocation Adulte Handicapé	181	14%
RSA Socle seulément (sans PA)	286	23%
RSA Socle + PA	86	7%
Total RSA	372	29%
Prime d'activité	350	28%
Aides au logement		
Allocation de Logement	9	1%
Allocation Personnalisée Logement	956	75%

Les pourcentages sont calculés sur le nombre total de ménages allocataires



LES DEUX PINS - QP034016 - Frontignan		Commune de FRONTIGNAN		
Les prestations perçues				
Accueil du jeune enfant				
Complément d'activité PAJE (MEDICAL)	NS	0	0%	
PREPARE	NS	95	2%	
Complément mode de garde PAJE	NS	207	4%	
Education et entretien des enfants				
Allocations Familiales	115	27%	1 703	32%
Allocation de base PAJE	45	10%	539	10%
Complément Familial	30	7%	282	5%
Allocation d'éducation de l'enfant handicapé	21	5%	199	4%
Allocation de soutien familial	36	8%	336	6%
Allocation de rentrée scolaire	109	25%	1 321	25%
Solidarité et Insertion				
Allocation Adulte Handicapé	64	15%	567	11%
RSA Socle seulement (sans PA)	65	15%	559	11%
RSA Socle + PA	17	4%	135	3%
Total RSA	82	19%	694	13%
Prime d'activité	128	30%	2 091	39%
Aides au logement				
Allocation de Logement	10	2%	1 080	20%
Allocation Personnalisée Logement	311	72%	1 193	22%
Les pourcentages sont calculés sur le nombre total de ménages allocataires				

Les pourcentages sont calculés sur le nombre total de ménages allocataires

Cet ensemble de données permet de confirmer deux points :

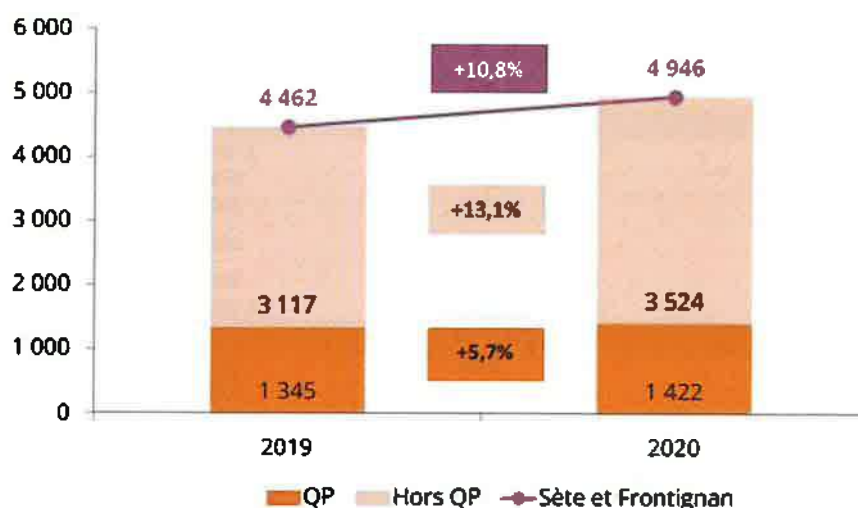
- l'aide au logement concerne jusqu'à 3,3 fois plus de personnes sur les QPV que sur le territoire de référence ;
- les allocations liées à la famille et à la scolarité des enfants concernent surtout le QPV de l'Île-de-Thau.

	n bénéficiaires	n pers couvertes	% 18-35 ans	% monoparents	% couple avec enfant
Commune de Sète	3744	5611		14,95	9,77
IDT	605	1236	36,03	19,64	23,73
CV Ile Sud	966	1244	33,96	11,6	5,59
Commune de Frontignan	1256	1841	42,76	15,52	8,92
Les Deux Pins	186	319	36,02	22,58	13,44
Département 34			42,59	12,1	8,53

Source : Conseil Départemental de l'Hérault / Infocentre Genesis 34/ 2020

Evolution du nombre de bénéficiaires du RSA

Source : Conseil Départemental Hérault 2019-2020



Les données transmises par l'observatoire du Département de l'Hérault sur les bRSA montrent à Sète :

- Un écart important entre l'ensemble des bénéficiaires avec enfants, au bénéfice de l'IDT où près de 45 % sont parents. Cet écart est cohérent avec la démographie des quartiers. Il faut noter qu'à l'IDT **près de 20 % des bénéficiaires sont monoparents**, soit presque deux fois plus qu'en CV.
- Un écart important également concernant le ratio bénéficiaires / personnes couvertes : on trouve en effet autant de personnes couvertes sur les deux quartiers alors que les bénéficiaires sont 50 % plus nombreux sur le CV.
- Enfin, la majorité des bRSA (58 %) se situe en dehors des trois QPV (58 % pour Sète et 85 % pour Frontignan).

C'est précisément cette répartition des bRSA sur le territoire communal, qui a incité la collectivité à plaider en faveur de l'élargissement de la géographie prioritaire.

Et à Frontignan :

- Un nombre de jeunes bénéficiaires plus important ;
- Une concentration de parents bénéficiaires sur les Deux Pins, dont le plus fort taux de monoparents : 22,58 %.

Par rapport à l'échelle départementale, les bénéficiaires sont globalement plus âgés (exception faite de Frontignan) **et deux fois plus souvent monoparents** (hors CV de Sète).

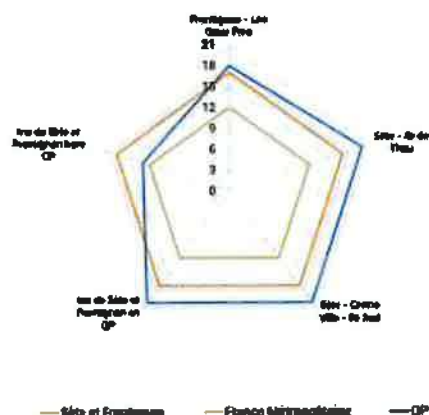
Le baromètre de la fragilité économique permet de préciser les impacts de la crise économique sur le budget des ménages et sur l'emploi.



Les deux indices suivants, construits sur la base d'un faisceau d'indicateurs pertinents déterminés⁹, soulignent encore la surexposition des populations QPV :

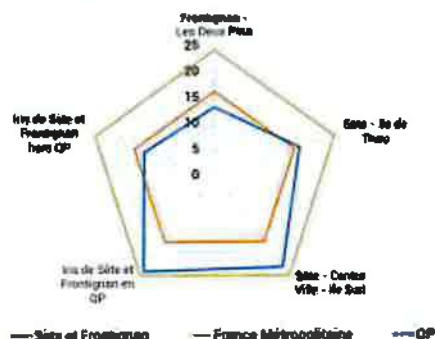
Indice de l'impact de la crise économique sur le budget des ménages

Source : Insee, RP fichiers détail 2017 & Pôle emploi janvier 2021 - Traitements ©Compas



Indice de l'impact de la crise économique sur l'emploi

Source : Insee, RP fichiers détail 2017 - Traitements ©Compas



L'analyse croisée de ces deux indices, en comparaison des différentes échelles territoriales pertinentes, permet de dresser le graphique suivant :

⁹ Exemple d'indicateurs utilisés pour l'indice de l'impact de la crise sur le revenu des ménages : les actifs de 15-64 ans en emploi précaire, une estimation du chômage récent, le taux de pauvreté, les populations situées entre le taux de pauvreté et 200 euros au-dessus du seuil de pauvreté.



Source : Insee, RP fichiers détails 2017 & Pôle Emploi janvier 2021

L'étude révèle, qu'au regard de l'indice relatif à l'impact de la crise économique sur le budget des ménages, les communes de Sète et Frontignan sont dans une position plus défavorable que l'ensemble de la France métropolitaine. A l'échelle des territoires étudiés, les QP Île de Thau et Centre-Ville / Île Sud, présentent un indice supérieur à Sète et Frontignan. Le QP Les Deux Pins enregistre aussi un indice supérieur, mais qui reste proche de la tendance des deux communes.

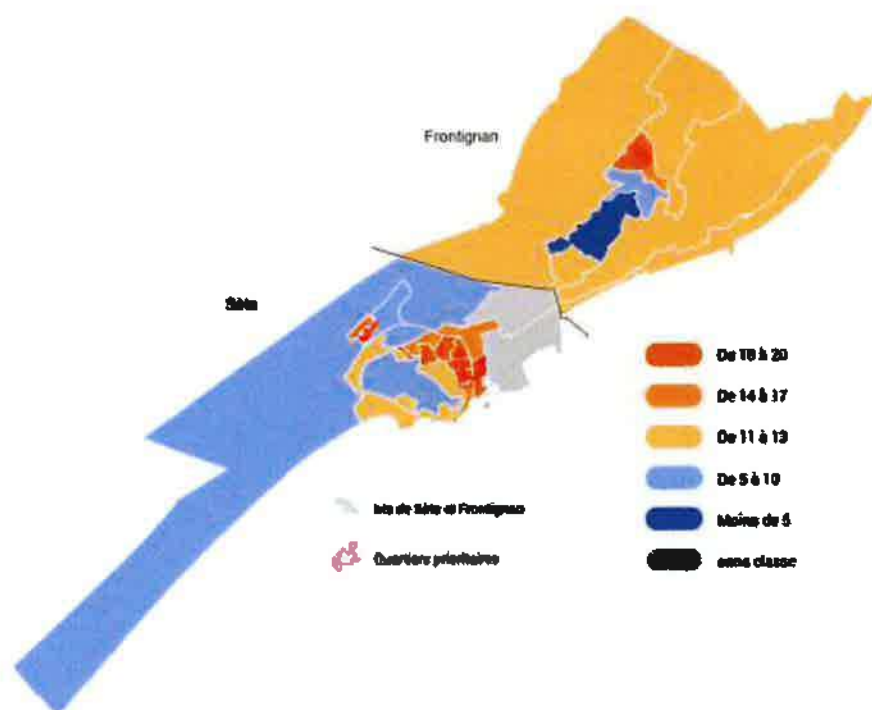
Ensuite, l'indice de l'impact de la crise économique sur l'emploi à Sète et Frontignan est plus favorable que sur l'ensemble de la France métropolitaine. Toutefois, dans le détail des QP, le baromètre révèle un positionnement supérieur à la moyenne de Sète et Frontignan pour le QP Centre Ville - Île Sud. Les deux autres QP enregistrent, quant à eux, un indice équivalent ou inférieur à la tendance de Sète et Frontignan. Si l'on croise les deux indices, une corrélation apparaît pour le **QP Centre Ville - Île Sud. Ce territoire risque de cumuler les plus fortes baisses en matière d'activité et de niveau de vie.**

Cette première analyse est à rapprocher de celle proposée par la SCET, organisme qui anime l'observatoire de l'Action Cœur de Ville 1. Les données fournies par la SCET ont permis en effet :

- D'appuyer la demande de renouvellement de l'ACV jusqu'en 2026 sur un périmètre Opération de Revitalisation de Territoire plus large que le QPV existant, où l'on retrouve une moyenne (inter-iris) de 20 à 25 % de population en-dessous du seuil de pauvreté;
- De proposer à l'Etat un périmètre Contrat de ville cohérent avec celui de l'ORT, compte-tenu du fort niveau de concentration des bas revenus.

Indice de l'impact de la crise économique sur le budget des ménages

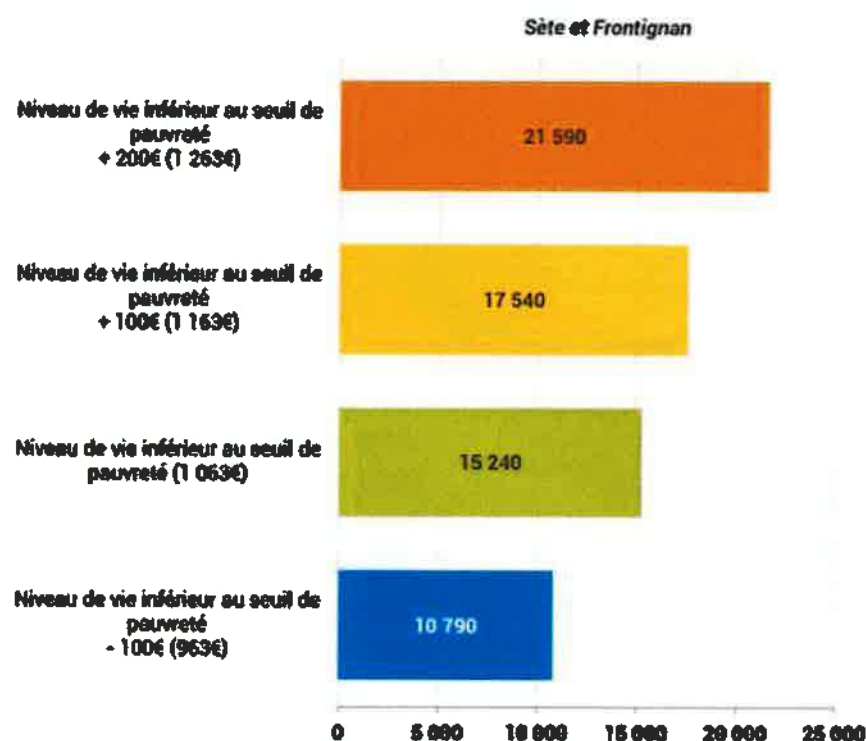
Source : Insee, RP fichiers détail 2017 & Pête emploi janvier 2021 - Traitements ©Compas



Pour être exhaustif sur la question de la fragilité économique, il a été demandé au COMPAS de réaliser un focus sur la catégorie de la population qui se situe juste au-dessus du seuil de pauvreté¹⁰. Augmenter ainsi le seuil de niveaux de ressources de 100 à 200 € permet d'embrasser un nombre plus important de personnes concernées par la précarité, parmi lesquelles les travailleurs pauvres et d'augmenter de 3 à 9 points le nombre de personnes concernées : sur Sète et Frontignan, la population concernée passe ainsi de 2 300 à 6 350 personnes.

Ce sont ces populations qui ont été fragilisées par la crise et ont constitué une partie des nouveaux arrivants, sollicitant ou pouvant solliciter les services sociaux. Ces populations situées juste au-dessus du seuil de pauvreté sont sur-représentées dans le quartier Île de Thau (29% de la population), portant ainsi la part des ménages en situation de pauvreté ou de quasi pauvreté à 73%, soit 2 890 personnes. Il faut aussi noter qu'au sein du QP Centre-Ville -Île Sud 2 830 personnes sont également en situation de pauvreté ou de quasi-pauvreté, comme le montre le diagramme ci-dessous.

¹⁰ Le seuil de pauvreté est déterminé par un revenu inférieur à 60 % du revenu médian calculé au niveau national. Ce seuil représentait 1 102 euros / mois et par unité de consommation au moment de l'étude en 2021 et 1 158 / mois en 2023 (source INSEE).

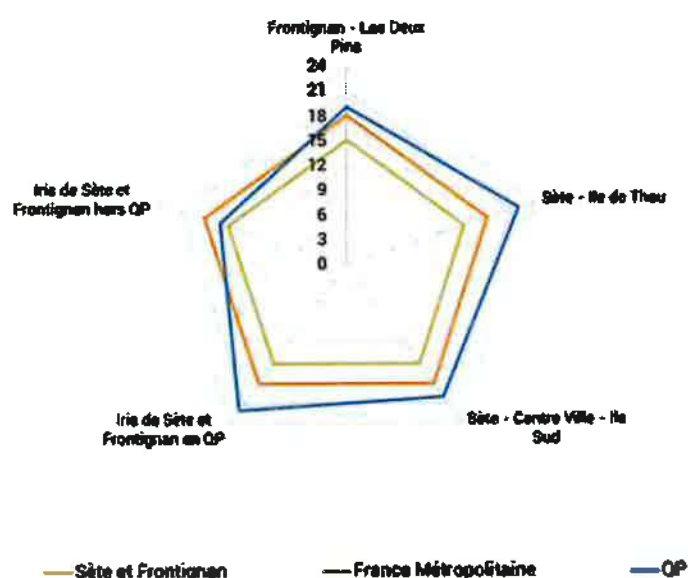


Source INSEE et Filosofi 2018; n habitants par niveau de vie

b. Les fragilités numériques

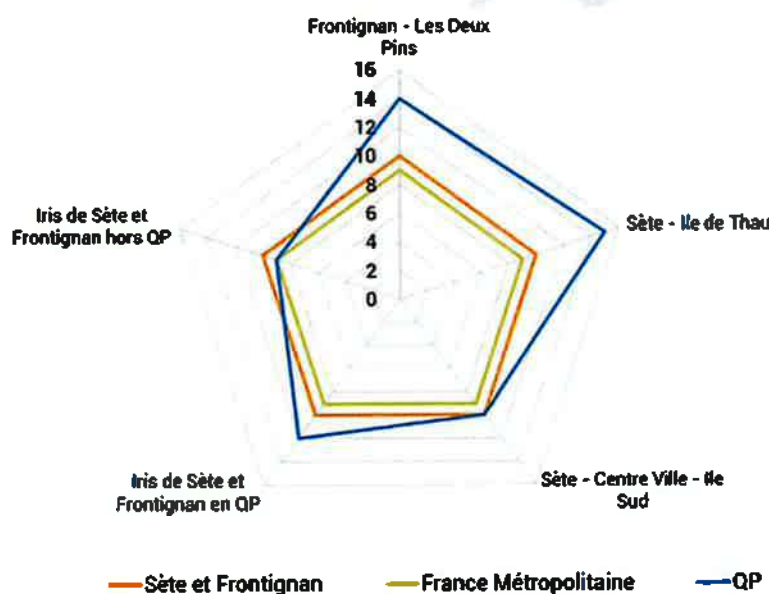
Au regard de l'**indice de rupture**¹¹ face au numérique, les communes de Sète et Frontignan sont dans une position défavorable par rapport à l'ensemble de la France métropolitaine et l'unité urbaine ; le QP Île de Thau se distingue avec l'indice de rupture face au numérique le plus élevé.

¹¹ Calculé sur la base de 6 indicateurs cumulés : l'âge, le lieu de vie, le niveau de formation, l'activité professionnelle, le niveau de vie, l'immigration.



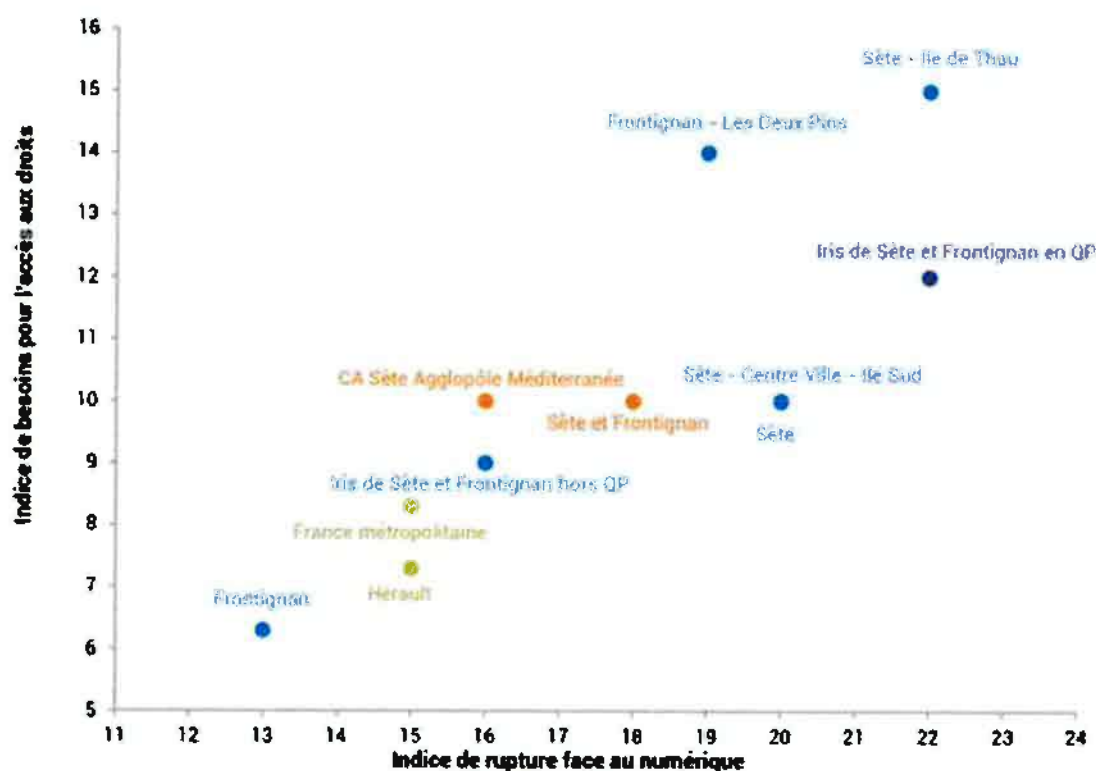
Source INSEE, RP 2017

Au regard de l'indice des besoins pour l'accès aux droits par le numérique, Sète et Frontignan se positionnent aussi, un peu plus défavorablement que l'ensemble de la France métropolitaine. Dans le détail des territoires étudiés, le QPV Île de Thau se distingue une nouvelle fois avec l'indice de besoins pour l'accès aux droits le plus élevé.



Source INSEE, RP 2017 & Pôle Emploi janvier 2021

Le croisement des deux indices permet de constater que le QP Île de Thau présente une situation défavorable pour les deux baromètres de l'inclusion numérique. Dans le détail, on observe que le QP Les Deux Pins est avant tout marqué par des besoins concernant l'accès aux droits, tandis que le QP Centre Ville - Île Sud rencontre plutôt des besoins liés à l'accès et à la maîtrise du numérique.



Dans le détail des quartiers, l'indice de rupture face au numérique pèse de façon différenciée (cf. radars détaillés en annexe). En référence à l'indice de Sète – Frontignan, on peut souligner les écarts suivants :

- Le QP Île de Thau présente l'indice de rupture face au numérique le plus élevé. Le territoire se distingue avec des chiffres élevés pour l'ensemble des indicateurs, à l'exception de la part des 70 ans et plus dans la population. Plus de la moitié des habitants de 15 ans et plus, non scolarisés, disposent d'un bas niveau de formation. Plus d'un habitant sur cinq est immigré. Près de la moitié des ménages vivent sous le seuil de pauvreté et les trois-quarts des habitants de 15 ans et plus sont sans emploi.
- Le QP Centre-Ville - Île Sud présente également un indice de rupture face au numérique relativement élevé. Toutefois, pour l'ensemble des indicateurs les chiffres restent proches de la tendance des communes de Sète et Frontignan.
- Le QP Les Deux Pins présente un indice bien supérieur à celui enregistré par la commune de Frontignan. Cependant, dans le détail des indicateurs, le QP se situe relativement proche des valeurs enregistrées par Sète et Frontignan.

c. La fragilité des enfants et des familles ¹²

Ce baromètre est notamment basé sur l'importance des familles monoparentales :

¹² Construit à partir du cumul d'au moins 4 des facteurs suivants : être locataire d'un logement social dans un collectif privé ancien, le surpeuplement du logement, la monoparentalité, une fratrie nombreuse (à partir de 3 enfants), la précarité dans l'emploi, le chômage, l'absence de diplômes des parents.

Isolement résidentiel (avec ou sans enfant)	Ménages composés d'un seul adulte	Evolution 2012-2017		Poids parmi les ménages (%)	
		Effectifs	%	2012	2017
Centre ville – Ile sud	2 444	+34	+1,4	65,3	69,6
Ile de Thau	564	-109	-16,2	51,5	45,8
Les Deux Pins	250	-104	-29,3	58,4	53,2
Sète	12 926	+671	+5,5	54,5	57,2
Frontignan	4 460	+615	+16,0	39,4	44,0

Source : INSEE RP et fichiers détails 2012-2017

d. Une monoparentalité toujours très importante

En 2017, les familles monoparentales avec enfant(s) recensées dans les Iris des QP de Sète et Frontignan, représentent 37% des familles avec enfants et leur nombre n'a cessé de progresser. Celles-ci sont sur-représentées au sein du QPV Centre-Ville -Île Sud (54,9%, +10,5%) et ont fortement augmenté entre 2012 et 2017 au sein du QPV Les Deux Pins : + 12,5% (38,1%).

L'indice de la fragilité des enfants et de leurs familles est à corrélér, plus particulièrement, au surpeuplement des logements et à la monoparentalité.

Le détail des ménages en sur-peuplement

Source : Insee, RP fichier détail 2017, traitements Compas

	Ménages en situation de sur-peuplement	
	Nb	%
Frontignan - Les Deux Pins	106	7,7
Sète - Ile de Thau	309	21,0
Sète - Centre Ville - Ile Sud	300	8,6
Iris de Sète et Frontignan en QP	715	11,3
Iris de Sète et Frontignan hors QP	1 549	5,9
Sète et Frontignan	2 264	6,9
CA Sète Agglopol Méditerranée	3 067	6,4
Sète	1 638	7,2
Frontignan	630	6,2
Hérault	35 181	6,8
France métropolitaine	1 847 555	6,4

Valeurs inférieures à celle de Sète et Frontignan

Valeurs proches de celle de Sète et Frontignan

Valeurs supérieures à celle de Sète et Frontignan

Pour l'ensemble des Iris des QP de Sète et Frontignan, la comparaison de la composition des ménages et du nombre de pièces des résidences principales a permis de repérer **720 ménages en situation de sur-peuplement**. Cette situation concerne majoritairement les ménages avec enfant(s) : 53% des ménages en sur-peuplement sont des couples parentaux et 29% sont des familles monoparentales. Ainsi, plus des deux tiers des situations de sur-peuplement sont des familles avec enfant(s) (82%). Les familles monoparentales sont donc particulièrement exposées aux situations de sur-peuplement mais pas plus que les couples parentaux : 35% des familles en situation de sur-peuplement sont des familles monoparentales. C'est dans le parc locatif social que se retrouvent 51% des situations de sur-peuplement. D'un territoire à l'autre, son poids varie allant de 7% dans le QP Les Deux Pins et atteint 21% dans le QP Île de Thau. Les disparités territoriales sont d'autant plus marquées que le niveau géographique d'observation est fin. C'est la tension sur le logement (et donc le coût qui en résulte) qui explique en grande partie les difficultés rencontrées, notamment par les familles, pour accéder à un logement dimensionné à leurs besoins.

En 2017, 3 641 familles monoparentales avec enfant(s) sont recensées dans les Iris des QP de Sète et Frontignan. Elles représentent 37% des familles avec enfants et leur nombre n'a cessé de progresser, malgré une légère baisse entre 2007 et 2012. La part des familles monoparentales augmente : Sète et Frontignan «gagnent» des familles monoparentales par le jeu des séparations mais également par celui des flux migratoires, tandis que dans le même temps le nombre de couples parentaux est en baisse depuis les années 90. Près de 3 227 mineurs vivent au sein d'une famille monoparentale dans la commune de Sète soit 28% des enfants de moins de 18 ans. A l'échelle des territoires observés, les familles monoparentales sont sur-représentées au sein du QP Centre Ville - Île Sud. Les familles monoparentales ont aussi nettement augmenté entre 2012 et 2017 au sein du QP Les Deux Pins : + 12,5%.

Les familles monoparentales dans le détail

Source : Insee, RP 2012-2017 - Traitements : Compas

	Nombre de familles monoparentales*		Evolution des familles monoparentales 2012-2017	Part pour l'ensemble des familles avec enfants en %
	2017	%		2017
Frontignan - Les Deux Pins	236	+12,5		38,1
Sète - Ile de Thau	275	-20,4		30,2
Sète - Centre Ville - Ile Sud	436	+13,5		54,9
Iris de Sète et Frontignan en QP	947	-0,3		43,1
Iris de Sète et Frontignan hors QP	2 694	+1,5		25,6
Sète et Frontignan	3 641	+0,6		37,3
CA Sète Agglopolie Méditerranée	6 183	+4,0		31,9
Sète	2 437	-2,1		41,1
Frontignan	1 203	+15,6		31,4
Hersault	55 826	+14,5		31,1
France métropolitaine	2 775 654	+11,3		27,3

* y compris enfants de 25 ans ou plus

Valeurs inférieures à celle de Sète et Frontignan

Valeurs proches de celle de Sète et Frontignan

Valeurs supérieures à celle de Sète et Frontignan

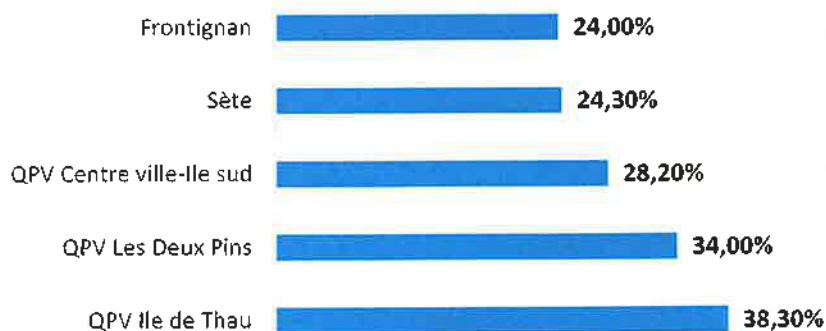
La part des habitants de plus de 15 ans ayant achevé leurs études avec un diplôme de l'enseignement supérieur (bac+2 et au-delà) :

Entre 2008 et 2017, les écarts concernant les jeunes sans diplômes dans les QPV sont passés de 5 à 6 points, en défaveur des Iris de Sète et Frontignan en QPV, malgré l'augmentation de la part des habitants ayant un haut niveau de formation dans ces territoires. Ainsi, 38% des jeunes de 15-24 ans de la CA de SAM ne poursuivent plus d'études. Cela concerne 49% des jeunes de 15-24 ans vivant dans le QP Ile de Thau à Sète par exemple. En outre, les jeunes des QP de Sète et Frontignan ayant arrêté leurs études sont plus fréquemment des jeunes sans diplôme. Ainsi, 18% des jeunes de 16-24 ans non scolarisés sont sans diplôme dans les Iris en QP à Sète et Frontignan (soit 240 jeunes). Dans les autres Iris de Sète et Frontignan, hors QP, ce taux est de 9%. Le décrochage scolaire précoce est donc très important dans les QPV.

La part des jeunes de 16-24 ans non scolarisés sans diplôme, a par ailleurs baissé entre 2012 et 2017 dans les Iris de Sète et Frontignan en QPV : 18,2% en moyenne au lieu de 19,1%.

Ces écarts ont aussi un impact sur la répartition des jeunes NEET sur le territoire :

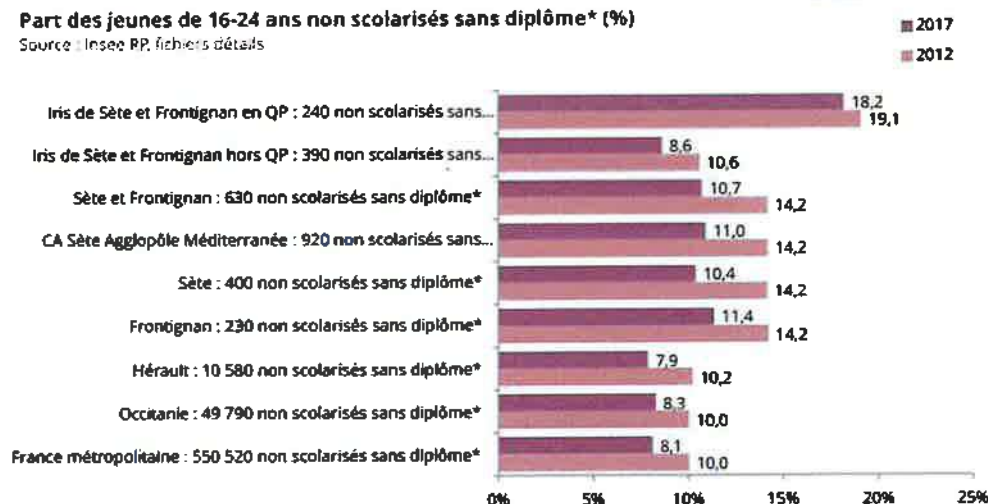
Part de 16-25 ans ni en formation ni en emploi



Source INSEE – RP 2017

Part des jeunes de 16-24 ans non scolarisés sans diplôme* (%)

Source : Insee RP, fichiers détaillés

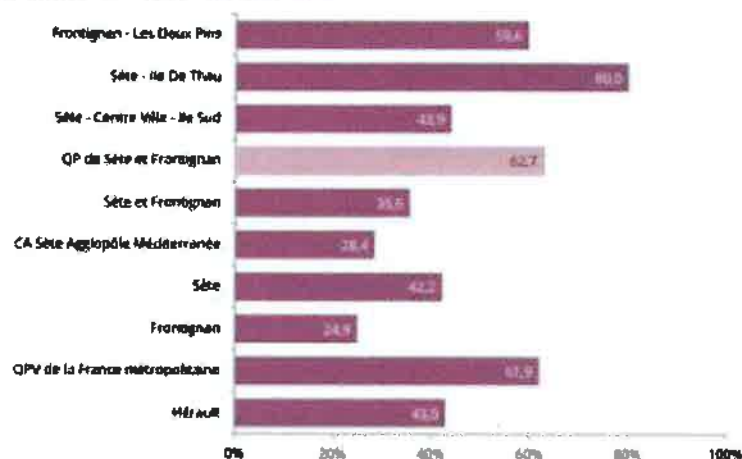


* bas niveau de formation (<= brevet des collèges)

Jusqu'à deux fois plus de collégiens boursiers en QPV qu'au niveau du département (43 %) et quatre fois plus qu'au niveau national (23,3 %) :

Part des élèves boursiers au collège (en %)

Source : Ministère de l'Éducation Nationale, Depo 2017

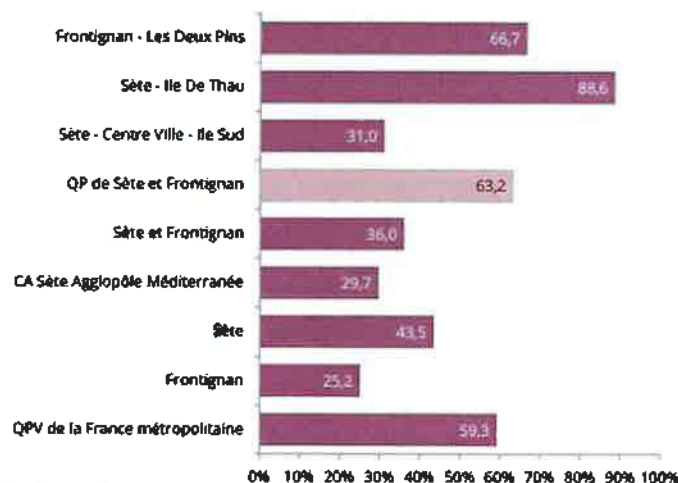


Une répartition qui se confirme et s'amplifie au lycée :

Part des élèves boursiers en lycée

- filière générale ou technologique (en %)

Source : Ministère de l'Éducation Nationale, Depo 2017

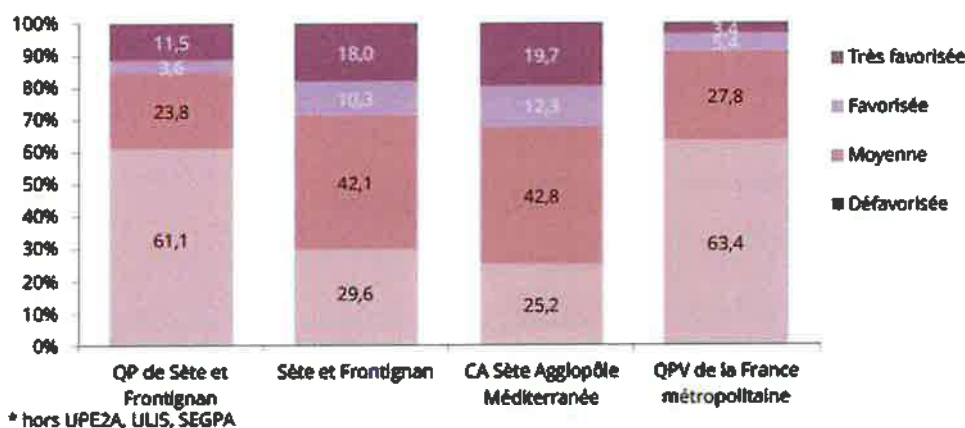


La part des élèves boursiers en QPV est à corréler avec leur classement selon la PCS¹³ du représentant légal.

¹³ Profession et Catégorie socioprofessionnelle. Les 4 catégories définies par la Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance : - Catégorie très favorisée : Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus, cadres et professions intellectuelles supérieures, instituteurs. - Catégorie favorisée : Professions intermédiaires (sauf instituteurs), retraités cadres et des professions intermédiaires. - Catégorie moyenne : Agriculteurs exploitants, artisans et commerçants (et retraités correspondants), employés. - Catégorie défavorisée : Ouvriers, retraités ouvriers et employés, chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes sans activité professionnelle.

Répartition des collégiens* selon la PCS du représentant légal (en %)

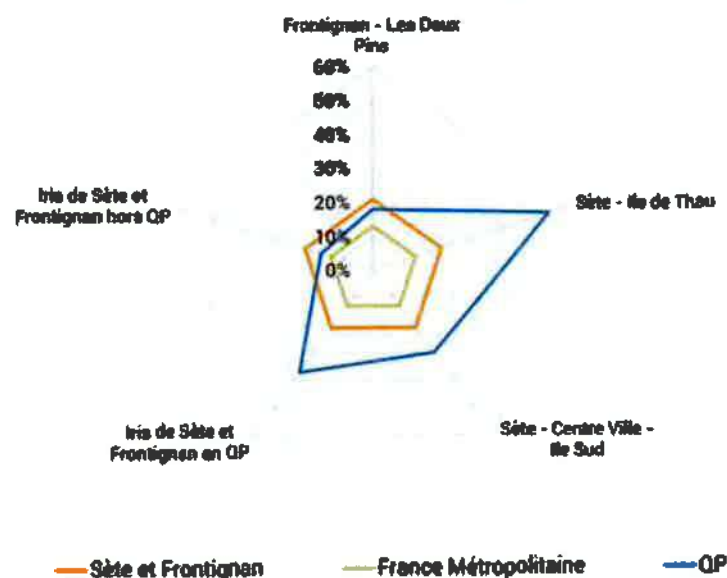
Source : Ministère de l'Éducation Nationale, Depp 2017



Analyse de la fragilité :

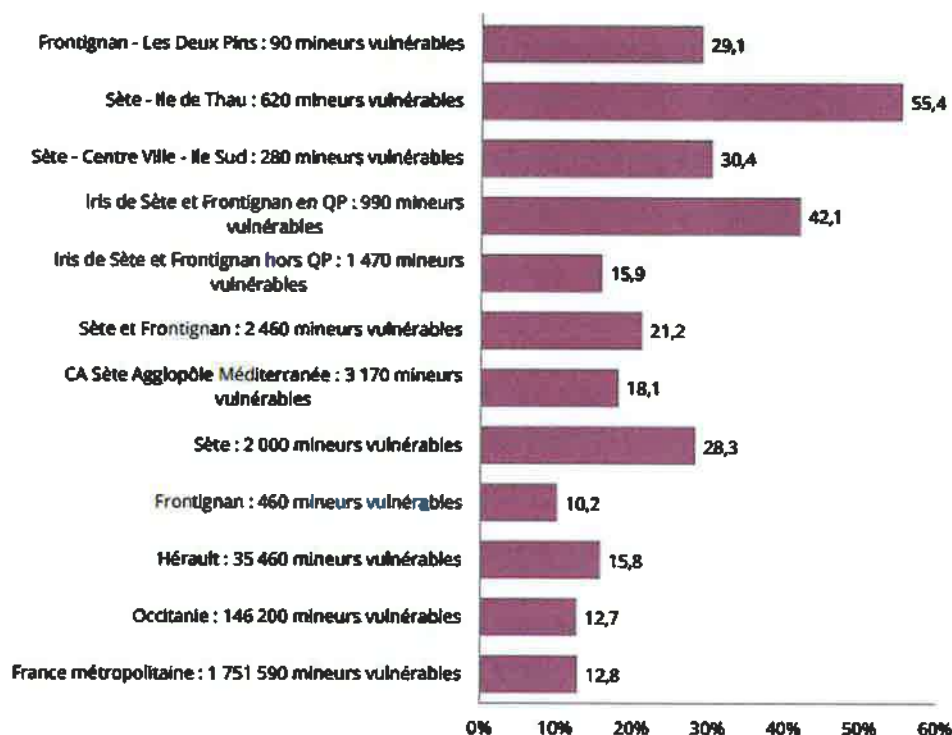
Parmi les 11 595 enfants de moins de 18 ans vivant à Sète et Frontignan (recensement de l'Insee RP-2017) près de 2 458 d'entre eux réunissent au moins 4 des 7 indicateurs de fragilité retenus, soit un taux de 21%. La part des mineurs vulnérables varie selon les QP. Elle atteint 55 % dans le QP Île de Thau et 29 % pour le QP Les Deux Pins. Le QP Île Sud se situe, quant à lui, dans une position intermédiaire avec un ratio de mineurs vulnérables qui atteint 30%. Enfin, l'indice de fragilité des enfants est corrélé par le niveau de vie des quartiers.

Part des mineurs en situation de fragilité :



Part des enfants mineurs vulnérables sur le plan socio-éducatif* (%)

Source : Insee RP, fichiers détails 2017



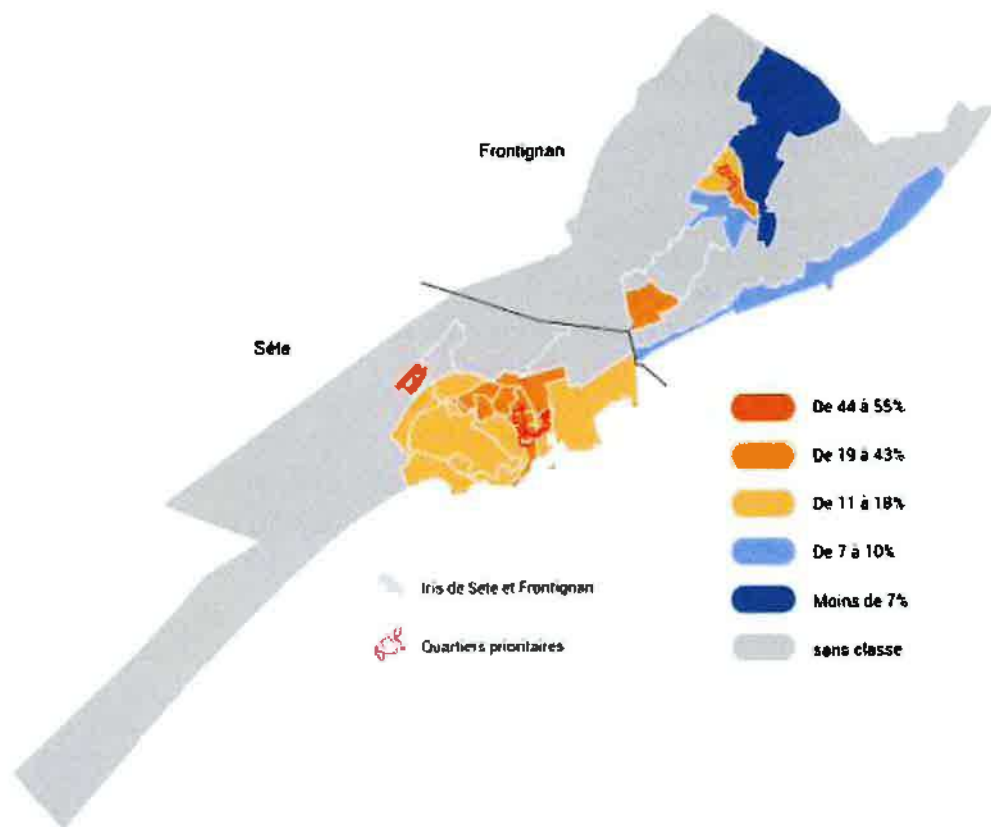
* enfants cumulant au moins 4 des 7 facteurs de risque identifié

Note : effectifs de non scolarisés du RP le plus récent affichés

Le baromètre de la fragilité des enfants et de leurs familles épouse le périmètre actuel de la géographie prioritaire et va même au-delà, notamment sur le Centre-ville de Sète où il se calque à nouveau sur celui de l'ORT Action Cœur de Ville (ACV).

Part des mineurs en situation de fragilité (%) - cumulant au moins 4 facteurs de risque

Source : Insee RP 2017, traitements et calculs ©Compas



En référence à la moyenne de l'unité urbaine, les écarts suivants peuvent être mis en avant :

- **Le QP Île de Thau** présente la part de mineurs vulnérables la plus élevée. Plus de la moitié des enfants du quartier sont en situation de fragilité. Près de 100% des enfants habitent dans le parc social. Les deux tiers des enfants du quartier vivent aussi dans une famille nombreuse, ce qui pose alors la question de l'adaptation des logements à la taille des familles, puisque les deux tiers des enfants vivent dans un logement surpeuplé. Il faut également noter que plus de deux enfants sur dix ont des parents sans emploi.
- **Le QP Centre-Ville - Île Sud** se distingue à l'inverse avec la part la plus élevée d'enfants vivant dans un immeuble ancien du parc privé: cela concerne près des deux tiers des enfants. En outre, plus de deux enfants sur cinq vivent aussi dans une famille monoparentale et ont au moins un parent au chômage ou en contrat précaire.
- **Le QP Les Deux Pins** présente, quant à lui, un ratio de mineurs vulnérables inférieur à celui enregistré à Sète et Frontignan, mais qui reste toutefois bien supérieur à celui de la commune de Frontignan, puis à la France métropolitaine. Les chiffres restent proches des tendances communales pour l'ensemble des indicateurs. Toutefois, il faut noter la surreprésentation d'enfants vivant dans le parc social.

POINTS DE VIGILANCE

Le baromètre sur la fragilité des enfants et de leurs familles indique que 42 % des enfants sont considérés comme vulnérables dans les QP de Sète et Frontignan contre 16% hors QP :

54% pour le QPV de Sète Île de Thau (54% en 2012)

30 % pour le QPV de Sète Centre-ville Île Sud

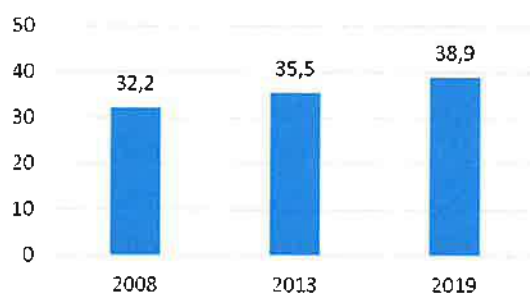
18% pour le QPV de Frontignan les deux Pins

Ce constat justifie en lui-même la nécessité d'agir dans les quartiers en direction des enfants et de leur accès à l'éducation (au sens large), en particulier sur l'Île de Thau, mais également dans le QPV de Sète Centre-ville Île Sud.

e. Les personnes âgées¹⁴

Le vieillissement augmente régulièrement à Sète depuis une quinzaine d'années et le taux de seniors isolés de plus de 80 ans y est plus important (50,9 %) que dans la reste du département (45,2 %).

Taux de personnes de plus de 60 ans sur Sète (%)



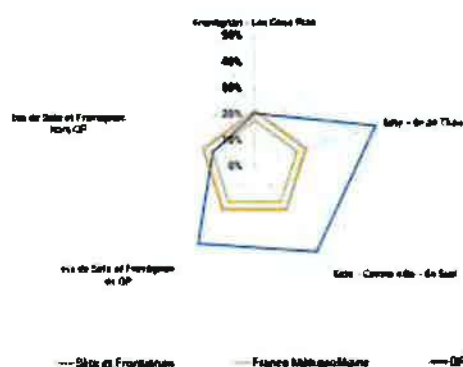
Ce vieillissement se conjugue à un taux de pauvreté des 75 ans et + qui atteint 14 % à Sète contre 12,4 % sur le Département de l'Hérault (RP 2018).

Le taux de personnes vivant seules (qui a un impact mécanique sur le revenu des ménages concernés) est également supérieur à Sète (50,9 %) que sur le Département (45,2 %).

¹⁴ Baromètre élaboré sur la base de 7 facteurs de fragilités : personnes vivant dans un logement ancien de 4 pièces ou plus, dans un logement collectif sans ascenseur, dans un logement social ou dans un logement précaire ou locataires dans un collectif privé ancien, vivant seule, vivant dans un ménage non équipé d'une voiture, dont la Personne Référente du Ménage (PRM) possède un bas niveau de formation, dont la PRM est immigrée (enjeu lié à l'accès à l'écriture / lecture de la langue française).

La part des personnes âgées en situation de fragilité (cumulant au moins 5 des 8 critères) pour les territoires observés (%)

Source : Insee RP 2017 - Traitements et calculs ©Compas



Parmi les 8 267 personnes âgées de plus de 75 ans vivant à Sète et Frontignan selon le recensement de l'Insee (RP-2017), près de 1 706 d'entre elles présentent au moins 5 points de fragilité sur les 8 considérés, soit un taux de 21%. Sète et Frontignan enregistrent donc une part de personnes âgées fragiles supérieure à celle de la France métropolitaine. Dans le détail des QPV, les valeurs sont diverses, mais restent particulièrement hautes: le taux varie de 20% pour Les Deux Pins à un maximum de 49% pour Île de Thau. Entre ces valeurs, le QP Centre-Ville - Île Sud regroupe 41% de personnes âgées fragiles. La présence des personnes âgées potentiellement fragiles concerne cependant l'ensemble des territoires observés.

En référence à la moyenne de Sète et Frontignan, les écarts suivants sont constatés :

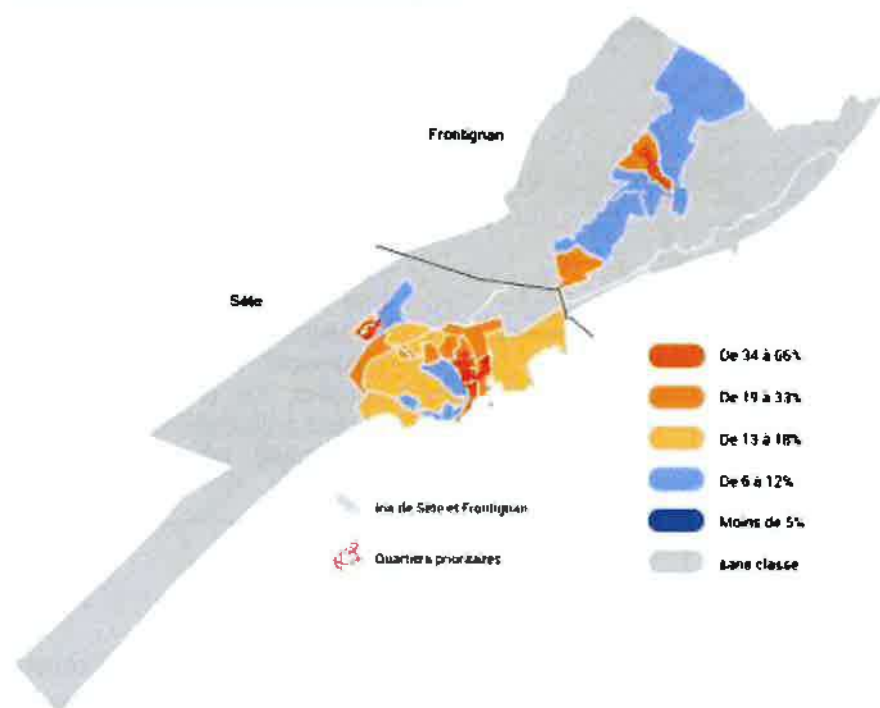
- **Le QP Les Deux Pins**, malgré un indice inférieur à celui des communes de Sète et Frontignan, se distingue avec la plus haute part de personnes âgées habitant dans un grand logement ancien. Cela concerne plus de la moitié des seniors du quartier.
- **Le QP Centre-Ville - Île Sud** se distingue, quant à lui, avec plus d'un tiers des seniors qui habitent dans un immeuble sans ascenseur. Les questions d'isolement et de mobilité des personnes âgées sont aussi des enjeux importants sur ce territoire : plus des deux tiers des seniors vivent au sein d'un ménage sans voiture et près de trois personnes âgées sur cinq vivent seules.
- **Le QP Île de Thau** se distingue, quant à lui, avec la part la plus élevée de seniors habitant dans un logement social, précaire ou qui sont locataires dans un immeuble ancien. Cela concerne les trois-quarts des personnes âgées vivant dans le quartier. Une forte surreprésentation de personnes âgées vivant dans un ménage dont la PRM¹⁵ possède un bas niveau de formation (75%) et est immigrée récente, s'observe également. Ainsi, les enjeux autour de la compréhension des démarches administratives, de la maîtrise de la langue française et du numérique, sont donc particulièrement importants sur ce territoire. Enfin, le quartier enregistre la part la plus élevée de seniors vivant dans un ménage sans voiture, cela concerne sept personnes âgées sur dix. La question de la mobilité est donc également centrale sur ce territoire.

Une fois encore, la concentration des personnes âgées en situation de fragilité épouse le périmètre de l'ORT :

¹⁵ Personne Référente du Ménage

Part des personnes âgées en situation de fragilité (%) Cumulant au moins 5 points de facteurs de risque

Source : Insee RP 2017, traitements et calculs : Compas



La part des personnes âgées en situation de fragilité potentielle selon le territoire (%)

Source : Insee RP 2017 - Traitements : Compas

L'analyse du critère de l'isolement par genre montre qu'à tranche d'âge égale, il y a trois fois plus de femmes âgées isolées que d'hommes : près de huit femmes âgées / dix vivent seules contre seulement 3 / 10 hommes. Cet écart est particulièrement marqué sur l'Île-de-Thau. Cette caractéristique amplifie l'effet de l'insécurité vécue ou la prégnance du sentiment d'insécurité sur ce quartier.

Le diagnostic du Contrat Local de Santé ¹⁶ a permis par ailleurs de relever un certain nombre d'enjeux spécifiques à cette population, communs sur l'unité urbaine Sète-Frontignan, et plus spécifiquement liés :

- A la fluidification des parcours de santé, à l'amélioration de la formation des acteurs de santé, à l'accès à une alimentation de qualité et à une pratique physique régulière.
- Au logement : parc insuffisamment adapté, difficultés pour accéder à un EHPAD ou SSR, offre en résidence seniors satisfaisante mais peu de services renforcés de type UHR ou UCC : il apparaît donc impératif de préciser les conditions nécessaires à la généralisation du maintien à domicile.

¹⁶ Même si le territoire de contractualisation du CLS / CLSM se limite à la ville de Sète, l'exercice de diagnostic a permis de réunir un grand nombre d'acteurs qui interviennent sur un territoire plus vaste, à minima l'unité urbaine et plus fréquemment le Bassin de Thau (comme la CPTS, la polyclinique ou l'hôpital général par exemples).

- A l'accès aux droits et aux soins : pour la population enquêtée ¹⁷, la complexité des relations avec les administrations reste d'actualité et s'amplifie pour une grande partie avec l'illectronisme et la méconnaissance des droits, en particulier sur la question de la fin de vie, qui reste souvent taboue.
- A l'attractivité, l'offre de soins et à la coordination de ces soins : le CLS relève par exemple que la polymédication est plus élevée (17,5 % des + de 65 ans ont au moins 10 molécules) et la participation aux campagnes de prévention et de repérage moins fréquentée que sur le Département. La difficulté d'accéder à un généraliste provoque un glissement des tâches vers un suivi accru par une IDE : la consommation moyenne d'IDE à Sète et par bénéficiaire est de 278,6 RDV pour les 75 ans et + contre 142,3 en France. L'offre de soins et leur coordination seront facilités par la création de structures de soins de proximité (comme le pôle santé à l'Île-de-Thau) et la mise en place d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle et multi sites, pilotant un projet de santé territorialisé adapté aux besoins spécifiques de la population. Le CLS insiste pour que ces établissements considèrent bien le vieillissement de la population.

L'observation de l'ensemble de ces paradigmes incite à renforcer le **repérage précoce** afin de prévenir les situations d'urgence et /ou complexes. La stratégie du CLS propose d'intervenir sur plusieurs fronts et notamment :

- D'améliorer la qualité de vie des personnes vieillissantes
- D'encourager le repérage des fragilités par l'intermédiaire, par exemple, des aides et professionnels qui interviennent au domicile, des animateurs de la GUSP, des ambassadeurs socio-sanitaires ...
- De prévenir, éviter et/ou réduire l'apparition des maladies chroniques
- De mieux appréhender les enjeux spécifiques aux personnes en situation de handicap sur le territoire
 - D'accroître l'attractivité des métiers de l'accompagnement
 - De renforcer l'articulation entre les différents professionnels
 - De clarifier l'offre pour les familles dont les enfants portent un handicap

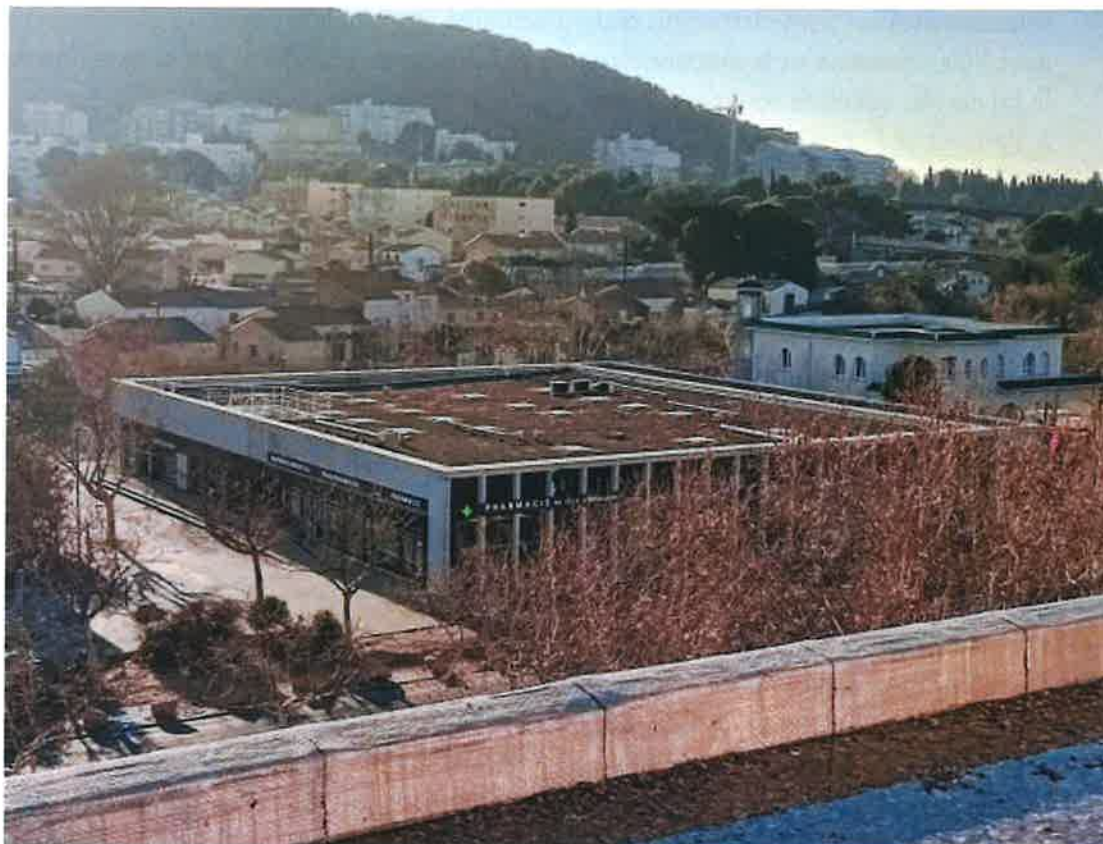
Cette stratégie, accentuée dans les QPV, vise à maintenir l'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap, en répondant aux principaux enjeux repérés¹⁸ :

- Accompagner les aidants
- Optimiser les parcours de prise en charge et prévenir les situations d'urgence (éviter les ruptures de soins et améliorer le repérage)
- Maintenir les capacités de la personne et soutenir le maintien à domicile

¹⁷ Enquête-questionnaire auprès de l'ensemble de la population sétoise sur les besoins en santé réalisée par le Service DSSU-SAM en partenariat avec le CODES 34 (2022-23), échantillon de 534 réponses.

¹⁸ CLS ville de Sète, annexe 2 : Enjeux des différents parcours.

- Favoriser l'inclusion sociale en renforçant la cohésion et la collaboration entre les acteurs.



Aperçu du nouveau centre commercial, intégrant un Pôle santé (3 médecins généralistes, un cabinet d'infirmières IDE, une sage-femme).¹⁹

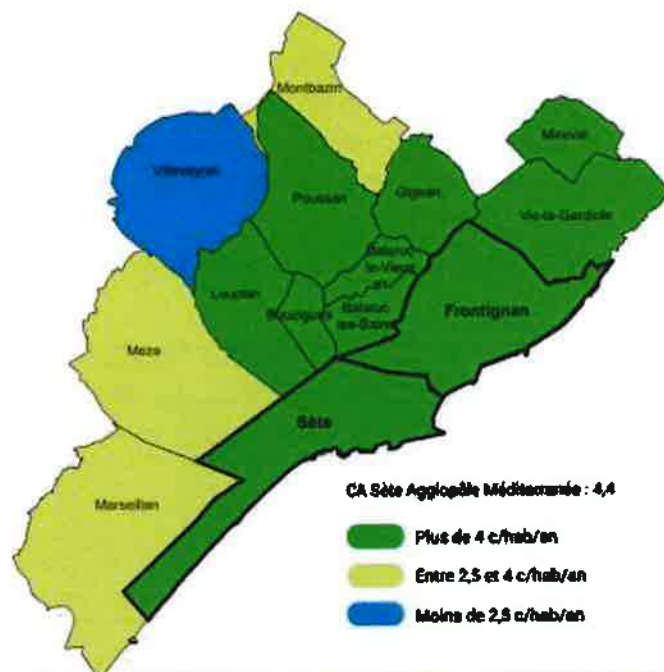
f. Baromètre sur les besoins potentiels de santé

Selon l'indicateur APL (Accessibilité Potentielle Localisée)²⁰ fourni par la DREES, une offre de soins satisfaisante correspond à 4 consultations par an et par habitant (C/an/hab.). A l'inverse, un APL inférieur à 2,5 traduit une offre insuffisante. Selon cet indicateur, Sète et Frontignan disposent d'une offre de soins en médecins généralistes qui répond de manière satisfaisante aux besoins de la population.

¹⁹ Afin d'encourager les professionnels de santé à venir s'installer en QPV, la ville de Sète a mis en place une politique incitative : gratuité des locaux et du fonctionnement pendant un an, fourniture du mobilier.. Un film vantant l'attractivité du territoire a été produit par la CPTS ; l'Etat et la ville de Sète l'ont co-financé.

²⁰ L'APL permet de mesurer l'adéquation spatiale entre l'offre et la demande de soins de premier recours à un échelon géographique fin. Il vise à améliorer les indicateurs usuels d'accessibilité aux soins (distance d'accès au plus proche, densité par bassin de vie ou département...). Il mobilise pour cela les données de l'assurance-maladie (SNIIR-AM) ainsi que les données de population de l'Insee. Source <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sources-outils-et-enquetes/lindicateur-daccessibilite-potentielle-localisee-apl>

L'accessibilité potentielle localisée aux médecins généralistes de moins de 65 ans
(nombre de consultations ou visites accessibles par habitant par an)
 Source : Drees, enquête 2016 - Trésoriers ©Compass



En revanche, il existe des écarts importants entre les territoires pour ce qui concerne les besoins potentiels de santé de la population. Leur mesure est construite sur la base de quatre indicateurs : l'âge de la population, la catégorie socio-professionnelle, la pauvreté monétaire et celui de l'éloignement de l'emploi.

Ce baromètre met ainsi en évidence une situation pour les communes de Sète et Frontignan plus défavorable que celle qui est observée au niveau national. Dans le détail des territoires observés, les 3 QPV présentent un indice de besoins potentiels de santé supérieur à celui des communes de Sète et Frontignan. Le quartier Île de Thau se distingue avec l'indice le plus élevé. Les habitants de ces territoires constituent donc une population potentiellement plus consommatrice de soins.

Il faut ajouter à cela les facteurs de risques pouvant accentuer les besoins potentiels de santé, correspondant peu ou prou aux **déterminants sociaux et environnementaux** généralement employés. Le cumul de ces facteurs donne à voir des réalités différentes selon les 3 QPV de Sète et Frontignan :

- **Le QP Les Deux Pins** enregistre la part d'employés de 45 ans et plus parmi les actifs occupés, la plus haute. Une légère surreprésentation de jeunes de moins de 15 ans dans la population et d'inactifs ou chômeurs âgés entre 45 et 64 ans est à noter.
- **Le QP Île de Thau** présente quant à lui, quatre indicateurs particulièrement défavorables sur les sept étudiés. Le territoire enregistre le taux de pauvreté le plus élevé (plus de deux habitants sur cinq vivent sous le seuil de pauvreté). Le QP se distingue également par sa part de jeunes de moins de 15 ans, la plus importante du territoire, et représentant près d'un quart de la population du quartier. Une

surreprésentation d'ouvriers de 45 ans et plus parmi les actifs occupés et d'inactifs ou chômeurs âgés entre 20 et 29 ans, est aussi à souligner.

- **Le QP Centre-Ville - Île Sud** enregistre, quant à lui, la part la plus élevée d'inactifs ou chômeurs âgés entre 45 et 64 ans. Il faut aussi noter le taux de pauvreté particulièrement élevé : un tiers des habitants vivant sous le seuil de pauvreté.

Ces déterminants sociaux et environnementaux vont impacter considérablement la santé des habitants des QPV, mais aussi leur relation au système de santé et à la prévention.

Les statistiques 2020 élaborées par la CPAM précisent ces mesures sur la base de données plus récentes :

Données au 31/12/2020

		QPV Centre Ville - Île Sud	QPV Île De Thau	Ville de SETE	HERAULT
Population gérée par le Régime Général	Ensemble	3 907	3 285	41 477	1 104 007
	Consommante	3 465	3 077	38 207	1 011 062
	16 ans et plus	3 395	2 394	35 758	920 412
	Consommante 16 ans et plus	2 993	2 231	32 861	839 353
Médecin Traitant	Taux 16 ans MT	83,7%	79,8%	85,0%	84,1%
	Taux 16 ans consommateurs MT	87,5%	81,8%	87,5%	86,8%
Complémentaire santé	Nb Mutuelle	3 076	2 681	34 212	898 539
	Taux Mutuelle	78,7%	81,6%	82,5%	81,4%
Complémentaire Santé Solidaire	Nb C2S	1 202	1 820	8 256	158 575
	Taux C2S	30,8%	55,4%	19,9%	14,4%
Affection Longue Durée	Nb ALD	855	677	9 674	192 846
	Taux ALD	21,9%	20,6%	23,3%	17,5%
Allocation Adulte Handicapé	Nb AAH	120	128	784	18 459
	Taux AAH	3,1%	3,9%	1,9%	1,7%
Invalidité	Nb INV	60	37	605	13 972
	Taux INV	1,5%	1,1%	1,5%	1,3%
Dépistage Cancer du sein	Nb éligibles sein	596	408	7 283	150 168
	Nd dépistées sein	240	145	3395	79044
	Taux dépistées sein	40,3%	35,5%	46,6%	52,6%
Dépistage Cancer du Col de l'utérus	Nb éligibles col	902	728	9 481	259 897
	Nd dépistées col	322	266	4 039	115 621
	Taux dépistées col	35,7%	36,5%	42,6%	44,5%
Dépistage Cancer colorectal	Nb éligibles colo	1 149	701	12 774	273 463
	Nd dépistées colo	193	80	2 444	54 475
	Taux dépistées colo	16,8%	11,4%	19,1%	19,9%
Vaccination grippe	Nb éligibles grippe	596	408	7283	150168
	Nd dépistées grippe	240	145	3395	79044
	Taux dépistées grippe	40,3%	35,5%	46,6%	52,6%

Source : - Régime général hors Sections Locales Mutualistes

L'analyse du tableau ci-dessus montre qu'il y a moins de personnes qui ont une complémentaire santé sur le centre-ville (78.7%) par rapport au QPV île de Thau (81.6%). En sachant que la moyenne sur la ville est de 82.5%, la population du centre-ville est donc moins bien couverte que sur le reste de la commune. Par ailleurs, 22% de la population ayant une complémentaire santé solidaire (CSS) sur la ville se situe dans le QPV de l'île de Thau (14.5% sur le QPV centre-ville), ce qui est représentatif de la précarité de ce quartier. 23.3% des affiliés sétois ont une Affection Longue Durée (ALD) et les 2 QPV sont représentatifs de ce ratio : 20.6% de la population de l'île de Thau a une ALD et 21.9% en centre-ville.

Par ailleurs les 2 QPV comptent **un plus fort pourcentage de personnes en situation de handicap** que la moyenne de la commune : 3.1% en centre-

ville, 3.9% à l'île de Thau contre 1.9% sur Sète et 1.7% dans le département. Cet écart est d'autant plus significatif que l'on sait par ailleurs que certains cas de handicaps, en particulier sur l'Île-de-Thau, ne sont pas diagnostiqués et n'apparaissent donc pas dans les chiffres.

Sur Sète, 85% des habitants font appel à leur médecin traitant, ce qui est proche de la moyenne départementale (84.1%). Par contre, les habitants de l'Île-de-Thau consomment moins de soins chez les médecins traitants (79.5%) qu'en centre-ville (84.7% centre-ville). Cela peut en partie s'expliquer par la densité médicale. En effet, l'île de Thau ne compte que 2 médecins généralistes (un troisième à partir de 2024) alors que le centre-ville concentre une grande partie des généralistes. En termes de prévention, la population du QPV île de Thau (27.8%) participe moins aux campagnes de dépistage des cancers (sein, col de l'utérus et colorectal) que la population du QPV centre-ville (30.9%), qui elle-même recense moins de personnes se faisant dépister que la moyenne communale (36.1%) et départementale (39%). Il en est de même pour la vaccination de la grippe : le taux de vaccination est inférieur sur la ville par rapport à l'Hérault, et la population des deux QPV est en moyenne moins vaccinée que sur le reste de la commune.

La signature du Contrat Local de Santé le 8 novembre 2023 et la prochaine mise en place du Conseil Local en Santé Mentale nous invitent à mettre en place un observatoire santé partagé avec l'ensemble des acteurs du territoire²¹, en particulier sur les questions de l'accès aux soins, de la participation à la prévention, du soin coordonné en lien avec le suivi des déterminants de santé. Le tout sera précisé dans la partie « DATA ».

g. L'emploi et la dynamique des territoires

La reprise économique se poursuit en Occitanie et sur le bassin d'emploi de Sète Agglopôle Méditerranée, mais à un rythme moins soutenu qu'à la sortie de la crise COVID. L'emploi y progresse de + 12,8 % entre 2017 et 2022 (12,1 % en région).²²

Évolution annuelle de l'emploi par secteur d'activité à fin 2022

	 INDUSTRIE	 CONSTRUCTION	 COMMERCE	 SERVICES
Bassin	-0,7 %	+1,7 %	-0,1 %	+2,5 %
Occitanie	+1,8 %	+1,0 %	+0,8 %	+2,4 %

La répartition de l'emploi sur le bassin se distingue par un niveau équivalent des activités de services (57 %), suivi de celles du commerce (23 %) et de l'industrie (12 %).

Mais la plupart de ces nouvelles embauches portent plutôt sur des contrats courts : alors que la majorité des salariés est en contrat à durée indéterminée, la plupart des déclarations préalables à l'embauche (DPAE) sont de courtes durées :

- 85 % des salariés sont en contrat à durée indéterminée

²¹ ARS, CPAM, CPTS, MSP de Sète et Frontignan, Hôpital de Sète, Polyclinique Sainte-Thérèse.

²² Source : observatoire de l'emploi Occitanie.

- 65 % des DPAE s'effectuent via des contrats courts (moins d'un mois) ²³

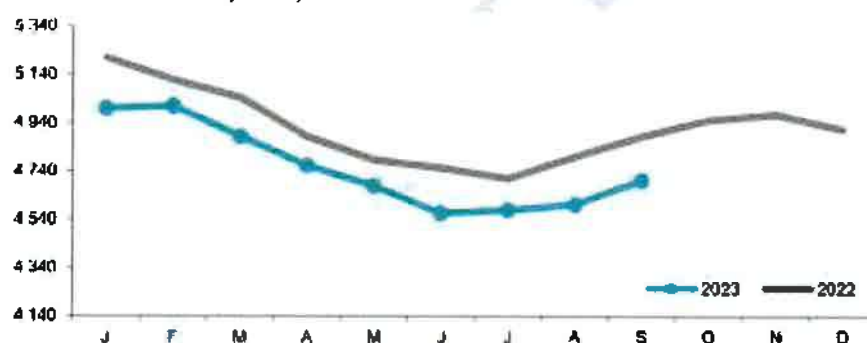
En cumul sur une année, l'offre d'emploi diminue sur le territoire, pour totaliser 4200 offres (jusqu'à juin 2023), soit - 6,8 %. Cette offre d'emploi se caractérise aussi par une saisonnalité des Besoins en Main d'œuvre – les BMO (38 % des projets de recrutement), en particulier sur les métiers en lien avec le tourisme (hôtellerie, restauration, animation...), moins difficiles à pourvoir que sur le reste de la région.

En 2023, 15 métiers concentrent 42 % des offres déposées à Pôle Emploi, parmi lesquels :

Personnel de cuisine	280	51%	2%
Service en restauration	210	38%	3%
Conduite de transport de marchandises sur longue distance	140	65%	1%
Assistance auprès d'adultes	130	82%	6%
Nettoyage de locaux	110	47%	19%
Personnel polyvalent en restauration	100	74%	1%
Magasinage et préparation de commandes	100	17%	0%

Le nombre d'actifs augmente régulièrement depuis 2014 (50 100 actifs en 2020) et la population active au chômage s'élève à 9,7 % au deuxième trimestre 2023 : un taux de chômage supérieur à celui de la région (8,5 %) ou du niveau national (7,4 % au 3^{ème} trimestre 2023), mais en recul de 0,6 points sur un an.

Sur la seule commune de Sète, le nombre de demandeurs d'emplois diminue (pour la seconde année consécutive) de 3,7 % :



La diminution du taux de chômage sur un an se répercute sur le nombre de demandeurs d'emploi. A fin juin 2023, on relève en effet une diminution :

- De 4,8 % des demandeurs dans les catégories ABC ;
- De 10,1 % sur la seule catégorie A ;
- Si l'on compare à la situation d'avant crise sanitaire, la DEFM diminue alors de 14,2 % (de seulement 6,3 % pour la région).

En même temps, la Demande d'Emploi de Très Longue Durée (DETLTD) reste à des niveaux très élevés et a plus vite progressé (+ 44,4 % en 10 ans) que la demande d'emploi ordinaire.

Données de contexte / emploi (2023) :

²³ Sources Pôle Emploi d'après INSEE RP 2020, Accoss – DPAE en cumul sur 12 mois, mai 2022 à avril 2023.

Taux d'emploi	QPV Centre-ville Île sud	QPV Île de Thau	QPV Les Deux Pins	Sète	Frontignan
Taux d'emploi de la population (15/64 ans)	47,0%	28,8%	39,6%	51,4 %	60,9%
Taux d'emploi des femmes	46,4%	21,8%	34,6%	48,2 %	57,5%
Part des emplois précaires parmi les emplois	17,7%	26,5%	19,6%	14,3 %	11,1%
Chez les femmes	22,2%	29,7%	23,2%	15,0 %	11,8%

Entre 2013 et 2018, les différences entre les quartiers et la commune s'étaient encore accrues, soulignant la précarisation des habitants du QPV. Le taux de pauvreté a augmenté dans les QPV, particulièrement sur l'Île de Thau, et s'est relativement stabilisé à Sète Centre-ville Île Sud.

De façon générale, le quartier Île de Thau est le plus précaire avec un taux d'emploi des femmes extrêmement bas (21,8%) et une situation d'emploi précaire pour presque 1 femme sur 3. Le taux d'emploi des 15/24 ans atteint 38,8% sur l'ensemble des QPV, étant alors légèrement supérieur au taux hors QPV (35,2%).

En 2017, l'écart entre les Iris en QPV et la Communauté d'Agglomération Sète Agglopôle Méditerranée, restait élevé à 16 points (comme en 2008), toujours en défaveur de ces Iris : 58,7% contre 74,5%. La persistance de ces dynamiques et du maintien de l'écart entre ces quartiers et l'agglomération sont confirmés par les dernières données²⁴ de Pôle Emploi période entre juin 2021 et septembre 2023 :

- **Le quartier Centre-Ville - Île Sud** : si la DEFM y diminue de 11,4 % entre juin 2021 et septembre 2023, on y compte plus de demandeurs de moins de 26 ans. La DELD (Longue Durée : sup à 1 an) diminue pour passer de 56 à 46 % mais la demande du public femme reste à 47 %. Les métiers les plus recherchés restent orientés sur le nettoyage des locaux et les services domestiques. Près d'un tiers des actifs vivent également dans un ménage sans voiture, une caractéristique classique des quartiers de centre-ville. Plus de deux jeunes sur cinq âgés entre 15-24 ans sont également actifs.

- **Le quartier Île de Thau** : la DEFM y diminue très peu (4,5 %) et stagne depuis décembre 2022. Là aussi on observe une diminution des DELD, DETLD et BRSA, mais une légère augmentation des demandeurs femmes (45 % en sept 2023). La DEFM de moins de 26 ans reste autour de

²⁴ www.observatoire-emploi-occitanie.fr
<https://dataemploi.pole-emploi.fr/accueil>



20 % de la DEFM du QPV. Ce QPV se différencie aussi avec la part la plus élevée de salariés en emploi précaire. Il faut aussi noter que plus de la moitié des 15 ans et plus non scolarisés, disposent d'un bas niveau de formation.

- **Le quartier Les Deux Pins** : la DEFM y a d'abord fortement baissé et reste aujourd'hui à un niveau de moins 30 % par rapport à juin 2021. Dans le détail de ces évolutions, on observe cependant les mêmes caractéristiques que sur l'Île-de-Thau : baisse de la DELD / TLD / bRSA mais augmentation de la DEFM des moins de 26 ans (+ 20 %) et de celle du public femmes (+ 36,7 %). Ce QPV se distingue également par une évolution des métiers recherchés : le magasinage et la conduite pour livraison courte distance sont au même niveau que le nettoyage des locaux et les services domestiques.

L'écart des **taux d'activité féminin** entre les QPV de Sète et Frontignan et les autres quartiers a encore augmenté : les femmes y avaient un taux d'activité inférieur de 16 points à celui observé sur les autres quartiers de Sète et Frontignan en 2012 ; il s'élève en 2021 à 18 points en défaveur des femmes vivant au sein des QPV de Sète et Frontignan.

Analyse de la fragilité :

Modélisé par le Compas, cet indice cumule plusieurs indicateurs dont celui du revenu des ménages, pour mettre en évidence les différences observées entre les parties du territoire : plus le chiffre s'éloigne de zéro en valeur négative, moins la situation du territoire est favorable en comparaison avec le niveau national.

L'indice de développement des territoires est de - 67 pour les communes de Sète et Frontignan. Parmi les QPV étudiés, les écarts sont importants : l'indice de développement varie de -265 (QP Île de Thau) à - 101 (QP Les Deux Pins). Tous se situent en dessous des communes de Sète et Frontignan. Il faut noter que le QP Île de Thau présente un indice particulièrement bas et même inférieur à la moyenne de l'ensemble des QP de Sète et Frontignan.

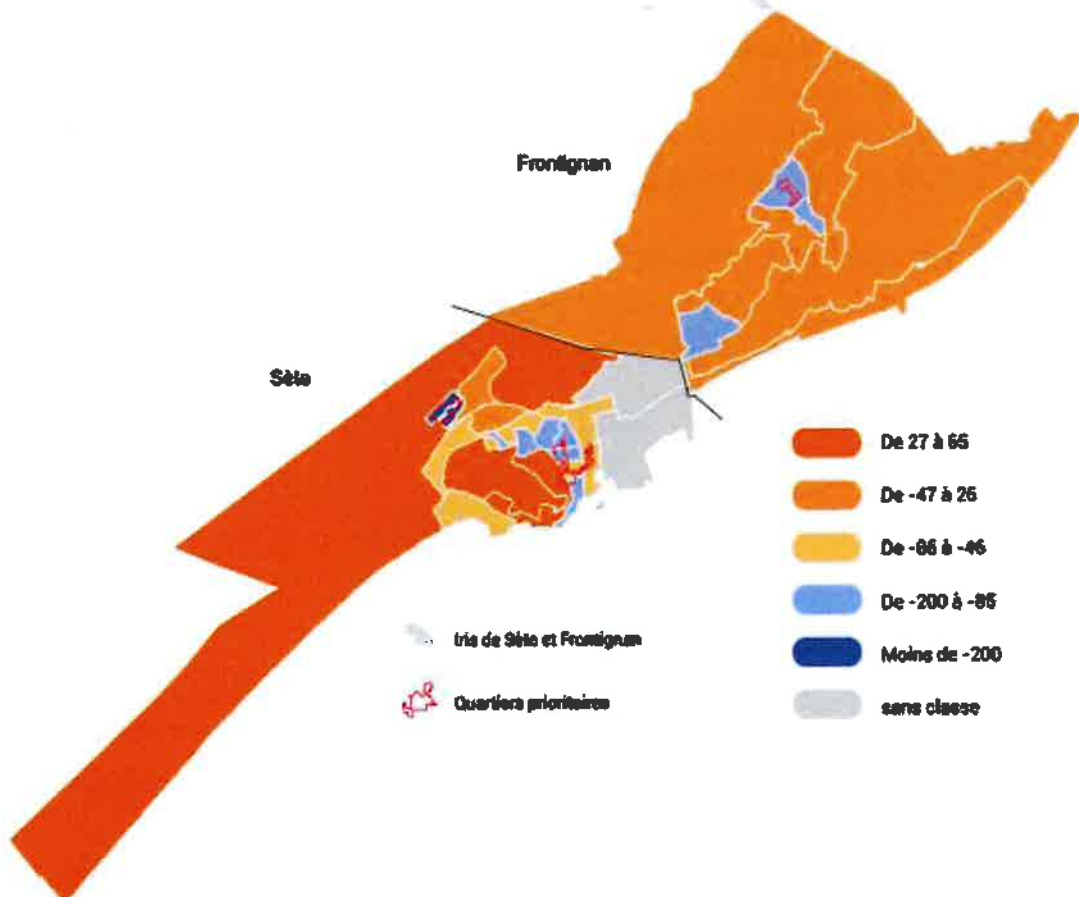
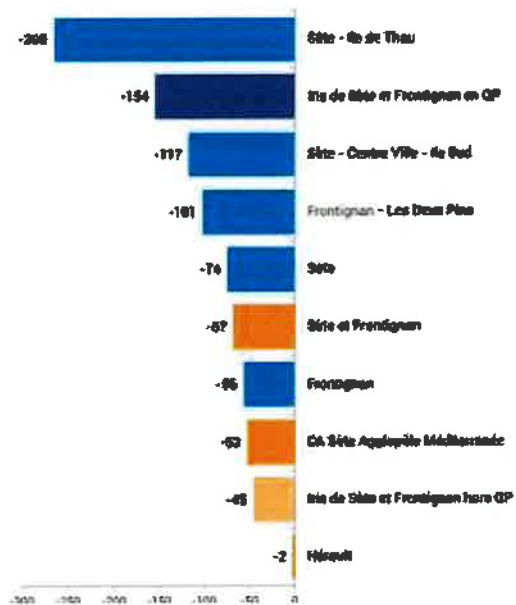
Plus précisément, pour le centre-ville de Frontignan, le bureau d'étude Compas a été missionné pour réaliser un « portrait » du quartier du Centre-ville qui a permis de relever des difficultés multiples :

- Evolution des 45-59 ans, les plus touchés par le chômage ;
- Présence de familles monoparentales, couples avec enfant(s) et personnes seules ;
- Présence de personnes seules supérieur à la moyenne de la ville (vieillesse, séparation) ;
- Habitat dégradé et non adapté (surpeuplement, logement précaire ou ancien) ;
- Peu de logements sociaux ;
- Niveau de formation plus faible que sur le reste de la commune et du quartier Nord ;
- Personnes au foyer et éloignées du monde du travail ;
- Ecart du niveau de vie avec le reste de la commune : taux de pauvreté de 23% contre 16% pour la commune et 27% pour le QPV ;
- Part supérieure des enfants considérés comme vulnérables.



Indice de développement des territoires

Source : Insee, RP 2017, Filoech 2018 & calculs @Compas



3- Le bilan d'activité : principaux enseignements.

La mise en œuvre du Contrat de ville a nécessité l'animation d'une gouvernance politique et technique, intervenant de manière régulière pour former des séquences autour, notamment, de l'appel à projets annuel. Les priorités arbitrées, pour chacun des territoires (Sète et Frontignan) et chacune des thématiques, ont permis de soutenir un grand nombre d'actions sur les trois piliers du Contrat de ville : la Cohésion sociale, l'Emploi et le Développement économique, l'Habitat et le cadre de vie.

Ici résumé, le bilan de la mise en œuvre du Contrat de ville permet de mettre en évidence les chiffres clés et les financements globaux, de préciser l'activité pour chacun des piliers thématiques et de faire la démonstration de l'effet levier du Contrat de ville sur la mobilisation des crédits de droit commun. Elle permet aussi d'observer globalement le nombre et les caractéristiques du public touché par thématique et par territoire.

a. Généralités

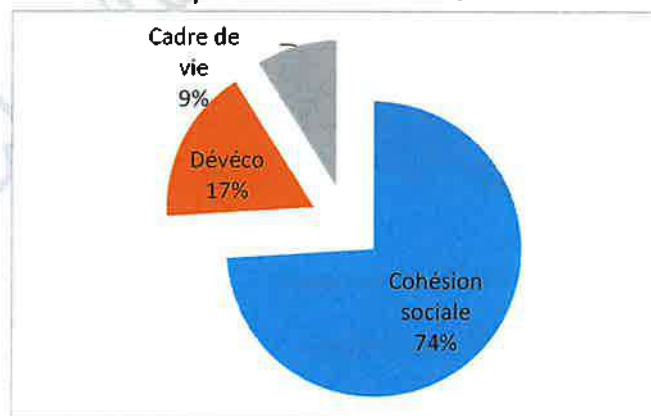
Les chiffres-clé pour la période 2015 à 2022

Un cumul de 1039 actions  Pour un total de 21 609 931 €

7 180 099 € de crédits spécifiques  14 429 832 € de crédits de droit commun
 Soit un effet levier de 1 pour 2.

Aucune dépense en ingénierie, à l'exception de la MOUS, co-financée par l'Etat à compter de 2023 et de la GUSP à compter de 2022, soit dès lors que la collectivité en a fait sa demande.

On dénombre 118 opérateurs différents sur les huit années du Contrat de ville, dont la grande majorité est ancrée localement et participe à la vie des quartiers. La grande majorité de ces opérateurs se situent sur le pilier Cohésion Sociale :



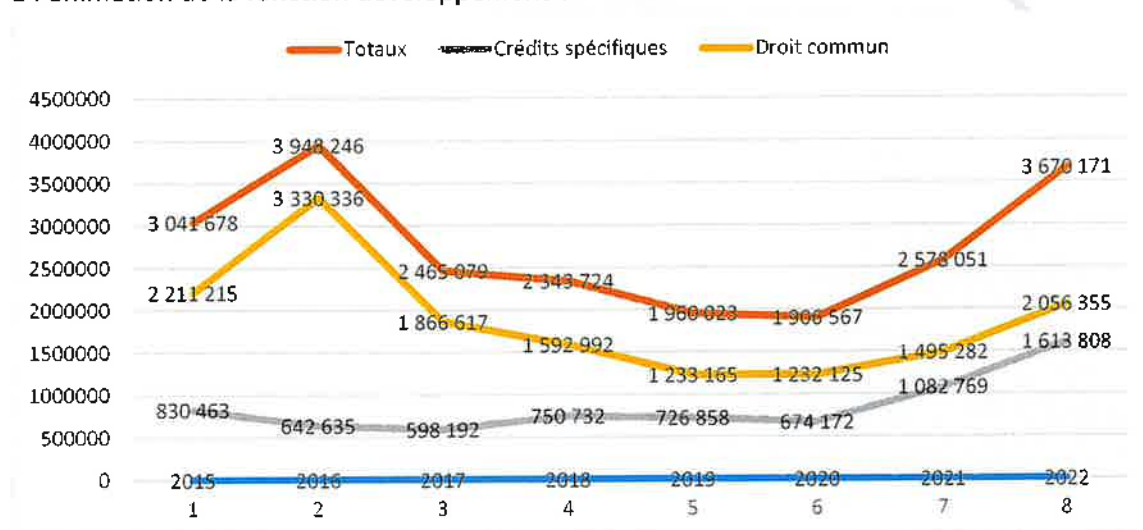
b. Les financements et la mobilisation du droit commun

L'activité financière du Contrat de ville montre une progression plutôt linéaire en milieu de période, et des pics en début et fin de période.

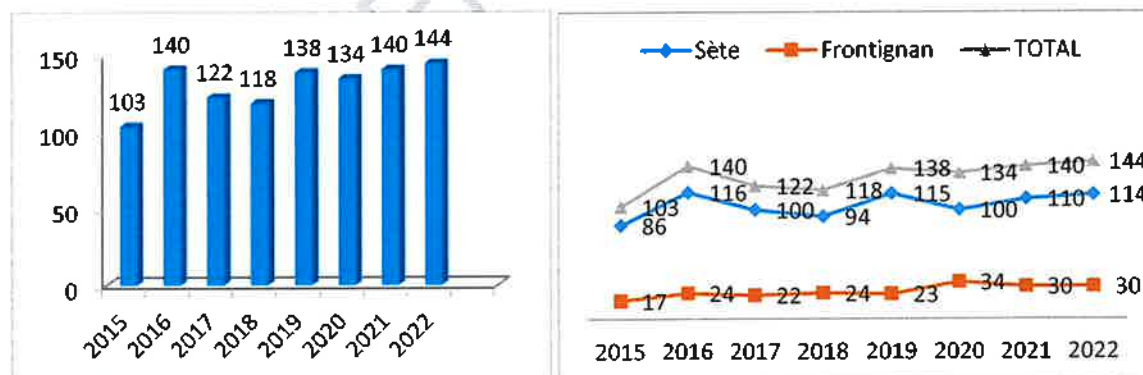
« L'embellie » du début s'explique au moins de deux façons : l'émulation collective qui suit immédiatement la période de construction du Contrat de ville et, par ailleurs, la présence

importante sur le Pilier Développement économique d'actions notamment en investissements (créations et réhabilitations de bâtiments commerciaux, chantiers d'insertion très soutenus par la Collectivité..) particulièrement budgétivore.

La croissance importante du chiffre d'activité entre 2020 et 2022 s'explique par la montée en charge de conventions thématiques avec les services de l'Etat (la relance du PRE de Sète à partir de 2019, la CGEAC, la Cité Éducative à partir de 2022, la CGEAC et la GUSP), la mise en place de financements spécifiques État suite à la crise COVID (PQE, PQA, Quartiers Jeunes Solidaires) et enfin la stabilisation de l'équipe projet du Contrat de ville, condition plus propice à l'animation de la fonction développement du Contrat de ville.

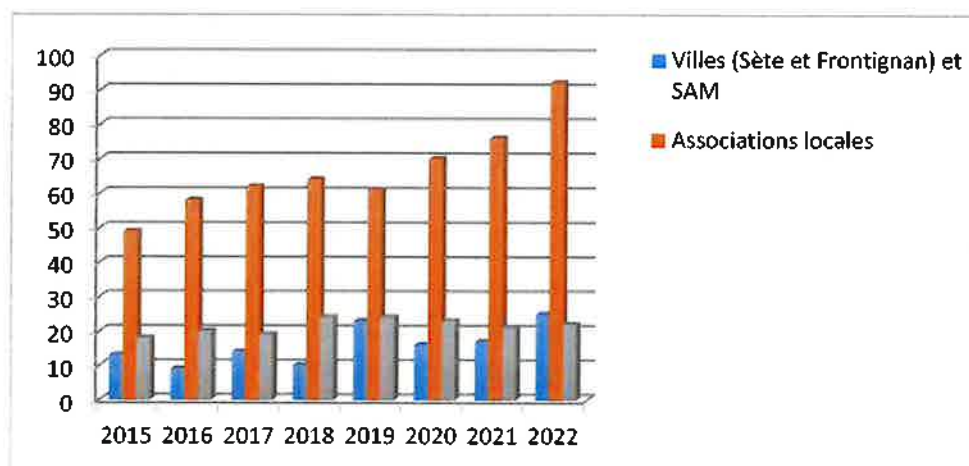


c. Les actions et les porteurs

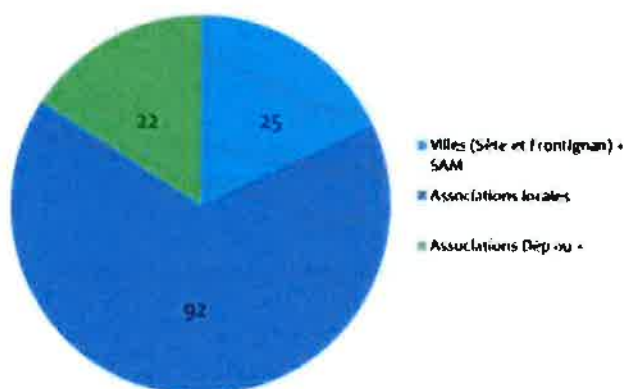


Le nombre d'actions mises en œuvre sur les deux villes s'est stabilisé depuis 2020. L'essentiel de la programmation annuelle du Contrat de ville repose sur la mobilisation du monde associatif : 82 % ont un ancrage local et 16 % ont un rayonnement supra-local.

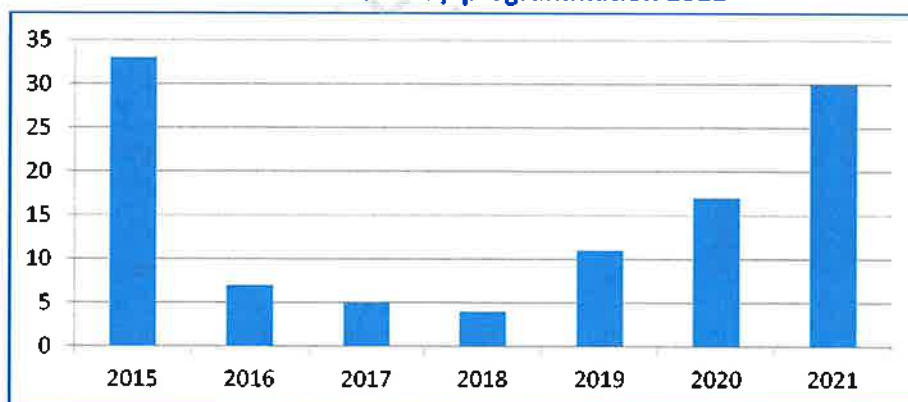
Nombre d'actions/ types de porteur / an



Zoom 2022



Poids de la récurrence des actions / programmation 2021



En 2021, 33 actions sont récurrentes depuis au moins 2015, certaines sont installées depuis le CUCS.

La récurrence des actions concerne d'abord le Pilier Cohésion Sociale. Elle reste importante jusqu'en 2019, puis l'émergence de la CGEAC et le développement des PRE de Sète et Frontignan apportent une nouvelle dynamique. Cette récurrence révèle la capacité qu'ont eu les opérateurs historiques à « s'installer » dans la programmation et à s'adapter à la logique de l'appel à projets annuel. Mais ce phénomène souligne aussi :

- La difficulté du Contrat de ville à se renouveler sur la base de son seul appel à projets annuel (en dehors des conventions thématiques) ;

- La quasi impossibilité de transmettre vers le droit commun des actions qui ont fait leurs preuves dans le cadre de la politique de la ville ;
- Les limites de l'exercice concernant l'organisation de la mise en œuvre du Contrat de ville par un appel à projets annuel, fût-il inscrit dans le cadre de priorités révisées chaque année.

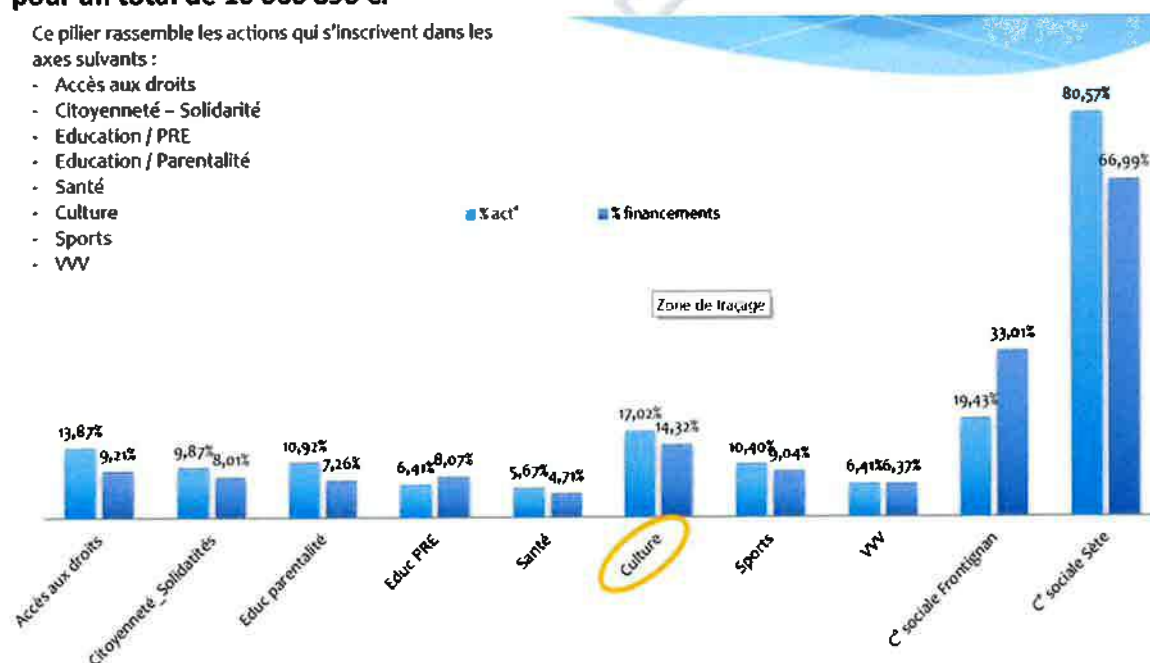
L'évaluation a aussi permis d'insister sur la lourdeur administrative que représente une mise en œuvre du contrat de ville focalisée sur l'appel à projets annuel. Cela se traduit notamment par la difficulté d'obtenir des bilans d'activités fiables pour en moyenne 150 actions / an, par la lourdeur des procédures de validation internes / externes et la coordination effective des opérateurs sur le territoire. Il sera donc envisagé une mise en œuvre du nouveau Contrat de ville suivant des modalités variées et mieux adaptées.

Par ailleurs, le groupe de travail mobilisé sur l'évaluation du Contrat de ville a également pu noter un effet pervers de l'appel à projets : la présence, parfois récurrente, d'actions qui devaient strictement relever de financements de droit commun. C'est par exemple le cas d'actions qui concernent la prévention des addictions ou encore l'accueil de jour à destination des femmes victimes de violences.

Sur la période, le Pilier Cohésion sociale concerne 81 % de la programmation et 831 actions, pour un total de 16 060 896 €.

Ce pilier rassemble les actions qui s'inscrivent dans les axes suivants :

- Accès aux droits
- Citoyenneté – Solidarité
- Education / PRE
- Education / Parentalité
- Santé
- Culture
- Sports
- VVV



Le bilan de production du contrat de ville sur l'ensemble de la période 2015 à 2023 a permis de mettre en évidence **les points de vigilance et atouts suivants sur les trois piliers**:

Cohésion sociale

La santé est sous-représentée dans les programmations annuelles: elle bénéficiera de la dynamique CLS à partir de 2022.

Importance de la récurrence et glissement vers le droit commun des actions prioritaires très difficile.

Présence et éviction difficile d'actions relevant du droit commun.

Effet mobilisateur de la politique de la ville sur le droit commun de 1 pour 2, cela reste donc perfectible.

Richesse associative et forte mobilisation sur les différents axes de ce Pilier.

Forte mobilisation et dynamique locales pilotées par les villes de Sète et Frontignan, avec la création des Programmes de Réussites Educatives, de la Cité Educative et du Contrat Local de Santé.

Prégnance des supports culturels et artistiques, en cohérence avec la singularité du territoire. Richesse associative, ambition de construire des parcours éducatifs et culturels à travers la CGEAC, nombreux événements qui contribuent à la cohésion sociale et à l'attractivité du territoire.

Dévéco - Emploi - Insertion

Il manque sur ce Pilier une stratégie coordonnée entre l'ensemble des acteurs et un projet concerté avec les signataires du CDV. Une convention interpartenariale sur l'initiative économique permettrait de mieux valoriser les compétences ordinaires de chacun, en particulier sur la question d'un guichet unique pour l'initiative économique.

Il existe aussi sur le territoire, en dehors du SPEL, un grand nombre d'acteurs spécialisés dans l'insertion, la formation et l'accompagnement des publics qui mettent en œuvre un travail très qualitatif et qu'il s'agit de mieux coordonner.

Face au manque sur le territoire des solutions de remobilisation des publics les plus éloignés de l'emploi, en particulier sur la notion de parcours et face au "changement de paradigme" : des idées et propositions ont émergé à l'occasion des travaux de concertation des acteurs et d'écriture.

Habitat - Cadre de vie

Mise en place d'une stratégie sur ce Pilier à compter de 2022 avec la charte de GUSP et les conventions d'ATFPB

Le projet urbain Ile-de-Thau: cadre privilégié de la participation des habitants

Amélioration des conditions de vie dans l'habitat par des actions qui portent sur des travaux d'entretien et d'aide à l'équipement domestique.

Pilier le moins développé sur ce CDV, qui souffre d'un manque de stratégie d'ensemble.

Fortes perspectives envisagées dans Quartier 2030 dans le champs des Transitions, en lien avec les politiques de droit commun et avec la GUSP comme point d'appui.

4- Le résultat de l'évaluation finale.

Co-animée par le CRPV et le Service Développement Social, Sanitaire et Urbain de Sète Agglopol Méditerranée, la démarche d'évaluation qualitative du CDV s'est basée sur une focale choisie dans les trois domaines :

- La gouvernance et le pilotage du CDV ;
- La question évaluative 1 portant sur l'impact du CDV dans l'amélioration de la coopération entre opérateurs ;
- La question évaluative 2 portant sur l'impact du CDV dans la mobilisation des politiques d'accès à l'emploi, la formation et l'insertion.

Elle a donné lieu à un travail d'enquête réalisé par le CRPV auprès des partenaires du CDV et a été ponctuée de temps d'échanges pour choisir et traiter les domaines d'évaluation repérés et arrêtés en Comité de Pilotage.

Des pistes d'amélioration ont ainsi été proposées pour « dépasser la logique administrative » :

- **Mettre à nouveau en place des groupes de travail et de suivi par pilier thématique, comme cela était le cas en début de période du contrat de ville** et associer les partenaires qui ne sont plus représentés à ce jour (Pôle emploi, les chambres consulaires...). Concrètement, cela pourrait se traduire par des réunions de travail réunissant les partenaires financeurs pour se donner collectivement les moyens d'évaluer en continu la programmation par thématique (**aborder un ou deux sujets chaque année**).
- **Se donner quelques indicateurs quantitatifs permettant d'évaluer les actions, en particulier s'agissant des publics bénéficiaires.** L'élaboration de bases de données est prévue à l'avenir par la communauté d'agglomération.
- **Développer les réunions de travail inter-partenaires avec les opérateurs qui bénéficient de financements importants du contrat de ville.**
- **Améliorer la complémentarité des instances et des appels à projets (CGEAC, CISPDR...) avec celui du contrat de ville :**
 - ↪ **CGEAC** : retravailler en concertation la lettre de cadrage et revoir la date de son COPIL de façon à permettre au comité technique du contrat de ville d'avoir une approche plus transversale et plus stratégique des demandes de financements au contrat de ville et éviter les effets d'aubaine pointés en 2022. Face à ces enjeux, les priorités en matière d'émancipation par la culture seront présentées plus bas, en particulier celle introduisant la notion de parcours culturel en lien avec les stratégies locales d'éducation (PEDT, CTG et Cité Éducative).
 - ↪ **CISPDR** : l'enjeu est d'aborder les questions spécifiques aux QPV au sein des instances du CISPDR et de travailler en concertation les réponses apportées en direction des quartiers, dans une recherche de complémentarité et de fléchage.

Et pour améliorer l'effet levier sur le droit commun :

- Des réunions de travail thématiques sur des sujets pour lesquels des besoins de renforcement ont été repérés (volet emploi insertion, par exemple), ou la nécessité d'adapter l'offre de service actuelle. Cela permettrait aux partenaires d'interpeller leurs collègues des services de droit commun « experts » de la thématique : les associer dans des réunions où ils auront leur place et qui ne peuvent pas être les réunions du comité technique de programmation du contrat de ville (voir les préconisations à ce sujet pour le volet emploi insertion).
- Engager une réflexion partenariale sur les moyens d'ingénierie nécessaires pour mettre en œuvre ces évolutions, comme renforcer l'ingénierie du service développement social de l'EPCI.

L'enquête menée par Villes et Territoires²⁵ sur l'impact du CDV concernant la coopération entre acteurs met en évidence les points suivants :

FORCES

- Un réel suivi et soutien au montage des dossiers en réponse à l'appel à projet annuel, avec une attention particulière pour les petites associations, que les opérateurs apprécient et jugent utile.
- L'existence de dynamiques partenariales entre les opérateurs du contrat de ville sur lesquelles le contrat de ville a eu semble-t-il un impact positif même si ce travail doit être amplifié.
- Un contrat de ville perçu comme un levier pour l'intégration d'une logique projet dans la structuration de l'association et une montée en compétence sur certaines thématiques.
- Des opérateurs sensibilisés à l'importance de prendre en l'avis de leurs publics pour s'assurer que leurs actions répondent aux besoins avec cependant une part importante d'associations qui ne le font pas directement.

POINTS DE VIGILANCE

- Des relations encore très centrées sur le traitement de la demande de subvention, au détriment d'autres dimensions de l'accompagnement des opérateurs : l'inscription des actions et des opérateurs dans une vision à plus long terme, l'appui à un travail en réseau, le renforcement de la complémentarité des actions...
- Temps d'échanges entre les partenaires financeurs et les opérateurs pour travailler conjointement à l'analyse des besoins, et aux adaptations à apporter aux actions (notamment celles qui sont renouvelées plusieurs années) en fonction des moyens disponibles.
- Temps de rencontre entre opérateurs pour renforcer la connaissance des actions menées par chacun et la réflexion concertée sur de potentielles coopérations (mélange des public, mise en cohérence des actions, etc.).
- Des opérateurs qui semblent pour certains mal connaître le territoire et les publics visés par leurs actions ce qui peut représenter une difficulté pour s'approcher d'une adéquation entre les actions et les besoins si les conditions d'une coopération avec des associations de proximité ne permettent pas de recueillir correctement les besoins et l'avis des habitants sur les actions.

Dans ce domaine, l'évaluation finale du Contrat de ville nous invite à prévoir pour le nouvel opus, Quartiers 2030 :

- De dépasser autant que possible les logiques sectorielles induites par le partage des compétences (et donc des clés de financement) et trop souvent marquées par l'absence ou le manque d'importance accordés aux logiques de parcours ;
- De créer une cartographie de l'offre pour le public et pour les professionnels ;

²⁵ Dans le cadre de la question évaluative 1 concernant l'étude de l'impact de la politique de la vie sur le renforcement de la coopération entre les acteurs. 40 % des opérateurs ont participé à l'enquête, soit 45 dont 43 sont des associations, 26 n'interviennent que sur Sète, 10 sur Frontignan et 9 sur les deux villes.

- De développer l'animation territoriale et l'interconnaissance ;
- A revoir les modalités de mise en œuvre de la stratégie du Contrat de ville qui repose presque exclusivement sur l'appel à projets annuel ;
- D'accompagner les modalités de coopération stratégiques et opérationnelles.

Cela suppose une disponibilité des équipes SAM et Etat pour piloter l'animation et la coordination territoriale des actions du nouveau Contrat de ville.

La seconde question évaluative s'est concentrée sur un champ thématique précis : l'emploi, l'insertion et la formation, pour étudier l'effet levier de la Politique de la ville sur les politiques sectorielles, au bénéfice des habitants des QPV. Ce choix faisant échos à la sous-représentation de ces sujets dans la programmation, aux mutations constatées dans la représentation du monde du travail²⁶ et au fort développement économique comme en BMO de l'agglomération.

FORCES

- Des actions portées par des opérateurs structurants soutenues depuis plusieurs années par le contrat de ville qui répondent aux objectifs réaffirmés dans le PERR (voir analyse de la programmation).
- Une thématique qui mobilise des crédits spécifiques de la politique de la ville concentrés sur un nombre limité d'actions et d'opérateurs. Cela peut constituer un atout pour impulser à l'avenir un travail partenarial avec ces opérateurs et avec les financeurs de droit commun.
- De nombreuses actions visant à lever les freins périphériques à l'emploi : mobilité, lutte contre la fracture numérique, savoirs-être, etc.
- Des opérateurs et des partenaires du contrat de ville soucieux par ailleurs de la mobilisation de leur droit commun au bénéfice des habitants des QPV mais qui manquent d'ingénierie dédiée pour s'engager davantage dans cette direction.

POINTS DE VIGILANCE

- Des difficultés à fédérer les partenaires autour d'une stratégie partagée sur le volet emploi-insertion. Dans ces conditions, l'initiative est laissée aux opérateurs et que la reconduction des actions se fait en quelque sorte « par défaut ».
- Manque des espaces d'échanges, distinct du Corech, de programmation, avec les partenaires institutionnels en charge du droit commun et avec les opérateurs pour travailler conjointement à l'évaluation des actions, sur la complémentarité entre la programmation du contrat de ville et le droit commun, et sur des actions nouvelles en fonction des besoins et des moyens disponibles. Cela renforce la difficulté à mesurer la mobilisation du droit commun (éloignement des services de droit commun des enjeux spécifiques aux QPV).
- La complémentarité entre les étapes de parcours : besoin de faire le point avec les opérateurs sur ce qui fonctionne ou pas ; trouver des solutions concrètes ; mieux travailler en coopération et en complémentarité.
- Les indicateurs disponibles pour l'évaluation des actions financées, en particulier s'agissant des publics touchés issus des QPV (part des jeunes issus des QPV ? Part des femmes issues des QPV ?) rendant plus difficile l'évaluation de certaines actions au regard des critères de la politique de la ville.

La vocation de cette thématique, déjà présentée prioritaire par l'Etat à travers la recherche du plein emploi, devra localement s'inscrire dans une dynamique et un investissement entretenus par toutes les parties, précisés par une stratégie adaptée à la remobilisation des demandeurs d'emploi et traduits dans un plan d'actions.

Suite à l'évaluation finale réalisée en 2022, certains aménagements ont pu être mis en place dès 2023 :

- Une priorisation de l'appel à projets inspirée de ces éléments ;
- Un recentrage de la programmation vers les actions qui relèvent véritablement de la politique de la ville et une éviction progressive ou un repositionnement des actions qui relèvent du droit commun ;

²⁶ Se reporter au chapitre 6 : les enjeux locaux pour Quartiers 2030 / Le plein emploi / le changement de paradigme.



- Une limitation de la récurrence et l'aménagement d'un espace pour des actions nouvelles répondant aux priorités ;
- Un soutien priorisé aux conventions thématiques récemment créés ou en cours de l'être : les PRE, la Cité Éducative de Sète, le Contrat Local de Santé et le Conseil Local de Santé Mentale de Sète, la coordination de la GUSP sur Sète et Frontignan ;
- L'amélioration de la gouvernance du Contrat de ville :
 - Comment améliorer la co-construction des programmations (question du décloisonnement) ?
 - Comment réguler la fonction administrative du CDV à la faveur des fonctions de développement et de coordination ?
 - Comment améliorer la coordination entre les instances CDV et autres (CGEAC, CISPDR, CLS...)

Et d'autres restent à mettre en place :

- La généralisation des financements de droit commun qui demeurent le fondement de l'action publique sur tous les territoires, dont les QPV ;
- La généralisation des conventions thématiques sur tous les sujets identifiés prioritaires sur le territoire ;
- Le maintien de l'effort d'animation de la gouvernance du Contrat de ville et d'animation territoriale ;
- En transversalité sur la plupart des sujets, l'adaptation du plan d'actions aux publics des seniors et des femmes, dont le poids démographique est très important ;
- La nécessité de mieux coordonner les actions qui s'inscrivent dans le périmètre de l'accès aux droits, dont celles qui concernent la lutte contre la fracture numérique et l'aller-vers les publics éloignés ;

Sortir de l'appel à projets annuel

Ce fonctionnement questionne les partenaires comme les opérateurs pour lesquels il reste chronophage et inconfortable. Un fonctionnement qui s'adosserait à des conventions thématiques pluriannuelles (comme la Cité Educative, le CLS..) permettrait de sortir d'une forme de précarité, de préciser les stratégies sectorielles et de libérer du temps pour l'ingénierie de coordination et de développement. La coordination des opérateurs en serait aussi grandement facilitée.

IV- La nouvelle géographie prioritaire

3 pages en A3 dépliantes + insérer une fiche signalétique / QPV







V-La construction du nouveau Contrat de ville- Quartier 2030

A. Méthode et calendrier

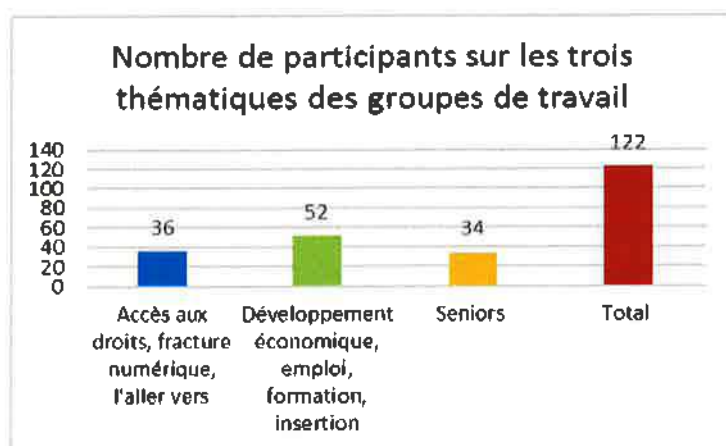
Les processus et calendrier de construction du nouveau contrat de ville - Quartier 2030 – ont été pensés avec l'ensemble des partenaires et validés par le Comité de pilotage réuni en séance du 30 mars 2023.

Ce travail a pu s'appuyer sur l'apport méthodologique du centre de ressources Villes et Territoires, en particulier sur la définition du projet de Plein emploi, ainsi que sur l'appui d'un consultant facilitateur associé de Territoires et Projets. Ainsi que sur l'appui du bureau d'étude FMVT Conseils pour les spécificités du QPV de Frontignan.

Il s'est inscrit dans la suite logique de l'évaluation finale du Contrat de ville 2015-2023, en permettant de rebondir sur les principales thématiques et pistes d'amélioration alors pointées :

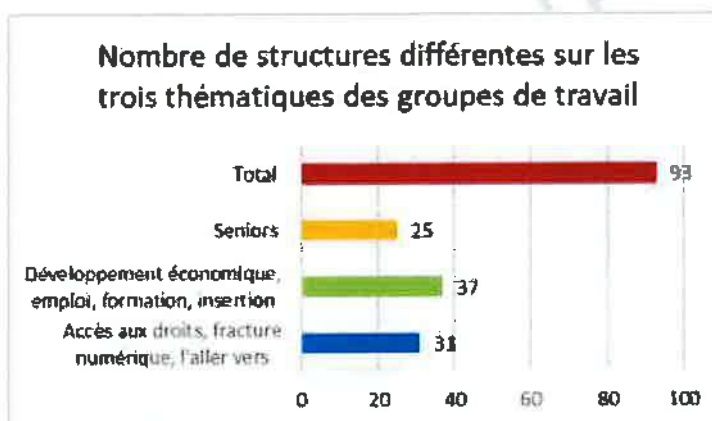
- **L'accès aux droits, la fracture numérique et l'aller vers,**
- **Le développement économique, l'emploi, la formation et l'insertion**
- **La population des séniors**

116



Parmi ces 122 personnes, **81** représentaient les associations et **41** personnes étaient des représentants des institutions publiques.

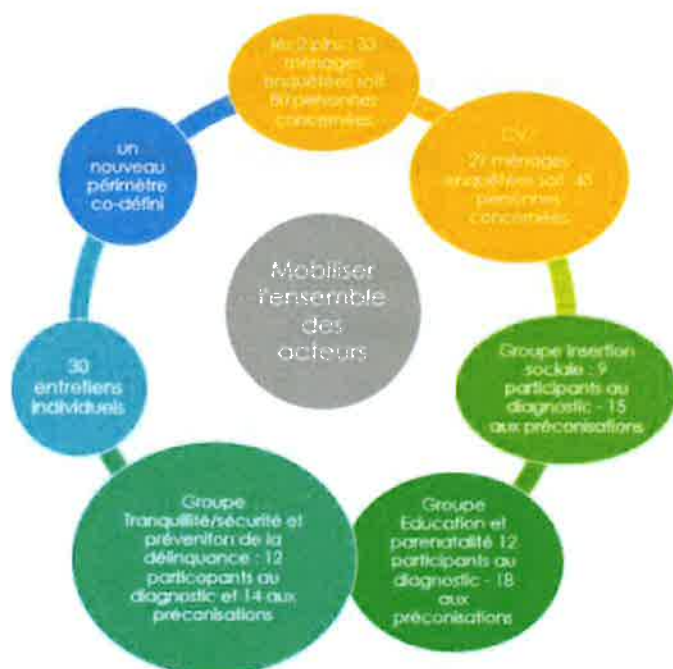
Parmi ces 93 structures différentes, **65** étaient des associations et **28** des représentants des institutions publiques



Pour la Ville de Frontignan,

Une mission d'étude a été attribuée au cabinet FMVT Conseils pour la réalisation, à l'origine, de la nouvelle convention d'application territoriale de la ville de Frontignan, sur le pilier cohésion sociale du contrat de ville 2024-2030. Au regard du projet de territoire, aux spécificités du QPV de Frontignan, une mission complémentaire a été attribuée afin d'étendre la convention d'application sur un nombre resserré de projet sur l'ensemble des 4 grandes thématiques de la nouvelle contractualisation sans convention d'application territoriale.

Méthodologie d'intervention :



❖ Des entretiens

30 entretiens ont été menés auprès des acteurs institutionnels, des acteurs associatifs et des services de la ville.

❖ Des groupes diagnostic

Trois groupes diagnostic : insertion sociale, éducation et soutien à la parentalité, tranquillité/sécurité et prévention de la délinquance se sont réunis le 30 mai et le 1^{er} juin.



Les participants étaient invités à :

- Choisir une photo qui représentait l'état de la thématique sur le QPV de Frontignan et de la nommer ;
- D'identifier 3 forces, 3 faiblesses – 3 opportunités et 3 menaces de la thématique qui étaient ensuite collectivement regroupé en différents thèmes : contexte, partenariat, problématique...
- Alimenter un map-mapping sur les causes/effets de la thématique et les différentes réponses apportées.

❖ Des groupes préconisations

- 📌 Les groupes insertion sociale, éducation et soutien à la parentalité, se sont réunis le 27 juin 2023.

Suite à une présentation :

- Des éléments de diagnostic :
 - Les données froides,
 - Retour des habitants,
 - Une synthèse des forces, faiblesses, opportunité, menaces issue du retour des observations, des entretiens individuels et du groupe de travail diagnostic,
- Des défis, des enjeux, des orientations et des thématiques
- De quelques définitions

Les participants étaient invités à définir les résultats attendus en 2030, à pondérer ces résultats par priorité et à travailler sur 4 résultats prioritaires et définir les objectifs opérationnels pour atteindre ces résultats en fonction des défis, des enjeux et des orientations.

- 📌 Le groupe tranquillité/sécurité et prévention de la délinquance s'est réuni le 29 juin.

Suite à une présentation :

- Des éléments de diagnostic :
 - Les données froides,
 - Retour des habitants,
 - Une synthèse des forces, faiblesses, opportunité, menaces issue du retour des observations, des entretiens individuels et du groupe de travail diagnostic,
- Des défis, des enjeux, des orientations et des thématiques
- De quelques définitions

Les participants étaient invités à se positionner sur les modalités de déclinaison de la stratégie locale de sécurité et de prévention de la délinquance 2022-2026, à identifier si les priorités, les axes répondaient aux besoins, enjeux, défis du QPV et d'étudier la déclinaison des fiches actions sur le QPV.



Ainsi la fiche relative à la mise en œuvre d'un CDDF, a été ajoutée à la stratégie locale de sécurité et prévention de la délinquance.

❖ Des groupes de travail projets

En complément, 8 groupes de co-élaboration de fiches projets se sont réunis du 14 au 20 octobre 2023 et ont permis de mobiliser l'intelligence collective et l'expertise de tous pour :

- Ajuster le projet aux enjeux et besoins du territoire et des habitants ;
- intervenir en complémentarité avec les « autres stratégies locales »²⁸ et les politiques de droit commun ;
- « Préciser l'articulation entre les différents dispositifs,
- Identifier les acteurs et leviers à chaque échelle territoriale ;
- et inclure l'ensemble des partenaires publics et privés susceptibles d'apporter leur contribution »²⁹.

Au total, **58 personnes** ont participé à ces groupes de travail.

❖ Des enquêtes auprès des habitants

1/ ENQUETE EN DIRECTION DES HABITANTS DES CITES CALMETTE ET PASTEUR

Une enquête a été menée par la médiatrice sociale en direction de 33 ménages (soit 80 personnes concernées) autour de 10 thématiques : la situation personnelle – le logement et le cadre de vie – la vie familiale – les activités culturelles et sportives – la vie sociale – le déplacement/mobilité – la vie quotidienne – conclusion et préconisations.

Population enquêtée du 24 mai au 13 juin 2023 :

- ☐ 33 ménages dont 12 couples - 15 ménages avec des enfants (35 enfants) – l'enquête concerne 80 habitants soit 7% de la population
- ☐ 43% d'homme – 57% de femmes
- ☐ 51,5% de la cité Calmette et 48,5% de la cité Pasteur
- ☐ Installée majoritairement depuis plus de 5 ans (66%) - moins d'un an (9%)
- ☐ 70% provenaient de Frontignan - Des mobilités existent au sein du quartier et des 2 Cités

²⁸ idem

²⁹ idem



- ☐ Ils ont choisi ce quartier pour l'offre de logement (55%), le rapprochement familial (23%) et suite à des changements de vie (naissance, décès, séparation)

Conclusion

- ☐ Les plus grosses forces/trucs chouettes du quartier sont : le calme (53%) – le voisinage (19%) – la proximité du centre-ville (19%) – les différentes structures : EVS (19%)
- ☐ Les plus grosses problématiques sur le quartier sont : le stationnement (26%) – la délinquance (23%) - l'absence d'aire de jeux/parc pour les enfants (16% pour les personnes enquêtées et 33% pour les parents) – les déjections canines (16%) – le manque de propreté (13%) - l'éclairage (10%) – les portes non sécurisées (10%) – logements plus aux normes (10%).

Préconisations

- ☐ Les enjeux/défis prioritaires sont :
 - La rénovation (45%) - Les aménagements spécifiques (21%) - les aménagements urbains (15%) – parkings que pour les résidents (9%).
 - La sécurisation (30%) ;
 - Les commerces (15%)
 - La propreté (12%).
- ☐ Les actions à développer dans le quartier :
 - Création de parc – aire de jeux – coin détente (67%) ;
 - Travaux divers dans les parties communes et les appartements (36%) et sécuriser les portes d'entrées des immeubles (18%)
 - Clôturer le parking (24%)
 - Renforcer le passage de la police (21%)

2/ ENQUETE EN DIRECTION DES HABITANTS DU CENTRE-VILLE

Population enquêtée du 26 septembre au 13 octobre 2023 sur le périmètre du CV :

- ☐ 29 ménages dont 5 avec des enfants (13 enfants) – l'enquête concerne donc 45 habitants
- ☐ 41% d'homme – 59% de femmes
- ☐ Installée majoritairement depuis plus de 5 ans (48%) - moins d'un an (7%)

- ☐ 45% provenaient de Frontignan.
- ☐ Ils ont choisi ce quartier pour l'offre de logement (34%), le rapprochement familial (24%) et suite à des changements de vie (24% : indépendance – santé...)

Conclusion

- ☐ **Les plus grosses forces/trucs chouettes** du quartier sont : la proximité des commerces (50%) - le marché (29%) – la proximité des services (poste, MFS...) (21%) – la proximité (17%) – les animations/festivités/événements (17%).
- ☐ **Les plus grosses problématiques** sur le quartier sont : la circulation (37%) – les nuisances sonores (33%) - les personnes en errance (30%) – saleté (26%) – drogue/alcool/violence (15%) – insécurité/incivilités (22%).

Préconisations

- ☐ **Les enjeux/défis** prioritaires sont : rénovation façade/habitat/logement (44%) - propreté/hygiène (37%) – adaptation de la circulation/stationnement (37%) - aménagement urbain (22%) – animation de la vie de quartier (26%) – diminution de la délinquance/diminution de l'insécurité (22%)
- ☐ **Les actions à développer** dans le quartier : nettoyage des rues (33%) – salle de jeux pour les jeunes/lieu d'animation (33%) - présence de la PM (26%) - logement (22%) – ouvrir commerces (22%) – aires de jeux (11%) – trafic/bagarre (15%)

Insertion sociale synthèse

LES DEFIS :

- L'interconnaissances des acteurs – la complémentarité des interventions
- Une action pro-active pour limiter le non recours

L'ENJEU :

Mobiliser l'ensemble des leviers de l'insertion sociale en s'inscrivant dans les principes du développement social local et contribuant ainsi à l'émancipation des habitants et la désassignation du QPV

LES ORIENTATIONS

- Changer de posture et de regard vis-à-vis des personnes en leur permettant de développer les capacités d'usager, d'acteur social et de citoyen
- Promouvoir une action volontariste en faveur de tout ce qui peut générer de nouvelles relations d'écoute, d'entraide et de respect entre tous les habitants

LES THEMATIQUES :

- Favoriser l'accès aux droits.
- Favoriser l'accès aux sports notamment à l'offre sportive de la ville et des associations/Clubs soutenus par la ville.
- Favoriser l'accès à la culture notamment à l'offre culturelle de la ville et des associations et équipements culturels.
- Favoriser l'accès aux soins et notamment la prise en charge des problématiques de santé mentale.
- Renforcer les liens sociaux notamment en lien avec les 2 EVS.
- Lutter contre l'habitat indigne : cité pasteur et cœur de ville.

LES PROJETS INSERTION SOCIALE :

Renforcer les interactions sociales

- Maintenir et développer les interactions entre les 2 EVS
- Créer un lieu d'accueil, ouvert à tous, en centre-ville
- Encourager les initiatives solidaires
- Développer les temps d'interactions entre personnes d'horizons différents
- Meilleure visibilité, lisibilité, communication ville et associations

Développer le pouvoir d'agir

- Aller chercher, accompagner, développer la démarche d'autonomie
- Soutenir, développer l'implication et l'initiative des habitants
- Créer un espace permettant la mise en réseau des compétences

Favoriser l'accès à l'offre : institutionnelle, associative et citoyenne

- Aller vers
- Ouvrir un lieu dédié pour les habitants de rencontres, d'échanges, pratiques d'activités

S'approprier l'espace public

- Requalifier l'espace public pour en faire un lieu de rencontre

Education parentalité synthèse

LE DEFI :

L'émancipation des citoyens

LES ENJEUX :

- Ouvrir le champ des possibles

- S'inscrire collectivement dans les 8 grands principes de la charte nationale de soutien à la parentalité

LES ORIENTATIONS

- Favoriser la réussite éducative au service de l'égalité des chances
- Promouvoir la continuité éducative
- Favoriser l'émancipation des parents

L'intention

- **De la petite enfance à la vieillesse** l'approche éducative guide l'action
- **Le temps péri et extrascolaire** au service de l'apprentissage
- **Un accompagnement individualisé** pour favoriser l'acquisition des savoirs
- **Le loisir** au service de l'autonomie et du renforcement du lien social
- **Le lien intergénérationnel** au service du devoir de restitution, des échanges des savoirs, des savoirs faire et des savoirs être

LES THEMATIQUES

- Favoriser l'accès au sport, à la culture, aux loisirs pour tous dans une approche éducative.
- Prévenir et lutter contre l'absentéisme et le décrochage scolaire.
- Soutenir la parentalité

LES PROJETS EDUCATION PARENTALITE :

Soutenir la réussite éducative

- PRE de 2 à 18 ans
- CLAS
- Scolarité dès 2 ans
- Lutte contre le décrochage et l'exclusion scolaire

Développer les échanges, les rencontres : Entraide générationnelle – mixité sociale – nouveau –

- Repérer les compétences et disponibilités à partager
- Repérer les besoins des familles
- Créer la rencontre et les échanges effectifs
- Animer le réseau créé – accompagner la mise en relation vers l'autonomie

Favoriser l'épanouissement des enfants

- Connaître ou mieux connaître les besoins* fondamentaux par une approche systémique : formation pour les professionnels – ateliers parents – échanges de pratiques – interroger les enfants sur les besoins

- Aménagement et accessibilité : développer des aires de jeux – favoriser les mobilités – atelier parent/enfant

Soutenir les parents dans leur fonction parentale - Parents en confiance - CTG

- Temps d'échange plus long et fréquent dans la bienveillance (institutions et entre parents)
- Participation active des parents sur leur savoir-faire et savoir-être
- Prendre en compte les besoins des parents
- Mettre en place une plateforme téléphonique et/ou informatique pour les parents
- Valoriser les résultats scolaires quel que soit la matière

Renforcer la place des parents dans les instances – co-construire - CTG

- Sensibiliser les parents au rôle des différentes instances
- Former les parents et les professionnels
- Favoriser la création de groupes de parents citoyens comme relai d'information
- Promouvoir les démarches participatives

🌿 Tranquillité, sécurité et prévention de la délinquance

LE DEFI

Faire société

LES ENJEUX :

- Diminuer le sentiment d'insécurité et le sentiment d'impunité
- Connaître pour agir

LES ORIENTATIONS

- Prévenir : agir dès le plus jeune âge
- Dissuader
- Réprimer

LES THEMATIQUES COMMUNES

- Favoriser l'accès aux sports notamment à l'offre sportive de la ville et des associations/Clubs soutenus par la ville
- Favoriser l'accès à la culture notamment à l'offre culturelle de la ville et des associations et équipements culturels
- Favoriser l'accès aux soins et notamment la prise en charge des problématiques de santé mentale.
- Renforcer les liens sociaux notamment en lien avec les 2 EVS
- Lutter contre l'habitat indigne : cité pasteur et cœur de ville

LES THEMATIQUES SPECIFIQUES

- Renforcer la prévention situationnelle (aménagement urbain)

- Renforcer la présence humaine de proximité et son continuum d'intervention
- Renforcer la prise en charge et la complémentarité des interventions autour des auteurs et des victimes
- Coordonner les prises en charge et suivis individuels.

La ville déclinera l'ensemble des actions de la stratégie locale de sécurité et de prévention de la délinquance sur le QPV.

DOCUMENT DE TRAVAIL

B. La participation des habitants

Vie et fin des 3 Conseils Citoyens

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine indique, dès son article 1^{er}, que la politique de la ville s'inscrit « **dans une démarche de coconstruction avec les habitants, les associations et les acteurs économiques, s'appuyant notamment sur la mise en place de Conseils citoyens..** »

A Sète, le bilan des conseils citoyens apparaît contrasté.

Dans le quartier de l'Île de Thau, le conseil citoyen, actif dès 2015, a mené un important travail de terrain et de relation avec les institutions entre 2016 et 2018 qui lui a permis de devenir un interlocuteur repéré des habitants du quartier, ainsi que des élus et techniciens en charge de la politique de la ville. Entre 2017 et 2019, deux services civiques sont venus renforcer l'action de proximité du conseil citoyen. Il est alors également soutenu financièrement dans le cadre du CDV. Malgré une première tentative de renouvellement de son effectif en 2018, puis de son bureau en 2019, le Conseil Citoyen n'est plus actif à partir de 2021.



Dans le quartier Centre-ville / Île-Sud, le conseil citoyen, lui aussi actif dès 2015, s'est efforcé de contribuer à la dynamisation de la vie associative du quartier, les deux premières années, dans un quartier où le tissu associatif est peu mobilisé dans le cadre du contrat de ville (2 services civiques sont venus renforcer son action en 2017). Cela a débouché en 2018 par l'organisation d'une journée d'animation avec des associations du centre-ville et la création d'un annuaire des associations du quartier prioritaire centre-ville / Île Sud avec le soutien de la ville et de la communauté d'agglomération. Cependant ce conseil citoyen s'est progressivement démobilisé à partir de 2019 et son activité cessera définitivement en 2020.



A Frontignan, le conseil citoyen a eu du mal à mobiliser des habitants dès le début. Il a ensuite longtemps reposé sur une ou deux personnes qui n'ont cependant pas souhaité se constituer en association (et n'ont pas sollicité de financement auprès de la DDETS pour fonctionner). Ces deux personnes ont été associées aux réunions du comité technique du contrat de ville spécifique à Frontignan pour le pilier cohésion sociale, mais n'avaient pas le sentiment d'être utiles dans cette instance. Le conseil citoyen n'est plus actif depuis 2020, malgré une tentative de relance des membres par la ville début 2021, en vain.

Les éléments d'évaluation des Conseils Citoyens fournis par le CRPV Villes et Territoires, difficiles à obtenir dans ces conditions, permettent de dresser le tableau suivant :



FORCES

SETE

Ils ont bénéficié de moyens pour fonctionner (locaux mis à disposition par la ville, subvention annuelle et services critiques par l'État) et de temps de formation financés par l'État. Ils ont été invités aux réunions du comité de pilotage.

FRONTIGNAN

Il a été associé aux instances de pilotage du contrat de ville et la commune a freiné son fonctionnement.

POINTS DE VIGILANCE

- Les conseils citoyens ne sont plus actifs à Sète comme à Frontignan.
- Des moyens logistiques parfois jugés insuffisants pour fonctionner correctement.
- Le nombre de membres actifs trop faible a entraîné un « épuisement » de la part des membres impliqués, à Sète comme à Frontignan.
- A Sète, l'existence d'autres instances de concertation davantage légitime aux yeux de la mairie semble avoir constitué un frein.
- Dans le quartier de l'île de Thau, le conseil citoyen est venu s'ajouter à d'autres collectifs préexistants (l'association Comité de quartier et le collectif associatif de l'IDT) ce qui n'a pas favorisé sa fiabilité.
- Une perception et une compréhension inégales du rôle du conseil citoyen de la part des partenaires (et parfois des conseillers citoyens eux-mêmes) : rendre un avis sur les projets financés dans le cadre du contrat de ville, faire remonter la parole des habitants, être à l'initiative de projet ?

Les difficultés de fonctionnement rencontrées par ces Conseils Citoyens, et plus encore leur disparition, nous invitent à penser d'autres solutions de concertation des habitants. Figure imposée par la loi Lamy pour la co-construction et la participation citoyenne à la gouvernance du Contrat de ville, les Conseils Citoyens ont rarement survécu en région Occitanie ou au niveau national, faute souvent d'animation ou d'implication des habitants désignés par tirage au sort.

De fait, la participation des habitants est aujourd'hui essentiellement le fait des centres sociaux et espaces de vie sociale agréés par la CAF.

Si l'on souhaite dépasser la participation réglementaire des habitants et usagers, comme cela a été évoqué par les partenaires du CDV de Sète Agglopol Méditerranée, il faut imaginer des modes de concertations plus souples et moins contraignants pour les habitants :



A la lumière de ces expériences, la concertation des habitants pourra se déployer dans le nouveau contrat de ville, en transversalité, sur tous les sujets, et en prenant appui notamment sur le développement de la GUSP, de la politique de santé, de santé mentale et des outils de mise en œuvre du Plein Emploi.



VI- Les enjeux Locaux “Quartiers 2030”



EDUCATION - JEUNESSE

[Emancipation par l'éducation](#)

[Emancipation par la culture](#)

[Emancipation par le sport](#)

[Accompagnement des parcours scolaires des jeunes en difficulté](#)

[S'inscrire collectivement dans les 8 grands principes de la charte nationale à la parentalité](#)

ACCES AUX DROITS – LIEN SOCIAL

[Fracture numérique et "aller vers"](#)

[Emancipation par la santé](#)

["Insertion sociale : émancipation de habitants et désassignation du QPV"](#)

EMPLOI – ENTREPRENARIAT

[Le plein emploi](#)

[Faire de l'accès à l'emploi un droit](#)

CADRE DE VIE ET SECURITE PUBLIQUE

[Sécurité Sète](#)

[Sécurité Frontignan](#)

[Les transitions](#)

[GUSP](#)

[Lutte contre l'insécurité réelle ou ressentie](#)

[Amélioration de la qualité de vie et des conditions de vie des habitants du QPV](#)



LES ENJEUX TRANSVERSAUX

1- La participation des habitants

La concertation des habitants demeure un objet transversal dans ce contrat de ville et nécessite, pour exister, d'être animée, traduite à minima dans les différents champs :



a. La GUSP:

- **L'animation de la concertation sur le projet urbain** : pour préciser le Plan guide sur les usages du quotidien (collectes, cheminements piétons...), pour informer la population sur les travaux (nature, durée, changements de circulation...), pour faciliter l'appropriation des espaces et équipements publics et renforcer le sentiment d'attachement et d'appartenance ;
- **L'animation de groupes d'habitants sur la destination d'espaces vacants** : aux abords de la salle Llense, sur une partie du foncier libéré par la démolition de l'ancien centre commercial ;
- **La mise en place d'ateliers de sensibilisation** (par exemple) au tri et au dépôt d'encombrants, suivis de relais par les pairs ;
- **Le développement d'un dispositif de voisins sentinelles** pour faciliter le repérage des personnes isolées ;

b. La santé :

- **Le repérage des personnes isolées**, plus particulièrement les seniors ;
- **L'animation d'un groupe d'habitants pairs** pour mieux diffuser les informations concernant les campagnes de préventions, de dépistage et plus généralement les possibilités d'accès aux soins ;
- **La participation des habitants à la gouvernance du CLS / CLSM** : cette participation permettra de mieux impliquer / responsabiliser les habitants sur la politique de santé et de mieux considérer leurs besoins.

c. Le Plein Emploi et l'initiative économique :

- **L'implication des habitants dans la création d'un outil de développement de l'emploi local et d'insertion**, de type Régie de territoire ;
- **La participation des habitants à la construction de la politique locale du plein emploi** (invitation dans les instances, participation à la commande et à la réalisation d'enquêtes...) ;
- **L'animation d'un réseau de pairs** sur l'information concernant les dispositifs d'insertion, de formation et d'accompagnement pour l'initiative économique.

d. La mise en place d'un Fonds de Participation des Habitants:

Ce dispositif permet de soutenir des initiatives d'habitants s'inscrivant dans les objectifs du Contrat de ville, sans qu'ils soient nécessairement formés en association. Ces initiatives seront accompagnées notamment dans le cadre de la GUSP.

2- La lutte contre les discriminations

Inscrite dans l'ADN de la Politique de la ville, la lutte contre toutes les formes de discriminations nourrit toute la stratégie de ce Contrat de ville et s'inscrit en transversalité de tous les sujets et de toutes les actions qui s'y réfèrent.



Cela était évidemment déjà le cas dans le contrat de ville 2015-2023, même si peu d'actions spécifiques ont été mises en place. Celui-ci s'était plus particulièrement attaché à :

- Mobiliser plus efficacement les acteurs publics et privés sur ces questions ;
- Travailler sur ce thème avec les habitants des QPV, les Conseils Citoyens et accompagner les victimes afin de leur redonner confiance dans les institutions.

A la suite du CIV du 29 janvier 2021, une vingtaine de collectivités ont pu s'engager dans la mise en place d'un Plan Territorial de Lutte Contre les Discriminations (PTLCD). Cette phase d'expérimentation n'a pas été suivie d'une généralisation du dispositif.

Pour ce nouveau Contrat de ville, la collectivité souhaite insister sur la vocation transversale de la lutte contre les discriminations, en particulier au sein d'actions de sensibilisation, de formation et de communication incitant les acteurs économiques, sociaux et politiques à transformer leurs pratiques professionnelles pour prévenir et lutter contre les discriminations directes, indirectes et systémiques. Calées sur la durée du Contrat de ville, ces actions concerneront différentes thématiques (emploi, éducation, santé, logement, accès aux droits, aux équipements sportifs ou culturels...) et chercheront à prévenir et réduire les facteurs de risque auprès de l'ensemble des opérateurs et structures concernés.

En concertation avec les partenaires du Contrat de ville et les associations, d'autres actions plus spécifiques, en lien avec la discrimination pourront être abordées, qui concerneront par exemple le racisme, le sexisme, l'histoire de l'immigration... dans le but d'améliorer le vivre-ensemble.

3- Les Séniors

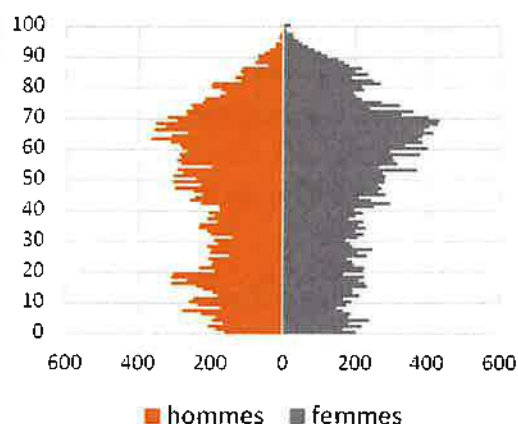
Le constat du vieillissement de la population, tant au niveau national que local, a nécessité la mise en place d'un groupe de travail ad hoc avec l'ensemble des partenaires et acteurs du Contrat de ville, afin de partager les informations sur ces évolutions sociales et démographiques et en dégager les principaux enjeux à traduire dans le nouveau Contrat de ville.



La croissance continue des plus de 75 ans depuis 1970 s'accompagne d'une surexposition des séniors à l'isolement résidentiel : 43 % vivent seuls, phénomène encore accentué en milieu urbain. Parallèlement, le ratio des seniors bénéficiant de proches aidants diminue : il passe de 11 en 1990 à 4 aujourd'hui (2 projeté en 2040). On relève aussi quelques facteurs aggravants pour l'isolement des séniors :

- La succession des crises

- La pauvreté et le besoin de ressources complémentaires pour les petites retraites
- La part des familles monoparentales risque mécaniquement d'augmenter celle des seniors isolés
- L'éloignement des services et les questions de mobilité (...).



Le CDV original pointait déjà la tendance à la précarisation et au vieillissement de la population : "Les plus de 60 ans sont en nette progression et si la tendance continue, il y aura en 2020, sur le territoire du SCOT seul 1 jeune de moins de 20 ans pour 2 personnes âgées de 60 ans et plus"

Courbe des âges Sète / INSSE RP 2017

L'étude Compas citée dans la partie « Contexte » rappelait d'une part que l'importance de la population concerne les 3 QPV et qu'une proportion (21 % d'entre eux) cumule au moins 5 facteurs de fragilité, avec des variantes :

- **Les 2 Pins:** importance de la part de personnes vivant dans 1 grand logement ancien ;
- **Sète CV/IS:** 1/3 des seniors dans immeuble sans ascenseur et sans voiture;
- **IDT:** fort cumul / logement social (75 %) et sans voiture (70 %), PRM³⁰ connaissant des difficultés de compréhension des démarches et surexposition à la fracture numérique.

L'étude Compas réalisé sur le centre-ville de Frontignan, révèle 48% des personnes de 65 ans et plus qui vivent seules, contre 30% à l'échelle de la commune.

Sur les 3 QPV :

- Les 60-64 ans se démarquent par la nécessité de maintenir un taux d'activité important pour compléter les petites retraites. Beaucoup ont eu des parcours professionnels hachés, avec une surreprésentation des métiers usants et peu de reconnaissance d'incapacités au travail.
- L'isolement des « jeunes seniors » de 65-75 ans est plus marqué que sur le reste du territoire.
- Les 75 ans et plus sont surtout concentrés dans les 2 QPV centre ancien. Il s'agit essentiellement de femmes, pour lesquelles les périodes de confinement ont été difficiles.

³⁰ Personne Référente du Ménage



Le groupe de travail a identifié une série d'enjeux qui ont été validés en copil du Contrat de ville :

Des enjeux

transversaux : sur l'interconnaissance, la cartographie précise et actualisée, la communication de ce qui existe. Sur le repérage, l'animation et la coordination des réseaux de professionnels et sur la formation de ces professionnels.

- Sur l'accès aux droits : en particulier concernant la lutte contre l'illectronisme et le non-recours, qui sont intimement liés. L'amélioration de la connaissance des droits sur la fin de vie (sujet tabou). La mise en place d'un partenariat avec des structures de la culture, (le théâtre de la mer par exemple) dans le but de favoriser la mixité des personnes, l'intergénérationnel et le maintien à la fois d'une vie active et sociale. Au-delà, il s'agit d'entretenir la sollicitation et l'accompagnement.
- Sur la santé : améliorer l'accès à une alimentation de qualité afin de limiter les pathologies et le phénomène de comorbidité liés à la malnutrition / la dénutrition. Améliorer / fluidifier la coordination des parcours de soins. Les actions de repérage précoce et de prévention sont à améliorer afin de limiter le nombre de situations d'urgence / complexes. Améliorer l'accès aux soins de premier et second recours, notamment par l'ouverture du pôle santé à l'Île-de-Thau. Le guichet unique proposé par le DAC³¹ depuis peu a besoin d'être mieux diffusé.
- Sur la prévention, le repérage et le maintien de l'autonomie : mieux mailler à l'échelle des 3 QPV l'ensemble des acteurs de proximité à-même de repérer et signaler les personnes isolées. Le développement sur le territoire de l'outil Soliguide et la communication sur l'action du DAC contribueront fortement à améliorer la connaissance de l'existant. Promouvoir une formule de voisin « vigilant » ou « sentinelle », pour alerter sur le risque perçu et remédier à l'absence des concierges dans certains secteurs, qui étaient en capacité d'alerter en cas de problème ou de doute.
- Sur l'attractivité des métiers : cela passe notamment par l'amélioration des conditions d'exercice (adaptation horaire, politique salariale.. Les entreprises participantes au groupe de travail ont pu témoigner de l'efficacité de telles mesures). Mieux communiquer sur les métiers, les formations d'aide à la personne et les rendre

³¹ Le Dispositif d'Appui à la Coordination est un point d'entrée unique et gratuit pour les professionnels et structures qui font face à des personnes en situation de santé et de vie complexes pour favoriser le maintien à domicile.

accessibles : l'essentiel aujourd'hui serait de développer un partenariat avec France Travail pour mieux présenter le métier et le rendre plus attractif. Cela pourrait notamment cibler les chômeurs de longue durée. Soutenir les aidants, mieux communiquer sur leur statut. La question de la prévention de l'épuisement des aidants est fondamentale : nécessité d'encourager la mise en place d'espaces de répit.

- Sur l'intégration numérique : améliorer la coordination des acteurs notamment sur les 3 QPV et développer des propositions pour former aux usages du numérique sous des formes adaptées.
- Sur l'habitat : besoin d'un lieu d'accueil et d'activités en accès libre pour les personnes âgées, en particulier sur l'Île-de-Thau, afin d'encourager le maintien d'une vie sociale. Réfléchir à la manière dont pourrait être fléché, prioritairement, le contingent préfectoral d'attribution de logements sociaux. La question du logement nécessite d'être travaillée sous l'angle de l'accessibilité pour mieux répondre aux difficultés d'obtention de places en institutions, aux situations d'urgence et à la difficulté de décohabiter.

La Sécurité et la tranquillité publiques – SAM



BILAN 2023

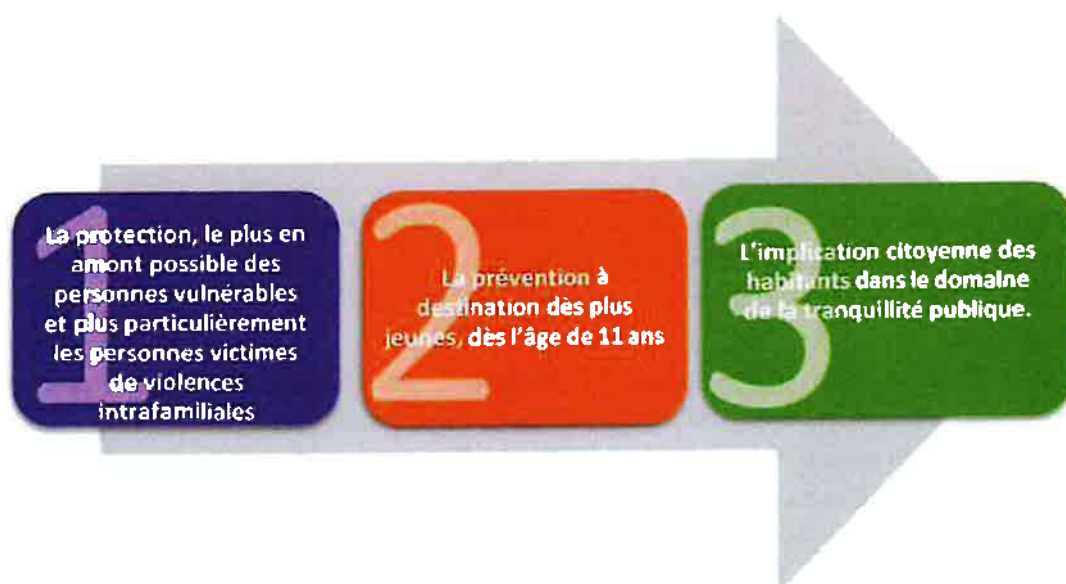
Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance – Radicalisation (CISPD-R)



Sète Agglopôle Méditerranée est compétente pour mettre en oeuvre la politique de l'EPCI en matière de Sécurité, de Prévention de la délinquance et de la radicalisation et pour animer la gouvernance rassemblant:

- Les 5 membres de droit
- l'ensemble des maires du territoire
- les élus référents Egalité désignés par les maires
- les référents sécurité désignés par les maires
- l'ensemble des forces de sécurité du territoire
- l'ensembles des acteurs territoriaux

Le diagnostic territorial en matière de délinquance et de tranquillité publique permet de déterminer les enjeux suivants:



Pour répondre à ces enjeux, l'EPCI met en place des actions dans les différents domaines:

- la formation des acteurs de proximité (par exemple sur la prévention de la radicalisation, le séparatisme, l'égalité professionnelle, la gestion des conflits, les valeurs de la République et la laïcité..)
- Le pilotage du Hub nomade, outil de prévention pour le territoire:
Une équipe pluridisciplinaire ((Pôle Emploi, MLIJ, CISPDR) reçoit sans RDV les habitants en demande d'emploi.
- l'animation de l'aire mécanique:
l'aire mécanique est un équipement SAM qui permet d'accueillir les habitants des QPV pour des petites réparations ou des interventions d'entretien des véhicules légers. Ce dispositif permet de générer des économies pour les bénéficiaires mais aussi pour la collectivité en proposant une alternative à la

mécanique sauvage et au risque de pollutions occasionnées sur les espaces publics.

- l'activité des médiateurs du CISPDR:

Un service de quatre médiateurs (en dispositif adultes-relais) répartis en deux équipes (Centre-ville et Ile-de-Thau) interviennent sur l'espace public, le transports en commun, l'habitat social, les établissements scolaires... pour mettre en oeuvre 4 objectifs:

Assurer une présence sociale
permettre une écoute
donner les bonnes informations
orienter vers les professionnels

En référence à l'article 111 du Code de la Sécurité Intérieure, l'Etat précise son intervention en matière de sécurité publique.

« La sécurité est un droit fondamental et l'une des conditions de l'exercice des libertés individuelles et collectives.

L'Etat a le devoir d'assurer la sécurité en veillant, sur l'ensemble du territoire de la République, à la défense des institutions et des intérêts nationaux, au respect des lois, au maintien de la paix et de l'ordre public, à la protection des personnes et des biens. Il associe à la politique de sécurité, dans le cadre de dispositifs locaux dont la structure est définie par voie réglementaire, les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale ainsi que les représentants des professions, des services et des associations confrontés aux manifestations de la délinquance ou œuvrant dans les domaines de la prévention, de la médiation, de la lutte contre l'exclusion ou de l'aide aux victimes ».

Plan départemental de l'Hérault pour la lutte contre la délinquance (juin 2021)

Guide ANCT relatif au volet sécurité publique des contrats de villes (janvier 2022)

La sécurité publique rapportée au contrat de ville se décline à travers la prévention sociale et situationnelle, le cadre de vie, l'accès aux droits, la répression, la participation, l'action auprès des victimes de violences, l'action auprès des publics jeunes, le renforcement des liens avec la population, le lien avec la sphère éducative, des dispositifs de lutte contre des phénomènes particuliers : addictions et conduites addictives, radicalisation, économie souterraine, rodéos urbains.



1 / AMÉLIORER LA GOUVERNANCE

Performance du réseau et consolidation du maillage de la prévention :

Il faut poser les conditions d'un travail collaboratif dans la durée et cela passe notamment par un renforcement du partenariat et la détermination et le suivi d'une stratégie. Il est nécessaire de :

- **tendre vers une gestion commune entre le CLSPD de la ville de Frontignan et le CISPDR de Sète,**
- **mieux articuler les GPO avec les « cellules de veille » du CLSPD par la construction d'une véritable architecture d'intervention,**
- **mettre en synergie les services qui gèrent le CISPDR et le CLSPD avec les services politiques des villes.**

Ce pilotage sera aidé par la coordination des financeurs et la lisibilité des financements institutionnels : dans un souci de bonne gestion des deniers publics, il est indispensable de croiser les programmations financières pour allouer au mieux les crédits dédiés aux appels à projets du contrat de ville, du FIPD, de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties, des crédits MILDECA, MIVILUDES, etc.

Accompagnement des élus : la ville de Frontignan met en place le dispositif du rappel à l'ordre (RAO) pour les mineurs et Sète, le CDDF (le conseil des droits et devoirs des familles prévu par le code de l'action sociale et des familles) à activer par exemple pour lutter contre le décrochage scolaire.

2 / AGIR AUPRÈS DES JEUNES

Il faut renforcer la prévention en matière de cyberdélinquance, de lutte contre la haine en ligne, le volet de mobilisation contre les addictions et conduites addictives. A ce dernier titre, en pleine complémentarité avec le Contrat Local de Santé.

Même si la jeunesse n'est pas la seule concernée, sont à développer les actions VRL à destination des partenaires, associatifs, du contrat de ville.

Le plan de formation piloté et déployé par la Mission « faire société, faire République » de la DDETS, relayé par des formateurs locaux doit oeuvrer au « vivre ensemble ».

Chaque opérateur de la société civile intervenant au titre du contrat de ville devra, annuellement, signer un contrat d'Engagement Républicain : ce sera là un critère de recevabilité pour toute demande de financement.

Il est aussi indispensable d'aller vers ce public-cible : l'action du Centre de Loisirs Jeunes de la police nationale doit bénéficier davantage et en tous cas majoritairement aux enfants issus des QPV du contrat de ville.

Les actions programmées et subventionnées au titre des dispositifs « quartiers d'été », « ville-vie-vacances », « vacances apprenantes » doivent contribuer à proposer aux jeunes des plages d'occupation propices à éviter l'oisiveté, participer à la prévention, favoriser la mixité sociale.

L'action mise en œuvre au titre du Service jeunes Majeurs doit être maintenue avec l'opérateur Association Prévention Spécialisée 34. La recherche de la création d'un bataillon de la prévention sera une option à explorer.

3 / RENFORCER LES LIENS AVEC LA POPULATION, LE LIEN SOCIAL, LA MÉDIATION

Il faut mieux associer la population à la production de la tranquillité publique : les outils existent tels que la médiation de la vie nocturne ; les opérations tranquillité vacances et tranquillité seniors ; voisins vigilants.

Il faut également la faire participer : cela peut prendre la forme de « kawa rencontres » entre forces de l'ordre et habitants, organisés à échéance régulière et non en temps de crise ou post-crise, de marches exploratoires, de mise en relation avec le CLJ (cf ci-avant).

Le déploiement d'une brigade de tranquillité résidentielle, « inter-bailleurs » sera un objectif fort.

Par ailleurs, les postes d'adulte-relais seront affectés au plus près des besoins du terrain : qu'il s'agisse de médiation sociale, numérique, linguistique, sportive, culturelle, de santé, de solidarité alimentaire, l'allocation des emplois sera stricte et leur utilisation soumise à des contrôles réguliers.

Il ne s'agit pas d'animation ni de gestion administrative.

La professionnalisation des missions des adulte-relais dont l'activité de prévention et de résolution des conflits, d'interface entre la population et les institutions au premier rang desquels les forces de police et au-delà des services de la collectivité tels que le centre social, est primordiale (cf la proposition de loi Vignal visant à reconnaître les métiers de la médiation sociale – PPL n° 293 du 30 janvier 2024).

4 / CONNECTER LE BESOIN DE SÉCURITÉ À L'ACTION SUR LE CADRE DE VIE



L'outil « gestion urbaine et sociale de proximité » voulu par l'ANRU est une réponse à cette préoccupation. Elle doit permettre de sensibiliser, prévenir et réduire bon nombre d'incivilités. Elle doit également faire barrage à une forme d'utilisation de l'espace public propice aux nuisances, trafics.

Des marches exploratoires peuvent aider à porter cette dynamique.

L'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties accroît cette capacité d'action avec :

- Du renforcement de la présence du personnel de proximité,
- De la formation et du soutien pour les personnels de proximité,
- Des actions de sur-entretien,
- De la gestion des déchets, d'encombrants et d'épaves,
- Des actions en termes de tranquillité résidentielle,
- Des actions de sensibilisation,
- Des projets d'animation, de lien social, et de vivre-ensemble,
- Des petits travaux d'amélioration de la qualité de service.

La vidéo-protection fait partie des options offertes par le recours à ce dispositif. Au titre des relations bailleurs-police.

La Sécurité et la tranquillité publiques - Frontignan

La Stratégie Locale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (SLSPD) de Frontignan privilégie une approche globale locale de la prévention, en reliant les actions de prévention situationnelle à l'ensemble des projets de prévention qui ont cours sur le territoire. Cette stratégie est définie au sein du Conseil Local de Sécurité et Prévention de la Délinquance (CLSPD).

Les 4 enjeux locaux résument la stratégie du CLSPD :

- Renforcer le partenariat local autour d'enjeux et de projets aux objectifs communs
- Développer la coordination des prises en charge des jeunes exposés à la délinquance
- Favoriser une sensibilisation aux questions de violences et de prévention de la délinquance auprès des citoyens
- Améliorer l'évaluation d'impact des actions sur le territoire communal

Le diagnostic actualisé montre une évolution des faits et de la perception des acteurs locaux où les incivilités ne sont pas généralisées sur l'ensemble du territoire, mais sont au contraire très ciblées géographiquement (centre-ville, abords des établissements scolaires, parking de la gare, ...). Ces incivilités ont notamment pu être observées au cours de « diagnostics en marchant » menés par le groupement ISRC/DIDAXIS (2021) accompagné d'autres acteurs. Cet outil a permis de mettre en lumière les types d'incivilités et les lieux concernés :

Constats et problématiques

- Regroupements de jeunes (espaces publics et résidentiels)
- « Points » de deals
- Dégradation des biens publics et patrimoine résidentiel
- Dépôts sauvages / encombrants
- Incivilités routières / rodéos
- Aménagements urbains défectueux (éclairage, poubelles..)

Lieux

- Centre-Ville
- Parking
- Plan d'eau – autour de l'étang
- Quartier des Calmettes
- Le quartier Pasteur
- Abords des établissements scolaires notamment collèges et lycée
- Secteur plage

Le diagnostic met en évidence 3 points de vigilance :

⑩ **Les violences** : Elles prennent différentes formes (violences physiques, violences verbales, violences psychologiques...). Elles sont commises tant dans l'espace public que dans la sphère privée.

⑩ **Les atteintes à la tranquillité publique** : phénomène protéiforme qui recouvre de multiples atteintes. Ces dernières se caractérisent surtout par leur visibilité et leur récurrence plus que sur leur gravité au plan pénal. Elles alimentent fortement le sentiment d'insécurité (théorie de la vitre brisée). Les dépôts sauvages sont identifiés comme une atteinte à la tranquillité majeure sur le territoire.

⑩ **La consommation de produits stupéfiants/addictions/Points de deals** : quelques points de deals sont identifiés par la police nationale sur la Cité Calmette, ainsi que sur le secteur des Peyrières.

La commune de Frontignan demeure relativement épargnée par les actes de délinquance. Il y règne également une certaine sérénité selon les acteurs interrogés. Pour autant, la présence d'atteintes à la tranquillité publique alimente le sentiment d'insécurité d'une partie de la population.

La Stratégie Locale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de la Ville de Frontignan la Peyrade se déclinent autour de 3 priorités :

La Stratégie Locale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance 2022-2026 de la Ville de Frontignan la Peyrade se déclinent autour de 3 priorités, 10 axes et 16 fiches actions :

PRIORITES	AXES THEMATIQUES	FICHES ACTIONS STRATEGIQUES
PRIORITE N°1 : Agir sur les conduites à risque et l'entrée dans la délinquance.	Axe N°1 : Animation préventive	Fiche action 1 : Animation d'une structure de proximité pour les jeunes
		Fiche action 2 : Chantiers éducation jeunesse

		<u>Fiche action 3</u> : Ateliers emplois saisonniers
	Axe N°2 : Action de responsabilisation	<u>Fiche action 4</u> : Jeunes et responsables
		<u>Fiche action 5</u> : Programme d'actions d'accompagnement à la parentalité (PRE / CLAS)
	Axe N° 3 : Consolidation de l'accueil des TIG et des mesures pénales pour les mineurs et les majeurs	
PRIORITE N°2 : Consolider la tranquillité publique et lutter contre toutes les formes d'incivilités.	Axe 1 : Elaboration d'un schéma de tranquillité publique	<u>Fiche action 6</u> : Extension et redéploiement du dispositif de vidéoprotection
		<u>Fiche action 7</u> : Diagnostic en marchant
	Axe 2 : Renforcer la présence humaine sur le terrain	<u>Fiche action 8</u> : Consolidation de l'équipe Binôme Information Prévention (BIP)
		<u>Fiche action 9</u> : La présence d'un agent de médiation sociale de proximité (adulte-relais)
		<u>Fiche action 10</u> : La présence de la police municipale sur sites identifiés (abords établissements, centre-ville...)
		<u>Fiche action 11</u> : Opération Tranquillité Ville (OTV)
	Axe 3 : Mettre en application les pouvoirs de police du maire	<u>Fiche action 12</u> : Le CDDF (Conseil pour les Droits et Devoirs des Familles)
		<u>Fiche action 13</u> : Le rappel à l'ordre.
PRIORITE N°3 : Renforcer l'accès aux droits, l'aide aux victimes et la prévention des violences intrafamiliales.	Axe 1 : Développement d'actions de sensibilisation aux dangers des réseaux sociaux	<u>Fiche 14</u> : Réaliser un diagnostic sur l'offre existante, le public cible et développer une offre complémentaire
	Axe 2 : Accès aux droits et aide aux victimes	<u>Fiche action 15</u> : Permanence identifiée CCAS
	Axe 3 : Prévention des violences intrafamiliales	<u>Fiche action 16</u> : Permanence CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles)

	Axe 4 : Information et implication des citoyens	
--	---	--

Le plein emploi

La mise en place d'un groupe de travail sur cette thématique traduit la volonté de la collectivité de répondre favorablement à la proposition de l'Etat concernant le Plein Emploi, conformément à ce qui était déjà pointé dans l'évaluation intermédiaire du Contrat de ville en 2017. Cette démarche a d'ailleurs été co-pilotée par la DDETS et a bénéficié d'un accompagnement du centre de ressources Villes et Territoires.

Comme la présentation du territoire le souligne, le contexte économique est très favorable et les opportunités d'emplois dans différents secteurs et à différents niveaux de qualification vont aller croissants dans les 10 à 15 années à venir. L'enjeu consiste donc à rendre le plus conciliable possible ces besoins en main d'œuvre et les effectifs de demandeurs d'emploi.

Il paraît avant tout nécessaire, en l'absence de SPEL, d'assurer sur le territoire un minimum d'instances de coordination des acteurs de l'emploi et, en amont de l'emploi,

« Il manque sur SAM une structure de coopération interpartenariale sur l'Emploi, à l'image de ce que propose la Cité Educative ».

en particulier sur la notion de parcours d'insertion. Cette coordination paraît en effet essentielle pour éviter toute rupture de parcours chez les bénéficiaires, qu'il s'agisse de réinsertion sur le marché du travail ou d'entrepreneariat.

Les résultats des groupes de travail ont mis en évidence un changement de paradigme³² suite à la crise sanitaire du

Covid-19. La représentation du monde du travail auprès des demandeurs d'emploi a changé, les questions de « sens du travail » et conditions de travail sont différemment perçues, tout comme l'équilibre entre la vie personnelle et la vie professionnelle. Un nombre croissant de demandeurs d'emploi préfèrent des contrats plus courts, les CDI ne sont plus une priorité et/ou les personnes préfèrent créer leur propre activité et

³² Le Département, en charge de la mise en œuvre et de la coordination des politiques d'insertion, anime un Pacte Territorial pour l'Insertion (PTI) conclu pour la période 2022 – 2025 avec les partenaires intervenant dans le champ de l'insertion et la lutte contre les exclusions. Le PTI fédère l'ensemble des partenaires du Conseil départemental pour accompagner l'ensemble des publics en difficulté dans leurs démarches d'insertion, dans une dynamique convergente et coordonnée. La phase d'élaboration participative et partenariale pour le renouvellement du PTI en 2022 a abouti à la définition d'orientations qui sont déclinées opérationnellement dans le cadre des PTI locaux par territoires, dont le Bassin de Thau. Ce PTI local a mis en exergue la question des coordinations opérationnelles sur le territoire et un travail sur la sécurisation des parcours est en cours, dans le contexte notamment de la mise en œuvre de la loi plein emploi et de la réforme France Travail.

microentreprise. Ainsi, les participants au groupe, se sont accordés pour mettre en avant la dissociation de ces deux parcours ; le parcours vers l'emploi et leur parcours vers l'entrepreneuriat.

L'évolution des besoins locaux à travers des actions innovantes est aussi un enjeu qui représente une des priorités de l'axe de développement économique. L'innovation désigne les actions qui répondent aux transitions économiques, sociales et notamment les transitions numériques liées à la fracture numérique.

Une partie des habitants sont désignés comme les « invisibles ». Cette désignation renvoie aux personnes éloignées du marché du travail sur le long terme. Plus cette durée est importante, plus une personne risque d'accumuler les freins pour retrouver du travail.

Les personnes éloignées du marché du travail sont aussi les personnes en situation de handicap. Ce segment de la population est le plus exposé au chômage. L'identification des « invisibles », puis leur intégration dans les programmes, représente également de forts enjeux, tant sur le plan de l'insertion par l'activité salariée que non-salariée.

Les axes suivants ont été définis :

Axe 1	La levée des freins
Enjeux	Le repérage précoce des freins et parfois de leur cumul : - Illettrisme - L'illectronisme - Manque de connaissance et d'information sur les dispositifs déjà existants - Mobilité - Logement (adresse fixe, personne hébergée chez un tiers...) - Santé - Autres types de freins liées à la situation familiale
Axe 2	L'innovation

Enjeux	Le développement du numérique dans les différents secteurs d'activités fait émerger les besoins de formation, que ce soit par la maîtrise des outils numérique ou bien sur la création d'activité sur ce même secteur. La mise en place du programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » en partenariat avec Bpifrance et la Caisse des Dépôts. L'accompagnement des porteurs de projets dans le cadre du soutien de la Région à l'entrepreneuriat dans les QPV. La mise en place d'un guichet unique de l'entrepreneuriat, par exemple dans les locaux de FLEX³³.
--------	--

Axe 3	Parcours vers l'emploi et vers la création d'entreprise
Enjeux	Améliorer le suivi et l'accompagnement des personnes qui cherchent un emploi et des personnes qui veulent créer leur propre entreprise afin d'éviter toute rupture dans ces mêmes parcours. La mise en place d'un pacte plein emploi, mobilisant des financements publics / privés.



Il manque à l'échelle de SAM un outil qui fasse émulation et facilite l'entretien d'une dynamique sur cette thématique.

La mise en place d'un outil qui facilite l'émulation et l'entretien d'une dynamique de coopération aurait pour finalité l'amélioration de l'offre locale en termes d'insertion par l'activité économique, l'initiative et l'optimisation de la logique de parcours.

Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée à Frontignan (Fiche projet n°9)

La ville de Frontignan envisage une candidature à ce dispositif afin de créer une entreprise à but d'emploi (EBE). Si cette hypothèse se confirme, elle pourrait être retravaillée à l'échelle de l'unité urbaine ou de SAM.

Avec un taux d'emploi des 15 à 64 ans bas : 39.6% (vs 60.9% pour la commune et 58.6% pour l'EPCI) Au 31/12/2022 : 100 demandeurs d'emploi : 71% des femmes (+21 points) – 31% de jeunes (+18 points)

Frontignan privilégie un dispositif plutôt orienté vers **un public féminin**.



³³ FLEX est un incubateur développé par Sète Agglopôle et situé à Frontignan La Peyrade, à équidistance des 3 QPV.



Un projet développé à partir des personnes privées durablement d'emploi et avec elles permettra de répondre à des besoins supplémentaires d'emploi nécessaires au territoire

Etude d'opportunité d'une Régie de Quartier ou de Territoire

Outil souple qui permettrait la création d'emplois et la centralisation des services à destination des publics des QPV sur une large palette de supports. Une étude de faisabilité est programmée

(1^{ère} tranche en 2024) pour identifier la nature des services que pourraient proposer la régie, construire le partenariat économique et la gouvernance.



Etude d'opportunité d'une Fondation Territoriale

La création d'une Fondation Territoriale permettrait de répondre à la circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des nouveaux Contrats de ville, par la fluidification des financements à destination des actions locales, la réalisation des investissements socialement responsables. Afin de mener cette étude, l'intégration des acteurs du secteur privé est nécessaire. La création d'une fondation territoriale apporterait une touche solidaire à l'attractivité déjà présente.

Sète Agglopol Méditerranée et le Pacte Territorial d'Insertion porté par le Département de l'Hérault

Le Pacte Territorial d'Insertion est porté par le département de l'Hérault pour la période 2022-2025. Le PTI est un dispositif partenarial piloté par le Département, conformément à son rôle de chef de file en matière de solidarités à la personne et de solidarités territoriales. Ce Pacte définit les modalités de coordination des actions entreprises par les partenaires pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des publics en difficulté.

Les transitions

Les grands principes de la transition.

S'il existe une pluralité de définition des transitions, il apparaît dans les recherches la nécessité de « passer à l'acte », dans l'adaptation de nos économies et de nos sociétés, au contexte présent :

« La transition écologique est une évolution vers un nouveau modèle économique et social, un modèle de développement durable qui renouvelle nos façons de consommer, de produire, de travailler, de vivre ensemble pour répondre aux grands enjeux environnementaux, ceux du changement climatique, de la rareté des



ressources, de la perte accélérée de la biodiversité et de la multiplication des risques sanitaires environnementaux »³⁴.

La loi énergie climat du 8 novembre 2019 a inscrit « l'urgence écologique et climatique » dans le code de l'énergie. Au travers de ses activités, l'ADEME porte cette urgence climatique, afin d'encourager tous les acteurs, [...] les citoyens à agir dès maintenant : pour engager la société dans une logique de sobriété et maîtriser la consommation d'énergie et de ressources à des niveaux compatibles avec les limites planétaires [...] Pour cela, elle renforce son implication et son expertise dans les approches systémiques, les démarches territoriales intégrées, l'accompagnement à la mutation du système productif, aux changements de modes de vie, à l'adaptation au changement climatique et à une plus grande résilience des territoires »³⁵.

En 2020, l'**ANCT** précise que les transitions sont « la transformation profonde et progressive du fonctionnement d'un territoire conduit par différents acteurs (pouvoirs publics, citoyens, associations, entreprises...) pour réduire l'empreinte des activités humaines sur l'environnement et parvenir à un développement durable ».

Le pacte des solidarités mentionne, dans son axe 4, la construction de transitions écologiques solidaires (septembre 2023) et la **Convention d'Objectifs et de Gestion de la CNAF** entend « s'engager pleinement dans la transition écologique ». Enfin, le Contrat de ville « **Engagements quartiers 2030** » annonce l'enjeu Transitions par cette affirmation « soutenir une écologie du quotidien » (circulaire Août 2023).

Ainsi, une diversité de partenaires entend développer et soutenir des actions favorisant le déploiement des transitions énergétiques et sociales au sein des territoires³⁶.

Comment s'y prendre ? quelques principes

a) Des enjeux transversaux et communs à l'ensemble des acteurs :

- *Accompagner au changement des pratiques*
- *Fédérer les différents acteurs*
- *Penser le projet dans son ensemble*

b) Une démarche projet, penser le projet avec et pour les habitants :

1- Rendre les habitants acteurs des transitions ?

- Favoriser la mise en récit :
 - valoriser l'histoire de ce qui a fondé le territoire
 - questionner les évolutions possibles
- Pour résumer : « Faire collectif »

2- Le Diagnostic social et environnemental :

- La démarche entend s'adapter aux besoins réels du territoire, de la « réalité vécue ».
- Il convient de faire corrélérer la notion de transitions avec les besoins et les priorités des habitants (ex : via un projet de territoire).

³⁴ Définition du Ministère de la Transition écologique

³⁵ ADEME, COP 2020-2023.

³⁶ En accord avec la circulaire du 28-12-2023 de gestion du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, dit Fonds vert.

- S'autoriser à expérimenter et s'appuyer sur le développement d'actions qui favorise la création de lien social, le vivre ensemble.

3- Puis, mesurer l'effet de « mise en mouvement des acteurs ». On s'attend à ce que les habitants prennent des initiatives, soient moteurs dans le portage de projets.

c) Les transitions au sein des quartiers politiques de la ville :

Afin d'introduire la notion de transitions au sein des quartiers prioritaires, on peut parler de transitions écologiques et solidaires qui s'adaptent aux particularités des territoires et au quotidien des habitants.

Aujourd'hui, il existe une diversité de formes d'inégalités environnementales³⁷ qui concernent:

- L'exposition aux impacts et risques environnementaux
- L'accès aux aménités environnementales et aux ressources
- La liaison aux politiques publiques (effort environnemental sans prise en compte des difficultés sociales)
- Les représentations politiques (capacité à porter sa voix sur les enjeux environnementaux) = des groupes sociaux qui « pèsent » plus.

Principaux axes et dispositifs

- Le quartier prioritaire de l'île de Thau est concerné par le NPNRU. A ce titre, la Ville de Sète a déposé un dossier de demande de labellisation « éco quartier ». Il existe une volonté de passer à un niveau supérieur : quartier livré et quartier vécu.
Dans le cadre du NPNRU, plusieurs actions de rénovations énergétiques, l'aménagement de voies vertes ainsi que des espaces publics, peuvent constituer des arguments et objectifs afin d'obtenir cette labellisation.
Dans un même temps, un travail sur la gestion des déchets et des encombrants est mené en étroite collaboration avec le service environnement (SAM) et les services techniques (Ville).
- Le quartier du Centre-Ville/Ile Sud fait l'objet du programme OPAH-RU. A ce titre, la réhabilitation des logements anciens (immeubles et maisons individuelles privés) est un enjeu majeur. L'amélioration des conditions de vie des occupants est recherchée au travers de la lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique, ainsi que de l'adaptation des logements au vieillissement ou aux handicaps des personnes.
- Frontignan
La fiche projet N° 8 « Plan d'intervention sur l'extension du périmètre du QPV au centre-ville » rappelle les dispositifs existants, qui concerne en partie le nouveau périmètre du QPV (contrat bourgs-centre, opération cœur de ville, ANAH, OPAH, opération façades, FISAC, RHI/Thirori).

³⁷ Eloi Laurent, Ecologie et inégalités, article publié dans la revue de l'OFCE 2009/2 (n°109).

Les objectifs opérationnels visent la réduction du nombre de logements indécents, indignes et insalubres, l'information et l'accompagnement des propriétaires bailleurs et occupants, des commerçants autour des dispositifs existants pour améliorer le cadre de vie.

Pour répondre à ces objectif, l'approche stratégique consiste, en partie, à :

- Mettre en place la GUSP
- Associer spécifiquement les habitants du CV dans les concertations
- Animer des ateliers de la GUSP, de groupes d'habitants au sein de la maison des projets et de la citoyenneté ou de l'EVS (Espace de Vie Sociale), pour présenter les projets d'aménagement urbain – animer des ateliers sur les gestes d'éco-responsabilité par exemple – mettre en place des réunions d'information pour renseigner et accompagner les propriétaires occupants et bailleurs sur les aides existantes et à mobiliser.

L'opportunité d'introduire les « transitions écologiques et solidaires » au sein des quartiers prioritaires, peut permettre le déploiement d'initiatives innovantes au sein de ces territoires.

Les principes ci-dessous viennent conforter l'offre de l'existant et offrent une direction pour la mise en place d'actions ou de projets :

Priorités identifiées pour les trois quartiers prioritaires afin de favoriser une transition écologique et sociale :

- Faire connaître les structures solidaires du quartier aux habitants des QPV : connaître, communiquer, coordonner des actions.
- Renforcer la mobilité douce/alternatives à la voiture individuelle pour tous les habitants :
 - Référencer les modes de transport des habitants et questionner les éventuels freins à l'usage des différents modes de transport.
 - Garantir la pérennité des infrastructures et veiller à leur bon fonctionnement (abribus, voies vertes, stationnement vélos...)
- Soutenir la renaturation des quartiers
 - Cartographier les îlots de chaleur
 - Mise en place d'actions de végétalisation participative
 - Prise en compte de la santé mentale : espaces verts valorisés, réduction du stress liés à l'environnement (exemple : bruit)
- Lutter contre la précarité énergétique
 - Soutenir la réhabilitation thermique (via les programmes de rénovation urbaine et leur communication aux habitants)

- Favoriser la communication via l'échange entre pairs, mobilisation des habitants sur de l'information auprès de leurs voisins
- Accompagnement des foyers pour changer des pratiques parfois dangereuses pour la santé
- Valoriser les usages quotidiens des habitants
 - Favoriser les initiatives des habitants
 - Mieux prendre en compte des usages des habitants, le quotidien « vécu »
 - Développer les lieux d'échanges (exemple : intervention de pairs, d'associations nationales...)
 - Animation de lieux de convivialité et valoriser les usages « éco-responsables » des habitants : troc, lutte contre le gaspillage alimentaire...
- Valoriser l'appropriation de l'environnement local
 - Prendre en compte l'histoire du territoire dans lequel s'inscrit la démarche : la mise en récits est un outil pertinent pour rassembler et faire naître l'engagement autour d'un objectif commun.
 - Se saisir des particularités de l'environnement dans lequel s'inscrit le territoire : préservation de la qualité de l'eau, valorisation du paysage
 - Valoriser la biodiversité existante
- Assurer une veille active des appels à projets et des opportunités d'innovation au sein des 3 QPV : quartiers résilients, professionnalisation par le biais de la « débrouillardise populaire » (faciliter le développement des structures de l'ESS).

L'accès aux droits, la lutte contre la fracture numérique et l'aller-vers

L'animation de ce groupe de travail a permis de préciser et partager les éléments de diagnostic suivants :

Sur l'accès aux droits

Si les actions visant à améliorer l'accès aux droits sont omniprésentes dans la programmation depuis 2015 et peuvent bénéficier à un grand nombre de personnes suivant des modalités différentes, il manque toujours dans ce domaine un travail de coordination et d'animation territoriale autour d'une stratégie commune.

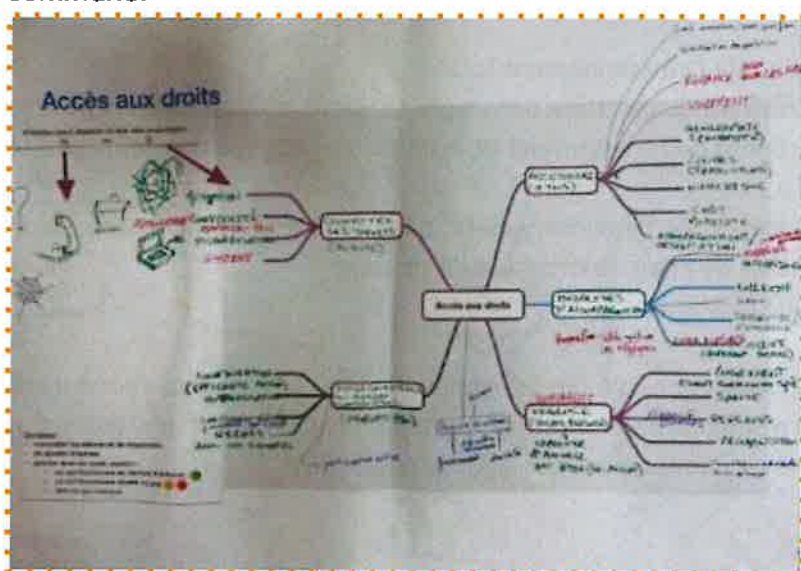
Amélioration de la médiation dans l'accès aux droits par l'utilisation de l'outil FALC

Prise en compte du volet numérique dans l'accès aux droits

Adapter les modalités d'accompagnement (lieu, nécessité d'humaniser l'accompagnement, un référent unique)

Une coordination des acteurs pour des actions complémentaires.

L'utilisation d'un outil cartographique unique : **SOLIGUIDE**



Sur la lutte contre la fracture numérique

Le constat est sensiblement différent sur la question de la lutte contre la fracture numérique : plusieurs opérateurs locaux

Exemple d'action

Formation des accompagnants, notamment en ce qui concerne la maîtrise des différents dispositifs, (dont les droits des personnes étrangères en France), la réouverture des droits... L'objectif est que les accompagnants puissent répondre un maximum aux besoins des habitants.

Des constats différenciés suivant les catégories d'âges et d'usage : ergonomie, illettrisme, illettrisme..

Une diversité de freins : psychologiques, cognitifs, financiers

Enjeu à sensibiliser à la sécurité, à la protection des données et aux risques

Enjeu aussi à conserver de l'humain, de l'accompagnement dans un environnement de plus en plus numérique et où s'installe la crainte de l'intelligence artificielle et de ses usages.

structurés en réseau (DigiThau) sont bien positionnés mais il reste nécessaire d'adapter



cette offre pour des publics spécifiques, notamment les jeunes et les seniors.

Exemple d'action

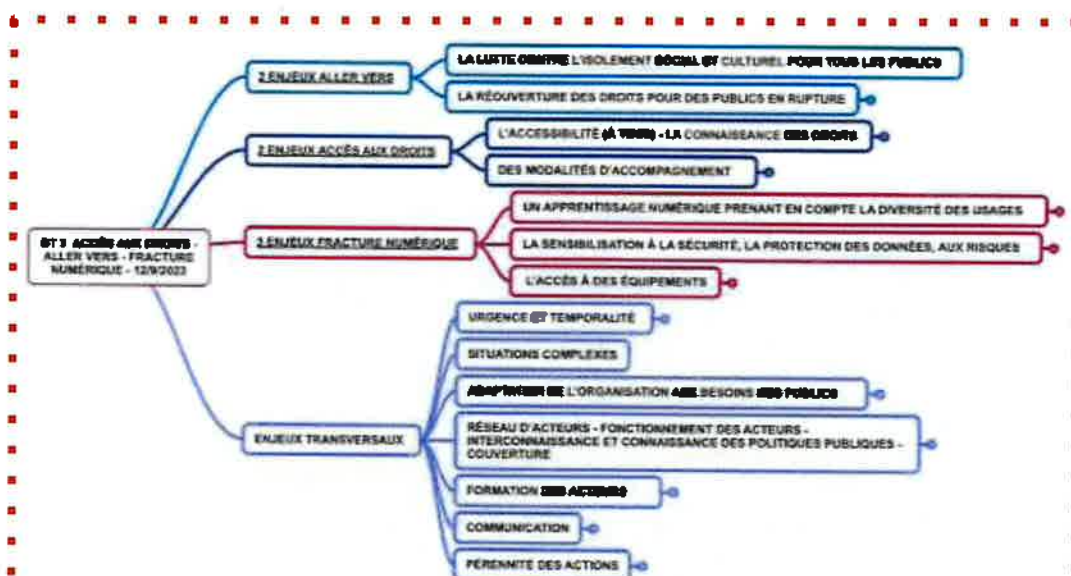
Création d'une action sur la sécurité (permettant aux usagers de reconnaître les caractéristiques des spams, de comprendre le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) et ses principales implications à des horaires classiques ou décalés.

Le maillage des 3 QPV n'est pas le même et fonctionne surtout sur l'Ile-de-Thau
 Des limites éthiques et des freins dans la démarche : la formation des acteurs (posture, discrétion, connaissance de l'environnement..), la sécurité, la barrière de la langue..
 L'aller-vers permet de lutter contre l'isolement social et culturel
 Nécessité de s'appuyer sur l'aller-vers pour optimiser le repérage précoce
 Lien structurel avec la GUSP

Sur l'aller-vers

L'aller-vers fait l'objet depuis quelques années d'un emballement qui traduit davantage un effet de mode dans les pratiques professionnelles qu'un consensus pour toucher les publics les plus éloignés. Il s'agit donc de cartographier les différentes initiatives et de repenser une stratégie globale d'aller-vers en concertation avec tous les acteurs. En dehors de la MLIJ et d'APS 34, une trentaine d'opérateurs déclarent mettre en œuvre ou avoir déjà pratiqué une démarche d'aller vers.

Ce travail a permis de déterminer les enjeux suivants :



Ensemble d'acteurs et partenaires du Contrat de ville ayant participé à sa construction.

A. Les enjeux territorialisés : Sète Ile-de-Thau et Centre-ville Ile-Sud

[Emancipation par l'éducation](#)



Les orientations stratégiques de ce volet du Contrat de ville pour la ville de Sète reprennent précisément ceux exposés dans son Projet Éducatif de Territoire et la Convention Territoriale Globale, à savoir :

- La coopération et la gouvernance : traduire l'alliance éducative
- La continuité éducative et le décroisement des pratiques professionnelles
- L'accueil inclusif des enfants porteurs de handicap
- La réussite éducative dans l'objectif de favoriser la persévérance scolaire
- La prévention précoce et le développement d'espaces de scolarisation innovants
- L'éducation au numérique
- La pratique d'activité sportive et le sport santé
- L'Éducation artistique et culturelle

A noter : un dénominateur commun entre l'émancipation par l'éducation et par la culture qui porte sur la logique de parcours. Ainsi, les partenaires du Contrat de ville veilleront à mettre en œuvre ce qui est déjà prévu dans les différentes conventions thématiques, une suite logique d'activités structurées et coordonnées autour du projet éducatif au service de l'enfant, plutôt que des actions isolées³⁸.

Emancipation par la Culture

La Convention de partenariat, relative au développement de l'Éducation Artistique et Culturelle sur le territoire de Sète Agglopôle Méditerranée, a été reconduite sur la période 2024-2026.

Les priorités du Contrat de ville en matière de culture reprennent celles de cette convention : la CGEAC. Pour rappel, celles-ci s'organisent autour des 3 principes³⁹ :

- La rencontre avec les œuvres et la fréquentation des lieux culturels
- L'appropriation des connaissances
- La pratique artistique avec un professionnel.

Les signataires de la CGEAC se sont notamment engagés pour :

- la solidarité territoriale, notamment sur des dynamiques d'équilibre culturel urbain/rural ;
- l'équité culturelle en incitant les principaux acteurs culturels, les labels, les services publics culturels, à rayonner sur l'ensemble du territoire en faveur de publics ciblés prioritairement ;
- la démocratisation culturelle, afin de favoriser l'accès de tous aux œuvres artistiques et aux structures et services culturels ;

³⁸ Le parcours éducatif est une suite d'expériences, de découvertes et de temps de pauses, inscrits dans un processus d'évolution. Il doit prendre en compte le respect de l'individualité de l'enfant, en tant que personne, dans un environnement collectif.

L'enfant doit évoluer dans un itinéraire favorisant la progression des savoirs être et des savoirs faire.

Il n'y a pas d'évaluation des enfants mais une évaluation de l'activité. Celle-ci doit pouvoir être réadaptée en fonction des besoins et des évolutions identifiées.

L'objectif principal de ce parcours est de permettre à chaque enfant d'avoir accès aux axes éducatifs du Projet Éducatif Territorial au cours de sa scolarité, en maternelle et élémentaire.

Il est construit en cohérence entre les différents temps de l'enfant. (Extrait du PEDT de Sète)

³⁹ Les objectifs complets de la CGEAC sont rappelés en annexe.



- la cohésion sociale grâce à une dynamique culturelle renforcée, notamment dans le cadre des dispositifs relevant de la politique de la ville;
- la cohérence des politiques publiques de la culture des différentes collectivités et services de l'Etat.

Le présent Contrat de ville s'efforcera, en cohérence avec les enjeux identifiés sur les autres thématiques, (en particulier la tranquillité publique, la gestion urbaine et l'emploi) dont certaines sont structurées en convention partenariale (le PEDT, la CTG et la Cité Éducative) afin de privilégier les actions sur les enjeux suivants; :

- La continuité éducative (ex : parcours danse, cirque, théâtre...) et le parcours artistique
- L'approche participative / la place des habitants et des bénéficiaires dans la mise en place de l'action, son évaluation..
- L'occupation et l'animation de la vie sociale sur l'espace public / enjeu de valorisation et de présence sur ces espaces. Cet objectif répond aussi aux enjeux de GUSP et d'amélioration de la tranquillité publique.

Emancipation par le Sport

L'action de l'intercommunalité s'oriente vers deux axes forts :

- La médiation par le sport dans les quartiers à travers la mise en place d'ateliers d'initiation par la Direction des Sports (VTT, accession au savoir-nager pour toutes les classes de grande section maternelle..) ;
- L'aménagement d'équipements sportifs de proximité en libre accès en QPV : aire de fitness Place de la République, terrain de street basket 3*3..

Des animations et initiations sportives spécifiques seront mises en place à l'occasion du passage de la flamme olympique.

Exemple d'action

Un bus regroupant des professionnels de l'accompagnement (MLI, APS34, PEPA, Habitat jeunes, CCAS...), se rendant dans les QPV, à la rencontre des habitants, sur des créneaux en journée et en soirée. Le bus serait un outil de médiation, qui permettrait de développer un accompagnement de qualité comme s'il était réalisé dans un local d'une structure.



La flamme olympique traversera le 13 mai 2024 le Bassin de Thau et passera par des endroits emblématiques, avant de rejoindre Montpellier, ville étape.

Emancipation par la Santé

Un ensemble de facteurs conditionnent la vie des personnes et peuvent influencer l'exposition sur les risques d'exposition à la maladie, mais peuvent aussi être des facteurs de protection de la santé.

Le Contrat Local de Santé et le Conseil Local en Santé Mentale porteront des actions spécifiques aux quartiers prioritaires, dans le but d'agir sur ces déterminants et d'améliorer le bien-être des habitants.

La santé a été identifiée comme une priorité dans le Contrat de Ville 2015-2020, priorité renforcée suite à la crise COVID dans le PERR⁴⁰ et l'avenant 2023. Ce Contrat de Ville a mis en lumière la nécessité d'élaborer, au travers d'un **Contrat Local de Santé**, une stratégie locale pour lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé et faciliter l'accès aux soins de premier recours, en particulier pour les habitants des QPV Centre-Ville / Ile-Sud et Ile de Thau. En effet, des inégalités de santé ont été constatées au sein même de la ville.

Le 8 novembre 2023 était signé le Contrat Local de Santé de la ville de Sète, entre la mairie, l'ARS et la CPAM. Le CLS est un **outil de mise en œuvre et de déploiement des politiques de santé dans les territoires de proximité** ; il a donc pour but de renforcer l'offre de proximité en matière de santé, en venant répondre aux problématiques de la ville de Sète sur cette question.

Afin de s'inscrire au plus près des besoins des habitants et de décliner les politiques de santé à l'échelle du territoire, il a donc été indispensable de réaliser un diagnostic avec les acteurs du champ sanitaire et social mais aussi avec les citoyens, afin de faire ressortir les problématiques inhérentes à la promotion de la santé pour les habitants de la ville de Sète.

⁴⁰ Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques, 2020 à 2022.

Le CLS apportera une attention particulière aux QPV en animant le volet thématique santé du Contrat de ville et en utilisant des crédits spécifiques, « lorsque cela est nécessaire » comme le précise la loi LAMY.

D'après l'organisation mondiale de la santé (OMS) « *La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité* »

La santé est conditionnée par des déterminants⁴¹ :



Mis à part le patrimoine génétique, les déterminants de santé sont à même de varier selon l'état de pauvreté des personnes. Il est donc primordial de rappeler les points saillants du diagnostic du CLS conditionnés par cette pauvreté financière, afin de mettre en œuvre des actions venant essayer de pallier les désavantages :

Prévention

La situation financière d'une population nous indique s'il faut renforcer la promotion de la santé. En effet, l'impact des messages de prévention est moins important auprès des populations défavorisées. De plus, les personnes en situation de précarité ont plus de difficultés à adopter des comportements réduisant les risques⁴² sur la santé. Les

⁴¹ Représentation de Lalonde / Synthèse des travaux Barton et al., 2015 ; OMS, 2010 ; Cantoreggi N, et al. 2010- Pondération des déterminants de la santé en Suisse, université de Genève ; Los Angeles County Department of Public Health, 2013 : How Social and Economic Factors Affect Health ; https://www.epures.com/images/pdf/sante/2-Epures_Fiche_Determinants_janv23-2023.pdf

⁴² <https://www.occitanie.ars.sante.fr/index.php/system/files/2021-06/SRS%20Occitanie%202018-2022.pdf>



caractéristiques démographiques exposées dans la partie Présentation du territoire montrent que la pauvreté est un phénomène plus marqué à Sète que sur le reste du département, et bien plus encore dans les 2 QPV.

Habitudes de vie et santé

Les habitudes de vie et les comportements individuels influencent l'état de santé de la population. Ils renvoient à une façon d'être et de faire dans le cadre de diverses activités de la vie courante, notamment l'alimentation, l'activité physique, la consommation de substances psychoactives, les pratiques sexuelles, l'hygiène et le soin, les comportements liés à la sécurité, les divers gestes qui favorisent un environnement sain, etc.

Les habitudes de vie peuvent être choisies, mais sont aussi subies selon les facteurs environnementaux et socio-économiques qui interviennent dans la vie d'un individu. Certains comportements ont été signalés par les partenaires comme étant bien présents sur le territoire et qui viennent influencer la santé de la population, tels la sédentarité, le tabagisme, la consommation d'alcool, une alimentation non équilibrée, etc.

Nutrition et santé

Les liens entre nutrition et santé sont de mieux en mieux connus, notamment concernant le risque de développer de nombreuses maladies : cancer, maladies cardiovasculaires, obésité ou encore de diabète de type 2, qui peuvent être réduits en suivant les recommandations nutritionnelles nationales. L'alimentation est donc perçue comme un enjeu majeur pour limiter les problèmes de santé, et par là-même de santé mentale, qui peuvent en découler.

Ainsi, la nutrition peut avoir un rôle protecteur mais peut aussi être un facteur de risque. Il est à noter que les ménages les plus précaires éprouvent des difficultés pour diversifier et équilibrer les repas et les acteurs du territoire pointent la difficulté d'accès, le manque d'information en matière de nutrition et d'offre sur la commune.

Les caractéristiques socio-économiques influent sur la composition du panier alimentaire, qui devient alors moins qualitatif. La fonction sociale de l'alimentation dans le cadre du repas peut également perdre en qualité en ayant des répercussions sur le bien-être des personnes.

Sport et santé

Les bénéfices de la pratique régulière d'une activité physique sur la santé sont avérés, quels que soient l'âge et le sexe. L'inactivité physique (niveau inférieur au seuil d'activité physique recommandé) est devenue l'un des principaux facteurs de risque favorisant les problèmes de santé. Moins de la moitié des Français âgés de 15 à 75 ans atteignent un niveau d'activité physique favorable à la santé.⁴³

De plus, le sport favorise le lien social et le bien-être. Il convient alors d'avoir les conditions favorables pour pouvoir le pratiquer.

⁴³ <https://solidarites-sante.gouv.fr/prevention-en-sante/preserver-sa-sante/article/activite-physique-et-sante>



Dépistage des cancers

Entre 2013 et 2017, le nombre annuel moyen de décès sur Sète agglomération méditerranéenne est de 36 pour les cancers du côlon et de 25 pour les cancers du sein. Les taux comparatifs de mortalité au niveau national sont respectivement de 24.3 pour le cancer du côlon (26.5 dans le département) et 17.1 pour le cancer du sein (18.3 dans l'Hérault).

Le cancer est une pathologie où les différences de mortalité suivent le gradient social, de plus de 1 à 3 entre les employés/ouvriers et les cadres/professions intellectuelles supérieures.

Les taux de dépistage sur la commune sont bien plus faibles qu'au niveau du département, et en particulier sur les QPV.

Santé environnementale

L'environnement est la 4^{ème} priorité pour la population, d'après la consultation citoyenne menée dans le cadre du diagnostic du CLS.

En effet, un environnement favorable à la santé est un environnement qui exerce une influence positive sur l'état de santé des individus, en facilitant les choix bénéfiques à la santé.

La santé environnementale est déterminée par de nombreux facteurs, liés à la fois à l'environnement naturel et à l'environnement construit (habitat, pollutions, nuisances, etc...)

Ainsi, il paraît primordial d'introduire la santé comme partie intégrante de tout projet d'aménagement du territoire, et ce de façon prioritaire pour les QPV.

Isolement

Dans son avis de 2017 « Combattre l'isolement social pour plus de cohésion et de fraternité⁴⁴ », le Conseil Économique, Social et Environnemental décrit l'isolement social comme *« la situation dans laquelle se trouve la personne qui, du fait de relations durablement insuffisantes dans leur nombre ou dans leur qualité, est en situation de souffrance et de danger. »*



Si d'après les acteurs du territoire, les vulnérabilités sociales apparaissent globalement plus marquées sur l'Île de Thau par rapport au Centre-Ville-Île sud et, encore plus, par rapport à l'ensemble de la ville de Sète, l'isolement des personnes âgées, quant à lui, même s'il est difficile à repérer, est bien présent dans le quartier prioritaire du centre-ville. En effet, le quartier Centre-Ville / Île-Sud accueille une proportion importante de personnes seules : 57 % des habitants vivent seuls contre 43 % dans l'ensemble des quartiers prioritaires de la région.⁴⁵

Accès aux soins

⁴⁴ https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2017/2017_17_isolement_social.pdf

⁴⁵ [file:///C:/Users/j.roig/Downloads/lm_ind_07_UU_Set%20\(2\).pdf](file:///C:/Users/j.roig/Downloads/lm_ind_07_UU_Set%20(2).pdf)



L'accès aux soins peut être défini comme la capacité des personnes à recevoir des soins quand ils sont nécessaires et au bon endroit (OMS).

Des inégalités d'accès aux soins persistent sur la commune et l'offre de santé apparaît comme insuffisante sur le QPV Ile de Thau, malgré une diversité de l'offre sur l'ensemble de la commune. En effet, l'île de Thau ne compte plus que 2 médecins généralistes, alors qu'il y en avait six, il y a dix ans. C'est pourquoi un travail d'attractivité du territoire doit être poursuivi.

Devant ces constats, le CLS et le CLSM s'efforceront d'adapter et de concentrer leurs actions sur les QPV de Sète. Il insistera plus particulièrement sur les domaines suivants :

- 1) **L'adaptation de documents importants relatifs à la prévention en santé et à l'éducation** sera réalisée, afin que tous les publics puissent accéder à des informations claires et pertinentes en matière de santé. (Méthode FALC : Facile à lire et à comprendre, par exemple)
Ces documents seront diffusés auprès des publics qui en auraient l'utilité, aux endroits qu'ils fréquentent et selon la modalité la plus adaptée.
- 2) Le diagnostic du CLS a fait ressortir un déficit sur le repérage et l'orientation des publics les plus fragiles. **La notion de prévention, qui décrit l'ensemble des actions qui tendent à éviter la survenue de maladies ou de traumatismes ou à maintenir et à améliorer la santé, sera donc tout particulièrement déployée dans les QPV** et notamment pour les femmes en situation de précarité. Il s'agira de venir au plus proche d'elles :
 - ⇒ Dépistage du cancer du sein avec la venue au cœur même du quartier, sur une journée pour les deux QPV, d'une mammobile. Personnes éligibles : les femmes de 50 à 74 ans qui n'ont pas fait de mammographie depuis 2 ans
 - ⇒ Dépistage du cancer du col de l'utérus par la mise à disposition de locaux au cœur même des quartiers et l'intervention de médecins et de sages-femmes. Personnes éligibles : les femmes de 25 à 74 ans qui n'ont pas fait de frottis depuis 5 ans.
 - ⇒ **La prévention des conduites à risque liées aux addictions** sera également déployée sur les deux quartiers, au travers d'événements comme les fêtes de quartier, par exemple.
- 3) Le quartier Ile de Thau souffre tout particulièrement du manque de professionnels de santé.
Le CLS continuera de favoriser, avec la CPTS⁴⁶, la venue de nouveaux professionnels, le développement d'une offre de proximité et l'accès aux

⁴⁶ Communauté Professionnelle Territoriale de Santé.

soins, en soutenant le projet du pôle santé Ile de Thau, qui ouvrira ses portes au mois de mars 2024⁴⁷.

Le CLS participera également à l'activité de la MSP⁴⁸, cette dernière suivant un projet de santé pensé spécialement pour répondre aux besoins de la population.

4) Des actions permettant aux personnes en situation de précarité d'accéder à une alimentation de qualité seront mises en place.

Il s'agira, dans un premier temps, d'informer ce public sur les services et les ressources disponibles qui leur sont accessibles, puis de développer une offre adaptée et qualitative.

En favorisant la sensibilisation à une alimentation de qualité (Projet Eco citoyenneté, venue de diététiciennes, animation de stands etc.), l'enjeu sera de lutter contre la précarité alimentaire, de développer l'alimentation saine et les circuits courts et de favoriser la cohésion sociale par l'alimentation, à travers au moins deux aspects : la fonction sociale et la fonction chronologique des repas. Des espaces dédiés à l'accompagnement des personnes en matière de choix favorables à une alimentation équilibrée et à petit budget seront proposés (ateliers, organisation de marchés avec des producteurs locaux etc.)

5) Des actions visant à encourager et à rendre accessible la pratique d'activités physiques se déploieront sur le quartier Ile de Thau.

En effet, un manquement d'équipements sportifs diffus a été constaté au cœur même du quartier, aux endroits où les jeunes ont l'habitude de se trouver.

Il s'agira alors, en concertation avec les habitants, de réaménager les espaces publics pour favoriser la pratique d'activités physiques, tout en menant une réflexion sur le partage de l'espace.

Des actions de promotion de l'activité physique seront menées en partenariat avec les associations du quartier, la GUSP, le Centre Social, etc.)

De manière transversale, le CLS s'attachera à mettre en place le maximum d'actions visant à réduire l'isolement et à favoriser le lien social.

Chaque fois que cela sera possible, les actions mises en place sur les deux quartiers prioritaires auront pour dénominateurs communs « l'aller-vers » et la participation des habitants, afin que ces derniers ne soient pas les réceptacles d'actions qui sont pensées pour eux, mais pour qu'ils soient aussi sollicités en tant qu'acteur de leur propre santé.

⁴⁷ La ville de Sète soutient l'installation des professionnels de santé, via la création de nouveaux cabinets de santé sur l'île de Thau, au sein du nouveau centre commercial, dans le cadre de la rénovation urbaine. Des conditions d'installation favorables sont proposées aux professionnels de santé : bail de 6 ans, gratuité de la location la première année, achat du matériel mobilier, salariat d'une assistante médicale sur la première année.

⁴⁸ Maison de Santé Pluri-professionnelle



La Gestion Urbaine Sociale et de Proximité

ÉTAT DES LIEUX DE LA GUSP AU SEIN DES QPV DE SÈTE

La ville de Sète a engagé une démarche de Gestion Urbaine de Proximité (GUP) dans le cadre du Contrat de Ville 2000-2006, essentiellement concentrée sur le sur-entretien des deux QPV (éclairage public, gestion des encombrants et des déchets).

Dans le cadre du plan « dynamique espoir banlieues » de 2009, la ville de Sète relance la démarche en proposant une coordination très étroite de tous les acteurs et des habitants.

Durant la période 2020 – 2023, des actions rattachées à la GUP de l'Île de Thau (contrat de ville 2015-2022) ont été conventionnées entre la ville de Sète, Sète Agglopôle Méditerranée, et les 2 bailleurs sociaux dans le cadre du CISPDR. La démarche engagée concernait principalement l'optimisation des interventions au sein des quartiers : entretien courant (voirie, gestion des déchets...). Des médiateurs CISPDR (quatre en tout et en contrat adulte-relais) sont présents au sein des 2 QPV.

A partir de 2021 et en lien avec la mise en œuvre du projet urbain Ile-de-Thau, la nécessité de mettre en place une coordination s'est accentuée : l'articulation du renouvellement urbain et de la GUSP doit impliquer tous les acteurs agissant en proximité de manière plus large.

La signature d'une charte entre SAM, la ville de Sète, les bailleurs sociaux et l'Etat vient contractualiser l'engagement des partenaires signataires sur les actions définies et qu'il convient de développer.

Périmètres d'intervention :

- Ile de Thau
- Centre-Ville/Ile Sud.

Présentation de la démarche GUSP

La GUSP anime les quartiers concernés par la géographie prioritaire afin de favoriser l'appropriation des nouveaux espaces (Loi Borloo).

Plusieurs principes d'actions sont concernés par la GUSP :

1- La Gestion « sociale » : animation du quartier, soutien aux initiatives des habitants. Elle prend également sens dans son rôle de médiation entre les habitants ou entre les habitants et les institutions (orientation vers les services). Aussi, il est question de pérenniser ou de favoriser l'accès aux équipements et aux services de proximité (centres sociaux, associations, écoles, commerces...).

2- La Gestion « technique » : les actions relevant de l'entretien quotidien, de la maintenance et de la réhabilitation des bâtis, qu'il s'agisse du logement comme de l'environnement (espaces verts, voiries, éclairage public...).

3- La concertation et la participation des habitants : plusieurs formats peuvent être proposés afin de rendre cette démarche efficiente : ateliers thématiques, réunions publiques, consultations en ligne, enquêtes de satisfaction...

Pour y parvenir, plusieurs outils sont mobilisés :





Plusieurs enjeux et objectifs prioritaires ont été définis dans le cadre de diagnostics réalisés notamment lors d'échanges avec les bailleurs sociaux, les habitants et les services de la ville de Sète :

ENJEUX	AXES	OBJECTIFS
- Mise en place de la coordination de la GUSP - Encourager la participation des habitants et les associer aux transformations urbaines - Mieux récher les abattements de la TFPB	- Sur-entretien des espaces - Concertation et sensibilisation des habitants - Animation, lien social, vivre-ensemble - La tranquillité résidentielle (4 médiateurs du service CISPDR interviennent sur des missions liées à la tranquillité et à la prévention/médiation).	- Revaloriser l'image des quartiers - Améliorer la qualité du cadre de vie des habitants - Garantir la pérennité des investissements réalisés ou à venir - Assurer une meilleure coordination des interventions - Développer le lien social au sein des quartiers

L'équipe de la GUSP



Les missions :



FAVORISER L'EXPRESSION DES HABITANTS

Animer un diagnostic partagé afin de cerner les besoins au regard des besoins des habitants et de mener les travaux dans l'appréhension des opérations réalisées, cerner les besoins, les accompagner les habitants dans la réalisation de projets.



VOLET "TECHNIQUE"

Faciliter la remontée d'informations concernant les besoins de maintenance, d'entretien ou d'amélioration des espaces, diffuser des informations des chantiers et travaux aux habitants et acteurs concernés.



GESTION ET ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

Faciliter une démarche d'élaboration, repérage des personnes en fragilité sociale, économique et/ou psychologique, animations sur la thématique de l'environnement, du cadre de vie.

1 COORDINATRICE ET 3 ANIMATEURS GUSP

Mise en place

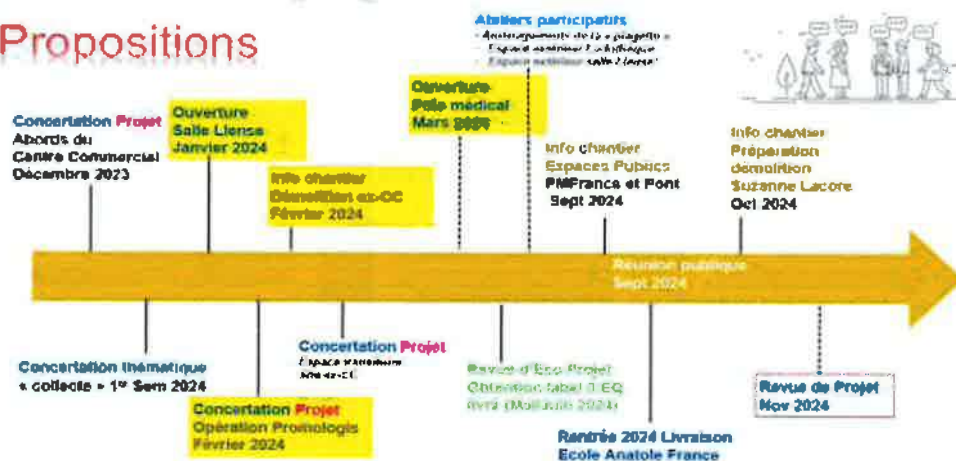
A l'île de Thau :

La GUSP intervient avant et après le projet urbain mais aussi sur la durée et à proximité des habitants.

En collaboration avec la cheffe de projet NPNRU, 3 temps de concertation se sont déroulés à la rentrée 2023. La GUSP anime des temps de présence sur le quartier afin de présenter aux habitants les aménagements à venir sur leur quartier.

Des temps de concertation relevant des aménagements urbains et des usages quotidiens sont prévus :

Propositions



Propositions d'animation de temps de concertation durant l'année 2024.

Un diagnostic en marchant a été réalisé avec les services techniques et le pôle déchets en décembre. Un bilan a permis de définir des priorités en termes d'intervention.

Afin de poursuivre la remontée des dysfonctionnements liés au quotidien, un arpentage du quartier est réalisé de manière quotidienne. Les échanges quotidiens avec les habitants permettent d'alimenter les diagnostics.

A l'île de Thau :

- Stands et arpentages quotidiens afin d'informer les habitants sur le projet de renouvellement urbain
- Passation de questionnaires à destination des habitants sur la thématique de la gestion des déchets, du tri et du jet de déchets
- Diagnostic en marchant avec les services techniques, Nicollin, service environnement

A venir :

- Groupe de travail "gestion des déchets" : 30 habitants sont intéressés pour participer à des temps d'échanges et faire des propositions pour améliorer la gestion des déchets. Une 1ère rencontre doit se mettre en place courant mars (après rencontre avec les services techniques et le service environnement).



Au centre-ville :

Du fait de l'installation récente du service DSSU au sein du QPV Centre-Ville/Île Sud, la GUSP déploie progressivement son installation.

- Mise en place progressive des arpentages du quartier réalisés : d'abord hebdomadaires puis quotidiens.
- Rencontre avec les associations et les services de la ville qui interviennent au sein du QPV. La GUSP sera partie prenante de ces temps d'échanges afin de faire remonter les besoins et les propositions qui émanent des habitants.

Installation Rue Pierre Sépard

- Mise en place progressive des arpentages du quartier (hebdomadaires pour le moment, puis quotidiens dès l'arrivée à plein temps des deux alternants, fin mars 2024)

A venir :

- Rencontre avec les associations et les services de la ville qui interviennent au sein du QPV. La GUSP sera partie prenante de ces temps d'échanges afin de faire remonter les besoins et les propositions qui émanent des habitants.



Centre-Ville/Île Sud

Afin de répondre aux enjeux de la GUSP, plusieurs actions sont identifiées :

DES ACTIONS ENVISAGÉES EN 2024 :

Ile de Thau



La fonction de concertation et d'information sur le projet urbain a en effet été confiée à l'équipe GUSP de SAM suite à la fermeture de la Maison du Projet. Un projet de maquette, imaginée avec les habitants, est en cours pour préciser les usages fins du quotidien dans le cadre du Plan Guide.

DES ACTIONS ENVISAGÉES EN 2024 :

Centre-Ville/Ile Sud



Pour les 2 QPV de Sète :

- Faciliter le repérage des personnes isolées : faire émerger des projets partenariaux afin de traiter les problématiques dans leur ensemble.
- Faire émerger une culture de la participation citoyenne sur les projets liés aux quartiers

- Développer la communication et la participation de la GUSP auprès des instances qui concernent le quartier
- Créer un site internet : communication GUSP/(NPNRU pour l'île de Thau)/animations du quartier...

LA GUSP REpondant aux besoins des habitants, les actions et projets détaillés ci-dessus sont amenés à évoluer ou préciser en lien avec les concertations et échanges.

Gouvernance et financement de la GUSP :

Le projet de GUSP est précisé dans une charte de partenariat, signée par l'Etat (DDTM et DDETS 34), les deux bailleurs sociaux (Sète Thau Habitat et Hérault Logement), la ville de Sète et Sète Agglopôle Méditerranée.

La gouvernance prévoit classiquement la réunion, au moins une fois par an, de ces signataires en format pilotage technique et politique ; davantage si l'actualité le nécessite. La détermination de la programmation liée à l'abattement de la TFPB est arbitrée en copil sur proposition des bailleurs et de la ville.

Les actions de la GUSP sont notamment financées grâce à l'abattement TFPB, à la participation de l'Etat sur le BOP 147, de la ville et de SAM sur leurs crédits de droit commun et/ou spécifiques. Le déploiement de la GUSP sur la période du nouveau Contrat de ville s'accompagnera également de financements privés.

B. Les enjeux particuliers : Frontignan Cœur de ville à Calmette

Préambule

Afin de concentrer les moyens vers les territoires les plus en difficultés, la ville de Frontignan, dans le cadre du contrat de ville de Sète agglopôle Méditerranée 2024-2030, souhaite impulser des projets autour d'un nombre resserré de priorités en complémentarité de l'offre du droit commun.

La ville de Frontignan a déterminé les enjeux spécifiques qui concernent sa nouvelle géographie

prioritaire : le QPV Cœur de ville à Calmette. Présentés ci-après, ces enjeux ont été traduits dans un

nombre volontairement limité de fiches-actions (les 9 fiches actions sont intégralement présentées

en annexe) afin de rester dans le cadre d'une action « resserrée » et d'éviter le saupoudrage :



Enjeu 1 : Lutter contre l'insécurité réelle ou ressentie en renforçant la mobilisation des forces de l'ordre.

Enjeu 2 : Mobiliser l'ensemble des leviers de l'insertion sociale en s'inscrivant dans les principes du développement social local et contribuant ainsi à l'émancipation des habitants et la désaffectation du QPV.

Enjeu 3 : Ouvrir le champ des possibles en progressant dans l'accompagnement des parcours scolaires des jeunes en difficultés.

Enjeu 4 : S'inscrire collectivement dans les 8 grands principes de la charte nationale de soutien à la parentalité.

Enjeu 5 : Améliorer la qualité du cadre de vie et des conditions de vie des habitants du QPV.

Enjeu 6 : Faire de l'accès à l'emploi un droit.

Les fiches projets suivantes sont détaillées en annexe :

Fiche projet 1a : Animer la vie sociale sur l'ensemble du périmètre du nouveau QPV.

Fiche projet 1b : Échanges de savoirs, de compétences et de services.

Fiche projet 2 : Faciliter l'accès aux droits et à l'offre de droit commun.

Fiche projet 3 : Lutter contre l'absentéisme, le décrochage scolaire et les orientations subies ; ouvrir le champ des possibles.

Fiche projet 4 : Consolider le PRE et l'étendre sur le nouveau périmètre du QPV et aux 16-18 ans

Fiche projet 5 : La gestion urbaine et sociale de proximité.

Fiche projet 6 : Renforcer l'accès aux habitants des QPV aux activités sports/loisirs/culture les mercredis après-midi, les samedis et les vacances scolaires.

Fiche projet 7 : Conseil pour les droits et les devoirs des familles et accompagnement parental – rappel à l'ordre

Fiche projet 8 : Plan d'intervention sur l'extension du périmètre du QPV au centre-ville.

Fiche projet 9 : Faire de l'accès à l'emploi un droit sur le QPV dans une logique de développement social.

FRONTIGNAN-ÉMANCIPATION

L'ensemble des éléments de diagnostic, enjeux, objectifs et actions en lien avec la thématique Émancipation est rassemblée dans la fiche-action N° 6 ⁴⁹: « Renforcer l'accès aux habitants du QPV aux activités sports : loisirs/culture les mercredis AM, les samedis et les vacances scolaires »

En complément des objectifs déjà présentés au titre de la CTG ou de la CGEAC, la fiche-action prévoit notamment :

Les orientations :

- Favoriser la réussite éducative au service de l'égalité des chances
- Promouvoir la continuité éducative

L'intention :

⁴⁹ Présentée en annexes.

- **De la petite enfance à la vieillesse** l'approche éducative guide l'action
- **Le temps péri et extrascolaire** au service de l'apprentissage
- **Un accompagnement individualisé** pour favoriser l'acquisition des savoirs
- **Le loisir** au service de l'autonomie et du renforcement du lien social
- **Le lien intergénérationnel** au service du devoir de restitution, des échanges des savoirs, des savoirs faire et des savoirs être

Les thématiques

- Favoriser l'accès au sport, à la culture, aux loisirs pour tous dans une approche éducative.
- Prévenir et lutter contre l'absentéisme et le décrochage scolaire.
- Soutenir la parentalité

Les objectifs opérationnels :

Faciliter l'accès à l'offre : institutionnelle, associative et citoyenne :

- Aller vers les publics dits « empêchés »
- Accès aux pratiques diverses (culturelles, sportives...) à l'offre municipale ou associative

FRONTIGNAN-GUSP

Le projet de GUSP de Frontignan, dont les détails sont présentés en annexe⁵⁰, concerne en premier lieu son territoire QPV mais ambitionne de s'étendre progressivement aux autres secteurs de la ville, dans une démarche d'intervention partenariale à la fois coordonnée et partagée, entre ceux qui habitent le QPV et les institutions qui ont la responsabilité de sa gestion au quotidien. La GUSP vise à améliorer la qualité de vie quotidienne des habitants, en répondant aux problèmes courants liés à l'habitat et au cadre de vie.

Son périmètre d'intervention se concentre sur les questions de gestion des déchets, des encombrants et de sur-entretien des espaces.

Une convention de GUSP sera élaborée avec l'ensemble des partenaires pour fixer :

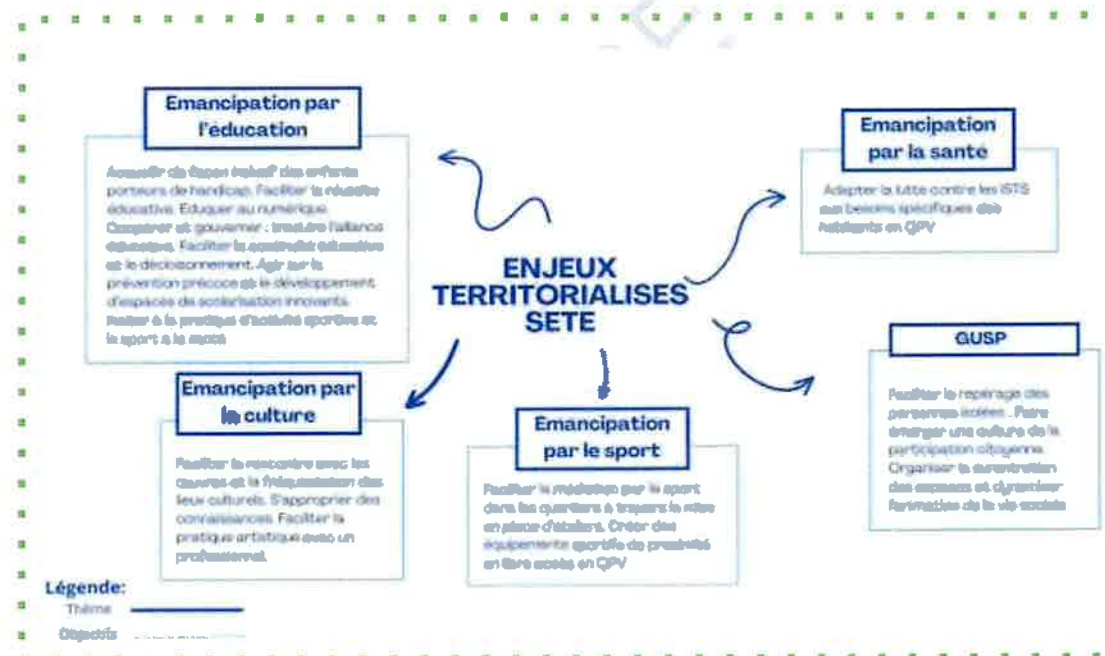
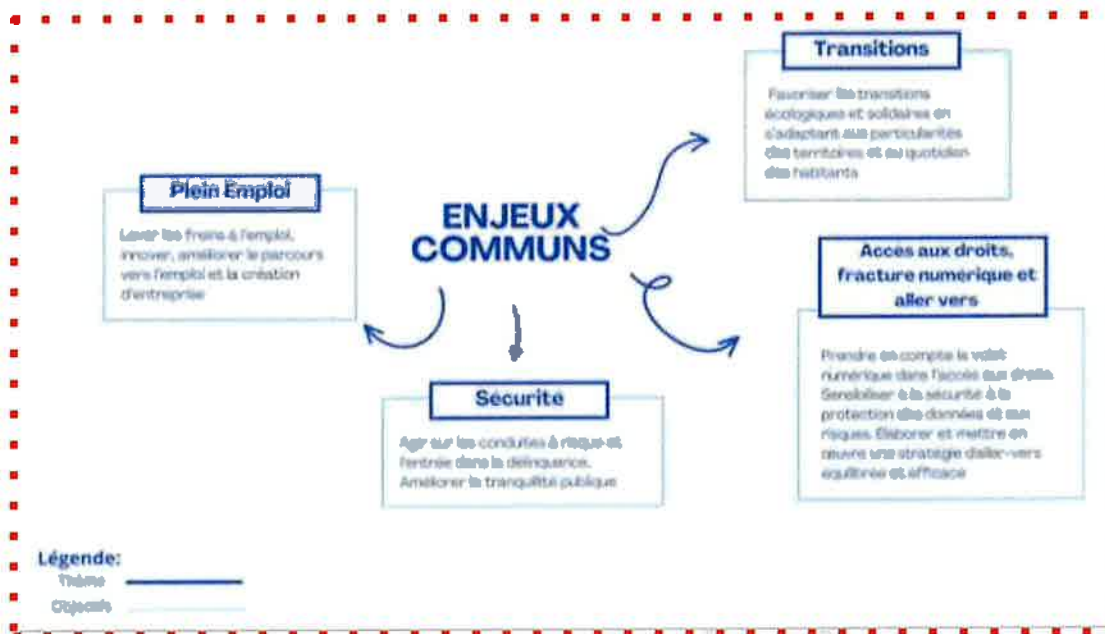
- Les modalités d'identification des dysfonctionnements ; notamment dans le cadre du diagnostic en marchant et par la présence de médiateurs en service civique (mission de veille technique) et en analyser les causes avec les habitants et les services dont le service proximité (relais des sollicitations habitants) et les services techniques.
- Une stratégie traduite en objectifs et co-construire avec l'ensemble des acteurs le plan d'actions en fonction des différentes dimensions de la GU(S)P intégrant une dimension sensibilisation, communication et sanction.
- Lutter contre les dépôts sauvages

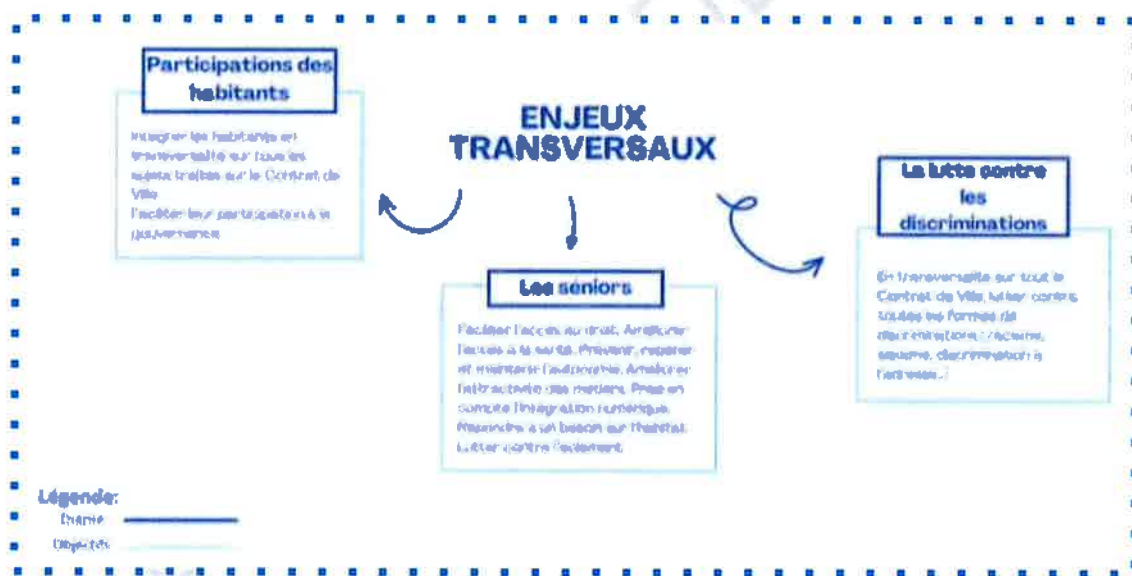
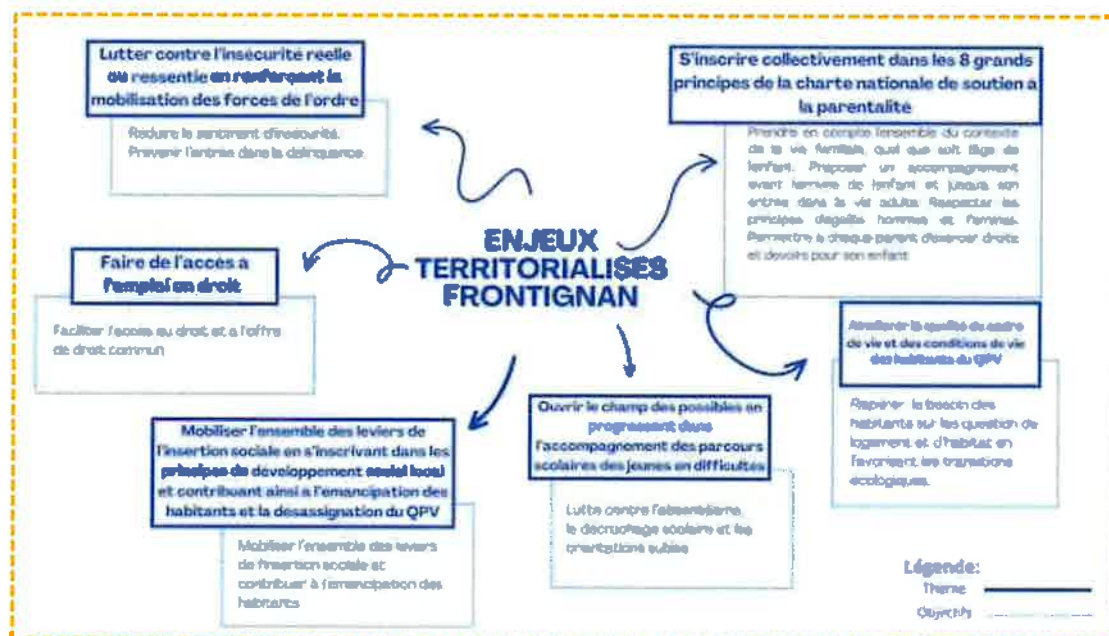
⁵⁰ Fiche projet n°5.



VII- Priorités et plan d'action

La production des groupes de travail présentées dans ce qui précède et validée en Comité de pilotage est synthétisée ci-dessous par groupes d'enjeux :







VIII- Modalités de mise en œuvre

L'évaluation finale du contrat de ville 2015-2023 a beaucoup insisté sur les difficultés à mettre en œuvre une stratégie décidée avec comme moyen principal l'appel à projets annuel.

La circulaire du 31 août 2023 et l'instruction du 4 janvier 2024 nous invitent à déterminer un projet structurant propre à chacun des 3 QPV, précisant un nombre d'enjeux resserré, et un nombre d'actions limité sur :

- Sète Centre-Ville / Ile-Sud
- Sète Ile-de-Thau
- Frontignan Centre-Ville à Calmette.

Il apparaît ainsi nécessaire de mettre progressivement en place, et ce dès 2024, les modalités suivantes :

- La généralisation des Conventions Pluriannuelles d'Objectifs pour atteindre progressivement le taux de 50 % proposé par l'Etat et aller au-delà dans la mesure du possible ;
- Le maintien de l'appel à projets annuel, pour des actions ponctuelles ou expérimentales ;
- La mise en place d'Appels à Manifestation d'Intérêts sur la base de cahier des charges très précis et sur des thématiques comme : la mise en œuvre des transitions (sociales, écologiques...), l'animation d'un guichet unique pour l'initiative économique en direction des habitants des QPV, le développement de la pratique artistique sur l'espace public (...).
- Le développement des conventions thématiques dans lesquelles seront valorisés les publics QPV.

Le financement public / privé

Conformément à ce qu'indique la circulaire du 31 août 2023, la mise en œuvre de ce Contrat de ville s'appuiera sur une recherche systématique de diversification des financements publics / privés :

- Mise en place du programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » en partenariat avec Bpifrance et la Caisse des Dépôts
- Mise en place d'un pacte plein emploi, mobilisant des financements publics / privés ;
- Mise en place d'une veille sur les AP / AMI privés ;
- Création d'une fondation de territoire.

Les mesures fiscales adossées au Contrat de ville

La loi de finances pour 2024 reconduit les mesures fiscales suivantes en QPV :

- L'abattement partiel de la TFPB pour les organismes HLM en QPV ;
- L'application de la TVA à taux réduit de 5,5 % en QPV pour les logements locatifs sociaux ou intermédiaires ;
- L'application de la TVA à taux réduit de 5,5 % en QPV dans le cadre d'une opération d'accession à la propriété.
- La possibilité pour les entreprises implantées en QPV de bénéficier de l'allègement de la CFE / CVAE, selon les conditions prévues par la loi⁵¹.

L'abattement de la TFPB consenti aux bailleurs est accordé en contrepartie d'une qualité de service renforcée et d'une amélioration de la qualité de vie urbaine.

Il est assorti d'un mécanisme visant à partiellement compenser (à hauteur de 40 %) la perte de rentrées fiscales pour les collectivités concernées par ce dispositif.

La convention d'utilisation de l'abattement de TFPB est annexée au contrat de ville et a vocation à s'articuler avec les démarches de gestion urbaine de proximité (GUP) pilotées par les collectivités locales et l'État.

Les programmations d'actions liées à cet abattement suivent le cadre national d'utilisation de l'abattement de TFPB établi par le ministère chargé de la politique de la ville et l'Union sociale pour l'habitat. Il sera revu courant 2024. A ce stade, il définit les champs d'utilisation de l'abattement à travers 8 axes d'intervention :

- l'organisation d'une présence de proximité adaptée au fonctionnement social du quartier ;
- la formation et le soutien au personnel de proximité dans la gestion des spécificités du patrimoine et des besoins des locataires ;
- l'adaptation des modes et rythmes d'entretien et de maintenance ;
- la gestion des déchets et des encombrants ;
- les dispositifs et les actions contribuant à la tranquillité résidentielle ;
- les actions favorisant la concertation et la sensibilisation des locataires ;
- les actions de développement social permettant de favoriser le vivre ensemble et le lien social ;
- les petits travaux d'amélioration du cadre de vie.

La charte de GUSP et les conventions signées avec les bailleurs précisent les modalités de gouvernance, de mise en œuvre et d'évaluation de la stratégie et des actions mises en œuvre.

Ces mesures fiscales associées au contrat de ville sont présentées dans le détail en annexe.

IX- La DATA : outil de gouvernance du CDV

⁵¹ <https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F34020>

La détermination de la géographie prioritaire est établie sur le critère unique de la concentration des foyers à bas revenus dans des segments du territoire de 200 m de côté (principe du carroyage) : lorsque cette concentration permet d'atteindre le taux de 50 % d'habitants vivant sous le revenu médian local, la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de février 2014 prévoit de retenir les zones concernées en tant que géographie prioritaire.

Le critère unique du revenu fiscal succède ainsi à une observation plus généraliste du territoire où d'autres critères étaient également pris en compte : nombre de chômeurs, de jeunes, de familles monoparentales, d'immigrés, de bénéficiaires de l'APL et de logements sociaux.

Ces données, essentiellement statistiques et quantitatives, sont utilisées à intervalles réguliers pour l'évaluation des contrats de ville et la production des nouveaux opus. Il s'agit généralement des données résultant des recensements partiels de l'INSEE.

Les échanges avec l'Etat et l'ensemble des partenaires du Contrat de ville, notamment sur l'observation des évolutions sociales et démographiques des QPV existants, comparées aux différentes échelles territoriales pertinentes et sur l'actualisation de la géographie prioritaire, ont permis de mettre à jour l'utilité d'entretenir un observatoire de ces évolutions sur des périodes plus courtes et sur des critères ne se limitant pas au revenu fiscal.

Le partage de données publiques / privées au service de la politique de la ville a déjà été expérimenté dans le cadre du programme « DATA et Quartiers », piloté par l'ANCT et Réso Villes⁵² entre 2019 et 2022.

Ex de données complémentaires : ici les Restos du Cœur (chiffres sur l'Agglo)

Campagne	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Nb repas servis	2 545 717	3 246 709	3 901 246
Variation		+ 27,5 %	+ 20,2 %

L'introduction d'une clause DATA dans le nouveau Contrat de ville traduit ainsi une volonté partagée de mieux utiliser les outils dont nous disposons aujourd'hui et d'inventer de nouvelles formes de partenariat, autour de la DATA, afin de répondre aux objectifs suivants :

- Améliorer l'observation et la connaissance des quartiers, de leurs villes et EPCI d'appartenance ;
- Aider le pilotage / la gouvernance du Contrat de ville ;
- Démocratiser les outils de DATA science (du type smart city) dans les quartiers ;
- Générer des « prototypes » d'utilisation utiles au territoire.

Les prototypes sont des champs de datavisualisation déterminés par des besoins d'observation précis, comme par exemple :

- La mobilité dans les quartiers ;
- Le non-recours ;
- Les distances domicile-travail ;

⁵² Centre de Ressources en Politique de la ville des régions Bretagne et Pays de la Loire.

- Les habitudes alimentaires (...).

Cette nouvelle forme de partenariat fera l'objet d'un avenant au Contrat de ville, précisant les objectifs et modalités de mise en œuvre d'une clause DATA passée entre les signataires du Contrat de ville, mais aussi avec les partenaires publics et privés pouvant fournir de la donnée d'utilité publique.

Les données concernées sont de trois types :

1. **Les données produites par les administrations publiques, nationales et locales, au titre des politiques déployées dans les quartiers.** Ces données ont vocation à être rendues accessibles au titre de l'open data (à l'exclusion des données protégées et tout particulièrement des données personnelles des habitants).
2. **Les données produites par des entreprises intervenant dans les quartiers classés dans le cadre de concessions ou de délégations de service public** (transports, éclairage, gestion des déchets...)
3. **Les données produites par des acteurs privés du territoire** (mutuelles, associations sportives ou culturelles, entreprises d'interim, banques, commerces...), partenaires ou non du contrat de ville, **présentant un caractère d'intérêt général.** Ces données peuvent utilement être mobilisées pour parfaire la connaissance de la réalité de la vie des quartiers et des besoins des habitants.

L'engagement des signataires et des partenaires du Contrat de ville à produire ces données à échéances régulières, et ce, dès le démarrage du Contrat de ville, en lieu et place des études ponctuelles habituellement réalisées, permettra de mettre en œuvre, à l'échelle des quartiers, la loi pour une République Numérique⁵³.

Ces données pourront ainsi être mises à disposition des partenaires du Contrat de ville, dans un **cadre de gouvernance protecteur**⁵⁴ et efficace, de manière à :

- Garantir de façon absolue la protection de la vie privée des habitants (application du RGPD, processus d'anonymisation des données...)
- Encadrer les usages par un cadre éthique
- Garantir la fiabilité technique des outils utilisés (hébergement par exemple)
- Définir le programme de travail des partenaires avec la data.

Les partenaires du Contrat de ville s'engagent à construire un « partenariat de données », qui repose sur 3 piliers :

1. **La production à l'échelle du quartier et la mise à disposition des données** générées par son action. Les clauses data préciseront les caractéristiques de ces données : granularité, temporalité, anonymisation, durée de production (le Contrat de ville par exemple)...La clause insistera sur la finalité visée par la production et le partage des données : l'identification de prototypes d'observation par exemple.

⁵³ Sur l'obligation d'open data : Loi du 7 octobre 2016 -

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000033202746/>

⁵⁴ Ce processus repose sur des règles et des méthodes aujourd'hui éprouvées dans de nombreux territoires engagés dans des démarches de type « smart city » ou territoire intelligent (plus de 200 villes en France, de toutes les tailles).



2. **Les conditions du partage de la donnée** : finalités limitées et/ou condition de définition des usages, *open data* ou *closed data*, propriété intellectuelle (notamment pour les données d'origine privée), le cas échéant les coûts.

3. **La participation au cadre de partage** qui définit le « partenariat de données ».

Les finalités et modalités précises de ce partenariat de données seront précisées dans un avenant du contrat de ville.

Les clauses DATA préciseront donc impérativement les conditions de production, de mise à disposition de la DATA, ainsi que les modalités d'accès aux données privées d'intérêt général produites par des acteurs impliqués dans le Contrat de ville (les bailleurs..) ou de manière plus large qui interagissent avec le territoire. **L'essentiel dans la clause reste d'engager une dynamique partenariale autour de la donnée dans l'intérêt des politiques visées par le contrat de ville.**

X-Animation de la gouvernance et de la démarche d'évaluation

LA GOUVERNANCE

Pour rappel, l'organisation du contrat de ville 2015-2023 a reposé sur une double dimension, territoriale et thématique.

✦ **La communauté d'agglomération de SAM** s'est chargée de l'animation globale du contrat de ville et de la gestion de l'appel à projet annuel du contrat de ville (ingénierie administrative et financière de l'appel à projet en relation étroite avec la DDETS, appui aux porteurs de projets, excepté pour le pilier cohésion sociale à Frontignan, suivi des actions et de leurs bilans). Elle est également chargée du pilier emploi et développement économique du contrat de ville. Elle dispose pour cela d'une organisation qui a récemment évolué vers un « service développement social, sanitaire et urbain ».

✦ **La ville de Frontignan** pilote, pour son territoire, la gestion administrative et financière de la programmation annuelle des actions relevant du pilier cohésion sociale du contrat de ville, en lien avec le service politique de la ville de la communauté d'agglomération, ainsi que du travail en proximité avec les opérateurs.

✦ **Pour la ville de Sète**, l'animation du pilotage pour le pilier cohésion sociale est mutualisée avec la communauté d'agglomération.

A l'occasion de l'évaluation à mi-parcours, réalisée en 2019, les partenaires relevaient déjà une **bonne coopération** entre les services à l'œuvre et une animation du CDV qui permettait un suivi efficace des actions. Un **déséquilibre** était cependant déjà pointé entre le temps consacré à la gestion administrative du CDV (essentiellement de l'appel à projets) et les autres fonctions inhérentes à son bon déploiement : la coordination des acteurs, l'information, le développement. Les partenaires avaient ainsi soulevé la nécessité de se réunir plus

régulièrement, et sous le format « groupe de travail », afin d'améliorer le suivi des actions, en particulier sur le Pilier Cohésion sociale.

L'enquête menée par le CRPV⁵⁵ résume ainsi les arguments évoqués par les partenaires interrogés :

FORCES

- Une dynamique partenariale récemment renforcée au sein du comité technique entre les principaux partenaires financeurs du contrat de ville sur le pilier cohésion sociale (EPCI, délégué du préfet, DDETS, villes de Sète et de Frontignan, Département, CAF, conseil régional). Cette dynamique partenariale avait pâti des effets d'un fort turn-over des interlocuteurs entre 2019 et 2021 (changements répétés de chefs de projet) et demande encore à être consolidée.
- Une meilleure coordination du pilotage du pilier cohésion sociale de Frontignan depuis 2 ans, unanimement saluée par les partenaires pour ses effets sur la dynamique partenariale et une approche plus transversale.
- Une clarification des modalités de suivi du pilier cohésion sociale par la ville de Nîmes : création d'une direction des solidarités et de l'action sociale territoriale mutualisée et désignation de référents thématiques sur les dispositifs PARE, Cité éducative et sur le volet culture. Cela doit en principe faciliter l'articulation avec le droit commun et éviter les « doublons ».
- La Cité éducative portée par la ville de Sète, qui est devenue le volet éducation du contrat de ville pour les QPV de Sète, avec la mobilisation d'une ingénierie dédiée au sein des services de la commune. L'articulation avec le contrat de ville piloté par l'EPCI est cependant à consolider dans la durée.

POINTS DE VIGILANCE

- La concertation et la co-construction des programmations annuelles semblent encore perfectibles. Des partenaires regrettent la persistance de « cloisonnements » des procédures des différents financeurs pour se prononcer sur le choix des actions et les montants attribués.
- Une dynamique partenariale encore très centrée sur la gestion et le suivi administratif et financier des programmations annuelles (cf. évaluation à mi-parcours) au détriment d'autres dimensions du pilotage : animation globale du contrat de ville et fonction de coordination.
- Besoin d'une réunion de bilan en comité technique de la programmation annuelle du contrat de ville.
- L'articulation entre les instances du contrat de ville et celles des dispositifs qui lui sont liés en termes de copilotage Etat/ EPCI, de partenaires, de programmes d'actions et de financements : CISPDR depuis 2018, CGEAC depuis 2019, ...
- La question du dimensionnement de l'équipe politique de la ville de Sète Agglopôle Méditerranée est soulevée par les partenaires dans la perspective d'investir davantage la fonction d'animation globale et de coordination au-delà de la seule gestion administrative et financière de l'appel à projet. Dans la perspective également de mobiliser davantage les services de droit commun de la communauté d'agglomération.

L'instruction du 4 janvier 2024 réaffirme⁵⁶ le rôle des collectivités territoriales et des villes dans le pilotage du Contrat de ville :

« Dès lors qu'il exerce la compétence « politique de la ville », l'EPCI assure le pilotage du Contrat de ville au nom de l'ensemble des collectivités territoriales. A ce titre, il exerce avec l'Etat les fonctions de coordonnateur des actions portées par les signataires du contrat de ville et de garant de la bonne articulation entre le Contrat de ville et les contrats globaux conclus à l'échelle du territoire.

Il doit associer dans le pilotage, les maires des communes concernées par les quartiers prioritaires de la politique de la ville. »

Elle précise ensuite l'importance que le Contrat de ville devra accorder à la participation citoyenne et la nécessité d'assurer la convergence avec l'ensemble des interventions de l'Etat et de l'Union Européenne. Si la participation des habitants dans les instances du Contrat de ville reste en cours de définition, l'introduction d'une méta-

⁵⁵ Centre de Ressources en Politique de la Ville Villes et Territoires.

⁵⁶ La loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et de cohésion urbaine dispose (art. 6) :

- Sur le territoire intercommunal, l'EPCI compétent en matière de politique de la ville est chargé du diagnostic du territoire, de la définition des orientations, de l'animation et de la coordination du Contrat de ville et, dans le cadre défini par ce dernier, de la mise en œuvre des actions relevant de ses compétences et de celles de portée intercommunale.
- Sur le territoire de la commune, le maire est chargé, dans le cadre de ses compétences, de la mise en œuvre du Contrat de ville et contribue aux actions des autres signataires selon les modalités définies par le Contrat de ville.

vision sur l'ensemble des périmètres contractuels territoriaux est déjà à l'œuvre depuis au moins 2022, avec l'animation de Copil plénier conjoints Politique de la ville et ATI. L'instruction réitère la nécessité de maintenir à minima une réunion plénière chaque année avec l'ensemble des partenaires du Contrat de ville.

Compte-tenu de ces instructions et des échanges réguliers entre les maires concernés et les élus de Sète Agglopôle Méditerranée, l'organisation suivante est retenue :

INSTANCES	Fréquence minimum
Copil Stratégique	1 * par an
Copil Restreint	3 * par an
Comités techniques	3 * par an
Groupes de travail	Autant que nécessaire

Les pilotes du Contrat de ville s'accordent pour adapter la fréquence de ces différentes instances en fonction de l'actualité et de la nécessité. La composition précise de ces instances est présentée en annexe.

Les pilotes du Contrats de ville s'accordent également pour s'efforcer à rapprocher les différentes comitologies qui impliquent des acteurs communs sur des sujets proches et utiles à traiter dans les mêmes instances: la gouvernance du Contrat de ville peut être ainsi rapprochée de celles de l'ATI, du CRTE, de l'ANRU, des dispositifs de Réussite Educative et de la Cité Éducative...

L'EVALUATION

L'évaluation permet d'apprécier collectivement la conduite et les résultats des actions et politiques publiques menées dans le cadre de la politique de la ville, et ce afin de les améliorer. Elle porte autant sur des données quantitatives, de bilan, que qualitatives, pour apprécier, juger de la réussite et de la pertinence des choix pris, après un temps de mise en œuvre.

L'évaluation se déroulera essentiellement en 2 temps :

- Une évaluation à mi-parcours début 2027
- Une évaluation finale en fin de Contrat de ville.

Cette démarche pourra, plus facilement que dans le passé, s'appuyer sur la DATA produite et partagée par l'ensemble des signataires et acteurs publics / privés du Contrat de ville.

Elle portera autant sur les résultats que sur les méthodes et la gouvernance. Elle pourra notamment interroger :

- La pertinence des objectifs
- La cohérence des actions proposées
- L'efficacité et l'efficience des actions proposées
- L'effectivité des engagements pris dans le contrat (..).

Les deux étapes d'évaluation porteront systématiquement sur l'effet levier produit par les crédits spécifiques à la politique de la ville sur la mobilisation des crédits et moyens de droit commun.



Les instances de pilotage du contrat sont à la fois commanditaires et actrices de l'évaluation : un groupe de travail inter partenarial représentant les membres du copil restreint sera mis en place afin d'élaborer une proposition de méthode, de contenu et de calendrier de l'évaluation.

L'évaluation est une composante essentielle de la gouvernance du contrat. : elle contribue à structurer la politique de la ville, permet d'améliorer l'utilité sociale des stratégies suivies et des actions menées, de produire un effet levier pour accompagner l'adaptation des politiques publiques aux problématiques des quartiers.

XI- Les engagements des partenaires

Les engagements des signataires et partenaires du Contrat de ville Quartiers 2030 sont présentés en annexes.

XII- ANNEXES